



**HAL**  
open science

## Cadre de vie et sécurité

Sophie Névanen, Philippe Robert, Renée Zauberman

► **To cite this version:**

Sophie Névanen, Philippe Robert, Renée Zauberman. Cadre de vie et sécurité: Analyse des enquêtes pour 2005-2006 et 2006-2007. CESDIP, pp.238, 2010, Études & Données Pénales. hal-00521994

**HAL Id: hal-00521994**

**<https://hal.science/hal-00521994>**

Submitted on 29 Sep 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ

ANALYSE DES ENQUÊTES  
POUR 2005-2006 ET 2006-2007

Sophie NÉVANEN  
Philippe ROBERT  
Renée ZAUBERMAN

2010 – n° 107

**CESDIP**

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales

*Unité Mixte de Recherche – CNRS-UMR 8183*



Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 GUYANCOURT  
☎ : 33.(0)1.34.52.17.00 - 📠 : 33.(0)1.34.52.17.17  
🌐 : <http://www.cesdip.fr>



# S O M M A I R E

\*\_\*\_\*

<b>INTRODUCTION</b> .....	7
I - LES ENQUÊTES FRANÇAISES DE VICTIMATION .....	7
II - L'ENQUÊTE CVS .....	9
<b>LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ</b> .....	13
I - LES PEURS.....	14
1°) <i>La peur au domicile</i> .....	15
2°) <i>La peur dans le quartier</i> .....	16
3°) <i>La peur dans les transports en commun</i> .....	21
4°) <i>La peur pour autrui</i> .....	23
5°) <i>Les peurs consécutives à certaines victimations</i> .....	25
II - L'INSÉCURITÉ DANS LE VOISINAGE .....	27
III - LA PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE.....	30
IV - APEURÉS, INSÉCURES... OU PRÉOCCUPÉS PAR D'AUTRES PROBLÈMES SOCIAUX.....	33
<b>LE CADRE DE VIE</b> .....	37
I - LES LIGNES DE FORCE DU JUGEMENT SUR LE CADRE DE VIE.....	37
II - UN ENVIRONNEMENT GÉNÉRALEMENT SATISFAISANT, QUELQUEFOIS DIFFICILE .....	39
<b>VICTIMES, NON-VICTIMES</b> .....	41
I - DIFFÉRENTES SORTES DE VICTIMATION .....	41
II - UN RISQUE INÉGALEMENT RÉPARTI.....	42
1°) <i>Victimes/non-victimes selon les catégories des EPCVM</i> .....	42
2°) <i>Victimes/non-victimes selon les catégories des CVS</i> .....	45

<b>LES AGRESSIONS .....</b>	<b>49</b>
I - LES TAUX D'AGRESSION .....	50
1°) <i>Les taux selon les catégories de la sérialisation</i> .....	51
2°) <i>Les taux selon les catégories des CVS</i> .....	57
II - LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS .....	60
1°) <i>Les circonstances des agressions physiques</i> .....	60
2°) <i>Les circonstances des menaces</i> .....	64
3°) <i>Les circonstances des injures</i> .....	65
4°) <i>Les circonstances des vols violents</i> .....	66
III - LES RENVOIS DES AGRESSIONS .....	69
1°) <i>Les renvois à la police ou à la gendarmerie</i> .....	69
2°) <i>Comparaison avec les données policières</i> .....	76
3°) <i>Autres renvois</i> .....	79
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES AGRESSÉS .....	80
V - COMPARAISON DES AGRESSÉS SELON LES ZONES .....	84
VI - PROFILS D'AGRESSÉS ET D'AGRESSIONS .....	85
1°) <i>Les agressions physiques</i> .....	85
2°) <i>Les menaces</i> .....	90
3°) <i>Les injures</i> .....	94
4°) <i>Les vols violents</i> .....	98
<b>LES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE .....</b>	<b>103</b>
I - LES TAUX DE VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE .....	103
II - LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE .....	105
III - LES RENVOIS.....	106
1°) <i>Les renvois à la police et à la gendarmerie</i> .....	106
2°) <i>Comparaison avec les statistiques policières</i> .....	109
3°) <i>Les autres renvois</i> .....	110
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VOLÉS .....	111
V - COMPARAISON DES VOLÉS SELON LES ZONES .....	114
VI - PROFILS DE VOLÉS ET DE VOLS .....	114

<b>LES CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES.....</b>	<b>119</b>
I - LES TAUX DE CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES .....	119
1°) <i>Les cambriolages de la résidence principale</i> .....	119
2°) <i>Les vols domiciliaires dans la résidence principale</i> .....	122
3°) <i>Les vols dans des résidences secondaires</i> .....	123
II - LES CIRCONSTANCES DES CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES .....	125
1°) <i>Les circonstances des cambriolages de la résidence principale</i> .....	125
2°) <i>Les circonstances des vols domiciliaires</i> .....	126
3°) <i>Les circonstances des cambriolages de résidence secondaire</i> .....	127
III - LES RENVOIS.....	128
1°) <i>Le renvoi à la police ou à la gendarmerie</i> .....	128
2°) <i>Comparaison entre enquête et statistiques de police</i> .....	133
3°) <i>Les autres renvois</i> .....	134
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES DE CAMBRIOLAGE.....	135
V - COMPARAISONS SELON LES ZONES.....	138
VI - PROFILS DE CAMBRIOLÉS ET DE CAMBRIOLAGES.....	139
1°) <i>Cambriolages</i> .....	139
2°) <i>Vols domiciliaires</i> .....	144

<b>LES DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE ....</b>	<b>149</b>
I - LES TAUX DE DÉGRADATIONS/DESTRUCTIONS .....	149
II - LES CIRCONSTANCES DES DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS .....	149
III - LES RENVOIS.....	150
1°) <i>Le renvoi à la police ou à la gendarmerie</i> .....	150
2°) <i>Comparaison entre enquête et statistiques de police</i> .....	152
3°) <i>Les autres renvois</i> .....	152
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES DE DÉGRADATIONS/DESTRUCTIONS À LA RÉSIDENCE PRINCIPALE.....	153
V - COMPARAISONS SELON LES ZONES.....	155
VI - LES DESTRUCTIONS/DÉGRADATIONS À LA RÉSIDENCE PRINCIPALE : PROFILS DE VICTIMES ET DE VICTIMATIONS .....	156

<b>LES ATTEINTES AUX VÉHICULES .....</b>	<b>161</b>
I - LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES .....	162
1°) <i>Les taux de vols de voitures</i> .....	163
2°) <i>Les taux de vols à la roulotte sur les voitures</i> .....	164
3°) <i>Les taux de vols de et dans les voitures</i> .....	165
4°) <i>Les taux de destructions et dégradations de voitures</i> .....	166
5°) <i>Les taux de vols de deux-roues à moteur</i> .....	167
6°) <i>Les taux de vols de vélos</i> .....	167
II - LES CIRCONSTANCES DES ATTEINTES AUX VÉHICULES .....	168
III - LES RENVOIS.....	172
1°) <i>Les renvois à la police ou à la gendarmerie</i> .....	172
2°) <i>Comparaison entre enquêtes et données policières</i> .....	177
3°) <i>Les autres renvois</i> .....	178
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES.....	180
V - COMPARAISONS SELON LES ZONES.....	185
VI - LES ATTEINTES AUX VÉHICULES : PROFILS DE VICTIMES ET DE VICTIMATIONS.....	187
1°) <i>Vols de voiture</i> .....	187
2°) <i>Vols à la roulotte</i> .....	190
3°) <i>Vols de deux-roues à moteur</i> .....	192
4°) <i>Vols de vélo</i> .....	195
5°) <i>Dégradations de voitures</i> .....	198
 <b>LES VICTIMATIONS SEXUELLES.....</b>	<b>201</b>
I - LES TAUX DE VICTIMATIONS SEXUELLES .....	202
1°) <i>Exhibition</i> .....	202
2°) <i>Gestes déplacés</i> .....	203
3°) <i>Attouchements sexuels et viols</i> .....	205
II - LES CIRCONSTANCES DES ATTOUchemENTS SEXUELS OU DES VIOLS.....	209
III - LES RENVOIS.....	211
1°) <i>Le renvoi à la police ou à la gendarmerie</i> .....	211
2°) <i>Comparaison entre données d'enquêtes et comptages policiers</i> .....	212
3°) <i>Autres renvois</i> .....	212
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D'ATTOUchemENTS SEXUELS ET VIOLS .....	213
V - COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTOUchemENTS SEXUELS ET DE VIOLS SELON LES ZONES .....	216

<b>LES AGRESSIONS PAR UN PROCHE COHABITANT .....</b>	<b>217</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>221</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>225</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>229</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>235</b>





# INTRODUCTION

Dans le cadre du groupe d'exploitation des enquêtes *Cadre de vie et sécurité* (ci-après CVS), l'INSEE a, par conventions 2008/00031 et 2009/00001, mis à la disposition du CESDIP les enquêtes 2007 et 2008.

Les travaux que nous devons réaliser sur ces données – notamment la préparation d'articles pour *Économie et Statistique* sur le raccordement de ces deux enquêtes aux données antérieures sur la victimation ou encore les profils de victimes – nous ont obligés à mener préalablement à bien leur exploitation systématique, d'autant qu'il s'agissait d'un dispositif nouveau.

Afin de mettre ce travail largement à disposition, nous lui avons donné la forme d'un rapport de recherche en ligne.

Dans ce chapitre introductif, nous voulons d'abord replacer les enquêtes CVS dans le cadre d'ensemble des enquêtes françaises de victimation, ensuite rappeler leurs caractéristiques.

## I - LES ENQUÊTES FRANÇAISES DE VICTIMATION

Fondamentalement, l'enquête de victimation consiste à demander aux membres d'un échantillon s'ils ont été victimes de tel ou tel comportement au cours d'une période donnée.

Elle a été inventée par Al. Biderman<sup>1</sup>, Al. Reiss Jr<sup>2</sup> et Ph. Ennis<sup>3</sup> pour le compte de la Commission présidentielle d'enquête sur la délinquance présidée par l'*Attorney General* des États-Unis, N. de B'Katzenbach, au cours de la décennie 1960<sup>4</sup>.

Il s'agissait fondamentalement de suppléer les insuffisances des statistiques policières comme comptage de la délinquance. Comme souvent, la méthode a révélé avoir aussi des vertus inattendues pour étudier une facette jusqu'alors peu connue de la criminalité, vue non plus sous l'angle des institutions pénales ou des auteurs, mais sous celui de la victime. Elle a ainsi contribué,

---

<sup>1</sup> BIDERMAN, *et al.*, 1967.

<sup>2</sup> REISS, 1967.

<sup>3</sup> ENNIS, 1967.

<sup>4</sup> PRESIDENT'S COMMISSION, 1967.

de manière significative, à faire échapper l'étude du crime à sa traditionnelle dépendance à l'égard des données – et des points de vue – des institutions pénales.

Institutionnalisée aux États-Unis à partir de la décennie 1970<sup>5</sup> sous le sigle *NCS* devenu *NCVS*<sup>6</sup>, l'enquête de victimation l'a ensuite été dans des pays comme l'Angleterre et Galles<sup>7</sup> ou les Pays-Bas<sup>8</sup>. Elle s'est aussi développée moins systématiquement dans d'autres pays notamment européens<sup>9</sup>.

En France<sup>10</sup>, la première enquête nationale a été menée à bien au milieu des années 1980<sup>11</sup> avec un financement sur les crédits BCRD du ministère de la Justice. À partir du milieu des années 1990, sur une initiative suédoise et dans un contexte de coopération statistique européenne, l'INSEE a introduit dans son *Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages* (ci-après EPCVM) conduite annuellement un petit module de victimation<sup>12</sup> qui a permis dès 1999<sup>13</sup> une comparaison avec les données de l'enquête de la décennie précédente, puis en 2004<sup>14</sup> un début de sérialisation parachevée en 2008<sup>15</sup>.

Après de longues années de réticences, le ministère de l'Intérieur a fait inclure dans l'EPCVM pour 1997-1998 un module supplémentaire destiné à faciliter la comparaison avec les données policières<sup>16</sup>; l'interpolation de ces nouvelles questions dans le cours même du questionnaire ordinaire a sérieusement perturbé les résultats de cette enquête. Quelques années après, le même département a fait apporter de sérieuses modifications<sup>17</sup> aux EPCVM pour 2003-2004 et 2004-2005. Finalement, il a obtenu de l'INSEE la substitution aux EPCVM d'un dispositif largement nouveau à partir de l'enquête sur les années 2005-2006.

Le présent rapport analyse les deux premières éditions de la nouvelle enquête CVS.

Avant d'en analyser les caractéristiques, il faut encore rappeler qu'il existe aussi un certain nombre d'enquêtes régionales et locales. À la demande de la DIV, le CESDIP avait administré un instrument simplifié bâti à partir de la première enquête nationale dans deux localités, Épinay/Seine et l'agglomération toulousaine<sup>18</sup>. À la demande du PIR-Villes du CNRS, une équipe

---

<sup>5</sup> Cf. par exemple RAND, 2007.

<sup>6</sup> *National Crime Survey, National Crime and Victim Survey*.

<sup>7</sup> HOUGH, 2008.

<sup>8</sup> PAUWELS, PLAYSIER, 2008. Cf. aussi VAN DIJK, 2009, 34 *et suiv.*

<sup>9</sup> Cf. un bilan in ZAUBERMAN, 2008.

<sup>10</sup> Cf. un bilan in ROBERT, 2008.

<sup>11</sup> Certes la Commission sur la violence, la criminalité et la délinquance avait commandité une enquête dans les années 1970, mais elle portait en fait plutôt sur le sentiment d'insécurité et elle ignorait largement la procédure concernant les enquêtes de victimation. Sur la première enquête nationale, cf. ZAUBERMAN, ROBERT, 1995.

<sup>12</sup> L'histoire des EPCVM a été racontée in DIDIER, *et al.*, 2009.

<sup>13</sup> ROBERT, *et al.*, 1999.

<sup>14</sup> LAGRANGE, *et al.*, 2004.

<sup>15</sup> ROBERT, *et al.*, 2008.

<sup>16</sup> PERETTI-WATEL, 2000.

<sup>17</sup> Analysées en détail, in ROBERT, *et al.*, 2008, 440-442.

<sup>18</sup> Dont les résultats ont été repris in ZAUBERMAN, ROBERT, 1995.

CESDIP-OSC a réalisé une enquête-pilote de victimation à Amiens<sup>19</sup>. Enfin, en 2005, le CESDIP a réalisé à la demande du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) des enquêtes dans l'agglomération lyonnaise, à Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Gonesse et Saint-Denis<sup>20</sup>. Au niveau régional, un dispositif d'enquête de victimation a été monté en 2001 par le CESDIP pour le compte de l'IAURIF (devenu IAU-IdF)<sup>21</sup>. Cet institut l'a répété depuis, tous les deux ans<sup>22</sup>.

En outre, un certain nombre d'enquêtes qui ne sont pas à proprement parler de victimation contiennent des éléments précieux sur certaines victimations, ainsi l'ENVEFF<sup>23</sup>, l'EVS<sup>24</sup>, ESCAPAD<sup>25</sup>, le Baromètre Santé<sup>26</sup>...

## II - L'ENQUÊTE CVS

Le procédé de présentation le plus simple et aussi le plus clair consiste à insérer ici une note mise au point par l'INSEE<sup>27</sup>.

<b>Organisme responsable</b>	INSEE. Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).
<b>Partenariat</b>	- Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP) ; - Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) ; - Ministère de la Justice (Direction Générale de l'Administration Générale et de l'équipement <sup>28</sup> ) ; - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT) ; - Observatoire National de la Délinquance (OND).
<b>Type d'opération</b>	Enquête

<sup>19</sup> ZAUBERMAN, *et al.*, 2000.

<sup>20</sup> DIDIER, *et al.*, 2006a, 2006b ; NÉVANEN, *et al.*, 2006 ; ROBERT, *et al.*, 2006 ; ZAUBERMAN, *et al.*, 2006.

<sup>21</sup> POTTIER, *et al.*, 2002.

<sup>22</sup> FOUQUET, *et al.*, 2006 ; HEURTEL, 2006, 2009a, 2009b.

<sup>23</sup> JASPARD, *et al.*, 2003.

<sup>24</sup> CAVALIN, 2007 ; pour une comparaison entre l'EVS et les enquêtes nationales de victimation, *cf.* ROBERT, *et al.*, *sp.*

<sup>25</sup> *Cf. www.ofdt.fr.*

<sup>26</sup> GUILBERT, GAUTIER, 2006.

<sup>27</sup> <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-enq-victimation.htm>.

<sup>28</sup> Maintenant Secrétariat Général.

<b>Objectifs</b>	<p>L'objectif de l'enquête dite de « victimation » – Cadre de vie et sécurité (CVS) – est de connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les mois précédant le passage de l'enquêteur.</p> <p>Cette enquête permet donc de mesurer la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens, la fréquence des plaintes déposées auprès des services de police et de gendarmerie pour chaque type d'atteinte mais elle s'intéresse également aux délits ne faisant pas l'objet d'une plainte.</p> <p>L'enquête s'intéresse en outre aux opinions de l'ensemble de la population (victimes et non-victimes) en matière de cadre de vie et de sécurité.</p>
<b>Thèmes abordés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acte(s) de destruction ou de dégradation du logement et des véhicules : cambriolages, vols ou tentatives de vol de voiture ou de deux-roues, etc.</li> <li>- Vol(s) ou tentative(s) de vol personnel(s), violences physiques, menaces, injures ;</li> <li>- Violences « sensibles » : violences sexuelles et violences au sein du ménage ;</li> <li>- Opinions concernant le cadre de vie et la sécurité, existence dans le quartier ou le village de phénomènes liés à la drogue, à l'alcool ou à d'autres trafics ;</li> <li>- Perception du risque de victimation et comportements face à ce risque ;</li> <li>- Conséquences d'une (de) victimation(s) : dépôt(s) de plaintes, déclaration(s) à des autorités, dommages psychologiques, adoption de nouveaux comportements, etc.</li> </ul>
<b>Champ géographique</b>	France métropolitaine
<b>Champ(s) statistique(s) couvert(s)</b>	Ménages dits « ordinaires », c'est-à-dire hors ménages vivant en collectivité (foyers, prisons, hôpitaux...) et vivant dans des habitations mobiles (mariniers, sans-abri...).
<b>Unité statistique enquêtée</b>	Un individu de 15 ans ou plus (au 31 décembre de l'année d'enquête) <sup>29</sup> tiré au sort dans chaque ménage (individu kish). Pour pouvoir répondre aux questions relatives aux violences « sensibles », l'individu kish doit être majeur au jour de l'enquête et être âgé de moins de 75 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année d'enquête.
<b>Périodicité de l'opération</b>	Annuelle
<b>Période et mode de collecte</b>	<p>L'enquête a lieu chaque année de janvier à mars. Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par les enquêteurs de l'INSEE sous un mode de collecte assistée par ordinateur (Capi) et, pour les questions sensibles, selon un protocole adapté permettant de garantir une complète confidentialité des réponses de la personne enquêtée.</p> <p>Des associations d'aide aux victimes ont apporté leur expérience quant à la formulation de ces questions sensibles et au protocole d'enquête. Afin que des personnes d'origine étrangère puissent répondre, les questions sont traduites en arabe, en portugais, en turc ou en allemand, les quatre langues les plus parlées en France par les non-francophones.</p>

<sup>29</sup> Pour des raisons de comparabilité avec des enquêtes antérieures, nous ne retiendrons dans le présent rapport que les quinze ans et plus au moment de l'enquête (mais en conservant, par défaut, la pondération des 15 ans et plus au 31 décembre de l'année d'enquête).

<b>Historique</b>	<p>En 2005 et 2006, des enquêtes de victimation ont été conduites dans le cadre d'un module introduit dans le dispositif d'enquêtes permanentes des Conditions de vie (EPCV), lesquelles contenaient traditionnellement depuis 1996 des questions de victimation (les cambriolages, les vols de voitures et vols à la roulotte, les agressions dont les vols avec violence et les vols simples).</p> <p>Ce nouveau module, intitulé « Cadre de vie et sécurité », introduit en 2005 puis repris à l'identique en 2006, permettait d'aborder d'autres types de victimation : le vandalisme contre le logement ou la voiture, les vols de deux roues, ainsi que des questions d'opinion portant sur des problèmes touchant le cadre de vie et la sécurité (état des immeubles, difficultés à circuler, présence policière, problèmes de drogue...).</p> <p>C'est la première série d'enquêtes permettant de mesurer l'évolution de la délinquance en France plus largement que les seules statistiques administratives (dépôts de plaintes auprès de la gendarmerie et de la police).</p> <p>À partir de 2007, les enquêtes annuelles de victimation deviennent un dispositif à part entière consacré à ce thème. Dans la continuité des enquêtes précédentes, elles apportent en outre des informations inédites. Ces enquêtes fournissent non seulement une évaluation de la proportion de personnes victimes de violences, mais permettent aussi une meilleure connaissance du profil des victimes.</p>
<b>Plan de sondage</b>	<p>Depuis 2007, l'échantillon est d'environ 25 500 ménages (soit environ 17 000 individus répondants). Il comprend une extension nationale sur les zones urbaines sensibles (ZUS). Sont interrogées les personnes de 15 ans ou plus au 31 décembre de l'année d'enquête (une seule personne par ménage).</p>
<b>Autres spécifications</b>	<p>L'enquête répond à une demande de l'Observatoire National de la Délinquance (OND).</p>
<b>Cf. aussi</b>	<p>Conditions de vie (dispositif d'enquêtes permanentes)/EPCV.</p>

Le présent rapport va examiner successivement :

- les victimations de ménage :
  - . les cambriolages et vols domiciliaires,
  - . les atteintes aux véhicules,
  - . les dégradations ou destructions au domicile de la victime ;
- les victimations individuelles :
  - . les vols personnels sans violence,
  - . les agressions y compris les vols avec violence ;
- plus rapidement les victimations ayant fait l'objet d'une administration sous casque :
  - . les victimations sexuelles,
  - . les victimations par un proche cohabitant avec la victime.

Mais auparavant, on consacrera trois chapitres :

- à **l'analyse des opinions sur l'insécurité,**
- à celle des **opinions sur le cadre de vie de l'enquêté,**
- à **l'analyse globale des victimes et des non-victimes.**

La CVS sur les années 2005-2006 a été administrée à 17 496 ménages et individus et celle sur les années 2006-2007 à 17 176. Le questionnaire auto-administré a été passé à 14 182 personnes de 18-75 ans en 2007 et à 13 719 personnes en 2008.

Nous travaillerons le plus souvent en distinguant chaque enquête, mais il nous arrivera, compte tenu de la quasi-identité des protocoles suivis dans les deux CVS, de les empiler pour pouvoir travailler sur des effectifs plus importants.

## LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Les CVS ont repris deux questions classiques que les EPCVM avaient utilisées continûment – quoiqu’avec une certaine instabilité dans la formulation<sup>30</sup> – tout comme les enquêtes régionales ou locales dont on dispose : l’une sur la peur au domicile, l’autre sur la peur dans le quartier. Cette dernière est complétée par une question sur les raisons qui peuvent faire renoncer à sortir de chez soi ; elle ne figure pas dans les enquêtes précédentes de l’INSEE. On trouve encore dans les CVS quelques questions sur la peur dans les transports en commun qu’il n’est pas très aisé de comparer aux questions sur le même thème figurant dans les EPCVM ou les enquêtes régionales et locales. Enfin, on relève une interrogation sur la peur pour autrui, qui n’a d’antécédent que dans les enquêtes régionales et locales, encore que sa formulation rende la comparaison malaisée.

En matière d’insécurité, les CVS présentent le grand avantage de contenir, à côté de ces questions sur les peurs, une interrogation à peu près standard sur la préoccupation sécuritaire, alors que les EPCVM ne disposaient en la matière que de questions à statut incertain : leur focalisation sur le quartier, sur le voisinage<sup>31</sup> avait en effet conduit à ne formuler qu’une interrogation – que les CVS ont d’ailleurs conservée – sur les problèmes dans le quartier dont la portée était difficile à déterminer par rapport à l’état des savoirs sur le sentiment d’insécurité et la peur du crime<sup>32</sup>. Pour saisir la préoccupation, les CVS font choisir à l’enquêté dans une liste *le problème le plus préoccupant dans la société française actuelle*. Cette question est inspirée d’un sondage *Figaro-Sofres* qui a souvent fait l’objet d’analyses secondaires scientifiques et dont la formulation avait été reprise dans plusieurs enquêtes de victimation. À défaut d’en trouver dans les précédentes enquêtes nationales, la sorte de question adoptée par les CVS en matière de préoccupation sécuritaire possède des points de comparaison dans les enquêtes régionales et locales.

---

<sup>30</sup> En ce qui concerne la peur au domicile, a seulement varié la formulation des modalités offertes à l’enquêté (Tableau 1) ; pour la peur dans le quartier, au contraire, c’est la formulation même de l’interrogation qui a été modifiée (Tableau 3.), tout comme ses filtres. Dans tous les cas, on ignore les déterminants de ces modifications : aucune recherche, aucune analyse secondaire n’est invoquée à leur appui.

<sup>31</sup> En fait, les quelques travaux reposant sur ce matériel sont axés, en effet, sur l’exploration de la liaison entre sentiment d’insécurité et sorte de quartier (par exemple, PERETTI-WATEL, 2000 ; HERPIN, LAGRANGE, 2005 ; LE JEANNIC, 2007).

<sup>32</sup> Le développement récent d’importants travaux britanniques (FARRALL, *et al.*, 2009) permettra de disposer désormais de données de cadrage sur l’insécurité dans un cadre local.

Le progrès est ici conséquent. L'étude du sentiment d'insécurité suppose, en effet, avant tout, de réaliser que cette expression recouvre deux dimensions qu'il importe de bien distinguer : la préoccupation pour l'insécurité (et l'ordre) et la peur pour soi et les siens devant la délinquance<sup>33</sup>. Bien entendu, ces deux dimensions se chevauchent jusqu'à un certain point mais sans se confondre, et elles procèdent de mécanismes fort différents. La première est abstraite, peu sensible à l'exposition au risque ou à l'expérience, mais fort dépendante de l'appréhension devant des changements économiques et sociaux face auxquels on se juge mal armé, en somme à la crainte de précarisation. Si ces insécures détestent tellement toute atteinte à l'ordre, c'est qu'ils craignent le changement. La seconde, au contraire, est concrète et donc sensible à l'exposition au risque, à l'expérience, mais d'une sensibilité plus ou moins accentuée selon le degré de vulnérabilité que l'on ressent<sup>34</sup>. Si l'on capture assez facilement la préoccupation sécuritaire par une interrogation bien calibrée, la peur, au contraire, est beaucoup plus difficile à étudier tant elle est multiple et fluctuante selon le risque que l'on perçoit, l'expérience que l'on en a, la vulnérabilité que l'on ressent, les circonstances dans lesquelles on se trouve. La conséquence fâcheuse est que l'on capture plus souvent la préoccupation que les peurs alors qu'on en parle comme si c'était la peur qu'on avait mesurée. Au nom des apeurés, on peut alors conférer un poids démesuré aux préoccupés qui ne se sentent pas nécessairement concrètement menacés par la délinquance, mais qui la détestent comme manifestation de désordre.

Nous examinerons d'abord les résultats des CVS à propos des peurs ; ensuite nous consacrerons un développement à l'insécurité dans le voisinage, puis nous étudierons l'information que ces enquêtes apportent en matière de préoccupation sécuritaire et nous comparerons les deux dimensions ; finalement nous entrerons ces différentes données dans une analyse multivariée pour faire émerger une typologie du sentiment d'insécurité.

## I - LES PEURS

Nous allons parcourir successivement les données concernant la peur au domicile, dans le quartier, dans les transports en commun, enfin pour autrui. Nous évoquerons aussi les questions particulières de peur qui sont incluses dans certains modules de victimation.

---

<sup>33</sup> Étude *princeps* in FURSTENBERG, 1971 ; cf. aussi, avec des terminologies variables, FIGGIE, 1980 ; LOUIS-GUÉRIN, 1984 ; ... *Specific fear and general concern are separate topics* (DITTON, FARRALL, 2007, 224).

<sup>34</sup> Étude *princeps* pour la France in ROBERT, POTTIER, 1997.



## 1°) La peur au domicile

À la question, *Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?*, une toute petite minorité d'enquêtés (8,27 % en 2005-2006 et 6,80 % en 2006-2007) répond *souvent* ou *de temps en temps*.

Comme la formulation de la question n'a que légèrement bougé au fil des enquêtes (à vrai dire, ce sont les modalités de réponse qui ont varié cf. tableau 1), on peut chercher des termes de comparaison.

**Tableau 1. Peur au domicile, formulation selon les enquêtes**

EPCVM 1994-1995 EPCVM 1995-1996	<i>Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?</i> - fréquemment - quelquefois - rarement - jamais
EPCVM 1996-1997 EPCVM 1997-1998 EPCVM 1998-1999 EPCVM 1999-2000 EPCVM 2000-2001 EPCVM 2001-2002 EPCVM 2002-2003	<i>Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?</i> - oui, souvent - oui, de temps en temps - rarement - jamais - ne sait pas
EPCVM 2003-2004 EPCVM 2004-2005 CVS 2005-2006 CVS 2006-2007	<i>Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?</i> - souvent - de temps en temps - rarement - jamais - ne sait pas
Enquêtes franciliennes 1998-2008 Aubervilliers 2002-2003-2004 Aulnay-sous-Bois 2002-2003-2004 Gonesse 2002-2003-2004 Grand Lyon 2002-2003-2004 Saint-Denis 2002-2003-2004	<i>Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ?</i> - jamais - rarement - quelquefois - fréquemment

Source : INSEE, CESDIP.

On découvre alors que le résultat des CVS ne s'écarte guère de l'ordre de grandeur des précédentes enquêtes nationales avec une légère tendance à l'érosion. Les enquêtes régionales et locales apportent une intéressante information complémentaire : les scores franciliens et celui de la métropole lyonnaise sont dans le même ordre de grandeur que les résultats nationaux, en revanche, on peut trouver des prévalences nettement plus importantes dans des communes de la

banlieue nord de Paris en particulier à Saint-Denis. C'est uniquement sur de tels terrains que la peur au domicile perd de sa grande rareté (tableau 2).

**Tableau 2. Peur au domicile (%) ; prévalences selon différentes enquêtes**

	Oui (souvent/fréquemment + quelquefois)	Non (rarement + jamais + nsp)
EPCVM 1994-1995	11,35	88,65
EPCVM 1995-1996	11,18	88,83
EPCVM 1996-1997	8,33	91,67
EPCVM 1997-1998	8,43	91,56
EPCVM 1998-1999	7,52	92,48
EPCVM 1999-2000	7,34	92,66
EPCVM 2000-2001	8,94	91,07
EPCVM 2001-2002	8,06	91,94
EPCVM 2002-2003	6,94	93,06
EPCVM 2003-2004	9,92	90,08
EPCVM 2004-2005	9,34	90,66
CVS 2005-2006	8,27	91,73
CVS 2006-2007	6,80	93,20
Île-de-France 1998-1999-2000	8,29	91,71
Île-de-France 2000-2001-2002	9,19	90,81
Île-de-France 2002-2003-2004	8,87	91,13
Île-de-France 2004-2005-2006	8,95	91,06
Île-de-France 2006-2007-2008	7,78	92,22
Aubervilliers 2002-2003-2004	13,88	86,12
Aulnay-sous-Bois 2002-2003-	13,59	86,41
Gonesse 2002-2003-2004	14,45	85,54
Grand Lyon 2002-2003-2004	7,72	92,28
Saint-Denis 2002-2003-2004	15,41	84,59

Source : INSEE, CESDIP.

Champ : variable selon les enquêtes

## 2°) La peur dans le quartier

Ceux qui répondent *souvent* ou *de temps en temps* à la question *Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ?* sont un petit peu plus nombreux (11,05 % en 2005-2006 et 9,78% en 2006-2007).

Ici, la comparaison est moins assurée dans la mesure où la question a subi au fil des enquêtes des modifications beaucoup plus importantes que dans le cas précédent (tableau 3). Les EPCVM tout comme les enquêtes régionales et locales précisent, comme c'est l'usage classique, *seul le soir*, tandis que les CVS tout comme les deux dernières EPCVM font usage d'une

formulation moins circonstanciée, plus abstraite<sup>35</sup>. Par ailleurs, certaines EPCVM filtrent la question à la différence des autres enquêtes disponibles. Les quatre dernières enquêtes abandonnent également le terme classique de peur (*fear*) pour celui beaucoup plus incertain et plus englobant d'insécurité que l'on utilise généralement pour désigner à la fois la composante de peur et celle de préoccupation (*concern*).

---

<sup>35</sup> Elles s'écartent aussi de la formulation classique : *How safe do you feel walking alone in this area after dark ?*

**Tableau 3. Peur dans le quartier ; formulations selon les enquêtes**

<p>EPCVM 1994-1995 EPCVM 1995-1996</p>	<p><i>En vous déplaçant seul(e) le soir dans votre quartier, vous arrive-t-il d'avoir peur ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- j'ai trop peur pour me déplacer seul(e) le soir</li> <li>- j'ai souvent peur</li> <li>- j'ai peur quelquefois</li> <li>- j'ai rarement peur</li> <li>- je n'ai jamais peur</li> <li>- je ne me déplace jamais seul(e)</li> </ul>
<p>EPCVM 1996-1997 EPCVM 1997-1998 EPCVM 1998-1999</p>	<p><i>En vous déplaçant seul(e) le soir dans votre quartier, vous arrive-t-il d'avoir peur ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- oui, souvent</li> <li>- oui, de temps en temps</li> <li>- rarement</li> <li>- jamais</li> <li>- ne sait pas</li> </ul> <p>(la question est filtrée en amont, les personnes déclarant ne jamais sortir seules le soir ne sont pas interrogées)</p>
<p>EPCVM 1999-2000 EPCVM 2000-2001 EPCVM 2001-2002 EPCVM 2002-2003</p>	<p>Même question que précédemment, mais après resserrage du filtre : les personnes déclarant ne jamais sortir seules le soir ou refusant de répondre à la question <i>personnellement, vous arrive-t-il de sortir seul(e) le soir ?</i> ne sont pas interrogées.</p>
<p>EPCVM 2003-2004 EPCVM 2004-2005 CVS 2005-2006 CVS 2006-2007</p>	<p><i>Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- souvent</li> <li>- de temps en temps</li> <li>- rarement</li> <li>- jamais</li> <li>- ne sait pas</li> </ul> <p>(plus de filtre)</p>
<p>Enquêtes franciliennes, 1998-2008 Aubervilliers 2002-2003-2004 Aulnay-sous-Bois 2002-2003-2004 Gonesse 2002-2003-2004 Grand Lyon 2002-2003-2004 Saint-Denis 2002-2003-2004</p>	<p><i>Dans votre propre quartier, vous arrive-t-il d'avoir peur d'être seul(e) le soir dehors ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- j'ai trop peur pour sortir seul(e) le soir</li> <li>- j'ai souvent peur</li> <li>- j'ai quelquefois peur</li> <li>- j'ai rarement peur</li> <li>- je n'ai jamais peur</li> </ul>

Source : INSEE, CESDIP.

Il est frappant de constater que, malgré cette instabilité qui rend la comparaison bien difficile, ceux qui avouent avoir souvent ou quelquefois peur dans leur quartier restent toujours dans un ordre de grandeur modeste. On voit cependant (tableau 4) que le fait de ne pas interroger ceux qui déclarent ne pas sortir le soir – ce fut le cas pour les enquêtes nationales entre 1996 et

2003 – conduit à une vraisemblable sous-estimation de la peur dans le quartier : les scores pour cette période se situent autour de 6 % alors qu'avant et après ils oscillent entre 10 et 12 %.

**Tableau 4. La peur dans le quartier selon différentes enquêtes (%)**

	Oui (souvent + quelquefois / de temps en temps)	Non (rarement + jamais + nsp)	Ne se déplace jamais seul / refus (+ trop peur en 1996 et 1997 et dans les enquêtes ÎdF et Forum)
EPCVM 1994-1995	9,90	55,95	34,16
EPCVM 1995-1996	10,48	62,55	27,97
EPCVM 1996-1997	5,13	36,64	58,23
EPCVM 1997-1998	5,80	37,78	56,42
EPCVM 1998-1999	5,90	40,77	53,33
EPCVM 1999-2000	5,30	39,22	55,47
EPCVM 2000-2001	6,44	39,24	54,32
EPCVM 2001-2002	6,46	40,64	52,9
EPCVM 2002-2003	5,72	40,78	53,51
EPCVM 2003-2004	12,67	87,33	-
EPCVM 2004-2005	11,94	88,07	-
CVS 2005-2006	11,05	88,94	-
CVS 2006-2007	9,78	90,23	-
Île-de-France 1989-1999-2000	21,75	70,90	7,35
Île-de-France 2000-2001-2002	20,55	71,84	7,60
Île-de-France 2002-2003-2004	20,95	73,60	5,45
Île-de-France 2004-2005-2006	19,96	75,18	4,87
Île-de-France 2006-2007-2008	17,91	77,52	4,57
Aubervilliers 2002-2003-2004	33,30	54,73	11,97
Aulnay-sous-Bois 2002-2003-2004	27,18	65,36	7,45
Gonesse 2002-2003-2004	26,92	66,00	7,08
Grand Lyon 2002-2003-2004	22,40	71,24	6,36
Saint-Denis 2002-2003-2004	31,62	55,89	12,50

Source : INSEE, CESDIP

Champ : variable selon les enquêtes

☞ Pour les deux dernières EPCVM et les CVS, la question posée ne concerne plus le soir uniquement et n'évoque plus un sentiment de peur mais un sentiment d'insécurité.

La peur dans le quartier offre des scores plus conséquents dans des enquêtes concentrées sur des milieux très urbanisés comme des communes de la banlieue nord de Paris, l'ensemble de l'Île-de-France, et même – cette fois – l'agglomération lyonnaise, d'autant qu'il faudrait encore ajouter ceux qui ont déclaré avoir *trop peur*.

On notera toutefois que l'interrogation prend dans ces enquêtes infranationales un tour très différent puisque l'on demande à l'enquêté si sa peur le dissuade de sortir *seul le soir* ce qui est plus concret et plus exigeant qu'une simple interrogation semi-abstraite sur *se sentir en insécurité*.

Par ailleurs, les CVS comprennent une question un peu comparable, encore que la formulation en soit plus alambiquée : *Dans la vie courante, vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité (y compris pour ne pas être importuné(e) ou à certaines heures) ?* Ses résultats demeurent très éloignés de ceux des enquêtes en milieu hautement urbanisé et assez proches de ceux des enquêtes nationales sur la peur dans le quartier (tableau 5).

**Tableau 5. Le renoncement à sortir par insécurité dans les enquêtes CVS (%)**

	2005-2006	2006-2007
oui souvent	4,28	3,35
oui parfois	7,95	8,02
oui mais très rarement	5,56	5,48
non jamais	79,83	80,87
ne sort jamais (raisons autres que la sécurité)	2,38	2,28

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

À ceux qui ont répondu affirmativement, on a encore demandé : *Aux abords de votre domicile, y a-t-il, en particulier, des groupes de personnes qui vous inquiètent au point de renoncer à sortir ?* Mais les réponses renforcent l'impression d'une prévalence très limitée de la peur dans le quartier (tableau 6).

**Tableau 6. Le renoncement à sortir en raison de la présence de groupes menaçants, CVS (%)**

	2005-2006	2006-2007
oui souvent	6,94	6,36
oui parfois	11,90	10,94
oui mais très rarement	7,22	10,09
non	73,94	72,61

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Question posée aux personnes à qui il arrive dans la vie courante de renoncer à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité, soit 20,90 % et 20,03 % des échantillons 2007 et 2008.

Si la peur au domicile semble garder partout des scores très modérés, à l'exception de quelques communes de la banlieue parisienne, la peur dans le quartier, elle, paraît augmenter notablement dans tous les milieux très urbanisés. L'absence de standardisation des questions empêche cependant de conclure trop affirmativement.

### 3°) *La peur dans les transports en commun*

La section transports des enquêtes CVS comporte de nombreuses questions assorties de multiples filtres.

À ceux qui ont déclaré avoir utilisé les transports en commun au moins une fois dans les 24 mois précédant l'enquête, on demande *Vous sentez-vous en sécurité dans les transports en commun ?* Ceux qui déclarent n'y pas recourir doivent dire si c'est *par insécurité* et ceux qui n'en ont pas eu l'occasion *si les transports en commun ne sont pas assez sûrs* (tableau 7).

**Tableau 7. La peur dans les transports en commun dans les CVS (%)**

	<b>N'utilisent pas les transports car ne sont pas assez sûrs (travail + activités quotidiennes)</b>	<b>N'utilisent pas les transports pour le travail car ne sont pas assez sûrs</b>	<b>N'utilisent pas les transports pour les activités quotidiennes car ne sont pas assez sûrs</b>	<b>Utilisent les transports mais ne s'y sentent en sécurité que parfois ou jamais</b>
CVS 2005-2006	0,87	0,65	0,4	7,62
CVS 2006-2007	1,01	0,64	0,5	7,43

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La première colonne n'est pas la somme des deuxième et troisième en raison de la possibilité de multiréponses.

Les EPCVM interrogeaient d'abord sur l'utilisation des transports en commun pour le travail ou les loisirs, avant de demander, à ceux qui s'abstenaient, quelle raison les conduisait à les éviter. Toutefois, les deux dernières n'ont conservé que l'interrogation sur l'usage lié au travail, tout en modifiant sa forme. On peut résumer leurs résultats dans le tableau 8.

**Tableau 8. L'insécurité dans les transports en commun d'après les EPCVM (%)**

	N'utilisent pas les transports car ne s'y sentent pas en sécurité (travail + sorties)	N'utilisent pas les transports pour le travail car ne s'y sentent pas en sécurité	N'utilise pas les transports pour les sorties car ne s'y sentent pas en sécurité
EPCVM 1994-1995	-	-	-
EPCVM 1995-1996	2,23	0,23	2,08
EPCVM 1996-1997	3,67	0,50	3,43
EPCVM 1997-1998	2,69	0,34	2,45
EPCVM 1998-1999	2,96	0,29	2,78
EPCVM 1999-2000	3,34	0,28	3,19
EPCVM 2000-2001	4,00	0,49	3,71
EPCVM 2001-2002	3,27	0,41	3,02
EPCVM 2002-2003	2,74	0,31	2,56
EPCVM 2003-2004*		5,75	
EPCVM 2004-2005*		4,96	

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

La première colonne n'est pas la somme des deuxième et troisième en raison de la possibilité de multiréponses.

\* Formulation modifiée : n'utilise pas les transports pour le travail car préfère utiliser le véhicule personnel (+ pratique, + confortable, + sûr, etc.).

En ce qui concerne ceux qui ne prennent pas les transports en commun pour aller travailler parce qu'ils s'y sentent en insécurité, toutes les enquêtes nationales affichent des résultats infinitésimaux (sauf les deux dernières EPCVM qui posent plusieurs questions en une et obtiennent donc des résultats inexploitable) (tableau 8). En revanche, ceux qui, parce qu'ils ne s'y sentent pas en sécurité, ne prennent pas les transports en commun pour leurs loisirs sont clairement plus nombreux dans les EPCVM que dans les CVS. Dans les enquêtes urbaines (tableau 9) – surtout dans la banlieue Nord mais aussi dans l'agglomération lyonnaise – les pourcentages de ceux qui s'abstiennent d'utiliser des transports en commun pour des raisons d'insécurité sont nettement plus élevés que dans les enquêtes nationales... ce qui n'a rien d'inattendu.



**Tableau 9. L'insécurité dans les transports en commun d'après les enquêtes locales (%)**

	N'utilisent pas les transports car ne s'y sentent pas en sécurité (travail + loisirs)	N'utilisent pas les transports pour aller travailler car ne s'y sentent pas en sécurité	N'utilisent pas les transports pour les loisirs car ne s'y sentent pas en sécurité
Aubervilliers	9,56	4,02	7,75
Aulnay-sous-Bois	11,86	4,78	9,19
Gonesse	11,67	3,59	9,97
Grand Lyon	5,81	1,85	4,95
Saint-Denis	9,26	2,98	7,41

Source : CESDIP.

Champ : variable selon les enquêtes

La première colonne n'est pas la somme des deuxième et troisième en raison de la possibilité de multiréponses.

Les enquêtes régionales ou locales ont procédé très différemment (tableau 10). D'une part, elles ont évité le filtrage en prévoyant des modalités *sans objet* et *trop peur* ; d'autre part, elles recourent à une question plus concrète (*Vous arrive-t-il d'avoir peur d'être volé ou agressé dans... ?*) ; enfin, elles ont distingué selon le mode de transport. On découvre alors que la peur peut varier considérablement selon la sorte de moyen de transport utilisée : il existe une véritable hiérarchie des peurs, mais elle n'est pas la même selon que l'on se trouve en région parisienne ou dans l'agglomération lyonnaise.

**Tableau 10. Personnes déclarant avoir « souvent » ou « quelquefois » peur dans les différents transports (%)**

	Bus	Train	RER	Métro	Tramway
Île-de-France 1998-1999-2000	17,64	25,9	30,65	27,87	5,87
Île-de-France 2000-2001-2002	18,03	26,36	31,49	28,72	6,97
Île-de-France 2002-2003-2004	17,77	26,66	32,98	28,00	10,10
Île-de-France 2004-2005-2006	18,44	25,40	31,34	25,41	8,02
Île-de-France 2006-2007-2008	14,77	23,00	31,68	24,46	7,56
Aubervilliers	33,70	30,69	31,29	33,3	21,33
Aulnay-sous-Bois	26,44	32,46	36,81	32,41	16,70
Gonesse	25,22	35,39	37,59	29,81	14,06
Grand Lyon	20,91	12,42	-	26,48	11,86
Saint-Denis	29,76	32,8	32,21	32,67	22,89

Source : CESDIP.

Champ : variable selon les enquêtes

#### 4°) La peur pour autrui

Un des résultats majeurs des enquêtes régionales et locales avait été la découverte de l'importance des peurs pour les enfants (tableau 11) ; la construction de la question permettait en

outre de découvrir une gamme de peurs très diversifiée selon le lieu. Rien dans les EPCVM ne permettait d'aborder ce thème. Les CVS, au contraire, contiennent une question sur les peurs pour autrui (tableau 12). Toutefois, elle est posée seulement à la petite fraction des enquêtés qui a mentionné la délinquance comme problème du quartier ce qui est assez malavisé dans la mesure où la signification d'une telle question est difficile à préciser entre le pôle préoccupation de l'insécurité et celui des peurs. De surcroît, l'interrogation sur les enfants est noyée dans une revue de tous les proches. Tout au plus peut-on remarquer combien sont répandues les peurs pour les enfants ce qui justifierait une exploration plus compréhensive de ce thème, un peu dans le genre de ce qu'ont entrepris les enquêtes régionales et locales.

**Tableau 11. La peur pour les enfants dans les enquêtes régionales et locales (%)**

*Si vous avez des enfants qui vivent avec vous, avez-vous peur qu'ils se fassent agresser ?*

	À l'école	Dans les transports en commun	Dans un lieu de loisirs	Dans la rue	Ailleurs
Île-de-France 1998-1999-2000	25,84	28,36	17,47	31,26	28,62
Île-de-France 2000-2001-2002	21,55	24,29	14,57	26,81	24,41
Île-de-France 2002-2003-2004*	15,24	18,61	12,84	21,90	20,74
Île-de-France 2004-2005-2006*	17,00	22,03	14,75	25,26	23,19
Île-de-France 2006-2007-2008*	14,47	18,82	11,73	21,52	20,21
Aubervilliers 2002-2003-2004	29,18	29,07	22,43	34,00	28,37
Aulnay-sous-Bois 2002-2003-2004	32,40	32,84	24,21	37,74	34,26
Gonesse 2002-2003-2004	31,51	32,60	22,43	33,70	33,70
Grand Lyon 2002-2003-2004	17,41	20,70	13,81	23,77	21,38
Saint-Denis 2002-2003-2004	29,17	28,77	21,69	34,26	28,44

Source : CESDIP.

Champ : variable selon les enquêtes

Ce pourcentage est calculé sur l'ensemble de l'échantillon, les modalités proposées étant oui, non et sans objet.

\* À partir de l'enquête francilienne pour 2002-2003-2004, cette question ne semble plus posée qu'aux personnes de plus de 17 ans ayant des enfants avec elles et non plus à l'ensemble des enquêtés.

**Tableau 12. Les peurs pour autrui d'après les CVS (%)**

	2005-2006		2006-2007	
	Part de l'échantillon interrogée*	% de oui	Part de l'échantillon interrogée	% de oui
pour vous-même	27,95	37,96	25,11	39,81
pour vos enfants	10,09	64,93	9,07	66,80
pour les autres membres de la famille	27,95	35,96	25,11	26,45
pour votre conjoint	6,24**	84,32	13,50	38,11

Source : INSEE.

champ : France métropolitaine

\* Seules sont interrogées les personnes ayant répondu que leur quartier ou village est concerné par la délinquance (et filtrage des personnes ayant des enfants, et de celles ayant un conjoint).

\*\* Dans l'enquête pour 2005-2006, une erreur de filtre (corrigée en 2006-2007) n'a fait poser la question sur le conjoint qu'aux enquêtés vivant en couple qui avaient déclaré avoir peur pour les autres membres de leur famille ; seulement 6 % de l'échantillon a été interrogé au lieu des 15 % de personnes en couple ayant cité la délinquance comme problème dans le quartier.

## 5°) Les peurs consécutives à certaines victimations

Reprenant partiellement un dispositif utilisé dans la première enquête nationale puis ensuite abandonné, les CVS ont inclus dans certains modules de victimation des interrogations sur l'appréhension causée par l'incident.

En cas de cambriolage ou de vol résidentiel, on demande à l'enquêté *vous-même ou les autres membres du ménage, êtes-vous désormais très préoccupé par le risque de cambriolage (vol) ?* En cas de vol de voiture, on lui demande *Diriez-vous que votre ménage est désormais beaucoup plus préoccupé par le risque de vol d'un de vos véhicules ?* Sans que l'on sache pourquoi la formulation varie d'un cas à l'autre.

Les deux tiers des cambriolés (62,72 % et 64,39 %) s'affirment préoccupés. Les proportions sont à peine plus faibles en cas de vol résidentiel à domicile (58,24 % et 54,03 %). Si le vol résidentiel s'est passé ailleurs – par exemple, dans une résidence secondaire – les scores baissent encore un peu plus (54,11 % et 52,60 %). On observe des ordres de grandeur analogues (56,98 % et 51,52 %) après un vol de voiture.

Si l'on croise cette variable par celles de peurs et de préoccupation, on observe d'abord une certaine liaison entre cette crainte de victimation ultérieure et les peurs (dans le quartier et chez soi) ; en revanche, la liaison avec la préoccupation sécuritaire – le fait de considérer la délinquance comme le principal problème de société – est faible ou inexistante<sup>36</sup>.

On ne trouve pas de question analogue dans les autres modules de victimation concernant tout le ménage ; on ignore la raison de cette différence de traitement. Dans ceux qui concernent une victimation individuelle, on rencontre des formulations assez différentes : *Diriez-vous que cette affaire vous a causé un dommage psychologique (problème pour dormir, peur, perte de confiance en soi) ?*

Dans les deux CVS, un gros quart des enquêtés choisit la modalité *plutôt important* en cas de vol avec violence<sup>37</sup>, violence physique<sup>38</sup> ou menace<sup>39</sup>, sauf en cas d'injures<sup>40</sup> où la proportion tombe au sixième.

En cas d'agression, afficher un dommage psychologique important paraît lié à la peur au domicile<sup>41</sup> et surtout à la peur dans le quartier. En revanche, ces agressés perturbés ne sont pas

---

<sup>36</sup> Une seule exception concerne les victimes d'un vol résidentiel dans un autre lieu que leur domicile (par exemple, dans une résidence secondaire, mais aussi dans un local professionnel) : ceux qui craignent fortement une nouvelle victimation de ce type s'avèrent beaucoup plus préoccupés par la délinquance que la moyenne de ce type de volés.

<sup>37</sup> 27,89 % et 32,56 %.

<sup>38</sup> 29,56 % et 28,91 %.

<sup>39</sup> 26,91 % et 28,32 %.

<sup>40</sup> 15 % et 14,90 %.

<sup>41</sup> C'est particulièrement vrai pour les victimes de vols avec violence qui affichent un fort dommage psychologique : elles sont deux fois plus nombreuses que la moyenne des victimes de vols avec violence à avoir souvent peur au domicile ou dans le quartier.

plus nombreux que la moyenne – ou alors très faiblement – à mettre la délinquance au premier plan de leurs préoccupations.

Le statut de ces deux sortes de questions semble assez différent. Le premier cas participe des efforts pour élucider l'aspect *anticipation du risque* dans la peur du crime. Il n'est pas certain que l'expression *préoccupé* soit la plus adéquate ; surtout il aurait fallu – comme le faisait la première enquête nationale – poser ces questions à tous les enquêtés pour faire apparaître l'éventuelle aggravation de l'anticipation du risque que suscite une expérience effective de victimation. À défaut, on ne sait pas trop ce qu'il est possible de conclure des scores observés. Quant à la question figurant dans les modules à victimation individuelle, elle concerne moins l'anticipation du risque que globalement les répercussions psychologiques.

En fin de compte, si la tentative est méritoire, il faudra pour en tirer des résultats vraiment parlants, l'améliorer en tenant mieux compte de l'état des savoirs.

\*\*\*

Au total, les CVS confirment la modestie des scores des deux questions traditionnelles sur la peur au domicile et dans le quartier. Ce résultat « national » est susceptible de masquer des scores plus importants en milieu très urbanisé, notamment dans certaines parties de l'agglomération parisienne.

C'est encore plus vrai pour les peurs dans les transports en commun dans la mesure où le recours à ces moyens de déplacement ne tient pas du tout la même place dans une mégapole, dans une petite ville ou dans une région rurale et que ce ne sont pas les mêmes moyens qui sont offerts dans ces différentes hypothèses.

Enfin, les quelques indices concernant les peurs pour les enfants indiquent une voie qui mérite des investigations plus poussées et plus concrètes.

De manière plus générale, les enquêtes sur l'insécurité ont fait l'objet ces dernières années d'importantes recherches méthodologiques dans les pays du Benelux<sup>42</sup> ; elles ont suscité une vive controverse en Allemagne<sup>43</sup> ; surtout une gamme conséquente de nouvelles recherches a été menée à bien sur le sujet en Grande-Bretagne<sup>44</sup>. Outre une appréciation généralement sévère sur la qualité et la portée des enquêtes réalisées quant à présent sur le sentiment d'insécurité et sur les conclusions que l'on a cru pouvoir en tirer<sup>45</sup>, ces nouveaux apports ont débouché sur des

---

<sup>42</sup> Synthèse in PAUWELS, PLEYSIER, 2008 ; cf. aussi PAUWELS, PLEYSIER, 2005 ; PLEYSIER, PAUWELS, VERVAEKE, GOETHALS, 2005 ; VENDERVEEN, 2006.

<sup>43</sup> Synthèse in OBERGFELL-FUCHS, 2008.

<sup>44</sup> Synthèse in FARRALL, *et al.*, 2009.

<sup>45</sup> Synthèse in ZAUBERMAN, 2008.

recommandations de méthode qu'il sera désormais difficile d'ignorer, notamment de rendre clair pour l'enquête que le domaine exploré est celui de la délinquance, d'éviter de parler directement de peur ou d'insécurité, de substituer des formulations spécifiques aux globales, de passer de formulations nominales à d'autres ordinales voire même en échelle, de tenir compte du temps écoulé depuis l'incident, de préciser la durée et la fréquence de l'épisode psychologique que constitue la peur... outre la nécessité de ne pas négliger la dimension de colère (*anger*) à côté de celle de peur (*fear*) et de bien distinguer les peurs de la préoccupation<sup>46</sup>.

Sur ce dernier point au moins, les CVS marquent un net progrès.

## II - L'INSÉCURITÉ DANS LE VOISINAGE

Les CVS ont repris un questionnaire hérité des EPCVM sur l'insécurité dans le voisinage, le quartier.

**Tableau 13. Les problèmes du quartier d'après les CVS (%)**

	Cité comme un des problèmes		Cité comme problème le plus important*	
	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
le bruit	27,31	27,18	9,18	9,81
la pollution	32,16	31,92	9,77	9,30
le manque de transport	25,62	27,27	10,92	11,73
le manque d'équipements	22,40	23,11	4,59	4,86
le manque d'animation	29,75	29,68	6,88	7,13
l'environnement dégradé	20,26	19,17	4,64	4,07
<b>la délinquance</b>	<b>23,85</b>	<b>21,51</b>	<b>10,76</b>	<b>9,05</b>
les dangers de la circulation	45,98	45,27	24,27	24,24
la mauvaise image ou la mauvaise réputation	12,66	11,86	3,24	3,17

Source : INSEE.

champ : France métropolitaine

\* La somme des pourcentages de chaque colonne n'est pas égale à 100 car il y a, en 2007, 15,74% et en 2008, 16,63% de personnes qui pensent que leur quartier n'est concerné par aucun des problèmes cités.

<sup>46</sup> Cf. DITTON, FARRALL, 2007. La première enquête nationale française abordait le sentiment d'insécurité sous des modalités qui, à plusieurs points de vue, anticipent ces recommandations nouvelles : elle interrogeait sur la réaction violente (*anger*) de la victime envers l'auteur, elle liait l'interrogation sur la peur à la sorte de victimation éprouvée (ce que les CVS reprennent mais pas assez systématiquement), elle interrogeait enfin sur le caractère durable ou éphémère de la peur, de la colère, de la perte de confiance (ZAUBERMAN, *et al.*, 1990, 84-87)... probablement parce que le questionnaire avait été bâti non pas *a priori*, mais après une longue enquête qualitative (ROBERT, *et al.*, 1985) utilisée pour détecter les interrogations qui faisaient sens pour les enquêtés (ce qu'un simple test est impuissant à détecter).

On remarquera que la délinquance fait un faible score, derrière la pollution, le bruit, le manque de transports, le défaut d'animation et les dangers de la circulation<sup>47</sup>, dans la liste des problèmes cités. Mais, à l'inverse, elle rejoint les ordres de grandeur de ces problèmes-ci quand on s'attache à ce qui est cité en premier. Autrement dit, elle ne semble pas un problème majeur de voisinage de manière générale, mais il est possible qu'elle prenne un relief important dans la petite minorité de cas où on la mentionne (tableau 13).

Une analyse multivariée permet d'améliorer la compréhension de ces résultats : elle révèle l'existence de trois pôles : pour une grosse moitié des enquêtés (53,05 %), leur voisinage ne pose aucun problème de quelle sorte que ce soit ; pour un cinquième (20,58 %) ce sont les manques (d'équipements, de transports, d'animation) qui font difficulté dans le quartier où ils vivent, mais pas le bruit, la délinquance, la mauvaise image, la pollution ou un environnement dégradé ; enfin un dernier quart (26,37 %) se distingue par une surreprésentation nette de ces problèmes y compris la délinquance (qui monte à 69,11 % de réponses positives au lieu de 26,54 % dans l'ensemble de l'échantillon), mais aussi le bruit, la mauvaise image, un environnement dégradé, la pollution, les dangers de la circulation (mais pas le manque de transports). La délinquance semble bien s'inscrire dans un syndrome de quartier à problèmes.

D'un côté, il n'est pas aisé de déterminer la signification d'une interrogation que sa forme apparente à celles sur la préoccupation, tandis que la mention de l'environnement immédiat la rapproche de celles sur les peurs. D'un autre côté, la longue persistance de ce type de question lui confère un intérêt indéniable. Ce dernier mérite est cependant atténué par l'instabilité de la question posée (tableau 14).

---

<sup>47</sup> Et le manque d'équipements dans l'enquête pour 2006-2007.

**Tableau 14. La question sur l'insécurité dans le voisinage selon les enquêtes de l'INSEE**

EPCVM 1994-1995	<p><i>Quel problème dans votre quartier ou votre commune vous préoccupe le plus ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bruit</li> <li>- la pollution</li> <li>- le manque de commerces ou d'équipements</li> <li>- les transports en commun (mal adaptés aux besoins ou dangereux)</li> <li>- <b>le manque de sécurité</b></li> <li>- autre</li> <li>- aucun problème ne me dérange</li> </ul>
EPCVM 1995-1996	<p><i>Quels problèmes dans votre quartier ou votre commune vous préoccupent le plus ?</i> 2 réponses possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bruit</li> <li>- la pollution</li> <li>- le manque de commerces ou d'équipements</li> <li>- les transports en commun (mal adaptés aux besoins ou dangereux)</li> <li>- <b>le manque de sécurité</b></li> <li>- autre</li> <li>- aucun problème particulier ne vous dérange</li> </ul>
EPCVM 1996-1997 EPCVM 1997-1998 EPCVM 1998-1999 EPCVM 1999-2000 EPCVM 2000-2001 EPCVM 2001-2002 EPCVM 2002-2003	<p><i>Quels problèmes dans votre quartier ou votre commune vous préoccupent le plus ?</i> 2 réponses possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bruit</li> <li>- la pollution</li> <li>- le manque de commerces ou d'équipements</li> <li>- les transports en communs (mal adaptés aux besoins ou dangereux)</li> <li>- <b>le manque de sécurité</b></li> <li>- autre</li> <li>- aucun problème particulier ne vous dérange</li> <li>- ne sait pas</li> </ul>
EPCVM 2003-2004 EPCVM 2004-2005	<p><i>Selon vous, votre quartier ou votre village est-il concerné par les problèmes suivants ?</i> plusieurs réponses possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bruit</li> <li>- la pollution (pollution de l'air, pollution des sols, qualité de l'eau...)</li> <li>- le manque de transport ou d'équipement</li> <li>- le manque d'animation (quartier dortoir, village mort)</li> <li>- l'environnement dégradé (mal entretenu, manque de propreté)</li> <li>- <b>la délinquance, les incivilités</b></li> <li>- les dangers de la circulation</li> <li>- la mauvaise image ou mauvaise réputation</li> </ul> <p><i>Quel est le problème le plus important ?</i></p>
CVS 2005-2006 CVS 2006-2007	<p><i>Selon vous, votre quartier ou votre village est-il concerné par les problèmes suivants ?</i> plusieurs réponses possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bruit</li> <li>- la pollution (pollution de l'air, pollution des sols, qualité de l'eau...)</li> <li>- le manque de transport</li> <li>- le manque d'équipement (sports, loisirs, santé, services...)</li> <li>- le manque d'animation (quartier dortoir, village mort)</li> <li>- l'environnement dégradé (mal entretenu, manque de propreté)</li> <li>- <b>la délinquance</b></li> <li>- les dangers de la circulation</li> <li>- la mauvaise image ou la mauvaise réputation</li> </ul> <p><i>Quel est le problème le plus important ?</i></p>

Source : INSEE.

On peut cependant tenter de résumer l'information en la sérialisant comme indiqué au tableau 15.

**Tableau 15. L'insécurité dans le voisinage (%)**

	<i>Cite le manque de sécurité, la délinquance, les incivilités ou la délinquance au moins une fois</i>	<i>Cite en premier le manque de sécurité</i>	<i>Cite la délinquance, les incivilités ou la délinquance comme problème le plus important</i>
EPCVM 1994-1995	12,66	12,66	-
EPCVM 1995-1996	15,97	11,30	-
EPCVM 1996-1997	14,88	10,11	-
EPCVM 1997-1998	18,04	12,72	-
EPCVM 1998-1999	13,54	9,04	-
EPCVM 1999-2000	14,40	9,98	-
EPCVM 2000-2001	18,38	12,96	-
EPCVM 2001-2002	14,56	10,17	-
EPCVM 2002-2003	12,97	8,51	-
EPCVM 2003-2004	31,91	-	11,30
EPCVM 2004-2005	30,42	-	10,54
CVS 2005-2006	23,85	-	10,76
CVS 2006-2007	21,51	-	9,05

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On remarquera simplement que la mention de ce problème dans le voisinage présente des scores extrêmement variables selon les années, sans que l'on en puisse en tirer grande conclusion en raison de l'instabilité du nombre d'items proposés à l'enquête. En tous cas, une petite minorité seulement – de l'ordre du dixième – dont la taille n'évolue clairement ni dans un sens ni dans l'autre, présente l'insécurité ou la délinquance comme le problème le plus important ou le premier de son environnement. Du coup, nous utiliserons cette donnée dans l'analyse du cadre de vie au chapitre suivant.

### III - LA PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE

Dans les réponses à la question sur *le problème le plus préoccupant dans la société française actuelle*, la délinquance arrive au troisième rang derrière la pauvreté et surtout le chômage pour la CVS 2005-2006, au quatrième rang derrière la santé, la pauvreté et le chômage pour celle de 2006-2007.



Comme c'est le cas dans les autres enquêtes disponibles<sup>48</sup>, la préoccupation sécuritaire se situe derrière la somme des préoccupations « sociales » (chômage + pauvreté) et même au cas d'espèce derrière chacune d'elles (tableau 16). La priorité absolue de l'emploi est vérifiée dans toutes les enquêtes et dans tous les sondages à la seule exception d'un bref renversement au début du siècle pour des raisons qui ont donné lieu à des analyses qu'il serait superflu de reprendre ici<sup>49</sup>.

Avec une formulation un peu différente<sup>50</sup>, les sondages *Figaro-Sofres* des mois de janvier 2007<sup>51</sup> et 2008<sup>52</sup> laissent voir des niveaux très comparables à ceux relevés par les CVS (16 et 13 %).

**Tableau 16. Problème le plus préoccupant dans la société française actuelle (%) d'après les CVS**

	2005-2006	2006-2007
santé (alimentation, sida, grippe et autres épidémies ...)	14,19	16,93
environnement (pollution de l'air, pollution des sols, qualité de l'eau...)	10,53	9,93
terrorisme, attentats	4,87	4,31
chômage	30,43	27,11
<b>délinquance</b>	<b>15,08</b>	<b>13,50</b>
pauvreté	17,59	21,72
sécurité routière	2,06	2,25
racisme, discrimination	5,24	4,24

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Rappelons enfin qu'avec une interrogation très différente, les enquêtes Agoramétrie – qui ont duré, avec quelques interruptions, de 1977 à 2004 – avaient permis de situer la proportion des « très préoccupés » par l'insécurité dans un ordre de grandeur, en tendance très stable, d'environ un sixième des enquêtés<sup>53</sup>.

Finalement les résultats des CVS sont compatibles avec l'état des savoirs sur la préoccupation sécuritaire dans la société française : chronique depuis un tiers de siècle, cette préoccupation sécuritaire se situe au moment de ces enquêtes à un niveau d'étiage.

Si l'on travaille maintenant sur le cumul des deux enquêtes pour croiser la préoccupation et les peurs (au domicile et dans le quartier), on observe un certain recouvrement des deux

<sup>48</sup> Dans les enquêtes régionales et locales disponibles, la préoccupation sécuritaire se situe toujours derrière la somme des préoccupations sociales, et aussi toujours derrière chacune d'elles, sauf en 2001 en Île-de-France (DIDIER, *et al.*, 2006a, 2006b ; NÉVANEN, *et al.*, 2006 ; ROBERT, *et al.*, 2006 ; ZAUBERMAN, *et al.*, 2006 ; HEURTEL, 2009b).

<sup>49</sup> ROBERT, POTTIER, 2004.

<sup>50</sup> ... *problème dont le gouvernement devrait s'occuper en priorité... et violence au lieu de délinquance.*

<sup>51</sup> Période de passation de la première CVS.

<sup>52</sup> Période de passation de la deuxième CVS.

<sup>53</sup> ROBERT, POTTIER, 2004.

dimensions : ceux qui ont peur sont plus nombreux à être préoccupés que la moyenne des enquêtés et ceux qui sont préoccupés sont plus nombreux à avoir peur. Toutefois, ces aggravations sont assez limitées, surtout si l'on compare avec le fort recoupement entre ceux qui ont peur à leur domicile et ceux qui ont peur dans leur quartier (tableau 17). Cette observation confirme la relative autonomie des deux dimensions.

**Tableau 17. Sentiment d'insécurité ; croisement de la préoccupation et des peurs (%) ; cumul des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007**

	Préoccupation délinquance	Peur domicile	Peur quartier
préoccupation délinquance	-	11,18	17,78
peur domicile	20,69	-	51,96
peur quartier	23,79	37,59	-
<i>échantillon</i>	<i>13,94</i>	<i>7,53</i>	<i>10,41</i>

*Source : INSEE.*

*Champ : France métropolitaine*

*Lecture : parmi les personnes préoccupées par la délinquance, 11,18 % déclarent avoir peur à leur domicile, contre 7,53 % dans l'ensemble de la population.*

Si l'on croise maintenant la préoccupation et les peurs avec les victimations (tableau 18), on observe, de manière assez triviale, que celles qui ont le domicile pour théâtre accroissent la peur chez soi. Quant à la peur dans le quartier, elle est affectée par une large gamme de victimations. En tous cas, l'expérience d'agression augmente les deux sortes de peurs. Par contraste, être victime n'accroît que plus modérément la préoccupation sécuritaire, ce qui confirme la relative autonomie de cette dernière à l'égard de l'expérience personnelle.

**Tableau 18. Préoccupation et peurs selon les victimations (%) ;  
cumul des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007**

	Préoccupation délinquance	Peur domicile	Peur quartier
cambríolage	18,97	24,37	21,38
vol domiciliaire	18,62	14,89	17,23
vol ou cambríolage de résidence secondaire	15,04	8,02	9,00
vol de voiture	19,32	10,68	18,44
vol dans voiture	15,81	10,21	16,10
vol d'un deux roues à moteur	17,66	11,86	17,52
vol de vélo	13,74	8,53	18,43
dégradation résidence principale	18,71	19,58	23,60
dégradation véhicule	17,20	9,79	18,28
vol avec violence physiques ou menaces	21,87	11,86	33,82
vol sans violences ni menaces	13,50	8,91	15,43
violences physiques	16,95	14,60	23,04
menaces	20,09	16,77	24,99
injures	18,39	12,45	21,52
autres agressions	17,42	15,62	20,71
<i>échantillon</i>	<i>13,94</i>	<i>7,53</i>	<i>10,41</i>

Source : INSEE.

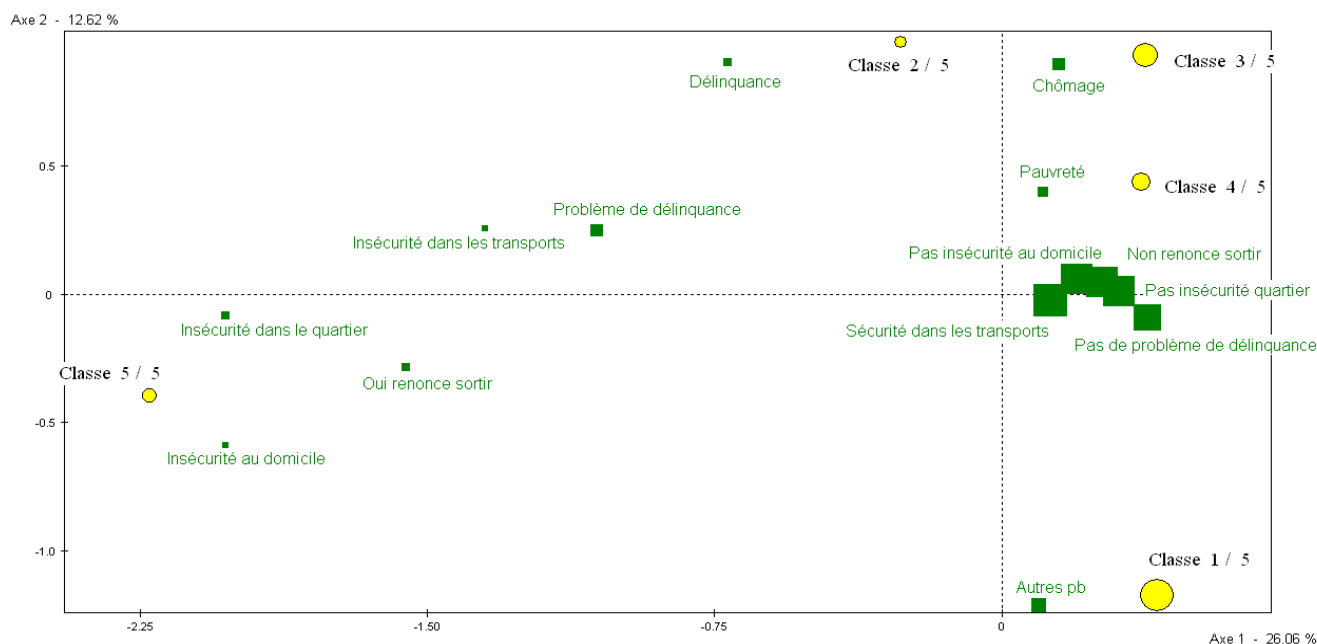
Champ : France métropolitaine

#### **IV - APEURÉS, INSÉCURES... OU PRÉOCCUPÉS PAR D'AUTRES PROBLÈMES SOCIAUX**

Pour faire émerger les configurations concrètes selon lesquelles s'organisent ces différents aspects du sentiment d'insécurité, nous commençons par procéder à une analyse factorielle des correspondances multiples où ces différentes questions interviennent en variables actives<sup>54</sup> tandis que les caractéristiques des enquêtes sont placées en supplément.

<sup>54</sup> Malgré l'émergence dans la factorielle d'un axe caractérisé par la peur pour les enfants, on a été obligé dans la construction typologique de dichotomiser simplement la peur pour soi ou pour autrui, d'une part parce qu'elle contient trop de modalités peu pertinentes, d'autre part parce que la première CVS contient une erreur de filtrage sur la peur pour le conjoint.

**Figure 1. Le sentiment d'insécurité dans la CVS, analyse factorielle et typologie**



Un premier facteur (22,06 % de la variance) concerne la peur et la préoccupation sécuritaire. Il est surtout défini d'un côté par une peur multiforme (dans le quartier, chez soi, dans les transports, pour soi mais aussi pour les enfants) de la délinquance, un renfermement chez soi et aussi une préoccupation sécuritaire.

Se rangent de ce côté des caractéristiques indiquant une faible capitalisation scolaire (pas de diplôme), financière (400-1 500 €), professionnelle (chômeurs, employés, inactifs), des personnes seules, des femmes, surtout des Franciliens.

L'autre demi-facteur n'est que faiblement caractérisé par l'absence de peur, de claustrophobie au domicile et de préoccupation sécuritaire.

Se rangent de ce côté des hommes, toutes sortes d'actifs (cadres, professions libérales et intellectuelles supérieures, artisans et commerçants, intermédiaires, agriculteurs), des titulaires de revenus élevés, des diplômés de l'enseignement supérieur, des habitants de la partie Ouest du pays, ceux aussi qui vivent dans des villages et des petites villes, ceux qui habitent des maisons plutôt que des appartements.

Bref, d'un côté une France insécure, peu aisée et francilienne, de l'autre une France aisée et provinciale qui ignore l'insécurité.

Après un fort coude, un deuxième facteur (12,62 %) concerne la hiérarchisation des problèmes de société. D'un côté, on trouve ceux qui mettent au premier plan le chômage et ensuite la préoccupation pour la sécurité.

Se logent de ce côté des hommes, des actifs, des Parisiens ou Franciliens vivant en appartements, des titulaires de revenus élevés et d'un fort capital scolaire.

De l'autre côté, on trouve ceux qui refusent de placer et l'insécurité et le chômage et la pauvreté au premier plan des problèmes de société.

Ce sont des inactifs, jeunes (étudiants, 15-19 ans) ou âgés (retraités, plus de 65 ans), surtout des femmes, vivant en milieu rural ; faibles revenus et faible capital scolaire se rangent aussi de ce côté.

Un troisième facteur (12,51 %) concerne la priorité à donner soit à la pauvreté, soit au chômage. On trouve d'un côté ceux qui mettent la pauvreté au premier rang des préoccupations sociales, surtout des femmes, des personnes d'âge moyen, vivant plutôt en appartements (donc en milieu urbain).

Du côté de ceux qui s'attachent surtout à l'emploi, on trouve des retraités, des couples sans enfants, des provinciaux (Nord-est), surtout des hommes.

Enfin un quatrième facteur (12,21 %) oppose la préoccupation pour la délinquance à celle pour le chômage.

Du premier côté, on trouve des hommes, des couples avec enfants, des jeunes, des Franciliens, des ouvriers, des revenus moyens.

De l'autre se rangent surtout naturellement des chômeurs, aussi des hommes, des personnes seules, des faibles revenus, des provinciaux (Sud-ouest).

Les résultats de cette factorielle permettent de créer une typologie et de répartir les enquêtés entre ses diverses classes.

Une **1<sup>ère</sup> classe** (32,86 % enquêtés) se caractérise par la préoccupation pour des problèmes sociaux qui ne sont ni la délinquance, ni le chômage, ni la pauvreté. Ces enquêtés n'ont peur de la délinquance en aucune circonstance.

Les membres de cette classe sont peu caractérisés. Tout au plus peut-on dire qu'ils sont plus jeunes ou plus âgés que la moyenne des enquêtés et plutôt des provinciaux habitant la façade ouest.

Une **2<sup>e</sup> classe** (11,63 %) – les *préoccupés* par l'insécurité – regroupe ceux qui mettent la délinquance au premier plan des problèmes de société, sans en avoir peur pour autant. Ils ne sont pas très nettement caractérisés socialement.

Une **3<sup>e</sup> classe** (25,70 %) rassemble tous ceux qui mettent le *chômage* au premier plan des problèmes de société, et n'ont aucunement peur de la délinquance. Un peu plus que la moyenne des enquêtés, ce sont des cadres, des diplômés d'études supérieures, des revenus moyens ou élevés, des provinciaux, des hommes.

Une **4<sup>e</sup> classe** (17,92 %) rassemble ceux qui ne manifestent ni préoccupation pour la délinquance ni peur, mais sont très sensibles à la *pauvreté*. Ils présentent des caractéristiques relatives analogues à celles de la classe précédente.

Enfin, une **5<sup>e</sup> classe** (11,89 %) affiche une *préoccupation* pour la délinquance, mais, à la différence de la deuxième classe – ces enquêtés affirment également leur *peur* de la délinquance (au domicile, dans le quartier, pour eux comme pour leurs enfants). Par rapport à la moyenne des enquêtés, ils sont plus Franciliens, plus féminins, leurs revenus sont faibles tout comme leur capital scolaire.

# LE CADRE DE VIE

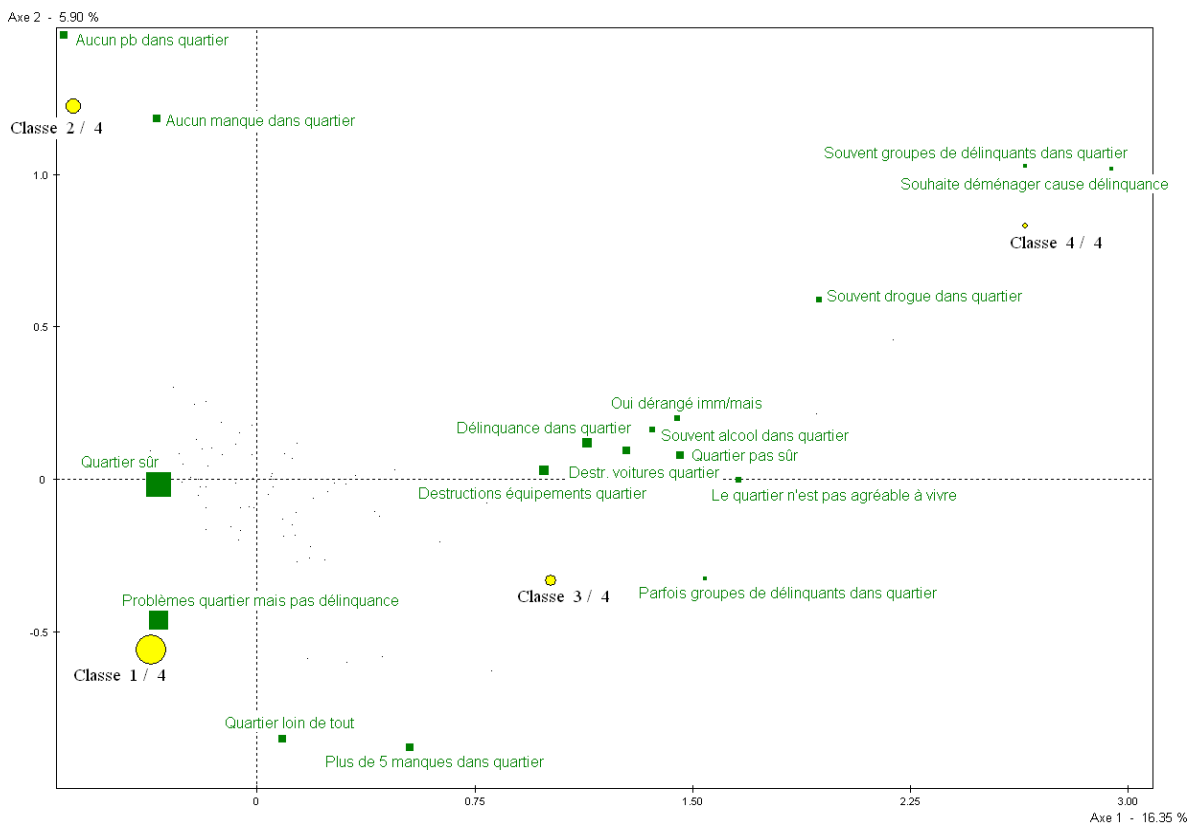
Tout comme les EPCVM qui les précédaient, les CVS sont très attentives au cadre de vie dans lequel évoluent les enquêtés.

Toute une série de questions sont consacrées à ce thème, ainsi le jugement sur l'agrément du quartier, son caractère sûr, son isolement, ses manques d'équipement, ses problèmes de délinquance, d'alcoolisme, de drogue, voire d'économie souterraine et de groupes délinquants, de destructions de voiture ou d'équipement, de groupes de jeunes, mais aussi la présence policière, l'ancienneté dans le logement, le souhait de déménager et son motif.

En empilant les deux enquêtes CVS, on entre ces variables dans une analyse factorielle de correspondances multiples – en plaçant en variables supplémentaires les caractéristiques des enquêtés – afin de faire émerger les lignes de force de l'appréciation par les enquêtés de leur cadre de vie. Cette première étape permettra ensuite de créer une typologie et de répartir les enquêtés entre ses différentes classes.

## I - LES LIGNES DE FORCE DU JUGEMENT SUR LE CADRE DE VIE

**Figure 2. Le cadre de vie dans les CVS, analyse factorielle et typologie**



Un premier facteur explique 16,35 % de la variance. Il est surtout défini d'un côté par des variables indiquant une appréciation négative sur cet environnement : le quartier n'est ni sûr ni agréable ; on y relève des problèmes de délinquance ; l'enquêté désirerait le quitter pour cette raison ; il se plaint de destructions de voitures et d'équipements collectifs, aussi d'être dérangé par des jeunes en groupe au pied des immeubles ; il note des problèmes d'alcoolisme, de drogue, d'économie souterraine. Les variables supplémentaires qui se rangent de ce côté-ci de l'axe indiquent une population plutôt jeune (moins de 50 ans), assez peu favorisée (ouvriers, chômeurs, faibles revenus, faible capital scolaire), habitant l'Île-de-France, le Nord-est ou le Sud-est.

Les gens heureux n'ayant pas d'histoire, l'autre demi-facteur est à peine caractérisé par le caractère sûr du quartier et l'absence de destructions et les variables en supplément qui s'y associent connotent une population âgée, plutôt favorisée (cadres, intermédiaires, évidemment retraités ; avec des revenus et un capital scolaire<sup>55</sup> plus importants), habitant le Nord-ouest ou le Sud-ouest.

Après un fort effet de coude, le deuxième facteur (5,90 %) présente d'un côté un environnement que l'on souhaite quitter : en effet, même si on le juge exempt de problèmes sociaux, ou que les équipements collectifs n'y font pas défaut, il se caractérise, se plaint-on, par la présence fréquente de groupes de délinquants. À ce côté de l'axe s'associent en supplément des variables connotant une population âgée, sans enfants, à faibles revenus et sans grand capital scolaire, plutôt localisée sur la façade Ouest.

Le côté opposé du facteur est caractérisé par la faiblesse des équipements, un isolement, quelques problèmes de drogue et d'alcool, mais pas de délinquance particulière de sorte que c'est pour d'autres raisons que l'on souhaite quitter le quartier. Les variables supplémentaires associées à ce côté de l'axe décrivent une population plus jeune, plus active, avec enfants, de meilleur niveau de revenus et de capital scolaire, habitant l'Île-de-France ou le Sud-est.

Le troisième facteur (5,28 %) rassemble, d'un côté, des jugements très négatifs sur le quartier (la drogue, l'alcool, les groupes délinquants y sont fréquents ; l'on voudrait bien le quitter pour cette raison ; en outre, on le trouve isolé et très mal équipé). Les variables supplémentaires qui s'y associent connotent des populations d'âge moyen ou de retraités, dont le niveau de revenus et le capital scolaire sont très modiques, plutôt localisées dans le Sud-ouest.

Du côté opposé de cet axe, les jugements négatifs sont moins accentués (c'est seulement *de temps en temps* que l'on observe des phénomènes de drogue, d'alcoolisme ou de destructions d'équipement, voire la présence de groupes délinquants) et les variables en supplément indiquent

---

<sup>55</sup> Que le niveau d'études primaires se range aussi de ce côté traduit seulement la moindre qualification globale des classes d'âge élevées.



une population plus masculine, de meilleur niveau (cadres ou intermédiaires ; étude secondaires ou supérieures, revenus élevés), vivant en Île-de-France.

Enfin le quatrième facteur (4,77 %) définit d'un côté un environnement jugé isolé, mais que l'on habite depuis longtemps et que l'on n'envisage pas de quitter. Les variables en supplément indiquent une population âgée, retraitée, sans enfants, avec peu de diplômes et peu de revenus, habitant le Nord-est ou le Sud-est.

Du côté opposé, les enquêtés résident depuis moins de temps dans le quartier et envisagent de le quitter ; ils estiment que les problèmes de drogues, d'alcool, de groupes délinquants y sont fréquents. Les variables supplémentaires qui s'associent à ce côté de l'axe décrivent une population dans la force de l'âge, avec des revenus faibles ou moyens, malgré un capital scolaire meilleur. Il s'agit d'actifs de toutes sortes, mais aussi de chômeurs, de personnes seules ou de familles monoparentales.

## **II - UN ENVIRONNEMENT GÉNÉRALEMENT SATISFAISANT, QUELQUEFOIS DIFFICILE**

À partir de l'analyse factorielle, on peut répartir les enquêtés dans différentes classes d'une typologie sur le cadre de vie.

Une première classe en réunit à elle seule la moitié (52,30%). Le quartier que l'on habite est jugé sûr et agréable – même si ces enquêtés sont un peu plus nombreux que la moyenne à le trouver mal équipé et isolé – parce qu'on n'y relève ni problème de délinquance, ni destruction de voiture ou d'équipements, ni groupes délinquants, ni drogue, ni économie souterraine ou prostitution, enfin que l'on n'y est pas dérangé par des groupes de jeunes.

Les enquêtés qui appartiennent à cette première classe sont, plus que la moyenne, des cadres, des intermédiaires ou des artisans/commerçants. Plus que la moyenne, ils sont dans la force de l'âge, avec un capital secondaire de niveau lycée ou supérieur. Plus que la moyenne, enfin ils habitent la façade Ouest du territoire et moins que la moyenne la région francilienne ou le Nord-Est.

On pourrait parler de *satisfaits actifs*.

La deuxième classe est moitié moins nombreuse (24,17 %). Là encore, il n'y a aucun problème fâcheux dans l'environnement. De surcroît, cette fois le quartier que l'on habite ne souffre ni d'isolement, ni de déficit d'équipement.

Les enquêtés qui appartiennent à ce groupe ont un profil assez différent, même si on les trouve préférentiellement dans la moitié Ouest du territoire : plus que la moyenne, il s'agit de

gens âgés vivant seuls ou en couples sans enfants ; leur capital scolaire est faible de même que leurs revenus.

Ici il s'agit plutôt de *satisfaits âgés*.

Reste le dernier quart des enquêtés où se concentrent les plaintes sur le cadre de vie.

D'abord, une troisième classe (17,06 %) relève, plus que proportionnellement, des problèmes de délinquance, de destructions diverses, de groupes de jeunes, avec *de temps en temps* de la drogue, de l'alcoolisme, un peu d'économie souterraine. Bref, ils sont plus nombreux que la moyenne à juger leur quartier peu agréable et ils le quitteraient volontiers (mais pas en raison de sa délinquance).

Dans ce groupe, plus francilien que la moyenne<sup>56</sup>, où sont surreprésentées les classes d'âge inférieures à 50 ans, on note un poids plus que proportionnel du chômage, de niveaux faibles de revenus et de diplômes, de familles monoparentales.

Disons que les membres de cette classe sont *plutôt insatisfaits* de leur cadre de vie.

Enfin, une quatrième classe, très petite (6,48 %) se caractérise par des jugements très sévères sur le quartier : non seulement, les désordres (groupes délinquants, drogue, alcoolisme, destructions de voitures et d'équipements, rassemblements de jeunes en pied d'immeubles, économie souterraine...) y sont plus présents que la moyenne, mais encore il est très mal équipé. Au total, ces enquêtés jugent leur quartier ni agréable ni sûr. D'ailleurs, 77 % de ceux qui souhaiteraient déménager en raison de la délinquance sont concentrés dans cette classe.

Plus que la moyenne, ce groupe est francilien, composé d'actifs (de moins de 50 ans) peu favorisés (ouvriers et employés) ou de chômeurs, avec des familles monoparentales.

Les enquêtés de cette classe sont *tout à fait insatisfaits* de leur environnement.

En résumé, l'appréciation sur le cadre de vie oppose une grosse majorité qui se déclare très satisfaite à un petit quart de mécontents où l'on peut encore discerner des moyennement mécontents de ceux qui le sont très fortement.

---

<sup>56</sup> Mais on relève aussi une certaine surreprésentation des habitants du quart Nord-est.

# VICTIMES, NON-VICTIMES

Avant d'examiner chaque victimation abordée par le questionnaire à tour de rôle, dressons d'abord un tableau d'ensemble. On distingue les enquêtés qui ont été atteints au cours de la période d'enquête par l'une des victimations contenues dans l'enquête de ceux qui sont indemnes. Là encore nous travaillons sur l'empilement des deux enquêtes CVS.

## I - DIFFÉRENTES SORTES DE VICTIMATION

Le questionnaire de l'enquête *Cadre de vie et sécurité* interroge sur 13 types de victimations<sup>57</sup>. On distingue 8 victimations atteignant le ménage (les cambriolages, les vols sans effraction, les vols ou cambriolages dans la résidence secondaire, les vols de voiture, les vols d'objets dans ou sur la voiture, les vols de deux roues à moteur, les vols de vélo, et les dégradations et destructions de la résidence principale) et 5 victimations individuelles (les vols violents, les vols sans violence, les violences physiques, les menaces et les injures).

Nous allons procéder d'abord à une analyse de correspondances multiples (ACM) avec, en variables actives, celles de victimation, et en variables illustratives les caractéristiques des enquêtés, y compris leur classement dans les typologies construites à propos de l'insécurité et du cadre de vie. Les résultats de l'ACM serviront ensuite de base à la construction d'une typologie.

Dans un premier temps, nous ne prendrons en compte que les quatre types de victimation qui étaient évoqués dans les EPCVM : les cambriolages de la résidence principale, les vols de ou dans voiture, les vols personnels et les agressions.

Par la suite, nous élargirons la notion de victimation pour y englober toutes celles explorées dans les CVS.

---

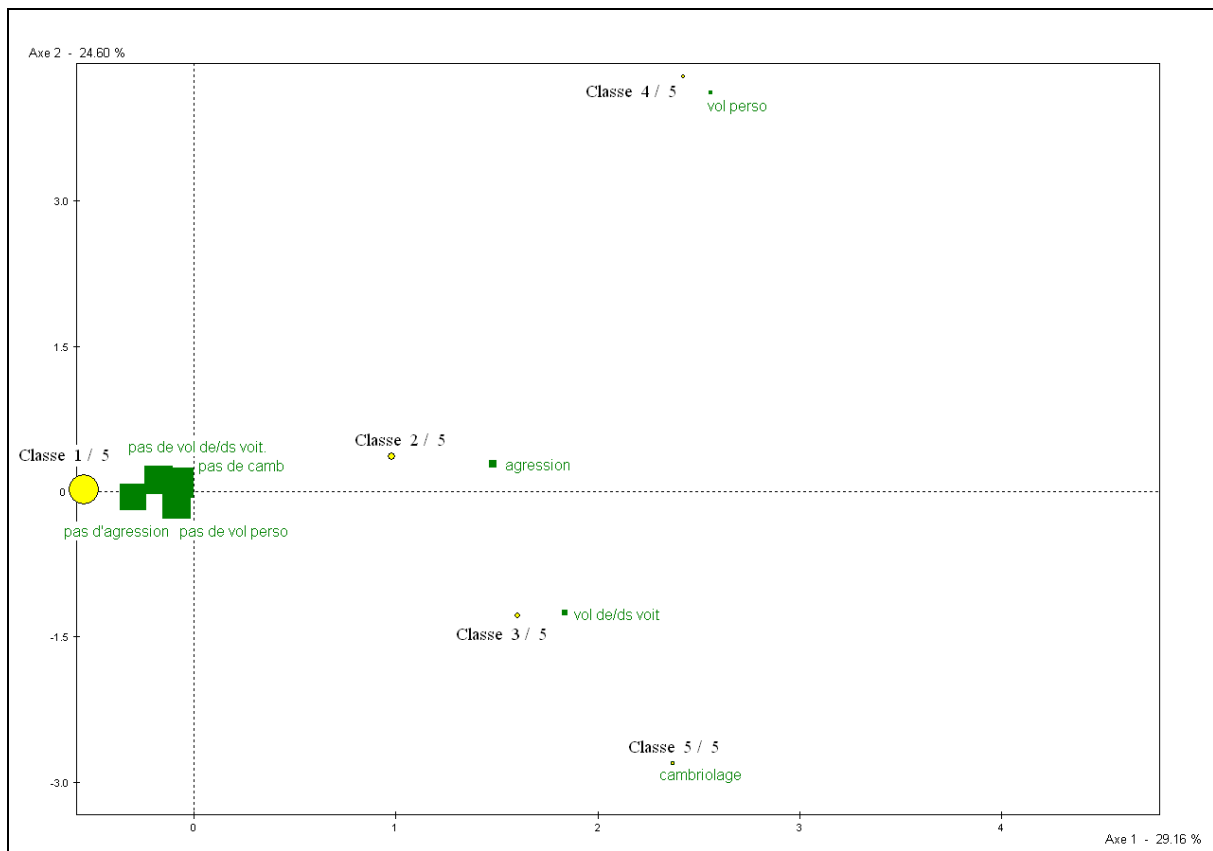
<sup>57</sup> Sans compter les victimations sexuelles ou par un proche qui ne peuvent pas être prises en compte avec les autres en raison d'un mode de passation différent (questionnaire auto administré sous casque) et surtout d'une population interrogée différente (en théorie les 18 à 75 ans, en fait pour la première CVS seulement les 18 à 60).

## II - UN RISQUE INÉGALEMENT RÉPARTI

### 1°) Victimes/non-victimes selon les catégories des EPCVM

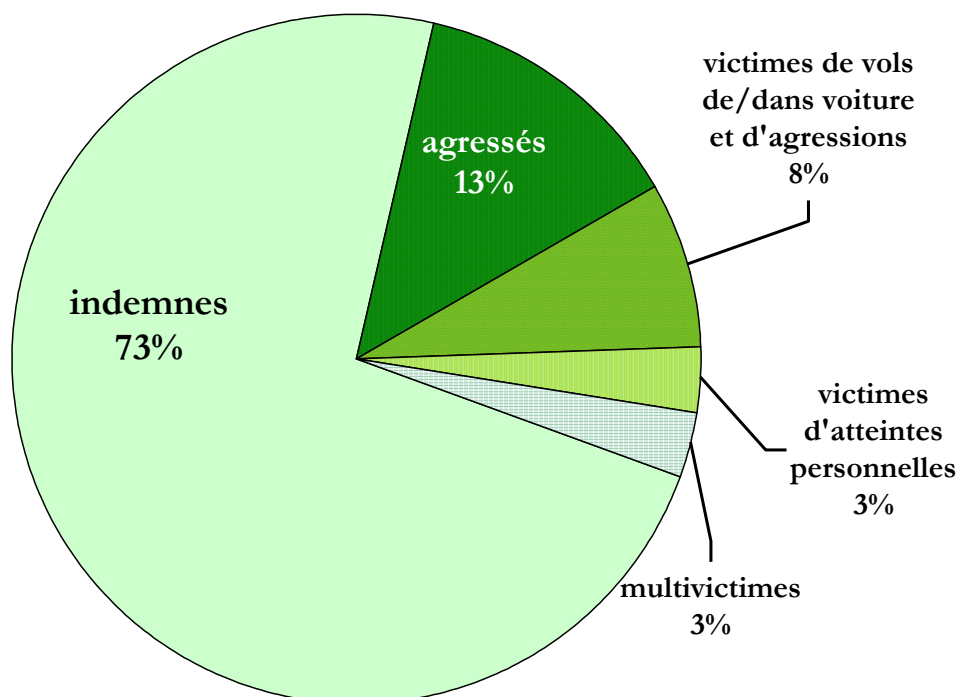
On travaille d'abord sur une nouvelle analyse factorielle à quatre variables actives avec les caractéristiques des individus en variables illustratives (figure 3).

**Figure 3.** Victimes, non-victimes dans les CVS ; Analyse factorielle et classification sur quatre victimations



Cette analyse factorielle aboutit à une typologie en cinq classes distinctes (figure 4).

**Figure 4. Victimes, non-victimes dans les CVS, classification sur quatre victimations ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007cumulées**



Le 1<sup>er</sup> groupe (73,12 % de l'échantillon) est celui des *indemnes*. Aucun des enquêtés faisant partie de ce groupe n'a été victime de cambriolage, de vol de ou dans voiture, d'agression ou de vol personnel au cours des deux dernières années. Ce groupe est, plus qu'en moyenne, composé de personnes âgées de plus de 50 ans, de retraités ou hommes et femmes au foyer, de personnes vivant en milieu rural, en dehors d'une ZUS, habitant un pavillon (et non en appartement). Il est plutôt composé de personnes seules ou de couples sans enfant, à faibles revenus (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> quartiles), vivant dans des quartiers dénués de tout problème fâcheux ; ils ne manifestent ni préoccupation ni peur envers la délinquance.

Le 2<sup>e</sup> groupe (12,94 %) rassemble des *victimes d'agression* et d'aucune autre sorte de victimation. Il s'agit de personnes de moins de 50 ans. Y sont sous-représentés les retraités et les hommes et femmes au foyer, ainsi que les personnes ayant un niveau d'études peu élevé (niveau primaire). Les *agressés* sont plutôt des personnes vivant en famille monoparentale ou dans un ménage composé d'un couple avec enfants, ils vivent en appartement, dans des grandes villes, plus souvent qu'en moyenne en ZUS ; ils considèrent que leur quartier n'est ni agréable, ni sûr. Ils sont à la fois apeurés et préoccupés par la délinquance.

Le 3<sup>e</sup> groupe (7,74 %) rassemble des *victimes de vols de/dans voiture et d'agression*. Il s'agit de personnes ayant entre 20 et 50 ans. Leurs caractéristiques sont proches de celles des enquêtés du

groupe précédent : sous-représentation des retraités et des personnes ayant un niveau d'études peu élevé ; les personnes de ce groupe vivent plus souvent dans des ménages composés d'un couple avec enfants, en appartement, dans de grandes villes, plus souvent qu'en moyenne à Paris et en ZUS, ils trouvent qu'il y a des problèmes de délinquance dans leur quartier. Leur revenu est plus élevé qu'en moyenne (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiles).

Le 4<sup>e</sup> groupe (3,02 %) est un petit groupe composé de victimes de vols personnels sans violence. Mais elles ont aussi, plus souvent qu'en moyenne, été victimes d'agression et de vol de ou dans voiture. Disons qu'elles ont surtout été victimes d'*atteintes personnelles*. Aucune d'entre elles n'a été victime de cambriolage. Il s'agit ici de jeunes (15-30 ans), étudiants, à niveau d'études élevé. Ils vivent plus en appartement, à Paris ou dans d'autres grandes villes. On note une surreprésentation des familles monoparentales et des personnes seules, des hauts revenus (4<sup>e</sup> quartile) et des personnes qui considèrent que leur quartier cumule désordres et absence d'équipement. Y sont également surreprésentés ceux qui éprouvent peur et préoccupation envers la délinquance.

Enfin, le 5<sup>e</sup> groupe (3,18 %) réunit toutes les victimes de cambriolages. Elles ont été aussi, plus souvent qu'en moyenne, victimes d'agression, de vol de ou dans voiture et de vol personnel. Ce sont vraiment des *multivictimes*. Elles vivent plus souvent à Paris ou dans de grandes villes, en ZUS ; ce sont plus que proportionnellement des familles monoparentales ou des ménages composés d'un couple avec enfants ; on y retrouve plus de cadres, artisans commerçants et chômeurs, d'hommes, de personnes âgées de 30 à 49 ans. Ce sont plus souvent des personnes à niveau d'études élevé ; ils critiquent les désordres qui règnent dans leur quartier et le mauvais état de ses équipements ; ils sont également plus souvent préoccupés par la délinquance que dans l'ensemble de l'échantillon.

**Tableau 19. Victimes, non-victimes dans les CVS ; prévalence (sans pondération) de chaque type de victimation dans chacun des groupes issus de la typologie (%), cumul des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007**

	Groupe 1 <i>indemnes</i>	Groupe 2 <i>agressés</i>	Groupe 3 <i>victimes d'atteintes aux véhicules et d'agression</i>	Groupe 4 <i>victimes d'atteintes personnelles</i>	Groupe 5 <i>multi victimes</i>	Échantillon
cambriolage	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	3,18
vol de/dans voiture	0,00	0,00	100,00	12,00	15,77	8,60
vol personnel	0,00	0,00	0,00	100,00	5,74	3,21
agression	0,00	100,00	28,02	32,73	27,26	16,96
<i>taille de la classe</i>	73,12	12,94	7,74	3,02	3,18	100,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les leçons de cette typologie peuvent se résumer ainsi.

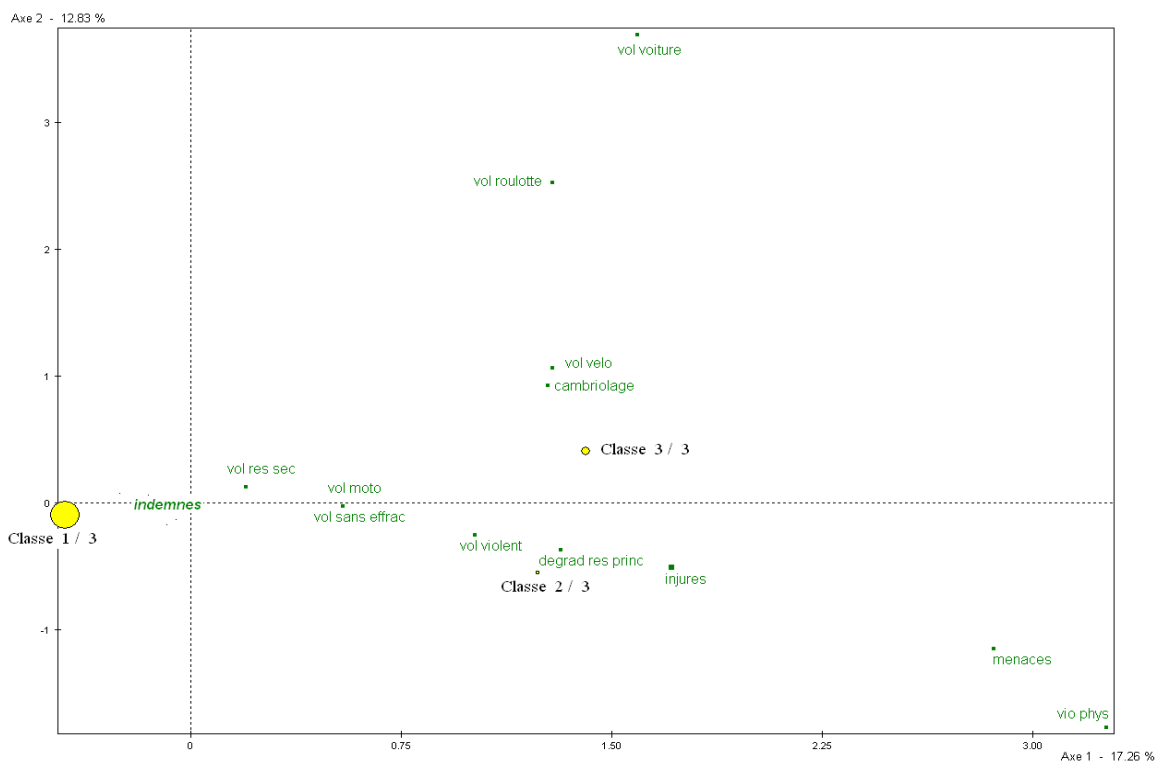
D'abord l'exposition à la victimation ne concerne vraiment qu'un quart de la population. On y observe trois modalités inégales : un peu plus d'un enquêté sur dix est exposé à différentes sortes d'agressions, un peu moins d'un sur dix l'est surtout au vol de ou dans les véhicules, accessoirement à l'agression ; un tout petit groupe de jeunes combine exposition au vol sans violence, accessoirement à celui de voiture et à l'agression ; enfin un dernier groupe tout aussi minuscule réunit une exposition systématique au cambriolage à des moindres risques des autres victimations étudiées.

On constate combien le risque est lié à la vie active dans d'importantes conurbations urbaines.

## 2°) Victimes/non-victimes selon les catégories des CVS

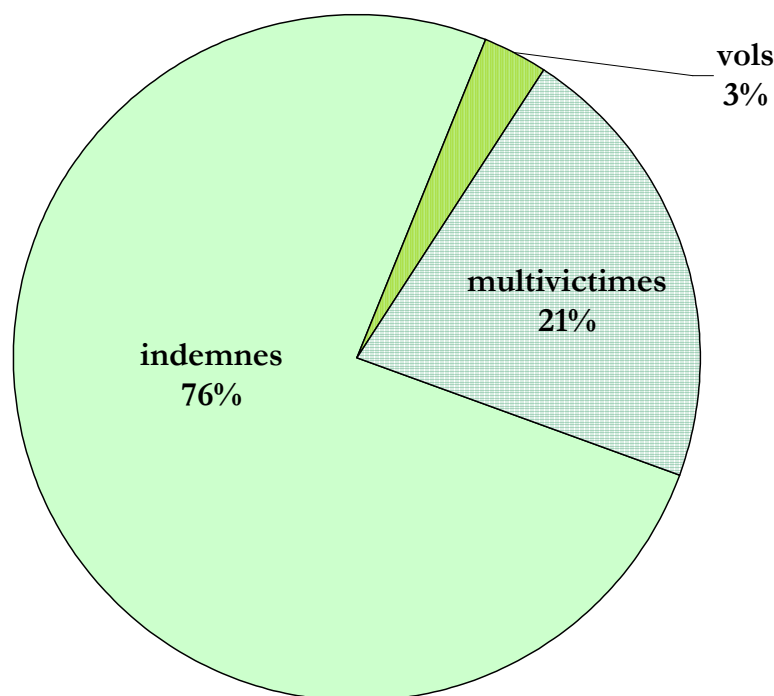
Procédons maintenant à la même analyse multivariée en prenant en compte toutes les victimations retenues par les CVS.

**Figure 5. Victimes, non-victimes dans les CVS ; analyse factorielle et classification sur treize victimations**



Les résultats de l'analyse des correspondances multiples fournissent la base d'une construction typologique. Les enquêtés ne sont pas égaux devant le risque de victimation : aux trois quarts d'entre eux, il n'est pratiquement rien arrivé ; quant au quart restant, il se divise en deux classes dont les profils de victimation sont assez différents.

**Figure 6. Victimes, non-victimes dans les CVS, classification sur treize victimations ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007cumulées**



Le **1<sup>er</sup> groupe** (75,46 % de l'échantillon) est composé de personnes *indemnes* ou quasi-indemnes. Elles sont, en effet, moins atteintes que la moyenne par les treize sortes de victimation évoquées dans le questionnaire. Aucune d'entre elles n'a été victime de menace, d'injure, de vol de ou dans voiture, de vol sans violence ou de violence physique. Il s'agit plutôt de personnes âgées de plus de 50 ans, seules ou en couple sans enfant, de retraités ou de personnes au foyer, à faibles revenus (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> quartiles) et faible niveau d'études, vivant en pavillon, en milieu rural, en tous cas hors ZUS. Plus qu'en moyenne, elles ne relèvent aucun problème fâcheux – ni isolement, ni déficit d'équipement – dans leur environnement. Elles ne sont pas préoccupées par la délinquance et n'en ont pas peur.

Le minuscule **2<sup>e</sup> groupe** (3,21 % de l'échantillon) est composé des victimes de *vols* personnels sans violence. Ces personnes ont également été victimes, plus qu'en moyenne, d'injures, de menaces, de violences physiques, mais aussi de cambriolages, vols de vélo ou à la roulotte et de dégradations de la résidence principale. Ce qui caractérise ce groupe est sa forte



proportion de jeunes (moins de 30 ans), d'étudiants, artisans, commerçants, et professions intermédiaires, vivant dans des grandes villes ou même à Paris, en appartement. Y sont aussi surreprésentées les personnes seules ou les familles monoparentales, celles qui ont des revenus élevés (4<sup>e</sup> quartile), les personnes qui sont préoccupées par la délinquance et en ont peur – tant pour elles que pour les enfants – à domicile ou dans leur quartier.

Enfin, le **3<sup>e</sup> groupe** (21,34 % de l'échantillon) est composé de personnes plus victimes qu'en moyenne de chaque sorte de victimation (sauf de vols sans violence). Elles sont plus *multivictimes* que les membres des autres classes. Ce sont plutôt des personnes de 15 à 50 ans, vivant en appartement dans de grandes villes ou même à Paris, ayant un bon niveau scolaire et un bon revenu. Y sont surreprésentés les professions intermédiaires, employés, cadres, artisans-commerçants, mais aussi les ouvriers, les étudiants et les chômeurs (on note donc surtout la sous-représentation dans ce groupe des hommes et femmes au foyer et des retraités), les personnes vivant en ZUS, les familles monoparentales et les couples avec enfants, les personnes qui ont des problèmes de délinquance dans leur quartier et celles qui mettent en avant la délinquance comme problème social. Les membres de ce groupe se plaignent de leur quartier, notamment des désordres qui y règnent.

**Tableau 20. Victimes, non-victimes dans les CVS ; prévalence (sans pondération) de chaque type de victimation dans chacun des groupes issus de la typologie (% , cumul des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007)**

	Groupe 1 <i>indemnes</i>	Groupe 2 <i>volés</i>	Groupe 3 <i>multivictimes</i>	<i>Ensemble de l'échantillon</i>
cambrilage	2,52	<b>5,70</b>	5,15	3,18
vol sans effraction	1,33	<b>3,98</b>	2,58	1,69
vol dans un autre lieu	0,49	0,63	<b>0,71</b>	0,54
vol de voiture	0,00	3,71	<b>14,96</b>	3,31
vol dans/sur voiture	0,00	9,59	<b>28,26</b>	6,34
vol de 2 roues motorisé	0,56	1,00	<b>1,39</b>	0,75
vol de vélo	1,79	3,44	<b>4,01</b>	2,32
destruction/dégradation résidence principale	3,10	5,25	<b>6,83</b>	3,96
vol violent	0,61	<b>2,71</b>	2,04	0,98
vol sans violence	0,00	<b>100,00</b>	0,00	3,21
violence physique	0,00	5,97	<b>10,44</b>	2,42
menace	0,00	11,95	<b>21,89</b>	5,05
injure	0,00	25,16	<b>57,06</b>	12,98
<i>taille des classes</i>	<i>75,46</i>	<i>3,21</i>	<i>21,34</i>	<i>100,00</i>

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette nouvelle typologie est moins discriminante que la précédente qui faisait apparaître, parmi les victimes, différents profils liés chacun, au moins préférentiellement, à une sorte de victimation. Elle n'est pas loin de se résumer à une opposition entre indemnes et victimes : parmi ces dernières, seul un tout petit groupe, les volés, parvient, en effet, à se distinguer de la masse des victimes.

Son principal apport tient dans la confirmation de la forte asymétrie de l'exposition au risque de victimation : les trois quarts des enquêtés en sont pratiquement indemnes ; seul le dernier quart en pâtit sérieusement. La prise en compte dans les CVS de nouvelles victimations ignorées des EPCVM ne fait pas reculer notablement l'immunité qui se situe toujours dans le même ordre de grandeur.

Elle confirme, par ailleurs, que l'immunité est favorisée par des modes de vie en retrait de la vie active (retraités) ou au moins de la vie dans des métropoles urbaines.

## LES AGRESSIONS

La question filtre utilisée en matière d'agression dans les EPCVM se retrouve dans l'introduction du questionnaire individuel des CVS : *avez-vous été personnellement victime d'agressions ou d'actes de violence, même verbaux, y compris de la part de personnes que vous connaissez ?*, de sorte que le raccordement ne semble pas poser de difficulté. Toutefois, cette question n'est suivie d'aucun module qui lui soit propre ; l'exploration de l'agression est ensuite opérée par une série de questions filtres pour différentes sortes de violences suivies d'autant de modules. Deux sortes d'obstacles s'opposent à l'adoption, comme indicateur d'agression, des réponses à cette question filtre générale. Non seulement, on n'aura aucune information ni sur la multivictimation homogène, ni sur le renvoi ce qui interdira aussi toute comparaison avec les données policières, mais encore l'expérience prouve qu'il ne faut pas prendre une question filtre comme base de calcul de la prévalence. En effet, il y a toujours un nombre non négligeable d'enquêtés qui répondent positivement à la question filtre et qui se ravissent lors de l'administration du module, probablement parce qu'ils découvrent alors que l'événement auquel ils avaient pensé n'entre pas dans le cadre prescrit : on ne le voit pas dans les enquêtes nationales de l'INSEE parce que les scores des questions-filtres sont automatiquement corrigés<sup>58</sup> – sauf justement pour cette question orpheline – mais nous l'avons découvert à propos des enquêtes régionales et locales<sup>59</sup>. Ainsi, recourir à des questions filtres isolées ne permet pas d'obtenir d'information très solide.

C'est d'ailleurs ce qui arrive ici : quand on retient les quatre sortes d'agressions qui font l'objet d'interrogations séparées dans l'enquête CVS – les violences physiques, les menaces, les injures, les vols violents<sup>60</sup> – le quart des enquêtés de 15 ans et plus qui se sont déclarés agressés en général ne répondent positivement à aucune des modalités particulières. L'agression pourrait encore être mesurée par la somme de ceux qui ont répondu positivement à au moins l'une des

---

<sup>58</sup> En effet un contrôle bloquant avertit l'enquêteur en cas de divergence entre la réponse à la question-filtre et celle au module et l'oblige à la résoudre, éventuellement en corrigeant la réponse à la question-filtre.

<sup>59</sup> Cf. POTTIER, *et al.*, 2002 ; FOUQUET, *et al.*, 2006 ; NÉVANEN, *et al.*, 2006 ; DIDIER, *et al.*, 2006a, 2006b ; ROBERT, *et al.*, 2006 ; Zauberman, *et al.*, 2006.

<sup>60</sup> On devrait tenir également compte des agressions sexuelles ou par un proche. C'est malheureusement impossible dans la mesure où le champ retenu n'est pas le même, notamment en ce qui concerne l'âge (entre 18 et 75 ans, en fait au moins pour la première CVS, entre 18 et 60 en raison des difficultés de réponses rencontrées lors de la passation par les plus de 60 ans).

interrogations particulières, mais cette solution laisse aussi perplexe dans la mesure où pas loin de la moitié d'entre eux<sup>61</sup> n'a pas répondu positivement à la question-filtre non suivie d'un module.

Finalement, la meilleure solution consiste – au moins pour le calcul de taux permettant d'introduire les résultats des CVS dans la série nationale des agressions – à reconstituer – parmi les victimes de violences physiques, de vols violents, d'injures et de menaces – les trois sous-ensembles utilisés dans les enquêtes précédentes<sup>62</sup> : les victimes de violences physiques caractérisées (par une incapacité de travail supérieure à huit jours), les victimes de violences physiques simples, celles enfin d'« autres » violences sans contact physique telles les injures ou menaces. Pour calculer la prévalence de cet ensemble, on considère comme victime d'agression tout enquêté qui déclare avoir été l'objet d'au moins une de ces atteintes.

Quand il s'agira, en revanche, d'étudier les circonstances de la victimation, les renvois opérés par les victimes et les caractéristiques de ces dernières, il sera nécessaire de travailler sur les catégories des CVS, les agressions physiques, les injures et les menaces, sans oublier les vols violents. Nous donnerons aussi les taux pour ces catégories de l'enquête CVS à la fin de la section sur les taux.

## **I - LES TAUX D'AGRESSION**

Nous commençons par donner les taux calculés selon les catégories utilisées jusqu'à présent, celles qui permettent de raccorder les CVS aux enquêtes nationales précédentes pour parvenir à une série (tableau 21). Puis nous les donnerons selon les catégories des CVS qui ne permettent pas le raccordement.

---

<sup>61</sup> Dans l'enquête pour 2005-2006, 43,5 %, soit respectivement 22,6 % de ceux qui se disent victimes de violences physiques, 26 % de ceux qui se disent victimes de vols violents, 31,1 % de ceux qui se disent victimes de menaces, 45,9 % de ceux qui se disent victimes d'injures ; dans l'enquête pour 2006-2007, 44,9 %, soit respectivement 20,9 % de ceux qui se disent victimes de violences physiques, 36% de ceux qui se disent victimes de vols violents, 31,7 % de ceux qui se disent victimes de menaces, 46,2 % de ceux qui se disent victimes d'injures.

<sup>62</sup> En dernier lieu, ROBERT, *et al.*, 2008.

## 1°) Les taux selon les catégories de la sérialisation

**Tableau 21. Agressions ; prévalence, multivictimation, incidence**

	Ensemble des agressions	Agressions physiques caractérisées*	Agressions physiques simples	Ensemble des agressions physiques	Autres agressions
<b>2005-2006</b>					
prévalence	17,10 [16,54-17,66]	0,19 [0,13-0,25]	2,29 [2,07-2,51]	2,48 [2,25-2,71]	15,77 [15,23-16,31]
<i>multivictimation</i>	2,64	1,50	1,64	1,63	2,70
incidence (%)	45,08 [43,60-46,55]	0,28 [0,19-0,38]	3,75 [3,39-4,12]	4,04 [3,66-4,42]	42,64 [41,18-44,11]
<b>2006-2007</b>					
prévalence	17,49 [16,92-17,06]	0,12 [0,07-0,17]	2,72 [2,48-2,96]	2,84 [2,59-3,09]	16,20 [15,65-16,75]
<i>multivictimation</i>	2,56	1,44	1,62	1,61	2,59
incidence (%)	44,73 [42,28-46,19]	0,17 [0,10-0,25]	4,41 [4,01-4,80]	4,58 [4,18-4,98]	41,89 [40,46-43,31]

Source : données brutes de l'INSEE recalculées selon des catégories CESDIP.

Champ : France métropolitaine

\*Sont dites caractérisées les agressions ayant entraîné une ITT ≥ 8 jours.

La très forte augmentation des agressions déjà indiquée par la dernière EPCVM s'accélère encore avec les CVS (cf. tableau 22). Toutefois, ce n'est pas le cas des violences physiques « caractérisées » (tableau 23). Entre le milieu des années 1980 et celui de la décennie suivante, nous avons observé un doublement – quoique toujours à un niveau très faible – mais cette tendance ne s'est pas confirmée par la suite. En fait, la prévalence des violences physiques caractérisées varie entre 0,10 et 0,25 sans tendance bien claire. Quant aux agressions physiques simples (tableau 24), après avoir baissé en 2005-2006 à l'un des niveaux les plus faibles de la série, elles ont remonté en 2006-2007 à l'un des plus élevés, quoique l'ordre de grandeur demeure faible.

**Tableau 22. Toutes agressions ; prévalence (%) (1984-2007)**

	CESDIP	EPCVM											CVS	
	1984-1985	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
<b>taux minimum</b>	<b>3,49</b>	<b>4,91</b>	<b>5,01</b>	<b>5,83</b>	<b>3,99</b>	<b>6,36</b>	<b>6,46</b>	<b>7,05</b>	<b>6,47</b>	<b>6,26</b>	<b>6,75</b>	<b>9,86</b>	<b>16,54</b>	<b>16,92</b>
taux estimé	3,85	5,50	5,42	6,28	4,38	6,83	6,95	7,55	6,94	6,71	7,06	10,23	17,10	17,49
<b>taux maximum</b>	<b>4,21</b>	<b>6,09</b>	<b>5,83</b>	<b>6,73</b>	<b>4,77</b>	<b>7,30</b>	<b>7,44</b>	<b>8,05</b>	<b>7,41</b>	<b>7,16</b>	<b>7,37</b>	<b>10,60</b>	<b>17,66</b>	<b>18,06</b>

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

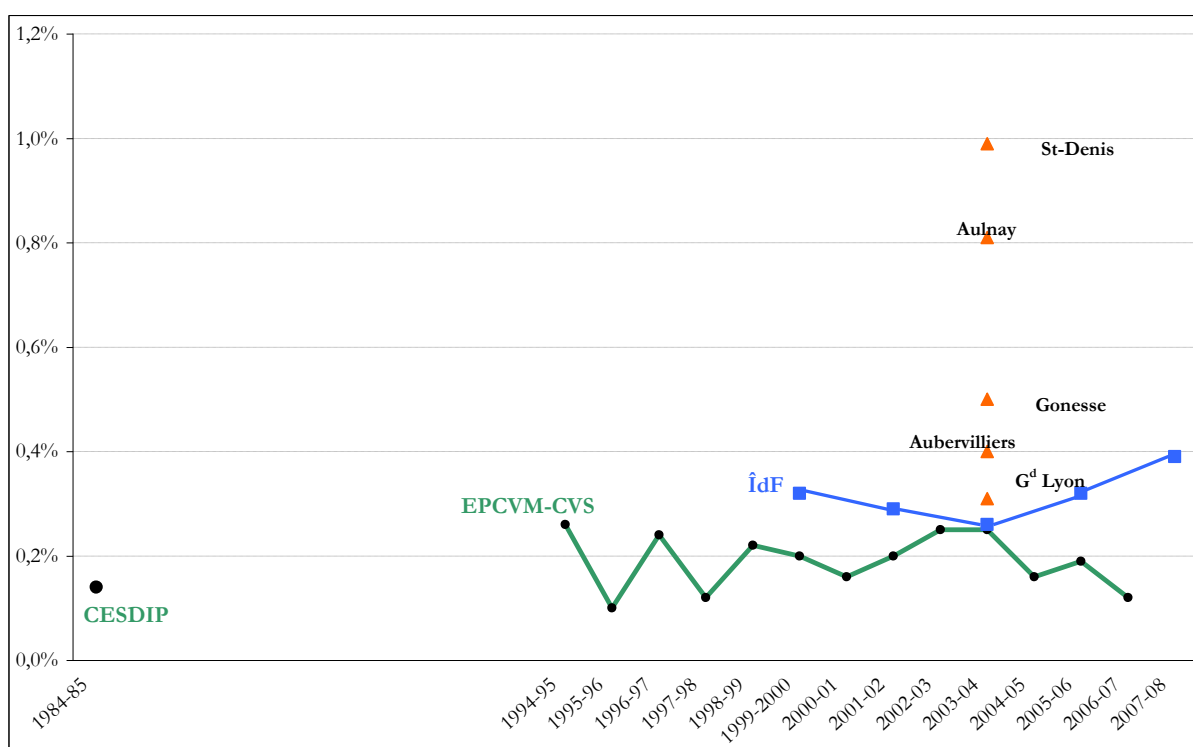
**Tableau 23. Agressions physiques caractérisées ; prévalence (%) (1984-2007)**

	CESDIP	EPCVM											CVS	
	1984-1985	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
<b>taux minimum</b>	<b>0,07</b>	<b>0,13</b>	<b>0,04</b>	<b>0,15</b>	<b>0,05</b>	<b>0,13</b>	<b>0,11</b>	<b>0,08</b>	<b>0,12</b>	<b>0,16</b>	<b>0,19</b>	<b>0,11</b>	<b>0,13</b>	<b>0,07</b>
taux estimé	0,14	0,26	0,10	0,24	0,12	0,22	0,20	0,16	0,20	0,25	0,25	0,16	0,19	0,12
<b>taux maximum</b>	<b>0,21</b>	<b>0,39</b>	<b>0,16</b>	<b>0,33</b>	<b>0,19</b>	<b>0,31</b>	<b>0,29</b>	<b>0,24</b>	<b>0,28</b>	<b>0,34</b>	<b>0,31</b>	<b>0,21</b>	<b>0,25</b>	<b>0,17</b>

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

**Figure 7. Agressions physiques caractérisées : prévalences diverses enquêtes (1984-2008)**



Source : CESDIP, INSEE, LAU-IdF.

Champ : Variable selon les enquêtes

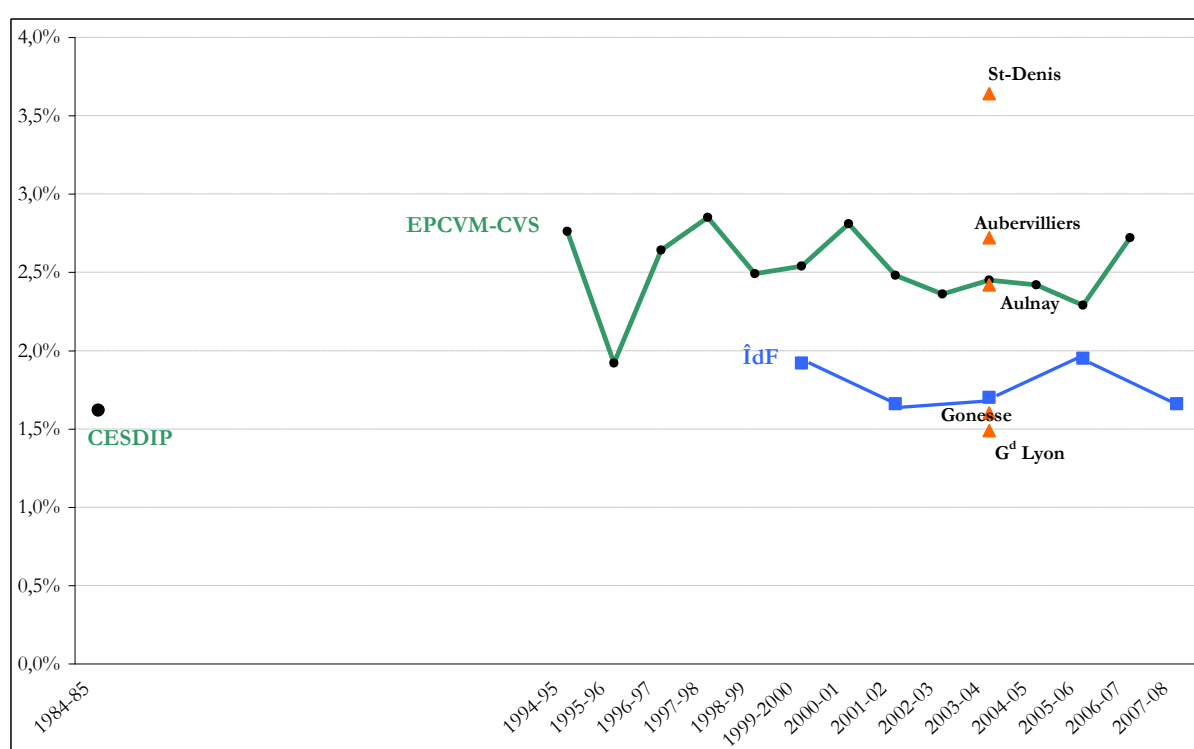
**Tableau 24. Agressions physiques simples ; prévalence (%) (1984-2007)**

	CESDIP	EPCVM											CVS	
	1984-1985	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
<b>taux minimum</b>	<b>1,39</b>	<b>2,34</b>	<b>1,67</b>	<b>2,34</b>	<b>2,53</b>	<b>2,20</b>	<b>2,24</b>	<b>2,50</b>	<b>2,19</b>	<b>2,09</b>	<b>2,26</b>	<b>2,23</b>	<b>2,07</b>	<b>2,48</b>
taux estimé	1,62	2,76	1,92	2,64	2,85	2,49	2,54	2,81	2,48	2,36	2,45	2,42	2,29	2,72
<b>taux maximum</b>	<b>1,85</b>	<b>3,18</b>	<b>2,17</b>	<b>2,94</b>	<b>3,17</b>	<b>2,78</b>	<b>2,84</b>	<b>3,12</b>	<b>2,77</b>	<b>2,63</b>	<b>2,64</b>	<b>2,61</b>	<b>2,51</b>	<b>2,96</b>

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

**Figure 8. Agressions physiques simples : prévalences diverses enquêtes (1984-2008)**



Source : CESDIP, INSEE, LAU-IdF.

Champ : variable selon les enquêtes

Il en va tout autrement pour les agressions sans contact physique comme les injures ou menaces (tableau 25) : elles doublent entre la dernière EPCVM et les CVS, après avoir déjà presque doublé entre l'avant-dernière et la dernière EPCVM, ce qui contraste beaucoup avec la tendance antérieure à une croissance lente et irrégulière.

La masse des agressions sans contact physique contraste avec l'importance limitée des violences physiques : de plus en plus, ce sont celles-là qui déterminent l'allure globale de l'ensemble des agressions. Dégager une information précise à leur sujet est donc crucial. L'important n'est pas tant de chercher à capturer une exhaustivité – impossible – des agressions,

que de pouvoir mesurer une tendance ce qui implique de ne pas modifier, même involontairement, le questionnement.

D'aussi fortes variations amènent à s'interroger d'abord sur la possibilité d'*artefacts*. En ce qui concerne la dernière EPCVM, on s'était demandé<sup>63</sup> quel rôle avait pu jouer l'introduction de la mention explicite des violences seulement verbales dans la formulation même de la question (et non plus seulement dans une instruction aux enquêteurs). S'agissant des CVS, c'est l'éclatement de l'interrogation sur les agressions en plusieurs sections autonomes qui pose problème : au lieu de demander si l'on a été victime d'agression, puis quelle était sa nature, on interroge maintenant indépendamment sur chaque sorte d'agression. Pareil changement de dispositif a des effets inflationnistes : plusieurs interrogations séparées induisent davantage de réponses positives qu'une question globale. Ce phénomène inflationniste peut prendre des proportions particulièrement fortes pour des notions aux contours aussi imprécis que les injures ou les menaces.

Ce soupçon est renforcé quand le pourcentage d'enquêtés ayant affirmé avoir été victimes d'une sorte particulière d'agression, tout en ayant répondu négativement à la question générale sur la victimation violente, atteint des sommets pour les agressions sans contact physique<sup>64</sup>.

**Tableau 25. « Autres » agressions ; prévalence (%) (1984-2007)**

	CESDIP	EPCVM											CVS	
	1984-1985	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
<b>taux minimum</b>	<b>1,82</b>	<b>2,09</b>	<b>3,06</b>	<b>3,06</b>	<b>2,66</b>	<b>3,75</b>	<b>3,82</b>	<b>4,18</b>	<b>3,90</b>	<b>3,73</b>	<b>4,10</b>	<b>7,32</b>	<b>15,23</b>	<b>15,65</b>
taux estimé	2,09	2,49	3,39	3,40	2,98	4,12	4,21	4,57	4,27	4,09	4,35	7,65	15,77	16,20
<b>taux maximum</b>	<b>2,36</b>	<b>2,89</b>	<b>3,72</b>	<b>3,74</b>	<b>3,30</b>	<b>4,49</b>	<b>4,60</b>	<b>4,96</b>	<b>4,64</b>	<b>4,45</b>	<b>4,60</b>	<b>7,98</b>	<b>16,31</b>	<b>16,75</b>

Source : CESDIP, INSEE.

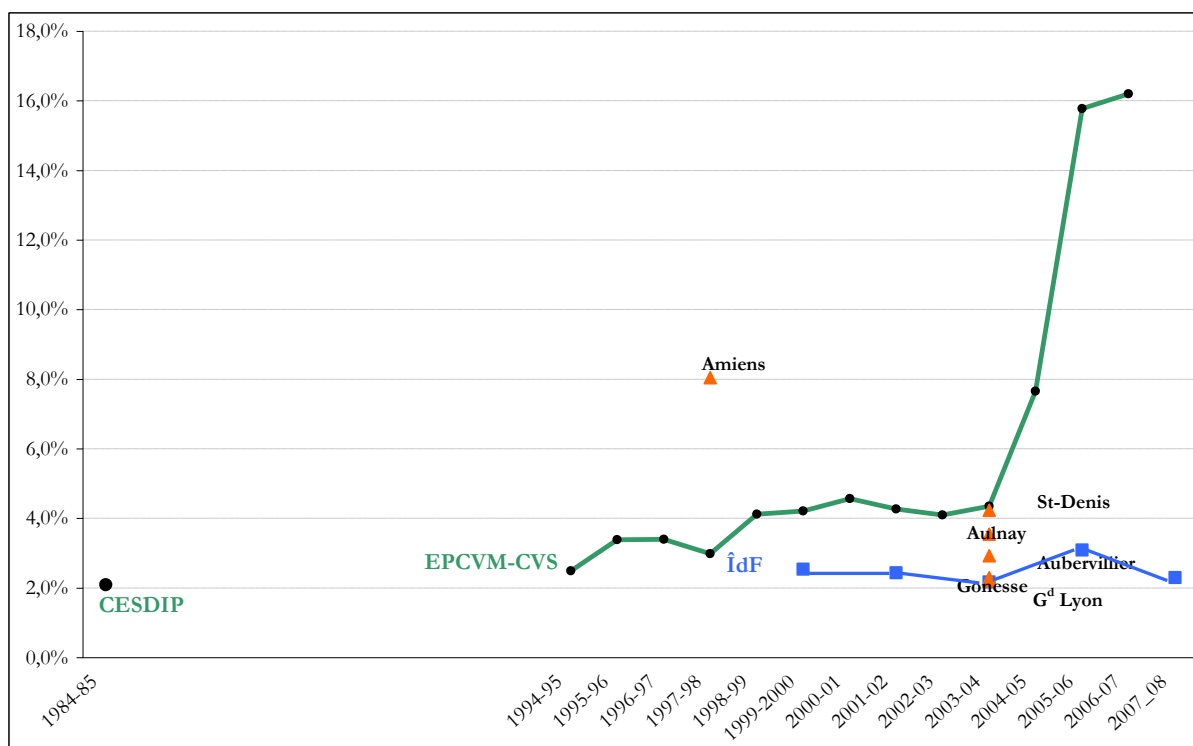
Champ : France métropolitaine

<sup>63</sup> ROBERT, *et al.*, 2008, 454.

<sup>64</sup> Cf. note 61 *supra*.



**Figure 9. « Autres agressions » : prévalences diverses enquêtes (1984-2008)**



Source : CESDIP, INSEE, LAU-ÎdF.

Champ : variable selon les enquêtes

Les EPCVM avaient déjà tendance à faire une place très large à ces violences de basse intensité. On se demandait s'il fallait y voir un effet de leur mode de passation, soit que les enquêteurs de l'INSEE incitent davantage que ceux des enquêtes locales à l'enregistrement d'incidents même minimes, soit que la situation de face à face permette une exploration du souvenir plus systématique que l'échange téléphonique qui est la technique employée dans ces enquêtes (cf. figure 9). Il est possible que les modifications de protocole de la dernière EPCVM et plus encore des CVS aient renforcé cette tendance.

En tous cas, les figures 7 à 9 laissent à voir que les enquêtes nationales font moins de place aux violences physiques les plus graves que leurs homologues régionales ou locales, mais davantage à celles qui sont les moins graves et surtout aux « autres » violences. Ces divergences systématiques sont peut-être dues au caractère très urbain des zones couvertes par les monographies régionales et locales. Rappelons cependant qu'une comparaison des EPCVM avec le Baromètre Santé et ESCAPAD<sup>65</sup> avait nourri le soupçon d'un sous-enregistrement de la violence physique subie par les jeunes.

<sup>65</sup> ROBERT, *et al.*, 2008, 459-461.

On observe, en tous cas, que l'enquête *Événements de vie et Santé* (EVS) qui a été, elle aussi, administrée en face à face par le même réseau d'enquêteurs, produit pour ces « autres » agressions des scores tout à fait comparables à ceux des CVS<sup>66</sup>.

Il semble finalement raisonnable de rapporter au changement du questionnaire la brutale envolée des « autres » agressions. Est-ce à dire qu'il suffit à l'expliquer ? Les enquêtes franciliennes (figure 9) – dont le questionnaire n'a pas subi de modification – indiquent un hoquet en 2005-2006, ce qui pourrait laisser à penser qu'il y a bien eu à ce moment une hausse « réelle », de la violence de basse intensité. On reste toutefois dans des évolutions beaucoup plus modestes que celles des enquêtes nationales. Et surtout le mouvement de hausse ne se poursuit pas lors de l'enquête ultérieure. Finalement, l'essentiel du changement d'ordre de grandeur enregistré dans les enquêtes nationales semble bien dû au changement de protocole. Cependant, les tendances régionales suggèrent une poussée de toutes les formes de violence au milieu de la présente décennie ; ce mouvement semble éphémère, sauf pour les agressions les plus sérieuses (mais il s'agit alors de niveaux tellement faibles que l'on peut difficilement en tirer des conclusions trop appuyées). Faut-il y lire un reflet des émeutes urbaines de l'automne 2005 qui serait particulièrement visible en milieu très urbanisé ? Pareil mouvement n'est pas bien lisible au niveau national : les agressions physiques les plus caractérisées y poursuivent leur baisse ; si les violences physiques de moindre gravité enregistrent une réaugmentation, elle est décalée dans le temps par rapport aux résultats franciliens ; enfin l'instabilité du questionnaire ne permet pas de déceler ce qu'il en est réellement des « autres » agressions, celles sans contact physique.

Quoiqu'il en soit des incertitudes sur l'évolution récente de cette victimation, on retiendra en tous cas que la violence de basse intensité tient une place considérable dans l'ensemble des agressions, si on la compare aux niveaux beaucoup plus modestes des violences physiques.

L'observation comparée des taux de multivictimation homogène permet de saisir une des caractéristiques majeures de ces « autres » agressions : leur caractère fortement répétitif. Généralement minimales si on les considère isolément, ces incidents peuvent devenir irritants, très pénibles, voire insupportables par leur répétition. Ils prennent alors pour ceux qui en sont victimes une allure de harcèlement et un contraste se crée entre leur modeste gravité et le poids dont ils finissent par peser sur la vie quotidienne des agressés.

---

<sup>66</sup> ROBERT, *et al.*, sp.

## 2°) Les taux selon les catégories des CVS

**Tableau 26. Agressions, prévalence, multivictimation, incidence, CVS**

	2005-2006			
	Violences physiques	Menaces	Injures	Vols violents
prévalence (%)	2,25 [2,03-2,47]	5,03 [4,71-5,35]	13,05 [12,55-13,55]	0,98[0,83-1,13]
<i>multivictimation</i>	1,47	1,98	2,22	1,34
incidence (%)	3,30 [2,98-3,63]	9,94 [9,31-10,58]	28,94 [27,84-30,05]	1,32 [1,12-1,51]
	2006-2007			
	Violences physiques	Menaces	Injures	Vols violents
prévalence (%)	2,46 [2,23-2,69]	5,08 [4,75-5,41]	13,60 [13,09-14,11]	1,05[0,90-1,20]
<i>multivictimation</i>	1,47	1,89	2,12	1,45
incidence (%)	3,62 [3,28-3,95]	9,61 [8,99-10,24]	28,85 [27,76-29,93]	1,52 [1,30-1,74]

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Remarquons d'abord que la catégorie « violences physiques » est différente de celle d'agressions physiques employée plus tôt, de même que (menaces + injures) ne se confond pas avec « autres agressions » dans la mesure où les vols violents étaient intégrés dans les catégories précédentes alors qu'ils sont maintenant comptés à part. Les catégories utilisées par les CVS n'autorisent donc aucune comparaison avec les autres données disponibles de victimation ; pour y parvenir, il faut passer par les catégories utilisées auparavant.

Il faut s'attarder un peu sur les vols violents dont le niveau fait problème.

Malheureusement, les enquêtes nationales n'interrogent sur cette victimation que depuis l'avant-dernière EPCVM (2003-2004). La mise en série des deux dernières EPCVM et des CVS laisse voir une croissance des prévalences et des incidences (malgré une chute de la multivictimation), sans qu'il faille attacher un trop grand crédit à cette observation en raison du chevauchement des intervalles de confiance (tableau 27).

On ne sait trop cependant quel crédit accorder à cette observation dans la mesure où les EPCVM interrogeaient sur les vols violents à l'intérieur du module des agressions (et seulement sur l'incident le plus récent en cas de multivictimation au cours de la période observée) : *lors de cette dernière agression, s'agissait-il de... vol avec violence ?*

Tandis que les CVS consacrent aux vols violents une question-filtre autonome et un module particulier : *En..., avez-vous été personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces ?*

En outre, les CVS précisent que la violence a pu être physique ou seulement verbale (menaces). Seul un protocole stable aurait permis de conclure avec assurance sur l'évolution de cette victimation entre 2003 et 2007.

**Tableau 27. Vols violents, prévalences, multivictimation, incidences, EPCVM, CVS**

	Prévalence %	Multivictimation	Incidence %
EPCVM 2003-2004	0,82 [0,71-0,93]	1,56	1,28 [1,11-1,45]
EPCVM 2004-2005	0,76 [0,65-0,87]	1,52	1,16 [0,99-1,32]
CVS 2005-2006	0,98 [0,83-1,13]	1,34	1,32 [1,12-1,51]
CVS 2006-2007	1,05 [0,90-1,20]	1,45	1,52 [1,30-1,74]

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Plus sérieux encore est le problème posé par la comparaison avec les résultats des enquêtes régionales et locales disponibles qui – avec un questionnement analogue à celui des dernières EPCVM – s'accordent pour indiquer des prévalences de vols violents beaucoup plus importantes que celles relevées dans les enquêtes nationales qui s'intéressent à cette victimation (tableau 28).

**Tableau 28. Vols violents, prévalence dans les enquêtes régionales et locales (%)**

	Île-de-France 1999-2000	Île-de-France 2001-2002	Île-de-France 2003-2004	Île-de-France 2005-2006	Île-de-France 2007-2008	Forum 2003-2004				
						Aubervilliers	Aulnay-sous-Bois	Gonesse	Saint-Denis	Grand Lyon
vols violents réalisés	1,21	1,18	1,02	1,19	1,22	2,52	2,23	0,90	4,03	0,76
vols violents (réalisés et tentatives)	2,57	2,48	2,19	2,70	2,43	4,83	4,10	2,49	6,55	1,76

Source : LAU-IdF, CESDIP

Champ : variable suivant les enquêtes

On s'était demandé si cette différence ne tenait pas au caractère très urbain des zones concernées par les enquêtes régionales et locales. Les vols violents sont plus répandus dans les grandes villes sans toutefois que les taux observés dans les enquêtes nationales pour ces unités urbaines (tableau 29) soient, dans l'ensemble, équivalents à ceux relevés dans les enquêtes régionales et locales (tableau 30).

**Tableau 29. Vols violents, prévalences selon la taille des unités urbaines, 2003-2007**

	EPCVM 2003-2004	EPCVM 2004-2005	CVS 2005-2006	CVS 2006-2007
	commune rurale	0,36	0,31	0,39
unité urbaine < 20 000 hab.	0,45	0,51	0,33	0,56
unité urbaine 20 000 à 100 000 hab.	0,68	0,39	0,65	0,53
unité urbaine > 100 000 hab.	1	0,89	1,61	1,17
unité urbaine de Paris	1,73	1,82	1,81	2,98

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On remarque par ailleurs que la répartition des vols selon la sorte de violence dont ils sont accompagnés (tableau 30) ne fait pas apparaître des différences systématiques de distribution entre les enquêtes nationales et les enquêtes régionales et locales.

**Tableau 30. Vols violents, répartition selon la sorte de violence, différentes enquêtes (%)**

	Île-de-France 1999-2000	Île-de-France 2001-2002	Île-de-France 2003-2004	Île-de-France 2005-2006	Île-de-France 2007-2008	EPCVM 2003-2004	EPCVM 2004-2005	CVS 2005-2006	CVS 2006-2007
violences physiques caractérisées	4,44	4,21	3,46	3,00	7,81	8,43	4,41	5,59	1,90
violences physiques simples	44,44	39,46	40,26	38,88	43,36	52,50	56,96	32,08	42,34
autres violences	51,11	56,32	56,28	58,12	48,83	39,07	38,63	62,33	55,76

	Amiens 1997-1998	Forum 2003-2004				
		Aubervilliers	Aulnay-sous-Bois	Gonesse	Saint-Denis	Grand Lyon
violences physiques caractérisées	22,73	6,25	7,58	8,00	11,11	6,17
violences physiques simples		45,83	39,39	52,00	41,41	35,50
autres violences	77,27	47,92	53,03	40,00	47,47	58,34

Source : CESDIP, LAU-IdF, INSEE.

Champ : variable selon les enquêtes

Enfin, on peut encore se demander si les différences de prévalences des vols violents entre enquêtes nationales et enquêtes locales ne s'expliqueraient pas par un moindre enregistrement dans celles-là des simples tentatives. À la seule exception de Saint-Denis, la part des tentatives apparaît, en effet, plus élevée dans les enquêtes régionales et locales que dans les CVS (tableau 31). Est-ce pour cela que les scores subnationaux sont plus élevés que ceux observés dans les enquêtes de l'INSEE ?

**Tableau 31. Vols violents, part des tentatives dans différentes enquêtes (%)**

	Île-de-France 1999-2000	Île-de-France 2001-2002	Île-de-France 2003-2004	Île-de-France 2005-2006	Île-de-France 2007-2008	Forum 2003-2004					CVS 2005-2006	CVS 2006-2007
						Aubervilliers	Aulnay-sous-Bois	Gonesse	Saint-Denis	Grand Lyon		
N	270	261	231	380	256	48	66	25	99	83	175	164
tentative	52,96	52,49	53,68	56,06	50,00	47,92	45,45	64,00	38,38	56,68	40,48	35,90

Source : LAU-IdF, CESDIP, INSEE.

Champ : variable selon les enquêtes

En conclusion, on ne parvient pas à isoler des explications très convaincantes des différences de prévalence du vol avec violence selon la sorte d'enquête.

## II - LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS

### 1°) *Les circonstances des agressions physiques*

Les agressions physiques relatées dans les CVS ont eu lieu à peu près toujours sur le territoire métropolitain, mais seulement deux fois sur cinq dans le quartier où vit la victime. Une fois sur trois, il s'agit de victimations nocturnes. Mais les agressions de proximité ne sont pas plus nocturnes que les autres.

**Tableau 32. Agressions physiques, lieu et moment de la commission (en %), CVS**

	2005-2006	2006-2007
France métropolitaine	99,29	97,92
DOM-TOM	0,24	0,95
étranger	0,47	1,13
logement, parties communes	23,28	19,12
lieu de travail, lieu d'études	16,92	21,03
transports en commun	5,12	5,46
rue, parc, lieu public	48,29	47,32
ailleurs	6,39	7,07
quartier	40,53	40,85
jour de semaine	62,45	62,63
week-end	35,56	34,84
jour	64,99	64,99
nuit	35,01	34,87

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une fois sur deux, ces agressions physiques ont pris place dans un lieu public, une fois sur cinq dans un logement – alors pourtant que les violences entre proches sont théoriquement exclues – entre une fois sur six et une fois sur cinq sur le lieu de travail ou d'études, enfin une fois sur vingt dans les transports en commun (tableau 32).

Les agressions subies quand le répondant était *en train d'exercer son métier* sont finalement rares, mais cette minorité (entre 16,64 % et 19,76 %<sup>67</sup>) peut très bien représenter une figure particulière de la situation d'agression accompagnée de réactions et de répercussions elles-mêmes

<sup>67</sup> Les enquêtes franciliennes (10,22 ; 15,22 %) et locales (Aubervilliers : 16,67 ; Aulnay : 20,78 ; Gonesse : 16,22 ; Saint-Denis : 22,40 ; Lyon : 22,14) ne suggèrent pas des ordres de grandeur fondamentalement différents.

spécifiques. On cherchera à tester cette hypothèse dans l'analyse typologique *infra*. Reste que la formulation de la question ne permet pas de distinguer les cas où l'exercice de la profession constitue la raison de l'agression – ainsi du conducteur de bus qui se fait agresser par des usagers mécontents – de ceux où la situation de travail constitue seulement le contexte mais pas la cause de l'agression : deux salariés d'une même entreprise qui viennent à se battre parce qu'ils découvrent qu'ils ont la même petite amie.

**Tableau 33. Agressions physiques, présence d'une arme ou assimilé (en %), 2005-2006 et 2006-2007, CVS**

	2005-2006	2006-2007
oui	17,54	14,91
non	82,26	83,97
ne sait pas	0,20	1,12

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les enquêtés ne mentionnent qu'une fois sur six la présence d'une arme ou d'un objet dangereux, dans ce cas le plus souvent une arme par destination, quelquefois une arme blanche (tableau 34). C'est une fréquence nettement moins élevée que dans les enquêtes locales et régionales où il y a eu usage d'arme dans un tiers à la moitié des cas, notamment de couteaux entre 12 et 23 % des cas.

**Tableau 34. Agressions physiques, sorte d'arme (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS**

	2005-2006	2006-2007
une arme à feu	2,07	0,87
une arme blanche	5,62	3,03
une autre arme	2,92	2,17
un autre objet utilisé comme une arme	7,81	9,01

Source : INSEE.

Plusieurs réponses sont possibles.

Champ : France métropolitaine

On découvre encore que ces agressions se sont très fréquemment accompagnées de menaces et surtout d'injures (tableaux 35 et 36) ce qui fait regretter le dispositif ancien qui partait d'une seule question-filtre sur les agressions : leur séparation apparaît fort artificielle.

**Tableau 35. Agressions physiques, coexistence de menaces  
(en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS**

	2005-2006	2006-2007
oui	54,40	60,53
non	44,92	38,98
ne sait pas	0,68	0,49

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

**Tableau 36. Agressions physiques, coexistence d'injures ou d'insultes  
(en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS**

	2005-2006	2006-2007
oui	76,37	81,16
non	23,30	18,44
ne sait pas	0,33	0,41

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Si l'on interroge maintenant l'agressé sur ce qu'il a subi, on découvre un partage entre un gros tiers de blessures et un autre de simples coups (tableau 37)<sup>68</sup>. Il faut croire cependant que les blessures n'ont – fort heureusement – pas été trop graves puisque seulement 4 à 7 % des agressés ont subi une ITT  $\geq$  8 jours<sup>69</sup> (tableau 38). Un petit 10 % classe les violences subies en « autres » ; l'analyse de la question ouverte qui suit (tableau 39) permet de comprendre qu'il y a eu en fait le plus souvent une violence physique, parfois conséquente<sup>70</sup>. Il est plus étonnant de constater que le sixième de ces agressés affirme n'avoir subi aucune violence (tableau 37) ! En fait, c'est par erreur que cette modalité – qui ne figurait pas dans le questionnaire-papier – a été introduite dans le questionnaire CAPI. S'il n'existe pas – et pour cause – de question ouverte à la suite d'une telle modalité, on peut cependant la croiser par la question ouverte figurant en tête du module des agressions physiques. On s'aperçoit alors que les 133 agressés qui ont indiqué n'avoir subi aucune violence ont bel et bien été, en fait, victimes soit d'injures, soit de menaces, soit, le plus souvent, de coups.

<sup>68</sup> Parmi ceux qui disent avoir été blessés ou avoir reçu des coups, une grosse moitié (57,06 et 54,29 %) jugent cette violence « importante ». Dans les enquêtes régionales et locales, blessures et coups s'équilibrent aussi à peu près, mais les catégories « autre réaction » et « aucune violence subie » n'y existent pas.

<sup>69</sup> Dans les enquêtes régionales et locales, ce pourcentage est beaucoup plus important : le plus souvent autour du sixième de l'ensemble des agressions physiques, pouvant aller quelquefois jusqu'au cinquième, voire jusqu'au quart.

<sup>70</sup> Ce qui conduit à penser que la question sur la sorte de violence physique n'a pas été bien comprise ou bien formulée.



**Tableau 37. Agressions physiques, dommages physiques (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS**

	2005-2006	2006-2007
une blessure (hématome, plaies, fracture...)	36,72	33,60
une gifle, un ou des coups	39,67	40,08
autre atteinte*	9,73	8,84
aucune violence subie	13,88	17,49

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Des multi-réponses étaient possibles ; on a hiérarchisé les réponses de sorte que celui qui a répondu « blessure » et « coup » sera compté seulement dans la catégorie la plus grave (blessures).

\* Le questionnaire dit « autre réaction », mais comme le terme est particulièrement inapproprié, nous l'avons – pour aider la compréhension par le lecteur – remplacé par atteinte.

**Tableau 38. Agressions physiques, ITT (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS**

	2005-2006	2006-2007
≥ 8 JOURS	7,40	4,13
< 8 JOURS	5,59	7,02
pas eu d'ITT (ou NSP)	87,01	88,85

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

**Tableau 39. Agressions physiques, exploitation de la question ouverte posée aux agressés qui affirment que la violence subie n'a été ni une blessure ni un coup, empilement des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007, CVS**

violences physiques*	87,6
« autres » violences sans contact physique**	5,1
atteintes aux biens de la victime***	6,2
indéterminé	1,0

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

\* Dont deux viols, des coups, une tentative de strangulation, une morsure !

\*\* Dont violences psychologiques, menaces verbales.

\*\*\* Dont salissure de vêtements ou de véhicules.

Les CVS interrogent encore sur la manière dont l'agressé a réagi ; les résultats sont difficiles à interpréter, probablement parce que plusieurs réponses étaient admises : la moitié des enquêtés affirme avoir eu le sentiment de ne rien pouvoir faire, mais la moitié affirme aussi avoir essayé de discuter et plus de la moitié s'être défendus, tandis qu'encore la moitié a fui ou appelé au secours. La construction d'une typologie permet d'y voir plus clair dans la gamme de réactions :

- un gros tiers (35,13 %) de ces agressés a été comme pétrifié,
- un gros cinquième (21,70 %) a crié, s'est débattu, s'est enfui,
- un autre (21,34 %) s'est défendu,
- et l'on ne parvient pas à catégoriser très clairement la manière dont le reste (21,82 %) a réagi à l'agression.

## 2°) Les circonstances des menaces

Plus de quatre fois sur cinq, la menace a été proférée en face à face (tableau 40) ce qui ne justifie pas, pour autant, qu'un filtrage incongru ait exclu le cinquième restant des menacés des autres questions sur les circonstances.

**Tableau 40. Menaces, répartition par sorte (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
des menaces verbales par un auteur présent devant vous	84,77	85,61
des menaces verbales exprimées au téléphone	11,39	9,77
des menaces non verbales (par courrier par exemple)	3,84	4,62

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Dans ces menaces en face à face, on rencontre surtout des promesses de violences physiques – du genre *j'te casse la gueule à la récré* – ou verbales – du genre *j'dirai que t'as triché* (tableau 41).

**Tableau 41. Menaces de face à face, répartition par sorte (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
menaces de violences physiques	52,01	50,88
menaces de destruction ou dégradation de biens	15,48	15,77
menaces de dire ou de faire quelque chose qui pourrait vous faire du tort	47,36	50,72
menaces pour vous contraindre à faire quelque chose	19,45	16,68

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Plusieurs réponses possibles.

Très généralement, ces menaces en face à face se sont – comme on pouvait s'y attendre – accompagnées d'injures (tableau 42), ce qui conduit à regretter que l'on ait séparé ces victimations en deux modules différents, alors qu'elles sont le plus souvent difficiles à distinguer concrètement. Cette manière de faire peut avoir contribué de façon non négligeable à enfler les résultats globaux.

**Tableau 42. Menaces, avec ou sans injures (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
avec injures	81,19	82,98
sans injures	18,72	16,72
ne sait pas	0,09	0,30

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Ces menaces proférées en face à face se sont déroulées presque exclusivement en France métropolitaine, une fois sur deux dans le quartier même où vit la victime. Elles sont, plus que les agressions physiques, des victimations de proximité. Elles sont aussi plus diurnes (plus de quatre fois sur cinq) et moins de fin de semaine (une fois sur cinq). En revanche, leur localisation ne diffère guère de celle relevée pour les agressions physiques : deux fois sur cinq, ce sont des victimations de lieu public ; une fois sur trois, elles interviennent sur un lieu de travail ou d'études ; une fois sur cinq dans un immeuble d'habitation – alors pourtant que les agressions par un proche font l'objet d'une interrogation à part ; presque jamais, on n'en mentionne dans les transports en commun (tableau 44).

**Tableau 43. Menaces en face à face, lieu et moment de la commission (en %), CVS**

	2005-2006	2006-2007
France métropolitaine	99,66	99,08
DOM-TOM	0,12	0,48
étranger	0,21	0,44
logement, parties communes	19,50	19,07
lieu de travail, lieu d'études	28,23	32,23
transports en commun	3,34	3,02
rue, parc, lieu public	44,31	38,48
ailleurs	4,62	7,19
quartier	50,62	48,44
jour de semaine	77,45	77,46
week-end	21,14	20,44
jour	83,67	82,09
nuit	16,05	17,85

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

### **3°) Les circonstances des injures**

Plus encore que les menaces, les injures sont – on l'imagine bien – des victimations de face à face (tableau 44). C'est fort heureux pour le chercheur parce qu'ici encore un filtrage incongru ne permet d'interroger sur les circonstances de leur victimation que ceux qui ont été injuriés en face-à-face.

**Tableau 44. Les circonstances des injures, répartition par sorte (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
par un auteur présent devant vous	93,75	93,58
au téléphone	4,58	4,43
par un autre moyen que la parole (courrier par exemple)	1,55	1,94
ne sait pas	0,11	0,06

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La perte n'est cette fois pas considérable. Certes, des questions demandent ensuite aux victimes d'injures en face à face d'en préciser davantage la nature, mais le rédacteur semble avoir eu du mal à se représenter l'univers des possibles : les trois quarts des injures sont classées « autres » c'est-à-dire qu'elles échappent aux catégories (raciste, antisémite, homophobe, sexiste ou apparence physique, origine, compétence) qu'il a prévues, ce qui rend ces questions peu exploitables.

#### **4°) Les circonstances des vols violents**

La nature des violences décrites par les enquêtés laisse perplexe : à peu près la moitié des répondants n'aurait subi aucune violence à l'occasion de ce vol violent...

**Tableau 45. Vols violents, sortes de violences subies, CVS**

	2005-2006	2006-2007
blessure	15,27	27,18
gifles ou coups	21,35	17,06
autre	12,48	10,95
aucune violence subie	50,89	44,81

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Des multi-réponses étaient possibles ; on a hiérarchisé les réponses de sorte que celui qui a répondu « blessure » et « coup » sera compté seulement dans la catégorie la plus grave (blessures).

On peut supposer que la violence est restée suspendue à l'état de menace de sorte qu'elle n'aurait pas été physiquement subie ; la question filtre prenait effectivement les menaces en compte en demandant si l'enquêté avait été *personnellement victime d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces* ? On retrouve les ordres de grandeur indiqués dans les enquêtes régionales et locales : à peu près la moitié des violences n'ont pas dépassé le niveau de la menace (tableau 30, *supra*). D'ailleurs, la réponse à une autre question indique que la moitié des volés

disent avoir été menacés. Par ailleurs, l'exploitation de la question ouverte (tableau 46) montre que les « autres » violences qui devraient être des violences non physiques ont été entendues comme d'autres sortes de violences physiques, ce qui confirme que la réponse *aucune violence subie* a bien été conçue comme *aucune violence physique subie*.

**Tableau 46. Vols violents, nature des autres violences subies, CVS**

Exemples de réponses à la question ouverte sur la nature des « autres violences »	N
a été poussé assez fort	1
a été saisi par le cou	1
auto défense	1
bombe lacrymogène	1
bousculade	6
bousculade avec trois voleurs	1
coup d'épaule violent	1
coup de poing	1
croche-pied	1
élongation au bras	1
forte poussée à l'arrière	1
il l'a fait tomber	1
immobilisé par l'agresseur	1
injure	1
j'ai été secoué	1
j'ai été projeté	1
je suis tombée	1
la main a été fortement serrée	1
le poignet est opéré deux fois	1
m'a poussé	4
menaces	1
menaces verbales	1
ne sait pas	1
on m'a tenu par le col	1
poussée fortement et je suis tombée	1
pression physique importante corps à corps	1
projetée à terre	1
projetée contre le mur	1
secousses	1
tirage de bras très fort	1
tomber au sol	1
viol	1

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

En sens inverse, la moitié (50,53 et 49,10 %) de ceux qui déclarent avoir subi une blessure, un coup ou une « autre violence » décrivent cette violence comme *importante* ou *assez importante*.

5,59 et 1,90 % des victimes de vols violents déclarent avoir subi une ITT  $\geq$  8 jours, ce qui correspond aux *violences physiques caractérisées* du tableau 30 *supra* qui affiche des % généralement plus importants.

Le recours à une arme ou un objet dangereux est rare et, dans ce cas, il s'agit assez souvent d'une arme blanche (tableau 47).

**Tableau 47. Vols violents, sorte d'arme utilisée (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
une arme à feu (pistolet, fusil...)	1,98	4,11
une arme blanche (couteau, objet avec une lame...)	11,61	10,53
une autre arme (matraque, bombe lacrymogène...)	3,35	4,47
un autre objet utilisé comme une arme (bâton, tesson de bouteille, seringue...)	2,30	7,01

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

À peu près toujours, les vols violents se sont déroulés en France, mais presque la moitié des fois (44,18 et 44,61 %) hors du quartier où habite l'enquêté.

Diurnes deux fois sur trois (65,62 et 72,87 %), ils se sont déroulés massivement dans la rue ou un autre lieu public (65,42 et 75,14 %). Les transports en commun sont cités une fois sur six (14,98 et 12,53 %) ; le logement ou ses annexes (9,56 et 4,60 %) et le lieu de travail ou d'études (5,08 et 5,51 %) arrivent, à eux deux, à peu près au même niveau.

Une petite moitié (47,20 et 46,30 %) de ces vols violents sont décrits comme des vols à l'arraché.

**Tableau 48. Vols violents, sortes d'objets volés**

	2005-2006	2006-2007
argent liquide	33,53	28,18
chèques	15,77	9,52
clés	7,72	8,75
papiers d'identité, doc administratif	16,39	13,28
vêtements	3,00	6,84
bijoux	3,34	3,93
téléphone portable	41,35	45,37
ordinateur portable	2,01	3,33
baladeur	9,56	6,33
appareil photo, caméscope	0,67	3,35
sac, bagage, portefeuille	17,00	22,50
autres	22,31	20,46

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Multiréponses possibles.

On notera l'importance des vols de téléphones portables, d'argent liquide, de chèques, papiers d'identité, sacs et portefeuilles (tableau 48).

#### *Excursus sur les vols de téléphones portables*

Un petit module autonome est consacré à cette victimation. Seule la moitié (48,52 et 47,89 %) de ceux qui y ont répondu positivement avaient préalablement mentionné ce vol dans les vols sans ou avec violence.

Les 496 enquêtés qui n'avaient pas mentionné préalablement le vol de leur téléphone portable signalent qu'il a été presque toujours (90,14 et 87,84 %) réussi mais qu'il s'est passé trois fois sur quatre (77,21 et 73,58 %) sans violence. Si violence il y a eu, elle est déclarée de peu d'importance une fois sur deux. Si le vol était sans violence, il peut s'être produit en l'absence du propriétaire du téléphone, mais aussi quand il était à côté de lui, voire parfois sur lui (tableau 49).

**Tableau 49. Vol de téléphone portable, sans violence, circonstances (%), CVS**

	2005- 2006	2006- 2007
en votre absence (dans votre bureau, dans un vestiaire, dans votre casier)	31,19	29,59
alors que l'objet volé était à proximité de vous (sur une table, sur un porte-manteau, par	29,04	28,72
alors que l'objet volé était sur vous	11,33	18,39
sans que vous ne vous rendiez compte de rien	28,11	26,70
autre	7,34	4,46

Source : INSEE.

Plusieurs réponses possibles.

champ : France métropolitaine

Dans chaque enquête, un quart des victimes d'un vol effectif estiment leur perte à plus de 500 €, cependant, à peu près la moitié d'entre eux (54,29 et 46,90 %) accordent à l'objet dérobé une valeur sentimentale *importante* ou *assez importante*.

### III - LES RENVOIS DES AGRESSIONS

#### *1°) Les renvois à la police ou à la gendarmerie*

Commençons par utiliser l'agrégation habituelle<sup>71</sup> en agressions physiques caractérisées, simples et « autres », afin de pouvoir observer les évolutions. On remarque – malgré tous les

<sup>71</sup> Rappelons qu'elle prend en compte toutes les agressions y compris les vols violents.

artefacts dus aux changements de protocoles<sup>72</sup> – une diminution généralisée des taux de renvoi qui traduit probablement la part de plus en plus grande des violences de faible intensité (tableau 50). On est conforté dans cette interprétation en remarquant que les violences physiques caractérisées sont les seules à échapper à cette tendance.

**Tableau 50. Agressions, renvoi à la police ou à la gendarmerie, 1984-2007**

CESDIP		EPCVM										CVS		
1984-1985		1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
<b>toutes agressions</b>														
tous renvois	43,29	33,74	31,71	26,79	32,80	27,32	28,24	27,17	30,75	29,09	36,86	26,71	16,08	18,04
plainte+main cour.											36,69	24,74	14,14	15,67
plainte seule											23,16	16,01	9,05	10,59
<b>agressions physiques caractérisées</b>														
tous renvois	75,00	61,38	73,76	72,28	94,81	62,76	64,54	91,22	77,42	63,09	82,45	90,80	91,23	89,77
plainte+main cour.											82,45	90,22	91,23	89,77
plainte seule											74,11	79,29	75,10	89,77
<b>agressions physiques simples</b>														
tous renvois	52,54	36,20	28,34	22,40	39,46	45,01	43,79	39,39	47,64	42,66	51,63	51,26	35,57	43,07
plainte+main cour.											51,44	47,26	30,77	39,12
plainte seule											36,34	34,31	25,20	32,06
<b>« autres » agressions</b>														
tous renvois	31,46	28,02	32,25	27,05	21,96	14,75	17,13	17,33	18,80	19,19	25,91	17,59	12,51	13,88
plainte+main cour.											25,75	16,24	10,93	11,72
plainte seule											12,81	8,89	6,03	6,91

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si l'on travaille maintenant sur les catégories d'agressions des CVS, les proportions de renvoi sont, abstraction faite des vols violents, globalement faibles, *a fortiori* ceux de plainte (tableau 52). On pouvait d'ailleurs s'y attendre : les seules violences qui font l'objet d'un taux de renvoi notable sont les agressions physiques « caractérisées » qui sont particulièrement peu nombreuses parmi l'ensemble des agressions comptabilisées par les CVS. Comme les autres enquêtes de victimation disponibles, mais plus encore que les autres, les CVS ramassent une nuée de violences de basse intensité que les victimes signalent rarement à la police en raison de la faible gravité de chaque incident pris isolément.

<sup>72</sup> Cf. leur discussion détaillée in ROBERT, *et al.*, 2010 ; cf. aussi MICELI, *et al.*, 2009.



**Tableau 51. Agressions, renvoi à la police ou à la gendarmerie (%), CVS**

	2005-2006				2006-2007			
	Violences physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Violences physiques	Menaces	Injures	Vols violents
tous renvois	36,60	22,05	7,05	54,22	40,50	25,42	8,04	56,72
plainte + main courante	32,92	18,99	5,98	50,68	37,00	22,18	6,31	53,17
plainte seule	26,24	9,14	3,04	45,07	29,89	13,27	3,15	47,85

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si les atteintes aux biens sont peu traitées par les institutions policières malgré des taux de renvoi généralement conséquents, en raison d'une très faible élucidation, les agressions, elles, ne le sont pas non plus, mais cette fois, par défaut de renvoi.

Quant au renvoi des vols violents, qui dépasse nettement celui des autres violences, il obéit à une logique très différente, d'atteintes aux biens ; on en traitera donc plus tard, d'autant que les formulations des questions n'y sont pas toujours identiques à celles adoptées pour les autres agressions.

*Les renvois pour agressions physiques, menaces et injures*

La faiblesse du renvoi est évidemment encore plus vraie pour les menaces ; pour les injures, on peut même parler d'inexistence.

D'ailleurs, si l'on interroge les non-renvoyants sur les motifs de leur abstention, on observe le traditionnel partage entre ceux qui invoquent la bénignité du dommage et ceux qui sont sceptiques sur l'utilité de leur démarche. Mais, pour les injuriés, c'est vraiment l'insignifiance de l'incident qui prévaut (tableau 52).

**Tableau 52. Agressions, motifs de non-renvoi (% sur les non-renvoyants), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Violences physiques	Menaces	Injures	Violences physiques	Menaces	Injures
pas grave, pas la peine	31,40	34,80	52,54	40,53	32,18	54,19
pas le temps	1,11	2,27	1,92	1,57	3,23	1,09
pas pensé	3,02	2,08	2,32	5,33	4,86	3,20
pas vu l'utilité, servi à rien	33,63	36,05	30,51	27,13	32,18	27,82
peur des représailles	11,36	8,20	3,19	8,35	6,52	3,81
pas affaire à la police, justice	4,47	2,26	1,63	2,59	2,23	1,51
autre	15,01	14,33	7,90	14,50	18,81	8,37

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Quant aux plaignants, leurs motifs d'action sont clairement pénaux (punir, éviter la récurrence), mais il est vrai qu'on ne leur a pas offert la gamme habituelle des motifs de plainte puisqu'en dehors des finalités pénales, seule la motivation civique (*il faut le faire*) leur est ouverte (tableau 53). En quelque sorte, la formulation de la question préjuge, par l'étroitesse de sa gamme d'items, du résultat ce qui rend ce dernier peu exploitable.

**Tableau 53. Agressions, motifs de dépôt de plainte (% sur les plaignants), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Violences physiques	Menaces	Injures	Violences physiques	Menaces	Injures
identifier et punir	49,63	21,89	31,81	37,75	28,40	33,52
éviter la récurrence	30,69	65,35	51,64	37,23	59,42	50,39
devoir civique	19,67	12,76	16,55	25,02	12,19	16,09

Source : INSEE .

Champ : France métropolitaine

Une bonne moitié des plaignants juge que la démarche a été utile (tableau 54).

**Tableau 54. Agressions, utilité du dépôt de plainte (% des plaignants), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Violences physiques	Menaces	Injures	Violences physiques	Menaces	Injures
très/plutôt utile	53,45	56,50	60,22	62,64	60,09	62,90
plutôt/totalement inutile	46,55	43,50	39,78	37,36	39,91	37,10

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il est vrai que les taux d'élucidation sont, au su des victimes, meilleurs que ceux relevés pour les atteintes aux biens, quoiqu'ils soient très instables en raison du faible nombre de cas (tableau 55). Cependant, les cas élucidés ne représentent qu'une partie infinitésimale de l'ensemble des victimes de ces différentes sortes d'agressions, en raison de la faiblesse du renvoi.

**Tableau 55. Agressions, élucidation (% des plaignants et de l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Violences physiques	Menaces	Injures	Violences physiques	Menaces	Injures
des plaignants	42,13	22,95	26,82	37,01	38,32	39,98
des victimes	11,05	2,10	0,81	11,06	5,09	1,26

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La moitié des plaignants n'ayant rien su des suites de l'affaire, on peut en déduire que l'autre moitié a reçu des informations (tableau 56).

**Tableau 56. Agressions, suites de la plainte (% des plaignants), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Violences physiques	Menaces	Injures	Violences physiques	Menaces	Injures
plus de nouvelles	45,92	56,07	61,92	45,57	43,08	44,85
informé du classement sans suite	5,81	13,76	4,76	8,96	9,60	9,49
enquête en cours	11,78	13,43	18,05	15,47	16,57	15,12
enquête terminée	34,58	16,20	15,27	26,98	30,20	30,54
Nsp	1,91	0,54	0,00	3,03	0,55	0,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Tout indique que la prise en charge policière des agressions est plus effective que celle des atteintes aux biens, mais elle ne concerne évidemment que la petite proportion qui a fait l'objet d'un renvoi.

#### *Les renvois des vols avec violence*

En ce qui concerne maintenant les vols violents, on observe une chute nette des renvois entre les deux dernières EPCVM et les CVS (tableau 57).

**Tableau 57. Vols violents, renvois à la police/gendarmerie, %, 2003-2007, EPCVM et CVS**

	EPCVM		CVS	
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
tous renvois	67,09	71,64	54,22	56,72
plainte+main courante	66,69	68,15	50,68	53,17
plainte seule	53,05	57,42	45,07	47,85

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On ne peut pas savoir s'il s'agit d'un artefact d'une plus grande proportion de tentatives dans les CVS puisque les deux dernières EPCVM n'indiquent pas la part des tentatives dans les vols violents. Ce pourrait être une explication puisque la fréquence du renvoi dans les CVS change, comme d'habitude, du tout au tout selon que l'on considère les tentatives ou les victimations consommées (tableau 58).

**Tableau 58. Vols violents, renvoi selon que le vol a été tenté ou consommé, %, CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Tentative de vol	Vol réalisé	Tentative de vol	Vol réalisé
tous renvois	22,04	76,10	20,93	76,77
plainte+main courante	19,21	72,08	18,94	72,33
plainte seule	13,11	66,80	15,78	65,81

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Le renvoi bénéficie quatre fois sur cinq à la police, ce que l'on mettra en relation avec la surreprésentation urbaine de cette sorte d'agression.

En cas de non-renvoi (tableau 59), l'enquête explique son abstention d'abord par un scepticisme sur l'utilité de la démarche (*pas utile*) entre quatre et cinq fois sur dix, ensuite par la bénignité du dommage subi (*pas grave*) dans un petit tiers des cas.

En ce qui concerne les motifs du dépôt de plainte (tableau 59), on notera l'importance des motifs pénaux (*identification des auteurs, éviter la récidive*) ce qui tranche avec les motivations fonctionnelles ou indemnitaires des autres victimations patrimoniales. Évidemment, on mettra cette particularité en parallèle avec la violence du geste.

**Tableau 59. Vols violents, motifs de non-renvoi et de dépôt de plainte, %, CVS**

	2005-2006	2006-2007
<i>motifs de non-renvoi</i>		
pas grave	31,19	32,05
pas le temps	10,34	4,11
pas pensé	6,68	2,72
pas utile	41,52	51,21
peur des représailles	1,23	4,21
ne pas avoir affaire à la police/ justice	2,87	0,86
autre	6,19	4,84
<i>motifs de plainte</i>		
identification des auteurs	44,62	41,50
retrouver les objets volés	19,32	10,31
éviter la récidive	10,93	5,36
obtenir un remboursement	11,06	16,57
il faut le faire	14,07	26,26

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Une batterie de questions permet de recueillir des scores tout à fait flatteurs de la part des déclarants sur le contact avec la police/gendarmerie, le délai d'attente, le temps d'écoute, le respect de la confidentialité et même les conseils reçus (tableau 60).

**Tableau 60. Vols violents, satisfaction des déclarants envers l'accueil policier, CVS**

	2005-2006	2006-2007
bien ou plutôt bien passé	74,82	82,64
délais d'attente	70,00	69,11
temps d'écoute	79,12	87,20
conseils donnés*	40,51	57,39
conditions de confidentialité	65,56	88,90

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

\* En excluant les sans objet on parvient à 57,50 et 62,35.

Les choses changent si l'on interroge les enquêtés sur l'utilité de leur démarche : on tombe alors à 33 et 43,5 %.

Le score aurait pu tomber plus bas : au su des enquêtés, les taux d'élucidation restent très faibles (tableau 61), quoique un peu moins que pour les autres victimations patrimoniales.

**Tableau 61. Vols violents, élucidation (%), CVS**

CVS 2005-2006	taux d'élucidation sur l'ensemble des plaignants	8,26
	taux d'élucidation sur l'ensemble des victimes	3,72
CVS 2006-2007	taux d'élucidation sur l'ensemble des plaignants	25,57
	taux d'élucidation sur l'ensemble des victimes	12,24

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une nette majorité (75,14 et 59,64 %) n'a plus eu de nouvelles de l'affaire. L'affaire est terminée dans le dixième ou le sixième des cas selon les enquêtes. À peu près autant sont encore en cours après une ou deux années d'instruction. Le reste des plaignants a été informé du classement sans suite de l'affaire (6 à 8 %).

## **2°) Comparaison avec les données policières**

Comme expliqué à maintes reprises<sup>73</sup>, il est désormais impossible de trouver dans la durée un terme de comparaison policier aux agressions physiques caractérisées. Pourtant naguère, le délit de coups et blessures volontaires avait la même définition (ITT > 8 jours) ; mais le législateur a élargi à quinze reprises le périmètre de cette infraction pour y englober des agressions ayant entraîné une moindre ITT ou même pas d'ITT du tout, sans que le système statistique policier prenne soin d'identifier à part les cas correspondants à l'ancienne définition (qui est celle des enquêtes)<sup>74</sup>. On va donc procéder à une comparaison en deux temps, sur l'ensemble des agressions physiques d'abord, sur les « autres » agressions ensuite.

---

<sup>73</sup> ROBERT, ZAUBERMAN, 2006 ; ZAUBERMAN, *et al.*, 2009.

<sup>74</sup> La statistique judiciaire – qui a pris elle la précaution de ménager cette possibilité – permet de constater que les cas correspondant à l'ancienne définition (ITT > 8 jours) ne représentent plus en 2006 que 23,7 % des condamnations pour coups et blessures volontaires (SDSE/JUSTICE, 2009, 161).

**Tableau 62. Ensemble des agressions physiques (incidence, incidence apparente, données policières), en milliers, 1984-2007**

		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques policières
CESDIP	1984-1985	1 023 [846-1 201]	557 [454-660]	204
	1985-1986			194
	1986-1987			182
	1987-1988			200
	1988-1989			227
	1989-1990			243
	1990-1991			262
	1991-1992			280
	1992-1993			291
	1993-1994			206
	1994-1995	2 304 [1 889-2 719]	879 [706 1 052]	317
	1995-1996	1 562 [1 324-1 800]	477 [390-565]	326
	1996-1997	2 281 [1 987-2 575]	582 [490-675]	347
	1997-1998	1 970 [1 713-2 227]	825 [698-953]	366
	1998-1999	2 048 [1 755-2 342]	955 [810-1 101]	394
	1999-2000	2 188 [1 870-2 506]	997 [841-1 153]	441
	2000-2001	2 517 [2 180-2 855]	1 076 [903-1 249]	504
	2001-2002	2 190 [1 895-2 486]	1 085 [927-1 243]	550
	2002-2003	2 072 [1 777-2 366]	928 [787-1 070]	562
	2003-2004	2 423 [2 207-2 640]	955 [858-1 051]	563
	2004-2005	2 569 [2 339-2 800]	939 [843-1 036]	576
CVS	2005-2006	2 009 [1 822-2 197]	585 [530-639]	607
	2006-2007	2 284 [2 084-2 485]	787 [718-856]	623

Source : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine

L'écart entre les deux sources se réduit quelque peu : de 1 à 5 au milieu des années 1980 et même de 1 à 7,3 au milieu des années 1990, il n'est plus que 1 à 3,7 en fin de période (tableau 62). Les enquêtes témoignent d'une stabilité tendancielle des agressions physiques depuis le milieu des années 1990, alors que les données policières connaissent une croissance continue<sup>75</sup>. L'écart demeure malgré tout très important.

Les estimés d'incidence apparente ont, eux, tendance à se rapprocher plus nettement des données policières. Il ne faut néanmoins pas tirer trop de conséquences de cette observation ; elle s'explique surtout par deux considérations : une meilleure précision des questions a fait baisser les taux de plainte des quatre dernières enquêtes et l'évolution de la législation tend à augmenter les comptages de la police.

<sup>75</sup> Qui traduit probablement surtout l'évolution législative qu'a connu le délit de coups et blessures volontaires, cf. *supra*.

**Tableau 63. Ensemble des « autres » agressions (incidence, incidence apparente, données policières), en milliers, 1984-2007**

		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques policières
CESDIP	1984-1985	1 248 [1 089-1 406]	393 [343-442]	29
	1985-1986			30
	1986-1987			28
	1987-1988			41
	1988-1989			57
	1989-1990			60
	1990-1991			62
	1991-1992			63
	1992-1993			66
	1993-1994			79
EPCVM	1994-1995	2 180 [1 829-2 532]	611 [512-709]	95
	1995-1996	3 027 [2 732-3 322]	976 [881-1 071]	102
	1996-1997	2 782 [2 508-3 056]	753 [678-827]	108
	1997-1998	2 247 [2 003-2 491]	494 [440-547]	115
	1998-1999	4 319 [3 929-4 710]	637 [579-695]	121
	1999-2000	4 531 [4 116-4 946]	776 [705-847]	131
	2000-2001	4 746 [4 337-5 154]	822 [752-893]	146
	2001-2002	4 547 [4 150-4 945]	855 [780-930]	166
	2002-2003	4 482 [4 090-4 874]	860 [785-935]	183
	2003-2004	5 011 [4 728-5 294]	642 [606-678]	196
	2004-2005	9 621 [9 210-10 033]	855 [819-892]	208
CVS	2005-2006	21 212 [20 483-21 941]	1 279 [1 235-1 323]	219
	2006-2007	20 888 [20 176-21 601]	1 443 [1 394-1 493]	226

Source : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

champ : France métropolitaine

En ce qui concerne les « autres » agressions, le raccordement des données des CVS creuse considérablement l'écart entre les deux sources : il n'y a plus rien de commun entre elles (cf. tableau 63). Ce résultat découle, à la fois, de l'envolée des prévalences et de la croissance des multivictimations.

Si les estimés d'incidence apparente sont moins éloignés des données policières, il n'en reste pas moins que l'écart entre les deux s'aggrave fortement avec la dernière EPCVM et les CVS. Paradoxalement, les comptages policiers rendent moins bien compte du nombre d'« autres » violences que les enquêtés prétendent avoir assorti d'un dépôt de plainte, malgré la chute continue de la propension au renvoi. Cette évolution contraste avec celles relevées dans les cas précédents. Elle s'explique pourtant fort bien : l'enquête semble bien capturer de plus en plus d'agressions de faible gravité. Quand elles sont rapportées à la police, bon nombre d'entre elles ne



doivent pas atteindre le niveau délictuel : qualifiées de contraventions, elles sont exclues du champ statistique policier.

On peut tenter une comparaison propre aux vols violents. Pour le choix des index pertinents de la statistique policière, nous renvoyons à la mise au point que nous avons récemment publiée<sup>76</sup>. Malheureusement, il ne peut s'agir ici que d'un début de série englobant seulement les deux dernières EPCVM et les deux premières CVS.

**Tableau 64. Ensemble des vols violents (incidence, incidence apparente, données policières), 2003-2007**

		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques policières
EPCVM	2003-2004	628 [545-712]	333 [289-378]	264
	2004-2005	572 [492-653]	329 [282-375]	263
CVS	2005-2006	655 [557-752]	295 [251-339]	272
	2006-2007	757 [647-867]	362 [310-415]	261

Source : INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine

Une forte différence sépare les deux sources et elle ne tend pas à s'effacer : elle est de 2,4 en 2003-2004 et atteint 2,9 en 2006-2007.

Ne considérer que les affaires pour lesquelles les victimes déclarent avoir déposé plainte (incidence apparente) réduit ce golfe sans néanmoins l'annuler totalement : ce n'est qu'en 2005-2006 que la donnée policière entre dans l'intervalle de confiance de l'estimé d'incidence apparente, alors qu'on s'attendrait à l'y trouver sans cesse.

### 3°) *Autres renvois*

Ici, nous disposons de peu d'informations. On n'interroge pas les agressés sur des recours comme l'assurance. C'est particulièrement étonnant en matière de vols violents alors que cette information figure dans les modules sur le cambriolage et les atteintes aux véhicules.

En revanche on leur pose des questions dont le sens est obscur en la matière comme le recours au « propriétaire » ; finalement plus des deux cinquièmes des agressés répondent

<sup>76</sup> ZAUBERMAN, *et al.*, 2009.

« autres » : ils se sont adressés à des instances qui avaient échappé à l'imagination de l'auteur de la question, ce qui ôte à son exploitation beaucoup de son intérêt<sup>77</sup>.

**Tableau 65. Agressions, autres renvois (% des victimes de chaque agression), CVS**

	2005-2006				2006-2007			
	Violences physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Violences physiques	Menaces	Injures	Vols violents
police municipale	1,28	1,90	1,72	7,09	1,91	4,30	1,55	3,82
élu	1,63	2,13	3,06	0,73	0,81	2,56	2,85	0,25
justice	0,67	1,30	0,16	0,00	0,59	0,75	0,32	0,00
propriétaire	2,48	3,50	2,13	3,12	1,27	3,67	1,55	0,07
transporteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,35	0,18	0,22	3,99
autre	39,14	40,29	29,88	35,72	46,97	47,01	37,47	43,85

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On se bornera donc à constater que les recours à la police municipale sont ici presque inexistantes et qu'il en va à peu près de même pour le renvoi aux élus, des résultats qui contrastent nettement avec ceux des enquêtes locales, où selon les lieux, 10 à 15 % des victimes s'adressent aux polices municipales, et 3 à 11 % au maire ou à un autre élu. Ces solutions ne jouent manifestement guère en matière d'agressions. Pour autant, on aimerait bien savoir quels sont les bénéficiaires des quelque 30 et 50 % des autres renvois, peut-être tout bonnement les assurances ou le monde de la santé physique ou mentale, voire les services d'aide aux victimes.

#### IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES AGRESSÉS

Si les hommes sont surreprésentés parmi les victimes de vols violents, d'agressions physiques et mêmes de menaces, il en va différemment pour les injures qui affichent une surreprésentation de victimes féminines (tableau 66).

<sup>77</sup> Sans compter qu'on interroge les non-renvoyants sur le renvoi à *la police nationale, la gendarmerie ou la préfecture* (nous avons supprimé cette opportunité dans le tableau). La question sur le recours direct à la justice n'est également posée qu'aux non-renvoyants ; nous avons recalculé ces résultats sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression pour les rendre comparables à ceux concernant les autres opportunités.

**Tableau 66. Agressions, répartition par sexe (% des victimes de chaque agression), CVS**

	2005-2006					2006-2007				
	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon
homme	56,48	53,13	45,30	64,75	48,15	62,90	50,43	46,25	65,33	47,99
femme	43,52	46,87	54,70	35,25	51,85	37,10	49,57	53,75	34,67	52,01

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La peinture est plus complexe en ce qui concerne la répartition par âge (tableau 67). Les moins de 30 ans sont surreprésentés dans toutes les formes d'agression, avec une différence cependant : pour les moins de 25 ans, la surreprésentation concerne avant tout les vols violents et les agressions physiques. Entre 25 et 30 ans, elle devient sensiblement équivalente pour toutes les formes d'agressions, à l'exception des vols violents qui y sont fortement sous-représentés. Les 30-50 ans sont encore surexposés aux menaces et aux injures alors qu'ils ne le sont généralement plus aux violences physiques et aux vols violents. Au-delà de 50 ans, on observe une sous-exposition générale à toutes les agressions.

**Tableau 67. Agressions, répartition par âge (% des victimes de chaque agression), CVS**

	2005-2006					2006-2007				
	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon
15-19 ans	19,40	11,77	13,31	32,41	8,02	23,37	11,92	14,25	34,34	8,69
20-24 ans	17,92	11,88	11,42	21,44	7,51	14,36	11,04	11,28	12,56	6,96
25-29 ans	11,66	10,88	11,58	4,98	6,87	9,40	9,88	9,34	9,07	6,73
30-49 ans	35,97	43,36	39,54	23,63	34,31	38,41	45,26	41,00	19,39	34,28
50-64 ans	12,61	17,37	17,98	10,07	23,21	11,42	17,51	18,12	18,18	23,42
65 ans et +	2,44	4,74	6,18	7,46	20,07	3,05	4,39	6,01	6,46	19,92

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On observera encore que les titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur sont surreprésentés parmi les victimes d'injures et de menaces ce qui n'est pas le cas ni pour les agressions physiques ni pour les vols avec violence (tableau 68).

**Tableau 68. Agressions, répartition par niveau scolaire atteint  
(% des victimes de chaque agression), CVS**

	2005-2006					2006-2007				
	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon
primaire	19,43	16,54	16,72	18,79	29,73	20,50	18,29	16,80	25,04	28,95
collège	46,59	41,10	40,01	41,65	37,63	44,34	39,11	39,40	40,69	37,57
lycée	11,17	15,52	15,24	17,96	11,44	14,48	13,50	14,83	10,78	11,47
études supér.	22,81	26,84	28,03	21,61	21,19	20,69	29,09	28,97	23,49	22,02

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si les étudiants sont surreprésentés parmi les victimes de toutes les sortes d’agressions – un artefact de la surexposition des jeunes – les chômeurs le sont aussi. Les employés et, presque toujours, les intermédiaires sont surreprésentés dans toutes les formes d’agression à l’exception des vols avec violence. L’écart se creuse si l’on compare ouvriers et cadres : les premiers ne sont surreprésentés que parmi les victimes d’agressions physiques et les derniers parmi celles de menaces et d’injures (et de vols violents dans la dernière CVS, tableau 69).

**Tableau 69. Agressions, répartition par PCS (% des victimes de chaque agression), CVS**

	2005-2006					2006-2007				
	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon
agriculteurs	0,00	0,41	0,68	00,00	1,30	0,46	0,34	0,71	00,00	1,09
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,72	5,11	3,79	2,76	3,82	4,27	5,76	3,70	4,65	3,49
cadres	6,10	7,99	9,48	6,92	6,91	6,09	8,61	7,44	8,51	6,67
professions intermédiaires	13,67	14,47	16,08	10,73	11,96	13,85	18,60	17,14	7,02	12,35
employés	19,40	19,12	19,60	14,67	15,65	20,14	19,29	20,21	12,78	15,41
ouvriers	15,48	11,92	9,60	4,74	11,41	13,09	11,00	9,64	10,49	11,16
chômeurs	11,01	8,65	6,73	11,98	5,69	10,49	8,97	6,86	11,97	5,31
retraités	5,77	10,46	12,06	9,12	28,34	4,67	9,75	12,63	13,21	28,66
h/f au foyer	3,63	3,54	3,99	1,43	3,98	2,41	3,22	3,02	0,25	4,05
étudiants	19,09	16,29	16,04	36,40	9,78	23,10	13,44	17,16	30,84	10,55
autres inactifs	2,14	2,05	1,96	1,25	1,15	1,43	1,02	1,51	0,27	1,26

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Membres de familles monoparentales et de couples avec enfants sont surexposés à toutes sortes d'agressions, ce qui traduit probablement la surreprésentation des jeunes sur la scène de la violence. Il en va de même des personnes seules pour les seuls vols violents (tableau 70).

**Tableau 70. Agressions, répartition par sorte de ménage  
(% des victimes de chaque agression), CVS**

	2005-2006					2006-2007				
	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon
personne seule	15,70	13,88	13,28	17,78	16,30	16,69	15,54	14,88	18,69	18,43
famille monoparentale	17,45	10,76	9,76	14,69	6,60	16,14	12,37	9,75	8,17	7,42
couple sans enfant	14,16	19,44	24,09	15,56	30,04	15,96	20,65	20,94	17,94	28,73
couple avec enfants	45,10	52,10	49,47	46,12	43,54	46,59	46,33	49,83	47,82	40,92
autres types de ménages	7,60	3,82	3,39	5,86	3,52	4,63	5,11	4,60	7,37	4,50

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

L'échelle des revenus ne laisse pas apparaître de différences systématiques d'exposition au risque d'agression, tout au plus peut-on noter une certaine surreprésentation des plus bas revenus parmi les victimes d'agressions physiques (et de vols violents dans la première CVS mais pas dans la deuxième) et une certaine surreprésentation des plus hauts revenus parmi les victimes d'injures et surtout de vols violents (tableau 71).

**Tableau 71. Agressions, répartition par niveau de revenus  
(% des victimes de chaque agression), CVS**

	2005-2006					2006-2007				
	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon
1 <sup>er</sup> quartile	30,74	24,37	23,27	29,40	24,28	28,28	24,86	22,57	22,65	24,51
2 <sup>e</sup> quartile	25,16	26,76	23,56	11,78	24,98	28,81	25,74	25,89	25,62	26,84
3 <sup>e</sup> quartile	24,64	23,19	25,01	18,85	25,50	19,06	24,60	24,34	23,04	23,33
4 <sup>e</sup> quartile	19,47	25,68	28,16	39,96	25,23	23,84	24,80	27,21	28,68	25,33

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La part de ceux qui habitent en appartements et sont locataires est plus élevée parmi les victimes d'agression que dans l'ensemble des enquêtés, mais c'est probablement un artefact assez trivial du caractère urbain de cette victimation (tableaux 72 et 73).

**Tableau 72. Agressions, répartition par sorte de logement  
(% des victimes de chaque agression), CVS**

	2005-2006					2006-2007				
	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon
maisons	55,89	62,76	59,47	48,78	66,22	57,28	59,10	61,00	52,59	65,93
appartements	44,11	36,72	40,21	51,22	33,54	42,43	40,79	38,84	46,97	33,84
autres	0,00	0,52	0,32	0,00	0,24	0,29	0,10	0,16	0,44	0,23

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

**Tableau 73. Agressions, répartition entre propriétaires et locataires  
(% des victimes de chaque agression), CVS**

	2005-2006					2006-2007				
	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon
propriétaire	40,22	53,04	53,95	52,63	64,11	49,61	52,55	58,58	54,56	64,30
locataire	59,78	46,96	46,05	47,37	35,89	50,39	47,45	41,42	45,44	35,70

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

## V - COMPARAISON DES AGRESSÉS SELON LES ZONES

**Tableau 74. Agressions, répartition par taille d'unités urbaines et ZUS  
(% des victimes de chaque agression) CVS**

	2005-2006					2006-2007				
	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon	Agressions physiques	Menaces	Injures	Vols violents	Échantillon
commune rurale	20,06	18,53	19,92	10,30	25,97	17,78	21,07	20,27	7,15	25,45
UU < 20 000 hab.	12,98	18,47	14,64	05,83	17,12	15,21	18,57	17,56	9,40	17,71
UU 20 000-100 000 hab.	14,06	12,77	13,81	08,52	12,89	14,05	12,25	12,57	6,38	12,60
UU > 100 000 hab.	38,45	36,96	36,21	46,78	28,55	35,92	32,88	33,49	31,65	28,24
UU de Paris	14,46	13,27	15,41	28,57	15,47	17,04	15,23	16,10	45,42	16,00
ZUS	6,94	6,36	6,84	15,60	6,22	9,15	7,01	6,50	11,87	6,27

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Seuls les enquêtés habitant des unités urbaines de plus de 100 000 habitants sont surexposés à toutes les sortes d'agressions, mais ce n'est vrai à Paris – mais dans ce cas très fortement – que pour les vols violents (tableau 74).

Contrairement à ce que l'on pense souvent, les enquêtés habitant en zone urbaine sensible ne sont pas systématiquement surreprésentés parmi les victimes d'agressions, à l'exception des agressions physiques dans la deuxième CVS et surtout des vols violents qui y sont très fortement présents.

Certaines caractéristiques sont surreprésentées chez toutes les sortes d'agressés, ainsi du jeune âge (adolescents, jeunes adultes et adultes jeunes), de certaines PCS (étudiants, chômeurs, employés, intermédiaires), des foyers avec enfants (familles monoparentales, couples avec enfants), mais aussi des enquêtés vivant en appartements, des locataires, de ceux qui habitent une grande ville. Dans l'ensemble, on voit apparaître un tableau dominé par la jeunesse et l'habitat urbain (mais pas parisien, ni en ZUS).

On voit également apparaître des contrastes entre victimes d'agressions physiques, victimes d'injures et celles de menaces : selon le sexe (les hommes sont surreprésentés parmi les premières et les deuxièmes, les femmes parmi les troisièmes). Parmi les enquêtés qui déclarent des injures et menaces, on trouve davantage d'enquêtés à fort capital scolaire (diplômes d'études supérieures), professionnel (cadres *vs* ouvriers) et monétaire (hauts revenus). Au total, les enquêtés à fort statut semblent – surtout si on les compare aux victimes d'agressions physiques – surreprésentés parmi ceux qui se disent injuriés ou menacés. Sont-ils plus exposés ou ont-ils l'épiderme plus sensible... peut-être même de plus en plus sensible ? Sur la base des données d'enquête, il est difficile de trancher. On retiendra seulement l'hétérogénéité de ces deux groupes d'agressés.

Quant au vol violent, ses victimes apparaissent fortement typées à au moins trois points de vue : urbaines comme les autres agressées, elles sont beaucoup plus parisiennes ; ce sont aussi les seules parmi toutes les agressées à être surreprésentées dans les ZUS ; enfin, la jeunesse qu'elles partagent avec les autres agressées y est plus marquée encore.

## **VI - PROFILS D'AGRESSÉS ET D'AGRESSIONS**

### ***1°) Les agressions physiques***

Pour tenter d'aller plus loin, il faut passer à une analyse multivariée. On commence par procéder à une analyse de correspondances multiples où sont placées en variables actives un premier ensemble de variables dérivant le contexte de la victimation :

- le pays de naissance, les catégories socioprofessionnelles (croisement situation/pcs), la zone géographique (indice téléphonique), le revenu mensuel moyen, le statut d'occupation du logement, la strate, le type de logement, le type de ménage, la variable de différenciation

(logement et revenu), le niveau de diplôme atteint, la résidence en ZUS, le groupe dans la typologie du cadre de vie et celle d'insécurité, l'âge et le sexe de l'individu ;

ainsi qu'un second groupe de variables qui ont trait à la victimation elle-même :

- le nombre de violences physiques, le moment de la journée, le lieu, la localisation dans le quartier ou sur le lieu de travail ou d'études, l'utilisation d'une arme, l'existence de menaces ou d'injures, la nature des coups reçus, la réaction de la victime lors de l'acte de violence, l'ITT, la connaissance du ou des auteurs, le renvoi, les motifs de non-renvoi et de plainte, le signalement du fait à un autre interlocuteur, l'identification du ou des auteurs (élucidation), l'utilité du dépôt de plainte, le dommage psychologique.

Soit 33 variables, 114 modalités et 834 individus.

Un **1<sup>er</sup> facteur** (6,25 % de la variance) oppose le dépôt de plainte, motivé par le souci d'éviter la récidive, assorti d'une appréciation d'utilité positive et d'élucidation<sup>78</sup> à une absence de renvoi (en raison de la faible gravité attribuée à l'incident).

Du côté « plaignant », on trouve des dommages psychologiques générés par l'agression et aussi une commission de proximité dans le logement ou ses parties communes. On y trouve aussi des variables témoignant d'un cadre de vie difficile (en ZUS) et d'une position sociale défavorisée (familles monoparentales, quartile des revenus les plus faibles).

Du côté « non-renvoyant », on trouve des indices d'une position beaucoup plus favorable (propriétaire, résidence en maison plutôt qu'en appartement, quartile des revenus les plus élevés).

Un **2<sup>e</sup> facteur** (4,45 %) reproduit une opposition entre le dépôt de plainte (pour éviter la récidive, faire punir l'agresseur et aussi par obligation civique), suivi d'élucidation et d'une appréciation d'utilité positive, également un recours à la police municipale) et le non-renvoi.

Mais cette fois, le profil du côté « dépôt de plainte » fait apparaître un cadre de vie beaucoup moins urbain (communes rurales) et un statut social plus assuré (propriétaire, résidence en maison plutôt qu'en appartement, couples avec enfants).

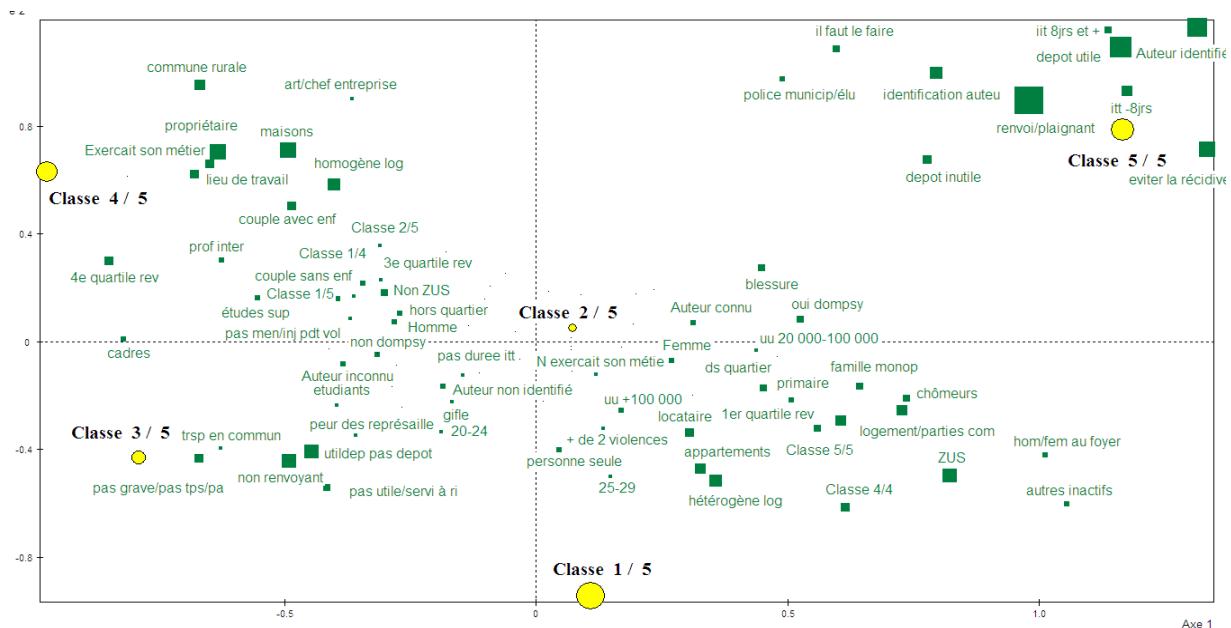
Du côté de l'absence de renvoi, se dessine un profil d'urbains vraisemblablement assez modestes (locataires, habitant des appartements, ce qui détonne par rapport à leur environnement immédiat, avec un jugement très négatif sur le cadre de vie).

---

<sup>78</sup> On relève aussi une petite contribution des agressions ayant entraîné une ITT.



**Figure 10. Violences physiques, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie, cumul des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger cinq classes :

La 1<sup>ère</sup> classe réunit un petit tiers (30,94 %) des victimes d'agression physique.

Il s'agit de victimations de voisinage<sup>79</sup>, répétées, avec un niveau de violence dont la forme typique est la gifle, mais sans entraîner d'ITT. L'agressé connaît son agresseur plus souvent qu'à l'ordinaire en matière d'agressions physiques. Plus fréquemment aussi, la victime s'est défendue.

Le cadre de vie est urbain<sup>80</sup>, provincial<sup>81</sup>, défavorisé<sup>82</sup>, évalué très sévèrement par la victime qui dénonce une concentration de problèmes aggravés par des manques d'équipement<sup>83</sup>.

Le profil de l'agressé lui-même dénote qu'il appartient à un milieu populaire (surreprésentation des ouvriers, chômeurs, familles monoparentales, personnes vivant seules, du quartile des revenus les plus faibles, des locataires, d'un habitat en appartement plutôt qu'en maison). Préoccupation sécuritaire et peur de la délinquance sont ici largement affichées.

Il n'y a guère de renvoi (à quoi aurait-il servi ? de toute manière, ce n'est pas très grave, enfin la peur des représailles est moins rare ici que parmi l'ensemble des victimes d'agression physique), au plus des appels à la police sans formalisation ultérieure de la plainte.

<sup>79</sup> Surreprésentation de celles qui se sont passées dans le logement ou les parties communes, dans le quartier, pas dans l'exercice du métier ou dans le cadre des études, aussi de celles qui ont été nocturnes.

<sup>80</sup> Surreprésentation des victimes vivant dans des unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

<sup>81</sup> Surreprésentation du Nord-ouest.

<sup>82</sup> La moitié des victimes d'agressions physiques habitant une ZUS se retrouvent dans cette classe.

<sup>83</sup> Classe 4 du cadre de vie.

En résumé, nous sommes en présence de *petites agressions de voisinage à répétition au sein de classes populaires vivant dans des quartiers défavorisés de grandes villes*. Cette petite violence n'est guère rapportée à la police ou à la gendarmerie.

La **2<sup>e</sup> classe** est toute petite (6,71 %).

Cette fois, il s'agit – plus que proportionnellement – d'une agression isolée, de jour, dans le quartier, hors de tout contexte professionnel.

Le cadre de vie est toujours urbain, mais cette fois ce sont les villes moyennes qui sont surreprésentées.

Les agressés sont – plus que proportionnellement – des retraités, des personnes âgées de plus de 50 ans, vivant en couple sans enfants présents, avec un capital scolaire plutôt faible qui est probablement un effet de l'âge. En tous cas, ils sont propriétaires de leur logement plus souvent que la moyenne des victimes d'agressions physiques (ce qui est moins difficile dans des villes pas trop grandes).

Le seul recours qui apparaisse nettement consiste dans un signalement à la police municipale (le taux moyen de ce renvoi est ici multiplié par quatre).

Au total, des enquêtés plutôt *âgés* sont victimes d'une agression physique *isolée* et probablement sans conséquence trop grave. Elles se bornent à un *renvoi limité* qui s'adapte probablement bien à un cadre urbain qui reste circonscrit.

La **3<sup>e</sup> classe** ne représente que le sixième (13,55 %) des victimes d'agression physique.

Cette fois, on est en présence d'une agression isolée, sans conséquence trop grave (pas d'ITI), par un inconnu dans des transports en commun ou un lieu public, en tous cas pas d'une violence de voisinage.

Une des caractéristiques les plus marquées de cette classe est son caractère francilien, parisien<sup>84</sup>.

Ces agressés estiment vivre dans un cadre sûr et agréable – qui n'est d'ailleurs pas en cause puisque la violence s'est déroulée ailleurs – leurs revenus sont plutôt confortables<sup>85</sup>. Les diplômés de l'enseignement supérieur y sont plus nombreux que dans l'ensemble des victimes d'agressions physiques et il en va de même pour les cadres, professions intellectuelles et libérales et les intermédiaires. Ce sont plutôt des adultes jeunes.

Ils ne se tournent pas vers la police car l'affaire ne leur paraît pas suffisamment grave et qu'ils ne voient pas à quoi une telle démarche aurait pu servir.

---

<sup>84</sup> Les deux-tiers des membres de la classe habitent la capitale.

<sup>85</sup> Surreprésentation des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiles.

Nous sommes là devant une agression physique de gravité limitée par un inconnu dans la rue ou un moyen de transport en commun. Il s'agit d'un incident typiquement *parisien*. Là encore, on ne mobilise guère la police.

La **4<sup>e</sup> classe** réunit le quart (23,38 %) des victimes d'agression physique.

Cette fois, l'incident s'est déroulé – plus que proportionnellement – hors du quartier, de jour, dans un contexte professionnel ou d'études. Il n'a entraîné ni dommage physique ou psychologique, ni ITT.

Les victimes – qui habitent plus souvent qu'en moyenne dans de petites unités urbaines ou même en milieu rural – présentent un profil assez « moyen » avec surreprésentation des professions intermédiaires et des employés, des jeunes, des Français de naissance, de toute la gamme des revenus sauf ceux du bas de l'échelle. Peu préoccupés par l'insécurité ou préoccupés abstraitement mais sans peur concrète de la délinquance.

Elles sont peu renvoyantes et si elles avertissent la police, leur démarche ne va pas jusqu'au dépôt d'une plainte.

En fin de compte, il s'agit ici de violences physiques de gravité limitée dans un contexte *professionnel ou d'études* sans beaucoup de renvoi.

Enfin, la **5<sup>e</sup> classe** réunit le quart (25,42 %) des victimes d'agressions physiques.

Nous sommes devant une agression de voisinage par un auteur connu, mais cette fois caractérisée : l'usage d'une arme est plus fréquent qu'en moyenne, de même la présence de blessures et d'une ITT supérieure à huit jours.

Le cadre n'est pas spécifiquement parisien : on note une surreprésentation des villes moyennes et de la résidence en ZUS.

La victime présente les traits d'un statut précaire<sup>86</sup>. Elle cumule préoccupation sécuritaire et peur concrète de la délinquance.

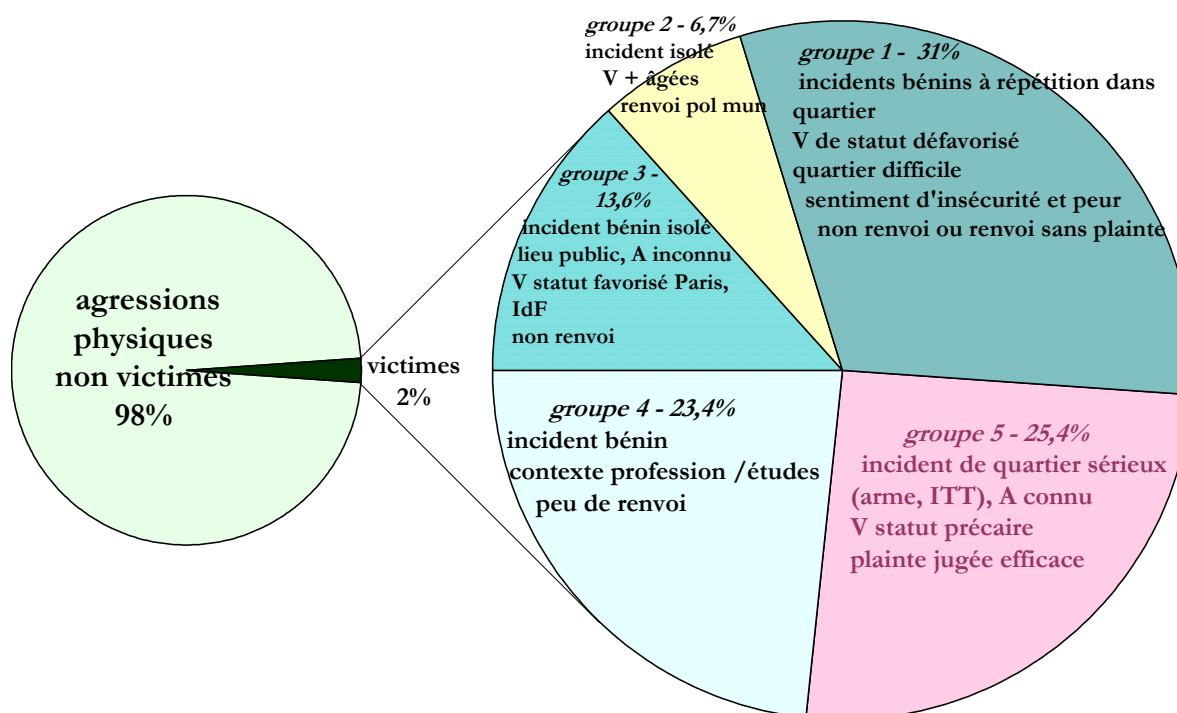
Sa réaction est à la mesure de la gravité de l'atteinte : tous les membres de cette classe déposent plainte ; ils sont plus nombreux que la moyenne à estimer que cette démarche a été utile et d'ailleurs l'élucidation est ici plus présente qu'en moyenne (ce qui n'est pas étonnant puisque la victime connaît souvent son agresseur).

Dans ce cas, nous sommes en présence d'une agression de *voisinage*, mais cette fois *sérieuse* ; elle entraîne un recours systématique à la *police*.

---

<sup>86</sup> Surreprésentation des revenus les plus bas, des familles monoparentales, des chômeurs.

**Figure 11. Profils de victimes de violences physiques ;  
enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



Grâce à cette mise en typologie, sous la catégorie hétérogène d'**agression physique**, on voit émerger des profils très différents :

- **l'embrouille de voisinage** (classe 1) à répétition mais sans dommages trop graves, et aussi l'agression de voisinage caractérisée (classe 5)<sup>87</sup>,
- **la petite agression** dans un cadre professionnel ou scolaire (classe 4),
- **le tout petit groupe des agressions** – heureusement pas trop graves – contre des personnes âgées (classe 2),
- enfin **l'altercation classique** par un inconnu dans la rue, le métro ou le RER (classe 3).

## **2°) Les menaces**

On procède de la même manière que pour les agressions physiques en recourant aux mêmes variables (28 variables, 102 modalités, 1 742 individus).

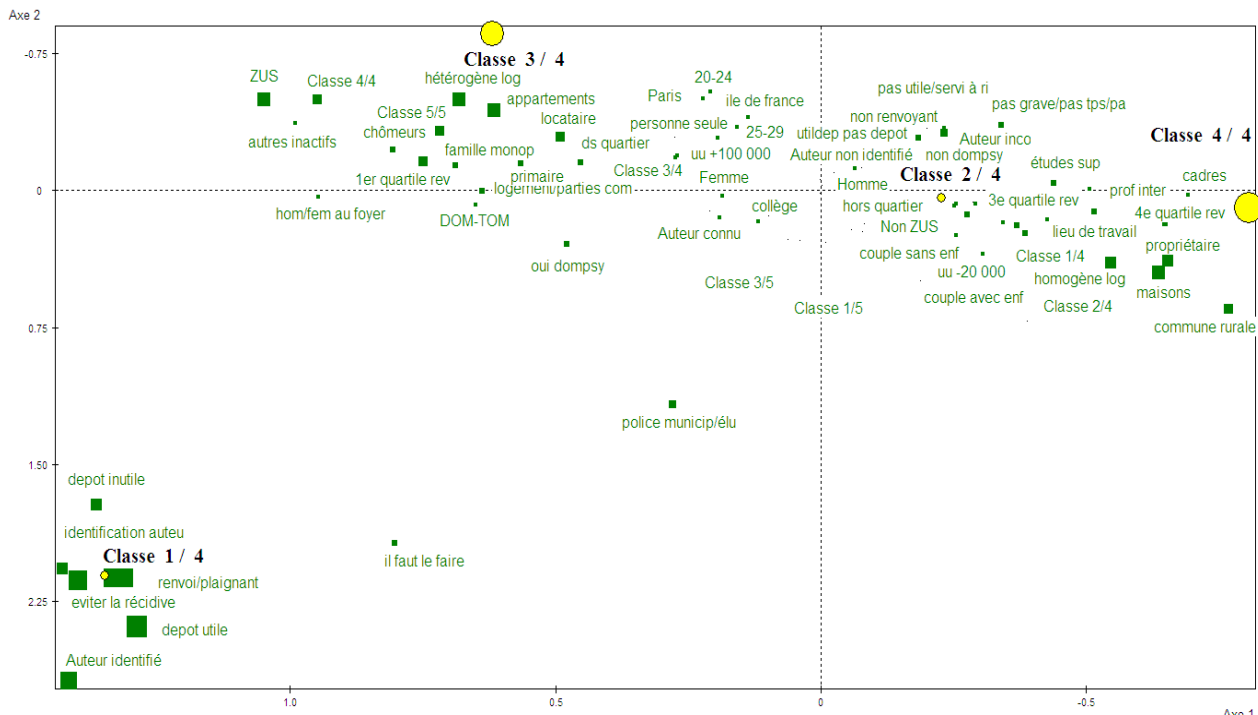
<sup>87</sup> Dans l'enquête sous analyse, les agressions physiques graves interviennent surtout dans un contexte de voisinage et d'interconnaissance.

Un **1<sup>er</sup> facteur** de l'ACM (5,91 % de la variance) oppose la tranquillité de la France profonde à la précarité des quartiers urbains de relégation.

On trouve d'un côté le logement en maison, dans un environnement homogène, dans des communes rurales, en tant que propriétaire, dans un cadre de vie jugé sûr et agréable, des revenus confortables (4<sup>e</sup> quartile) ;

De l'autre côté on habite en location, dans une ZUS, en appartement, dans un environnement hétérogène, dans un cadre de vie jugé sévèrement pour ses désordres et son manque d'équipements, avec des revenus faibles (1<sup>er</sup> quartile) ; on trouve aussi des familles monoparentales, une forte préoccupation sécuritaire couplée avec une peur concrète de la délinquance. On notera que le dépôt de plainte et la victimation de proximité contribuent à ce côté du premier facteur.

**Figure 12. Menaces, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60% de la contribution de ces deux axes.

Le **2<sup>e</sup> facteur** (4,83 %) n'est guère caractérisé que d'un seul côté par le dépôt de plainte, pour éviter la récidive et fait punir l'auteur des menaces ; celui-ci a été identifié et la démarche est jugée globalement utile ; s'y ajoute encore la variable « recours à la police municipale et/ou à des élus ». Quant aux caractéristiques de la victime, seul le fait d'habiter une maison procure une

contribution notable tandis qu'habiter en appartement est une des rares contributions notables à l'autre côté de l'axe.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger quatre classes.

La **1<sup>ère</sup> classe** ne réunit que le dixième (11,83 %) des victimes de menaces.

Celui qui a proféré des menaces est connu de la victime et l'on relève la présence de dommages psychologiques.

Plus souvent qu'en moyenne, nous nous trouvons en ZUS, avec des victimes de milieu populaire<sup>88</sup>, vivant dans des conditions difficiles<sup>89</sup>. Les Français d'outre-mer sont ici deux fois plus représentés que dans l'ensemble des victimes de menaces.

Tous les membres de cette classe ont déposé plainte – pour faire punir l'auteur et éviter qu'il ne recommence – et jugent cette démarche utile. L'élucidation est plus fréquente qu'à l'accoutumée ; il est vrai que la victime connaît l'auteur. On ajoutera que le recours à la police municipale est trois fois plus fréquent dans cette classe que parmi l'ensemble des victimes de menaces.

En somme, voici une petite minorité d'affaires de *voisinage* considérées comme *graves* et ayant entraîné une *réaction vigoureuse*.

La **2<sup>e</sup> classe** est, comme la première, de taille restreinte (11,31 %).

Elle concerne encore des incidents dans le quartier, dans des lieux publics ou le logement, mais cette fois d'une affaire isolée, qui s'est produite au cours de la journée.

Il s'agit plutôt de petites villes.

Ce sont plutôt des personnes de plus de 50 ans, des retraités, sans enfants cohabitants, souvent même vivant seules, dans des maisons.

Elles restent inertes sauf parfois à avertir la police mais sans aller jusqu'au dépôt de plainte.

Des victimes *âgées dans de petites villes réagissent peu* aux menaces dont elles ont fait l'objet.

La **3<sup>e</sup> classe** est beaucoup plus nombreuse (34,10 %).

Là encore, il s'agit de menaces peu spécifiées intervenues plutôt dans un contexte de voisinage.

Le contexte est urbain<sup>90</sup>, en ZUS deux fois sur cinq<sup>91</sup>. Les enquêtes dénoncent les désordres qui obèrent leur cadre de vie (classes 3 et 4 de cadre de vie)

---

<sup>88</sup> Surreprésentation des ouvriers, d'un capital scolaire assez faible.

<sup>89</sup> Surreprésentation des familles monoparentales.

Le profil des victimes traduit une certaine précarité : ils sont deux fois plus nombreux que la moyenne des victimes de menaces à être au chômage. Y sont surreprésentés le quartile des revenus les plus faibles, le capital scolaire le plus pauvre, les familles monoparentales, les personnes seules, les immigrés originaires du Maghreb, les locataires habitant des appartements plutôt que des maisons...

Malgré leur préoccupation sécuritaire et leur peur de la délinquance, ces victimes restent inertes et ne cherchent aucune mobilisation institutionnelle.

Voici donc une autre figure de *menaces de voisinage* dans des *zones urbaines en difficulté* devant lesquelles la victime reste *inerte*.

Enfin la **4<sup>e</sup> classe** regroupe pas loin de la moitié (42,77 %) de toutes les victimes de menaces.

L'incident s'est passé hors du quartier, dans un cadre professionnel. Les membres de cette classe ont été menacés par quelqu'un qu'ils ne connaissent pas.

Ils décrivent leur cadre de vie comme exempt de tout problème, d'ailleurs il n'est pas en cause puisque la menace a eu lieu ailleurs.

Sont surreprésentées des caractéristiques qui décrivent un profil social plutôt favorisé (revenus élevés, diplômes universitaires, cadres, professions intellectuelles et libérales, intermédiaires, artisans et commerçants, sujets d'âge moyen, couples avec enfants, propriétaires vivant dans des maisons plutôt que des appartements...), avec une surreprésentation des victimes vivant en milieu rural ou dans des petites villes.

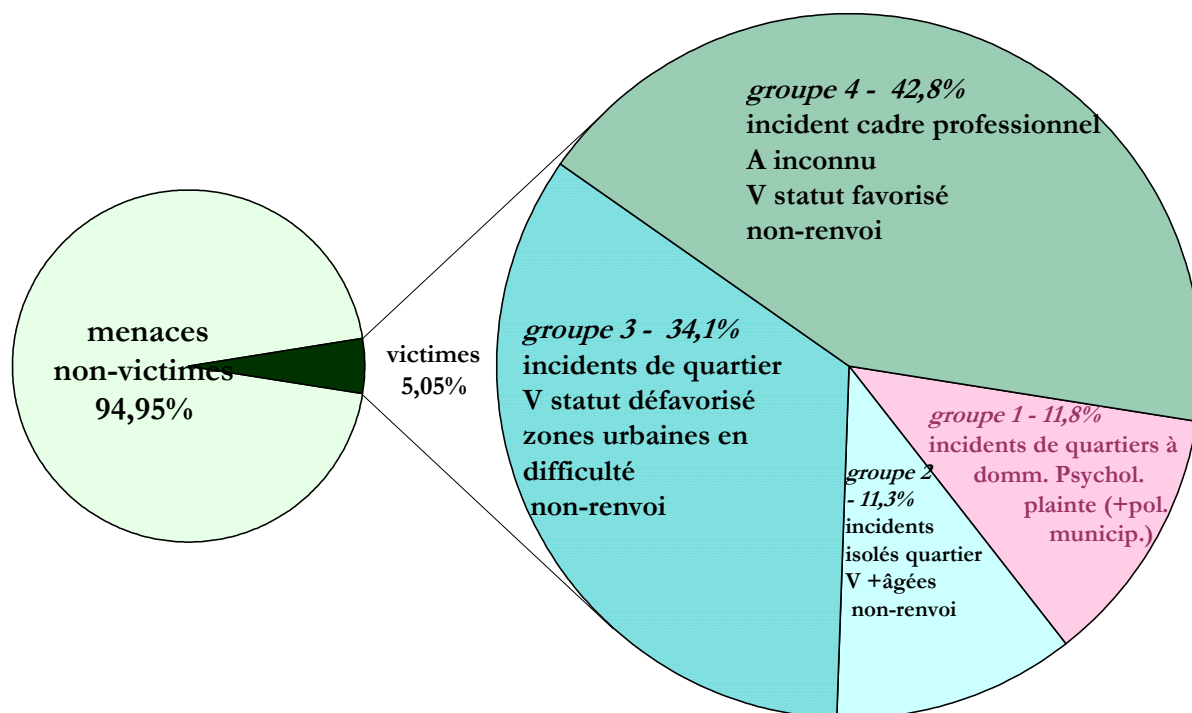
À ces menaces dans un cadre *professionnel*, les victimes n'opèrent pas de renvoi car elles ne voient pas quelle utilité pourrait avoir le recours à la police.

---

<sup>90</sup> Surreprésentation des villes moyennes, des métropoles et de Paris.

<sup>91</sup> Les deux tiers des victimes de menaces habitant une ZUS se trouvent dans cette classe.

**Figure 13. Profils de victimes de menaces ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



Sous l'expression assez floue de menaces, émergent donc

- une grosse masse d'affaires extérieures au cadre de vie souvent liée plutôt au cadre d'activité *professionnelle* de la victime (classe 4) ;

- trois groupes d'affaires de proximité, l'un qui laisse inertes des victimes de quartiers populaires urbains (classe 3), l'autre qui concerne des incidents exceptionnels survenus à des personnes âgées de petites villes (classe 2), enfin un dernier où l'on réagit fortement à des menaces de voisinage jugées intolérables (classe 1) ;

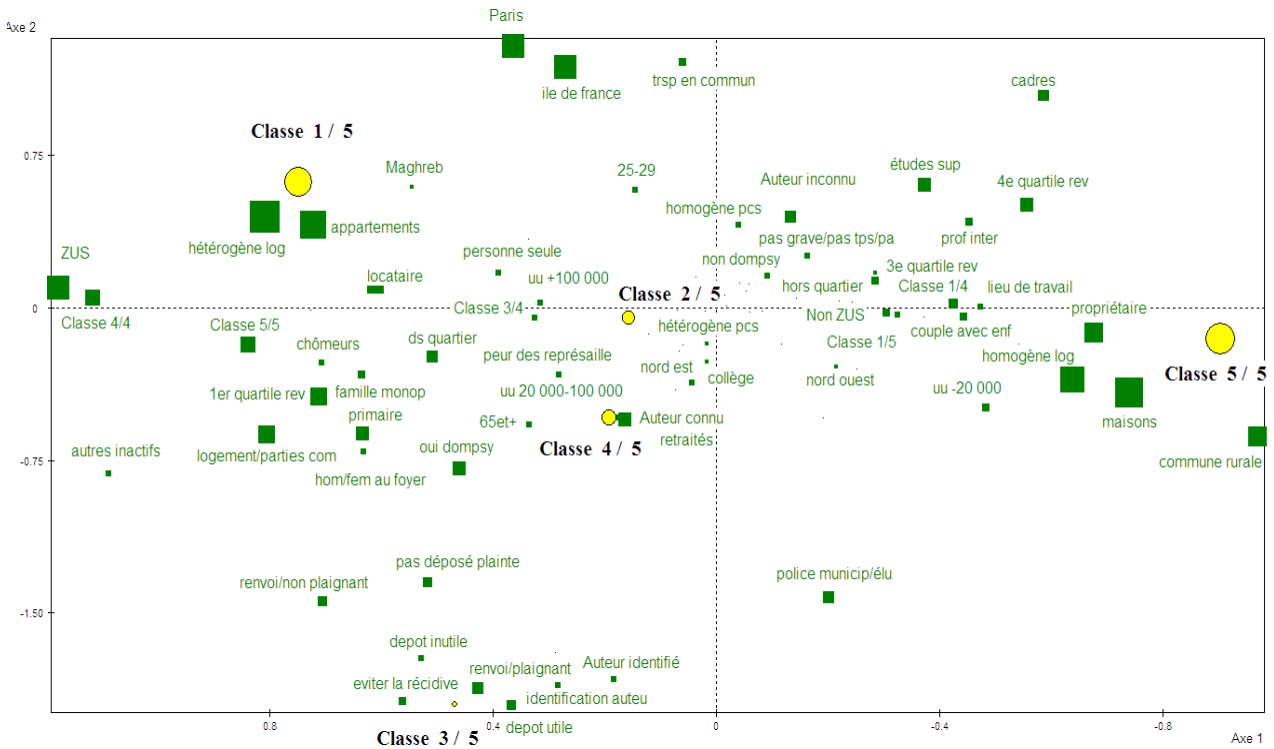
- à l'exception de cette toute petite classe et un peu de la 2 – pour ce qui concerne une ébauche de renvoi non suivie de dépôt de plainte – les institutions officielles ne sont pas des acteurs pertinents de ce contentieux ; on ne fait guère appel à elles.

### **3°) Les injures**

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (28 variables, 103 modalités, 4 474 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les injures.



**Figure 14. Injures, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie**



*Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.*

Comme pour les menaces, un premier facteur (5,88 % de la variance) oppose la tranquillité de la France profonde à la précarité des quartiers urbains de relégation.

De ce côté-là, on trouve un environnement homogène de maisons, le fait d'être propriétaire de son logement, les communes rurales, le quartile des revenus les plus élevés, les jugements positifs sur son cadre de vie.

De l'autre, on trouve les victimes vivant en ZUS, logeant dans des appartements plutôt que des maisons, des revenus très modestes, un jugement sévère sur les désordres et le manque d'équipements de son quartier, un mélange de préoccupation sécuritaire et de peur concrète de la délinquance. On notera que les incidents de voisinage (dans le quartier, dans le logement) contribuent aussi à ce côté de l'axe.

Contribuent à l'inertie du deuxième facteur (4,61 %).

D'un côté Paris et l'Île-de-France, les cadres, professions intellectuelles et libérales, les revenus les plus élevés, mais aussi les injures par un inconnu et dans des transports en commun ;

De l'autre, une injure commise au domicile par quelqu'un que la victime connaît, des dommages psychologiques, mais aussi les communes rurales, habiter une maison, des études

primaires. Ici contribuent à l'inertie du facteur des renvois à la police ou gendarmerie – avec ou sans dépôt de plainte – également le recours à la police municipale.

Bref, c'est l'opposition entre le *Sale con!* essuyé par un cadre parisien de la part d'un inconnu dans le métro et l'injure de proximité suffisamment mal vécue pour déclencher des recours institutionnels.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger cinq classes.

La **1<sup>ère</sup> classe** est conséquente (33,30 %).

Il s'agit d'injures le plus souvent à répétition, par un inconnu, dans le quartier, voire dans l'immeuble d'habitation ou encore dans des transports en commun.

Le cadre de vie est plus souvent qu'en moyenne francilien, voire parisien, ou encore de grandes villes de province, avec une certaine surreprésentation de la résidence en ZUS<sup>92</sup>. Les enquêtés de cette classe sont plus nombreux que la moyenne des injuriés à considérer que leur quartier est le théâtre de désordres. Ils sont à la fois préoccupés par l'insécurité et se jugent menacés par la délinquance.

On y trouve toutes sortes d'actifs avec une surreprésentation des 25-50 ans, des cadres, professions intellectuelles et libérales, des intermédiaires, des employés, des ouvriers.

Le renvoi à la police y est inexistant.

Il s'agit d'un incident de la vie *parisienne* auquel sont exposés toutes sortes d'actifs ; il demeure sans suite.

La **2<sup>e</sup> classe** est beaucoup plus petite (12,99 %).

Il s'agit d'injures à répétition, hors du quartier, plutôt sur les lieux d'étude, plus souvent qu'en moyenne au cours de la nuit.

Elles n'entraînent jamais de renvoi.

Massivement, les victimes sont des scolaires et des étudiants, habitants de grandes villes, plutôt de la façade Est du pays, sans problème de cadre de vie.

Disons que se retrouvent ici des *jeunes* qui ont fait l'objet d'injures dans le cadre de leur vie scolaire ou étudiante, et qui évidemment n'ont opéré aucun renvoi.

---

<sup>92</sup> Les deux tiers de tous les injuriés habitant en ZUS se trouvent dans cette classe, mais ils ne représentent cependant que les deux cinquièmes du groupe.

La **3<sup>e</sup> classe** est encore plus minusculaire (3,24 %).

On comprend tout de suite pourquoi : elle réunit la toute petite minorité des injuriés qui ont déposé plainte et s'en félicitent. Ils ont aussi, six fois plus qu'à l'accoutumée, fait part de leurs doléances à la police municipale et/ou à des élus. Bref, ils ont réagi vigoureusement.

Il est vrai que les injures subies leur ont causé, disent-ils, des dommages psychologiques. On remarquera avec intérêt que plus souvent qu'en moyenne, elles ont été proférées la nuit, plus souvent aussi par téléphone. L'auteur est connu de la victime. Il s'agit d'affaires de voisinage.

Des caractéristiques de ces injuriés, on ne sait pas grand-chose sauf que les femmes au foyer et les membres de familles monoparentales y sont surreprésentés.

En résumé, on pourrait parler de *harçèlements sérieux déclenchant un renvoi vigoureux*.

La **4<sup>e</sup> classe** (15,65 %) concerne aussi des injures de voisinage, ayant entraîné plus de séquelles psychologiques que la moyenne, mais cette fois plutôt de jour, dans la rue ou l'immeuble où habite la victime.

Ces injuriés sont massivement retraités, âgés de plus de cinquante ans.

Ils se tournent, plus souvent qu'en moyenne, vers la police municipale, mais ne semblent opérer aucun autre renvoi.

C'est l'*âge élevé* des victimes qui caractérise finalement au mieux ce groupe.

Avec la dernière classe, nous revenons à des effectifs importants (34,82 % de l'ensemble des injuriés).

Cette fois, l'incident a pris place hors du voisinage, plutôt dans un contexte professionnel.

Les victimes sont des actifs de tous statuts (surreprésentation des artisans et commerçants, des cadres, professions intellectuelles et libérales, des intermédiaires, employés et ouvriers), avec une surreprésentation des 30 à 49 ans et des revenus moyens ou confortables, une surreprésentation des propriétaires de leur logement et des enquêtés vivant dans des maisons plutôt que des appartements.

Leur cadre de vie – qui n'est pas en cause dans la victimation – ne leur cause aucun souci ; petites villes et zones rurales y sont surreprésentées<sup>93</sup>. De même, leurs préoccupations vont à la pauvreté ou au chômage, voire à d'autres problèmes sociaux, en tous cas pas à l'insécurité.

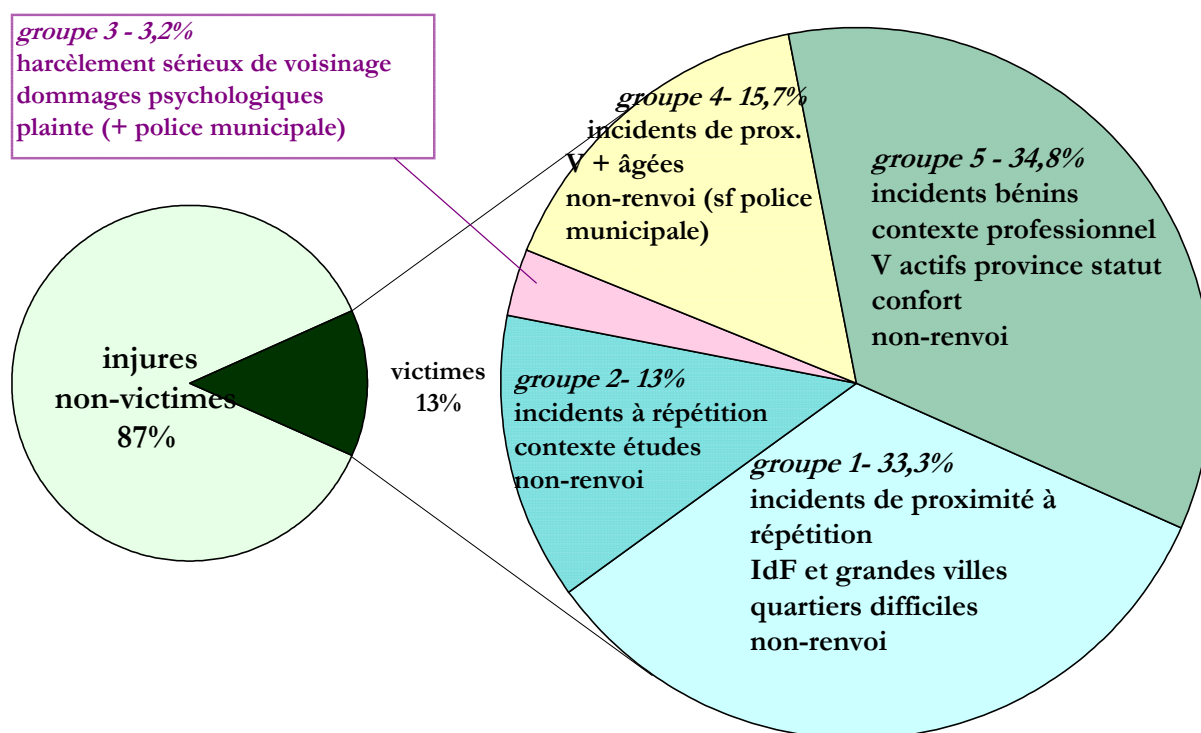
S'ils n'opèrent aucun renvoi, c'est en raison de la faible gravité de l'incident.

Bref, nous sommes en présence de victimations insignifiantes dans un cadre *provincial*.

---

<sup>93</sup> Ainsi que la façade Ouest et le quart Nord-est.

**Figure 15. Profils de victimes d'injures ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



Il est difficile de pratiquer sérieusement une mise en typologie sur un événement aussi évanescent qu'une injure qui ne participe presque jamais réellement de la victimation, surtout quand on la sépare des menaces et, plus généralement, de l'ensemble des agressions. C'est en outre un événement où les recours institutionnels se situent, sauf cas exceptionnel, pratiquement hors du paysage.

#### 4°) Les vols violents

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (36 variables, 123 modalités et 339 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les vols violents.

Un 1<sup>er</sup> facteur de l'ACM (5,54 % de la variance) oppose le non-renvoi au dépôt de plainte.

D'un côté, outre l'absence de renvoi à la police ou gendarmerie, contribuent à l'inertie de l'axe des variables telles les simples tentatives, l'absence de répercussions psychologiques, la qualité d'étudiant de la victime, le fait qu'elle habite une maison, au milieu d'autres maisons.

De l'autre, outre le dépôt de plainte à but punitif, mais souvent jugé ensuite inutile, on trouve des variables telles que dommages matériels faibles, mais dommages psychologiques importants et valeur sentimentale attachée aux objets dérobés, soustraction de cartes de crédit et

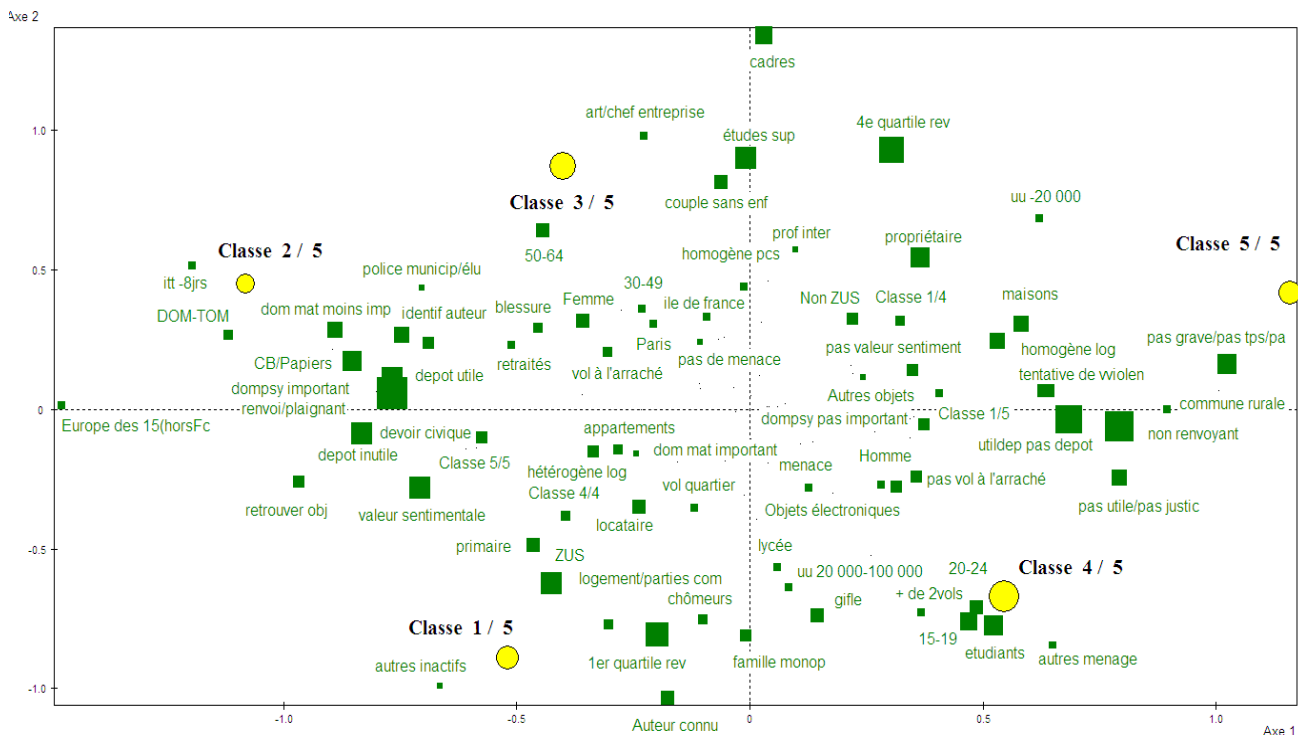
de papiers, aussi le fait que la victime soit une femme, enfin un degré élevé d'insécurité et de peur de la délinquance.

Un 2<sup>e</sup> facteur (4,12 %) organise une opposition entre des victimes « bourgeoises » et d'autres « populaires ».

Contribuent d'un côté à l'inertie du facteur l'appartenance de la victime à la PCS « cadres, professions intellectuelles supérieures » ou sa qualité de propriétaire, les revenus élevés, le fort capital scolaire, le fait de ne pas habiter une ZUS.

De l'autre côté, on trouve des victimes qui sont ouvriers, étudiants ou chômeurs et locataires, avec de faibles revenus, mais aussi le cas où la victime connaît l'auteur et a reçu des gifles.

**Figure 16. Vols violents, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger cinq classes.

La 1<sup>ère</sup> classe regroupe le cinquième (19,47 %) des victimes de vols violents.

Il ne s'agit pas d'un vol à l'arraché, mais tout indique que l'affaire est sérieuse : les dommages matériels importants y sont très répandus, probablement parce qu'il s'agit fréquemment de matériel électronique ; ils s'accompagnent fréquemment d'une perte sentimentale et en outre de menaces, de gifles.

Du coup, tous les membres de cette classe déposent plainte, même si les deux tiers d'entre eux jugent ensuite que cette démarche a été inutile<sup>94</sup>. On observera quand même que le taux d'élucidation est deux fois moins rare qu'à l'accoutumée.

Très fréquemment, ces victimes habitent en ZUS.

Plus que proportionnellement, ce sont des hommes, des élèves ou étudiants, des ouvriers ou des chômeurs, des jeunes<sup>95</sup>.

En résumé, il s'agit d'une victimation *sérieuse en milieu urbain défavorisé* ; elle débouche sur une plainte.

La **2<sup>e</sup> classe** est un peu moins nombreuse (14,75 %).

L'incident est sérieux : si les dommages matériels sont moins importants que la moyenne<sup>96</sup>, les blessures, les ITI, les répercussions psychologiques sont plus fréquentes. Ces agressions diurnes ont toujours été commises avec arme.

Cette fois les victimes sont massivement des femmes ; plus de 50 ans et retraités sont surreprésentés dans cette classe, les Français d'outre-mer également.

Plus souvent qu'en moyenne, ces volés habitent de grandes métropoles de province.

Le dépôt de plainte est systématique – à fin punitive – et on le juge utile. Il se double, plus fréquemment qu'à l'accoutumée d'un recours à la police municipale.

En bref, nous sommes ici en présence d'agressions *sérieuses contre des femmes âgées*.

Une **3<sup>e</sup> classe** avoisine le quart des victimes de vols violents (22,42 %).

Cette fois, il s'agit de vols à l'arraché en région parisienne, dans un lieu public, par un auteur inconnu. Souvent des cartes ou des papiers ont ainsi été perdus.

Trois fois sur quatre les victimes sont des femmes. Plus qu'à l'habitude, ces victimes ont entre 30 et 65 ans et bénéficient d'un fort capital scolaire. Cadres, professions intellectuelles supérieures, mais aussi intermédiaires et employés sont surreprésentés et même le petit groupe d'immigrés d'origine maghrébine.

---

<sup>94</sup> Ils désiraient surtout obtenir un remboursement, retrouver l'objet volé, accessoirement faire punir le voleur.

<sup>95</sup> Surreprésentation des 15 à 24 ans.

<sup>96</sup> Mais le vol de cartes ou de papiers y est plus répandu qu'à l'accoutumée.

En résumé, cette classe illustre le cas de vol à l'arraché contre des femmes en région parisienne.

La **4<sup>e</sup> classe** est de taille équivalente (24,78 %).

Il s'agit cette fois de vols à répétition, sans répercussions psychologiques et ce ne sont pas des vols à l'arraché, mais des menaces les accompagnent plus souvent qu'à l'accoutumée.

Ils prennent place plus que proportionnellement dans des métropoles ou des villes moyennes de province<sup>97</sup>.

Les victimes sont jeunes<sup>98</sup> et vivent souvent seules.

Elles ne se tournent pas vers la police, parce que cette démarche leur paraît inutile et que les faits leur semblent peu graves. On notera cependant que ceux qui expliquent leur inertie par la peur de représailles sont deux fois plus nombreux qu'à l'ordinaire<sup>99</sup>, ce que l'on peut mettre en relation avec la présence de menaces une fois sur deux.

Voici donc des vols violents contre des *jeunes* urbains qui ne saisissent pas la police.

Enfin, la **5<sup>e</sup> et dernière classe** (18,58 %) rassemble des événements peu graves, le plus souvent de simples tentatives, en tous cas sans violence, ni répercussions psychologiques ou valeur sentimentale.

Les victimes – plus que proportionnellement propriétaires de leurs logements, vivant dans des maisons, en milieu rural ou de petite ville, souvent jeunes<sup>100</sup>, des hommes trois fois sur quatre – estiment leur cadre de vie confortable et ne témoignent d'aucune insécurité.

Ils n'opèrent aucun renvoi en raison du manque de gravité des faits.

Bref, cette classe est celle des vols seulement *ébauchés*.

---

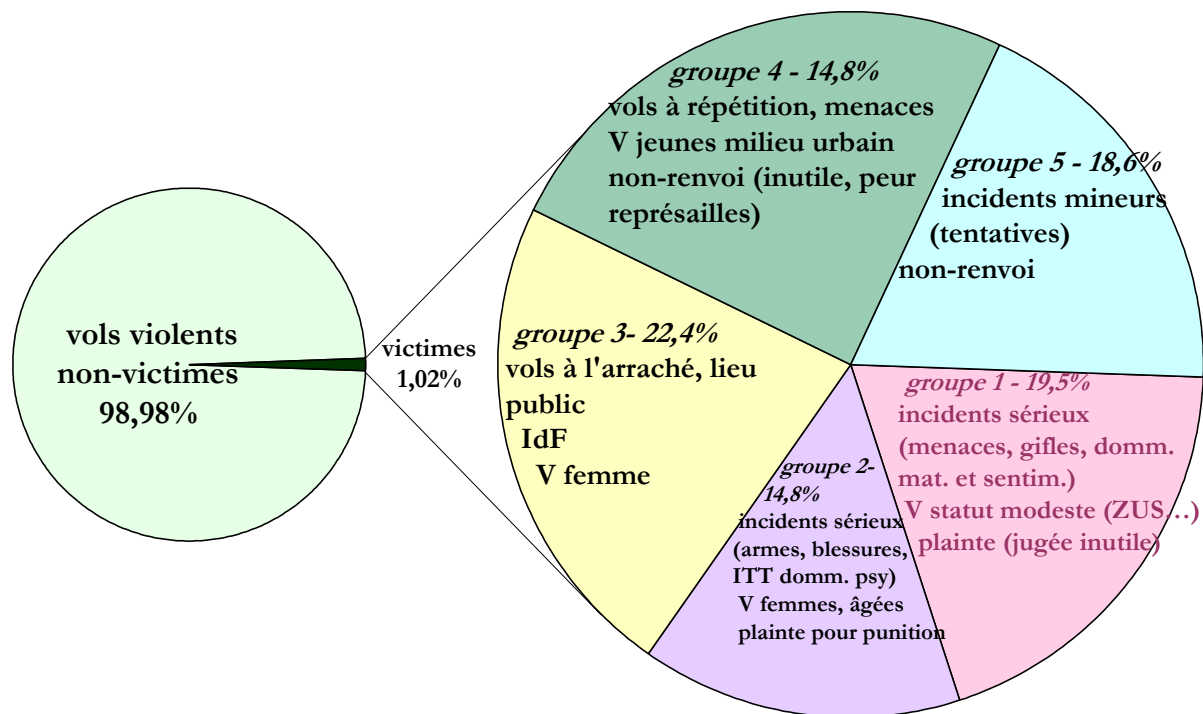
<sup>97</sup> Surreprésentation de la façade Ouest et du Nord-est.

<sup>98</sup> Les 20-24 ans y sont deux fois plus présents que parmi l'ensemble des victimes de vols violents.

<sup>99</sup> Ils ne représentent que le dixième de la classe mais plus de la moitié des volés qui invoquent ce motif s'y trouvent rassemblés.

<sup>100</sup> Les 15-19 ans y sont deux fois plus nombreux que parmi l'ensemble des victimes de vols avec violence.

**Figure 17. Profils de victimes de vols violents ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



En fin de compte, cette analyse typologique fait émerger des profils très différenciés de **vols violents** :

- outre un petit cinquième d'incidents mineurs, généralement de simples tentatives (classe 5) ;
- dans un quart des cas, des vols à l'arraché contre des femmes en région parisienne (classe 3) ;
- un autre cinquième des vols sérieux suivis de plainte en milieu urbain défavorisé (classe 1) et un sixième de vols également sérieux contre des femmes âgées (classe 2) ;
- finalement un quart de vols à répétition dont sont victimes des jeunes urbains qui n'opèrent pas de renvoi (classe 4).



# LES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE

Les vols personnels sans violence constituent la dernière catégorie de victimations concernant personnellement l'enquêté et non pas tout le ménage.

## I - LES TAUX DE VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE

**Tableau 75. Vols personnels sans violence ;  
prévalences, multivictimations, incidences, CVS.**

	2005-2006	2006-2007
prévalence (%)	3,44 [3,17-3,71]	3,33 [3,06-3,60]
<i>multivictimation</i>	1,36	1,29
incidence (%)	4,68 [4,31-5,05]	4,30 [3,96-4,65]

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Respectivement, 3,44 % (599 individus) et 3,33 % (506 individus) des enquêtés ont déclaré avoir été victimes au moins une fois d'un vol personnel sans violence en 2005-2006 et en 2006-2007. Avec des multivictimations moyennes de 1,36 et 1,29<sup>101</sup>, on obtient des taux d'incidence de 4,68 % et 4,30 %.

Si l'on regarde la série des prévalences des enquêtes nationales de victimation disponibles en France, ces niveaux sont les plus bas jamais enregistrés.

---

<sup>101</sup> La multivictimation a été calculée comme d'habitude avec une troncature [ $\geq 3=4$ ] ; sans cette troncature, on obtiendrait des valeurs de 1,54 en 2007 et 1,40 en 2008.

**Tableau 76. Vols personnels sans violence ;  
prévalences, multivictimations, incidences, 1984-2007**

	Prévalence	Multivictimation	Incidence
CESDIP 1984-1985	5,43	1,57	8,55
EPCVM 1994-1995	6,90	1,30	8,96
EPCVM 1995-1996	5,38	1,28	6,89
EPCVM 1996-1997	4,82	1,29	6,21
EPCVM 1997-1998	4,31	1,15	4,97
EPCVM 1998-1999	4,69	1,27	5,96
EPCVM 1999-2000	4,72	1,25	5,91
EPCVM 2000-2001	5,24	1,35	7,07
EPCVM 2001-2002	5,66	1,33	7,51
EPCVM 2002-2003	5,10	1,29	6,57
EPCVM 2003-2004	4,43	1,34	5,95
EPCVM 2004-2005	4,01	1,25	5,01
CVS 2005-2006	3,44	1,36	4,68
CVS 2006-2007	3,33	1,29	4,30

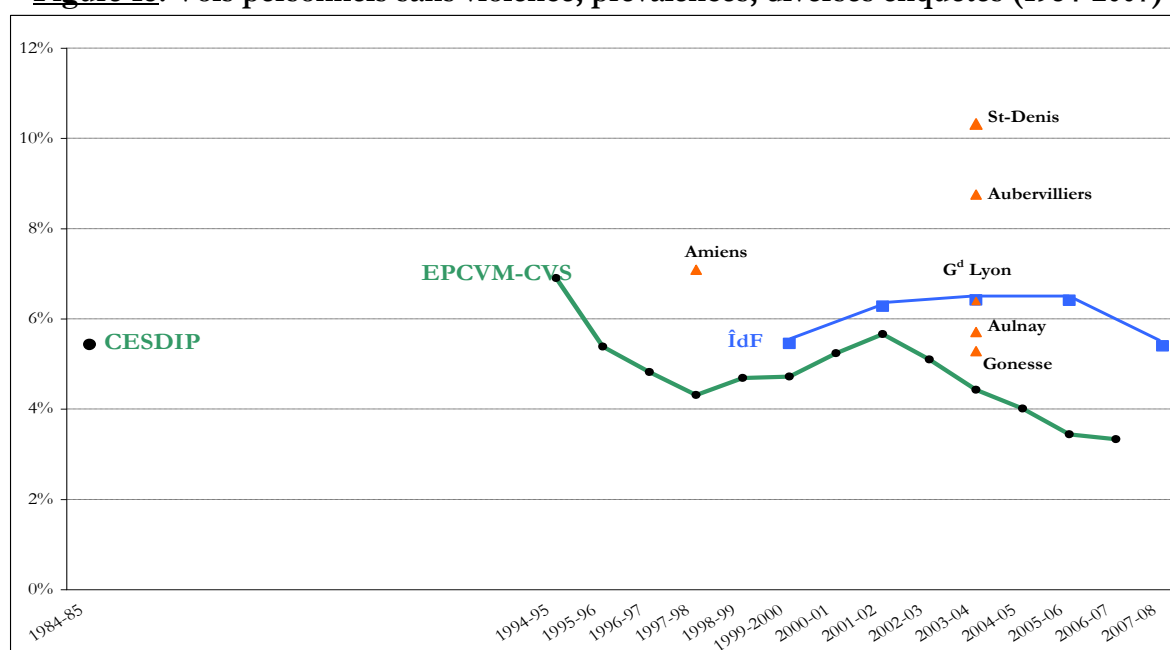
Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

En fait, les résultats des deux dernières enquêtes prolongent un mouvement entamé au tout début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les enquêtes régionales et locales disponibles (figure 18) donnent à voir des prévalences qui sont toujours supérieures à celles des enquêtes nationales, probablement parce qu'elles ont été réalisées en milieu urbain ou très urbain. Ceci dit, l'allure de la courbe francilienne ne contredit pas fondamentalement celle de la courbe nationale, même si la chute des dernières années y est moins précoce.

**Figure 18. Vols personnels sans violence, prévalences, diverses enquêtes (1984-2007)**



Source : CESDIP, INSEE, LAU-ÎdF.

Champ : variable selon les enquêtes

## II - LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS SANS VIOLENCE

Dans chacune des deux enquêtes, quatre vols sur cinq (82,31 et 82,81%) ont été effectivement consommés.

Le tableau 77 indique la nature des objets volés. Dans chaque enquête, ce sont à peu près les mêmes (argent, téléphones portables, sacs, cartes bancaires, papiers d'identité...) qui apparaissent le plus fréquemment.

**Tableau 77. Vols personnels sans violence ; sortes d'objets volés (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
argent liquide	32,34	22,77
chèques, carte bancaire	22,53	15,86
clés	6,44	5,92
papier d'identité, carte grise, autres papiers administratifs	20,29	18,56
vêtements	4,08	7,31
bijoux	4,02	2,66
téléphone portable	25,85	28,24
ordinateur portable, assistant personnel	1,00	1,51
baladeur	6,10	5,14
appareil-photo, caméscope	1,69	3,21
sac, bagage, porte feuille, porte monnaie (objet et non le contenu)	22,84	18,36
autres	29,91	28,57

Source : INSEE.

Les enquêtes pouvaient déclarer plusieurs objets volés en même temps.

Champ : France métropolitaine

Plus inattendu : parmi ceux qui ont été effectivement volés, la valeur sentimentale des objets dérobés est déclarée *importante* ou *assez importante* à peu près deux fois sur cinq (respectivement 45,84 % et 39,71 %), la valeur médiane des biens volés se situant à 200 € sur l'ensemble des deux enquêtes.

La quasi-totalité des victimations ont eu lieu en France européenne et un tiers dans le quartier même où habite la victime (tableau 78).

Deux fois sur cinq, ces vols se sont déroulés dans la rue, le parc ou un autre espace public, un petit quart des fois sur le lieu de travail, une fois sur six dans un logement ou les parties communes d'un immeuble, une fois sur dix dans des transports en commun.

Quatre fois sur cinq, ces vols ont été perpétrés en semaine et de jour (tableau 78).

**Tableau 78. Vols personnels sans violence, localisation, CVS**

	2005-2006	2006-2007
France métropolitaine	95,71	96,84
France d'outre-mer	0,45	0,00
étranger	3,84	3,16
logement ou parties communes d'immeuble	14,20	14,49
lieu de travail	22,99	25,69
transport en commun	10,76	8,93
rue, parc, autre lieu public	39,51	39,43
ailleurs	12,54	11,47
quartier	31,20	32,24
jour de semaine	78,49	76,02
week-end	19,71	21,62
jour	77,70	72,08
nuit	20,01	24,46

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une fois sur trois, le vol s'est produit en l'absence de la victime (31,97 et 34,79 %), une fois sur quatre au contraire, il s'est agi d'un vol à la tire (28,71 % des cas en 2005-2006 et 24,72 % en 2006-2007). Dans les autres cas, soit l'objet était à côté de la victime (18,50 et 21,04 %), soit celle-ci ne s'est rendue compte de rien (24,06 et 19,99 %) et ne peut donc donner aucune information sur les circonstances<sup>102</sup>.

### III - LES RENVOIS

#### 1°) Les renvois à la police et à la gendarmerie

**Tableau 79. Vols personnels sans violence ; renvoi (%) (1984-2007)**

	CESDIP	EPCVM							CVS					
		1984-1985	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Tous renvois	67,62	54,55	53,43	53,29	42,77	48,87	53,13	55,01	54,91	56,20	58,74	58,84	48,85	48,62
Plainte + main cour.											57,82	56,94	46,80	46,80
Plainte seule											40,14	41,83	39,08	37,79

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les données de l'enquête CESDIP correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières EPCVM.

Les taux de renvoi observés dans les CVS (48,85 % ; 48,62 %) sont les plus bas jamais enregistrés pour ce type de victimation dans des enquêtes nationales. Ils rompent avec la reprise

<sup>102</sup> Des multiréponses sont parfois possibles.

observée entre 1999 et 2005. Il est vrai que la formulation est assez restrictive – elle demande si l'on s'est *rendu* dans un commissariat ou une brigade – omettant les cas où le renvoi s'est borné à un appel téléphonique ou au signalement à un fonctionnaire de police que l'on aurait rencontré dans la rue<sup>103</sup>. La chute est moins importante si l'on se borne aux dépôts formels de plainte.

Plus de deux fois sur trois (71,20 et 64 %), ces renvois bénéficient à la police ; cependant dans la seconde CVS, la part de la gendarmerie a augmenté sensiblement (29,42 et 36,63 %). Une personne dans la première CVS et deux dans la seconde disent avoir déclaré leur victimation à la fois dans un commissariat et dans une brigade.

Le taux de renvoi des simples tentatives est très faible, mais il double de la première à la deuxième CVS (10,75 et 20,48 %).

**Tableau 80. Vols personnels sans violence ; motifs de non-renvoi à la police ou à la gendarmerie ou de dépôt de plainte (%), CVS**

<i>Motifs de non-renvoi*</i>	2005-2006	2006-2007
pas grave	35,53	28,81
pas le temps	4,06	3,49
pas pensé	6,64	2,07
pas utile	33,14	45,49
peur des représailles	2,60	0,43
ne pas avoir affaire à la police/justice	2,11	2,03
autre	15,92	17,67
<i>Motifs de plainte**</i>		
identification des auteurs, le faire punir	17,16	21,99
retrouver les objets volés	24,11	20,28
éviter la récidive	11,49	3,70
obtenir un remboursement	29,07	34,72
il faut le faire	18,16	19,31

Source : INSEE.

champ : France métropolitaine

\* La question n'est posée qu'aux non-renvoyants et ils doivent choisir une seule réponse.

\*\* La question n'est posée qu'aux plaignants qui peuvent donner cette fois plusieurs réponses : le tableau ne retient que celle indiquée comme « principale ».

Les motifs de plainte sont dominés par des raisons utilitaristes : obtenir un remboursement et (de manière plus illusoire) retrouver les objets dérobés. Les finalités civique (*il faut le faire*) ou pénales (*éviter la récidive*, voire *identifier les auteurs*) ont globalement moins de succès<sup>104</sup>. Quant aux motifs de non-renvoi, ils se partagent principalement, comme d'habitude, entre ceux qui trouvent

<sup>103</sup> Il existe toutefois une question *avez-vous signalé ce vol (ou tentative) – y compris par courrier ou téléphone, mais en dehors des déclarations à l'assurance – à la police nationale, à la gendarmerie ou à la préfecture ?* Mais sa signification est gâtée par l'adjonction de la préfecture qui n'a rien à faire ici, outre que ceux qui répondent positivement (1,05 % et 3,25 %) ne sont pas ensuite interrogés sur les autres questions de renvoi.

<sup>104</sup> Encore que dans la deuxième CVS, la finalité *identifier l'auteur* dépasse légèrement le souhait de retrouver les objets volés.

que le jeu n'en vaut pas la chandelle (*pas grave, pas le temps, pas pensé*) et ceux qui ne croient pas en l'utilité de la démarche (*pas utile*).

Une série de questions relatives à l'accueil des victimes dans les commissariats de police ont été posées à l'ensemble des renvoyants et les chiffres sont assez flatteurs. *En matière d'accueil, de conseils et de prise de déclaration*, 87,69 % et 89 % ont déclaré que leur démarche *s'est très bien passée* ou *plutôt bien*. 73,20 % et 67,20 % sont satisfaits des délais d'attente ; 84,79 % et 87,33 % du temps et de l'écoute qui leur ont été accordés ; 83,48 % et 80,23 % des conditions de confidentialité des échanges. Parmi ceux qui ont demandé des conseils, sept sur dix ont été satisfaits de la réponse reçue.

Comme d'habitude<sup>105</sup>, le tableau n'est plus tout à fait le même si l'on interroge sur l'utilité de la démarche : le taux de satisfaction tombe alors autour de la moitié (53,83 et 42,57 %) des plaignants (tableau 81).

**Tableau 81. Vols personnels sans violence ; utilité du dépôt de plainte (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
très utile	10,83	10,63
plutôt utile	43,00	31,94
plutôt inutile	18,71	29,26
totalemment inutile	26,79	27,43
ne sait pas	0,67	0,74

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il faut dire que les plaignants n'ont généralement pas eu d'informations sur les suites de leur démarche (tableau 82).

**Tableau 82. Vols personnels sans violence ; suites de l'affaire (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
plus eu de nouvelles	65,84	73,04
informé du classement sans suite	11,00	8,18
enquête en cours	6,71	6,48
enquête terminée	15,23	11,93
ne sait pas	1,22	0,37

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Quant à l'élucidation, elle n'est renseignée dans les CVS que par une question (*l'enquête a-t-elle permis l'identification d'un ou plusieurs auteurs présumés ?*) posée aux enquêtés qui ont répondu que

<sup>105</sup> GORGEON, 1994.

l'enquête était en cours ou terminée. Sur cette base, elle détermine des taux d'élucidation, respectivement de 12,64 et 6,49 % (ce qui correspond à 4,94 et 2,45 % de l'ensemble des victimes de vols personnels sans violence).

## 2°) Comparaison avec les statistiques policières

**Tableau 83. Vols personnels sans violence (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) 1984-2007**

		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques policières	Statistiques policières réduites
CESDIP	1984-1985	3 895 [3 593-4 196]	2 633 [2 430-2 837]	1 564	
	1985-1986			1 452	
	1986-1987			1 327	
	1987-1988			1 277	
	1988-1989			1 298	
	1989-1990			1 394	
	1990-1991			1 460	
	1991-1992			1 510	
	1992-1993			1 544	
	1993-1994			1 561	
EPCVM	1994-1995	4 150 [3 757-4 543]	2 264 [2 050-2 478]	1 511	
	1995-1996	3 213 [2 967-3 459]	1 717 [1 585-1 848]	1 434	
	1996-1997	2 920 [2 680-3 160]	1 556 [1 428-1 684]	1 412	
	1997-1998	2 360 [2 148-2 571]	1 009 [919-1 100]	1 445	
	1998-1999	2 831 [2 591-3 070]	1 383 [1 266-1 500]	1 500	
	1999-2000	2 791 [2 550-3 032]	1 483 [1 355-1 611]	1 565	
	2000-2001	3 355 [3 086-3 623]	1 845 [698-1 993]	1 658	
	2001-2002	3 588 [3 318-3 859]	1 970 [1 822-2 119]	1 715	
	2002-2003	3 126 [2 883-3 370]	1 757 [1 620-1 894]	1 748	
	2003-2004	2 923 [2 759-3 086]	1 173 [1 107-1 239]	1 756	1 514
CVS	2004-2005	2 480 [2 331-2 630]	1 038 [975-1 100]	1 734	1 514
	2005-2006	2 327 [2 143-2 510]	909 [838-981]	1 702	1 329
	2006-2007	2 146 [1 973-2 319]	811 [745-877]	1 618	1 264

Source : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine

La possible surestimation de la plainte jusqu'à l'avant-dernière EPCVM entraîne un risque de surestimation de l'incidence apparente jusqu'en 2002-2003. Mais, dans cette hypothèse, le problème révélé par la comparaison avec la statistique policière (y compris pour les deux CVS) est encore plus difficile à interpréter. Cette fois, dans les exercices les plus récents, les données policières dépassent de plus en plus l'incidence apparente, comme si police et gendarmerie décomptaient plus de procès-verbaux que les victimes n'ont déposé de plaintes.

Cet étonnant résultat peut-il s'expliquer par un *artefact* créé par l'instabilité du protocole d'enquête ? Nous prenons en compte, dans les données policières, les cambriolages hors du domicile, les vols domiciliaires et les vols de deux-roues (motorisés) parce que les neuf premières EPCVM ne les citaient pas explicitement ; ceux qui en étaient victimes ne pouvaient les mentionner qu'en les incluant dans le module sur le vol. En revanche, depuis l'avant-dernière EPCVM, un module du questionnaire est explicitement consacré à ces cas de figure, de sorte que le champ des vols personnels s'est restreint dans les enquêtes. Cette hypothèse peut être testée en retirant les cambriolages hors du domicile, les vols domiciliaires et ceux de deux-roues de la statistique policière à partir de l'enquête 2003-2004 (*cf.* la dernière colonne du tableau 83). Cette correction réduit l'excès des données policières par rapport à l'incidence apparente, mais ne l'annule pas complètement, même si l'on considère la borne supérieure de la fourchette des estimés d'incidence apparente. L'écart est moindre, mais il n'a pas entièrement disparu. Il s'explique par une estimation plus restrictive du pourcentage de plainte. Il ne faut pas en conclure nécessairement que le comportement de plainte a fléchi à partir de ce moment, mais les questions de renvoi deviennent dans les quatre dernières enquêtes plus précises et plus détaillées : cela amène à supposer que le questionnement plus sommaire des enquêtes antérieures conduisait à surestimer la plainte.

### 3°) *Les autres renvois*

Si une petite moitié des volés s'est adressée à la police ou à la gendarmerie (tableau 79 *supra*), le nombre de ceux qui se sont tournés vers un autre interlocuteur – que ce soit en plus ou à la place de ce renvoi – est aussi élevé (tableau 84). Dans la plupart des cas, on ne sait malheureusement pas quel est cet autre interlocuteur, les hypothèses qui ont été détaillées ne portant que sur quelques catégories très minoritaires desquelles se détachent, quoique modestement, les recours à la police municipale ou à un élu.

**Tableau 84. Vols personnels sans violences ; autres renvois (% sur la totalité des volés), CVS**

	2005-2006	2006-2007
police municipale	3,50	1,83
élu	5,22	3,05
propriétaire / bailleur	0,72	1,11
organisme de transport	0,00	0,85
autre interlocuteur	42,54	47,97

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine



On s'attend à trouver ensuite des questions sur la déclaration de sinistre, ses suites et le jugement porté sur l'assurance... elles sont absentes du module et on le comprend d'autant moins que les modules consacrés aux victimations de ménage incluent des questions sur le recours à l'assurance. Ce manque de cohérence est d'autant plus regrettable que l'on connaît l'importance des informations sur la déclaration de sinistre dans l'analyse du renvoi<sup>106</sup>. Ici comme précédemment, il n'est pas exclu que les « autres interlocuteurs » non distingués dans le tableau 84 soient tout bonnement les assureurs.

#### IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VOLÉS

**Tableau 85. Vols personnels sans violence ; répartition par sexe (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de vols personnels	Échantillon	Victimes de vols personnels	Échantillon
hommes	48,23	48,15	49,07	47,99
femmes	51,77	51,85	50,93	52,01

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La répartition par sexe des volés (tableau 85) ne s'éloigne guère de celle de l'ensemble de l'échantillon.

**Tableau 86. Vols personnels sans violence ; répartition par âge (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de vols personnels	Échantillon	Victimes de vols personnels	Échantillon
15-19 ans	19,85	8,02	27,00	8,69
20-24 ans	14,10	7,51	14,37	6,96
25-29 ans	11,89	6,87	7,75	6,73
30-49 ans	24,60	34,31	28,12	34,28
50-64 ans	18,06	23,21	14,04	23,42
65 ans et +	11,50	20,07	8,73	19,92

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Globalement, cette victimation touche surtout les plus jeunes (tableau 86), les moins de 30 ans dans la première CVS, les moins de 25 ans dans la deuxième.

Le risque de vol croît avec le niveau de diplôme atteint (tableau 87), ce qui est partiellement un artefact de l'âge dans la mesure où le capital scolaire a crû avec les générations.

<sup>106</sup> ROBERT, *et al.*, 2003, 2010.

**Tableau 87. Vols personnels sans violence ; dernier diplôme obtenu (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de vols	Échantillon	Victimes de vols personnels	Échantillon
primaire	18,80	29,73	16,54	28,95
collège	39,85	37,63	39,40	37,57
lycée	17,10	11,44	15,86	11,47
études supérieures	24,26	21,19	28,21	22,02

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La très forte surreprésentation des étudiants et la sous-représentation corrélative des retraités (tableau 88) confirment la liaison entre cette victimation et la jeunesse.

**Tableau 88. Vols personnels sans violence ; répartition par PCS (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de vols personnels	Échantillon	Victimes de vols personnels	Échantillon
agriculteurs	2,22	1,30	1,30	1,09
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,39	3,82	5,76	3,49
cadres et professions intellectuelles	6,94	6,91	7,29	6,67
professions intermédiaires	13,14	11,96	12,76	12,35
employés	13,39	15,65	10,93	15,41
ouvriers	9,26	11,41	7,25	11,16
chômeurs	5,12	5,69	5,75	5,31
retraités	16,94	28,34	13,91	28,66
hommes/femmes au foyer	2,26	3,98	2,90	4,05
étudiants	26,00	9,78	31,78	10,55
autres inactifs	1,36	1,15	0,38	1,26

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Toutefois, le tableau 89 introduit une autre dimension que la jeunesse : les volés sont aussi surreprésentés dans le quartile le plus riche (4<sup>e</sup>).

**Tableau 89. Vols personnels sans violence ; répartition par quartiles de revenus (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de vols personnels	Échantillon	Victimes de vols personnels	Échantillon
1 <sup>er</sup> quartile	25,85	24,28	19,47	24,51
2 <sup>e</sup> quartile	21,71	24,98	24,98	26,84
3 <sup>e</sup> quartile	20,26	25,50	24,16	23,33
4 <sup>e</sup> quartile	32,17	25,23	31,39	25,33

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les volés sont encore surreprésentés dans les familles monoparentales et les couples avec enfants (tableau 90), ce qui traduit peut-être seulement la présence de jeunes dans ces types de ménages.

**Tableau 90. Vols personnels sans violence ; type de ménages (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de vols personnels	Échantillon	Victimes de vols personnels	Échantillon
personne seule	17,30	16,30	15,78	18,43
famille monoparentale	9,50	6,60	9,82	7,42
couple sans enfant	22,82	30,04	17,72	28,73
couple avec enfant	45,20	43,54	51,90	40,92
autres	5,18	3,52	4,79	4,50

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Seuls les enquêtés habitant des quartiers urbains d'immeubles sont surexposés à ce type de victimation (tableau 91).

**Tableau 91. Vols personnels sans violence ; répartition selon le type de voisinage (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de vols personnels	Échantillon	Victimes de vols personnels	Échantillon
maisons dispersées	17,25	17,58	14,90	17,13
maisons lotissement	39,75	47,77	45,45	47,45
immeubles villes	26,84	20,06	25,09	20,00
immeubles cités	9,56	9,40	8,98	9,60
habitat mixte	6,60	5,18	5,59	5,83

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Ce sont également ceux qui habitent eux-mêmes en appartements (tableau 92) qui sont le plus exposés au vol.

**Tableau 92. Vols personnels sans violence ; répartition selon le type de logement (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de vols	Échantillon	Victimes de vols	Échantillon
maisons	58,76	66,22	62,55	65,93
appartements	41,09	33,54	37,29	33,84
autres types d'habitat	0,15	0,24	0,16	0,23

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

## V - COMPARAISON DES VOLÉS SELON LES ZONES

Les volés (tableau 93) ne sont clairement surreprésentés qu'en Île-de-France, notamment à Paris – pour les autres grandes villes, la surreprésentation est attestée dans la première CVS pas dans la deuxième – en revanche, ils ne le sont pas particulièrement dans les zones urbaines sensibles.

**Tableau 93. Vols personnels sans violence ; zones régionales, tailles des unités urbaines et ZUS (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes des vols personnels	Échantillon	Victimes des vols personnels	Échantillon
Île-de-France*	24,53	18,11	26,00	18,42
Nord-ouest	15,17	19,38	16,82	19,04
Nord-est	22,60	24,17	21,20	23,60
Sud-est	22,69	24,09	23,82	24,44
Sud-ouest	15,01	14,25	12,16	14,50
commune rurale	19,91	25,97	20,68	25,45
UU < 20 000 hab.	11,94	17,12	15,08	17,71
UU 20 000-100 000 hab.	10,47	12,89	11,88	12,60
UU > 100 000 hab.	36,07	28,55	29,19	28,24
UU de Paris	21,62	15,47	23,18	16,00
ZUS	6,35	6,22	4,62	6,26

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

\* Ces zones ont été construites en référence au découpage des indicateurs téléphoniques : 01 pour la région parisienne, 02 pour le Nord-ouest, 03 pour le Nord-est, 04 pour le Sud est et enfin le 05 pour le Sud-ouest.

## VI - PROFILS DE VOLÉS ET DE VOLS

Pour tenter d'aller plus loin, il faut passer à une analyse multivariée. On commence par procéder à une analyse des correspondances multiples où sont placées en variables actives un premier ensemble de variables dérivant le contexte de la victimation :

- le pays de naissance, les catégories socioprofessionnelles (croisement situation/pcs), la zone géographique (indice téléphonique), le revenu mensuel moyen, le statut d'occupation du logement, la strate, le type de logement, le type de ménage, la variable de différenciation (logement et revenu), le niveau de diplôme atteint, la résidence en ZUS, le groupe dans la typologie du cadre de vie et celle d'insécurité, l'âge et le sexe de l'individu ;

ainsi qu'un deuxième groupe de variables décrivant la victimation elle-même :

- le nombre de vols personnels sans violence, le moment de la journée, le lieu, la localisation dans le quartier ou sur le lieu de travail ou d'études, les circonstances du vol, le type d'objets volés, le dommage matériel (croisement de dommage et de vol tenté ou réalisé), la valeur sentimentale éventuellement attachée à l'objet volé, la connaissance du ou des auteurs, le renvoi, les raisons de non-renvoi et de plainte, le signalement du vol à un autre interlocuteur, l'identification du ou des auteurs (élucidation), l'utilité du dépôt de plainte ;

Soit 30 variables, 109 modalités et 1 105 individus.

Un **1<sup>er</sup> facteur** (5,37 % de la variance) oppose la tranquillité de la France profonde à la précarité des quartiers urbains de relégation.

De ce côté-là, on trouve des variables comme l'habitat en maison et non en appartement, dans un environnement homogène, en milieu rural ou d'unités urbaines de petite taille, la propriété de son logement... mais aussi le vol dans un cadre professionnel indiquant que le cadre de vie est préservé et que l'on n'est victime que lorsqu'on en sort par exemple pour aller travailler.

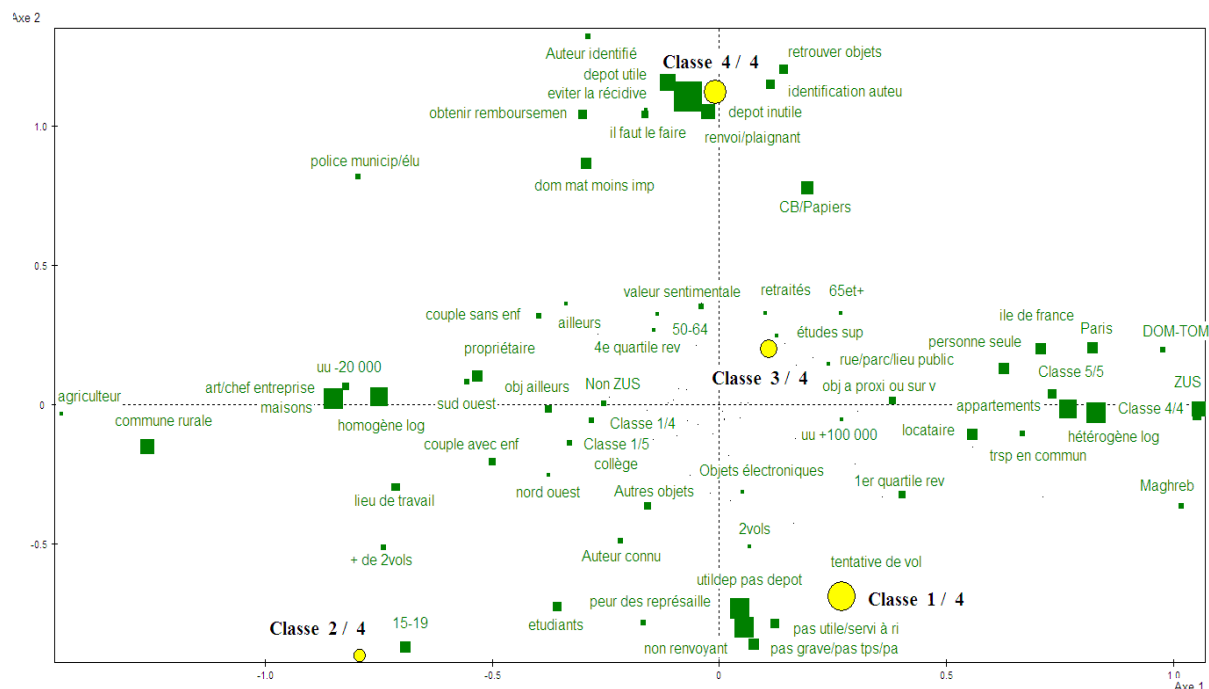
De l'autre côté, on trouve des variables comme le fait de vivre seul, d'être locataire, d'habiter un appartement, dans un environnement où dominent les maisons individuelles, d'habiter l'Île-de-France, Paris, une ZUS, de juger son quartier mal équipé et envahi de désordres de toutes sortes, d'afficher à la fois peur de la délinquance et préoccupation sécuritaire.

Le **2<sup>e</sup> facteur** (5,04 %) oppose les cas de renvoi à ceux d'abstention.

On s'étonne de trouver du côté du renvoi la modalité « dommages matériels faibles ». C'est qu'il est question de vols de cartes bancaires et/ou de papiers, des hypothèses donc où le dépôt de plainte sert surtout à faire opposition, dégager sa responsabilité, empêcher l'utilisation frauduleuse des documents dérobés, les faire refaire. Fort logiquement la plainte est donc estimée utile, même si contribuent aussi à l'inertie de ce côté de l'axe des motivations de plainte assez peu réalistes comme le désir de faire punir l'auteur ou celui de retrouver les objets volés.

De l'autre côté, on trouve des variables qui décrivent une image typique du cas où la victime n'engage aucune mobilisation institutionnelle : il s'agit d'une tentative, la victime est très jeune (15-19 ans), étudiante. L'absence de gravité de l'incident comme l'inutilité de la démarche plaident en faveur d'un non-renvoi.

**Figure 19. Vols personnels sans violence, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger quatre classes.

La 1<sup>ère</sup> classe réunit un gros tiers (35,29 %) des volés.

Il s'agit plus que proportionnellement de simples tentatives<sup>107</sup>. Ces incidents sont à répétition plus souvent qu'en moyenne mais aucune valeur sentimentale n'est en jeu. Les vols perpétrés de nuit y sont plus fréquents qu'à l'accoutumée.

Dans 85 % des cas, aucun renvoi n'est opéré car les faits ne sont pas graves et l'intervention policière n'aurait servi à rien. Dans les 15 % restants, le renvoi reste esquissé et ne débouche pas sur un dépôt formel de plainte.

Les victimes sont toutes sortes d'actifs (cadres, professions intellectuelles supérieures et intermédiaires, employés et ouvriers, mais aussi chômeurs y sont surreprésentés, de même que les 20 à 50 ans). Plus que proportionnellement, ils habitent la région parisienne<sup>108</sup>.

En somme, une classe de volés qui réagissent faiblement à un vol de modeste importance.

<sup>107</sup> Une fois sur trois mais cela représente plus de la moitié de toutes les tentatives de vols sans violence.

<sup>108</sup> Parisiens et Franciliens ne représentent qu'un gros quart de la classe mais s'y trouvent regroupés presque la moitié des volés présentant cette caractéristique.

La **2<sup>e</sup> classe** est moitié moins importante (14,57 %).

Il s'agit de vols commis de jour hors du quartier, dans un milieu professionnel ou scolaire, à répétition deux fois plus souvent que la moyenne<sup>109</sup>. Trois fois sur quatre, la perte est jugée importante (et une fois sur deux avec une connotation sentimentale notable) ce qui doit être rapproché de la fréquence des vols de matériel électronique.

Malgré ce relief conséquent des pertes, le renvoi est absent.

Les volés – plus que proportionnellement des hommes – sont, plus de trois fois sur quatre, des très jeunes (15-19 ans), scolaires ou étudiants, vivant dans des couples avec enfants (mais aussi dans des familles monoparentales). Ils n'habitent jamais en ZUS, leurs ménages ont, plus que proportionnellement, des revenus moyens ou médiocres. Ils ne se plaignent pas de leur cadre de vie – qui n'est pas en cause puisqu'il ne s'agit pas d'un vol de proximité – et le cadre rural est ici deux fois plus fréquent que dans l'ensemble des victimes de vol sans violence.

Au total, il s'agit ici de vols – souvent conséquents – subis par des *jeunes* qui ne portent pas plainte.

La **3<sup>e</sup> classe** est un peu plus nombreuse (20,36 %).

Cette fois, il s'agit d'un vol unique commis au cours de la journée par un inconnu, dans l'espace public, souvent dans le quartier où réside la victime, et impliquant plus que proportionnellement la perte de cartes ou de papiers.

Les victimes – des femmes deux fois sur trois – sont retraitées, de plus de 50 ans, à capital scolaire médiocre, vivant seules ou en couples sans enfants cohabitants. Une minorité plus consistante que la moyenne n'a pourtant pas de reproches à faire au quartier environnant, toutefois une (autre ?) minorité plus consistante cumule préoccupation sécuritaire et peur de la délinquance.

On ignore quelle suite ces victimes donnent au vol.

L'*âge élevé* des victimes donne à cette classe sa coloration essentielle.

Enfin la **4<sup>e</sup> classe** réunit 29,77 % des victimes de vols personnels sans violence.

Le vol unique par un inconnu n'a entraîné que des dommages matériels faibles, mais souvent avec une perte d'objet ayant une valeur sentimentale. En outre, une fois sur deux, on a perdu des cartes et/ou des documents.

Quoiqu'il en soit, tous les membres de cette classe ont déposé plainte, surtout dans l'espoir de retrouver les objets perdus et/ou de se faire indemniser ; la moitié juge la démarche utile,

---

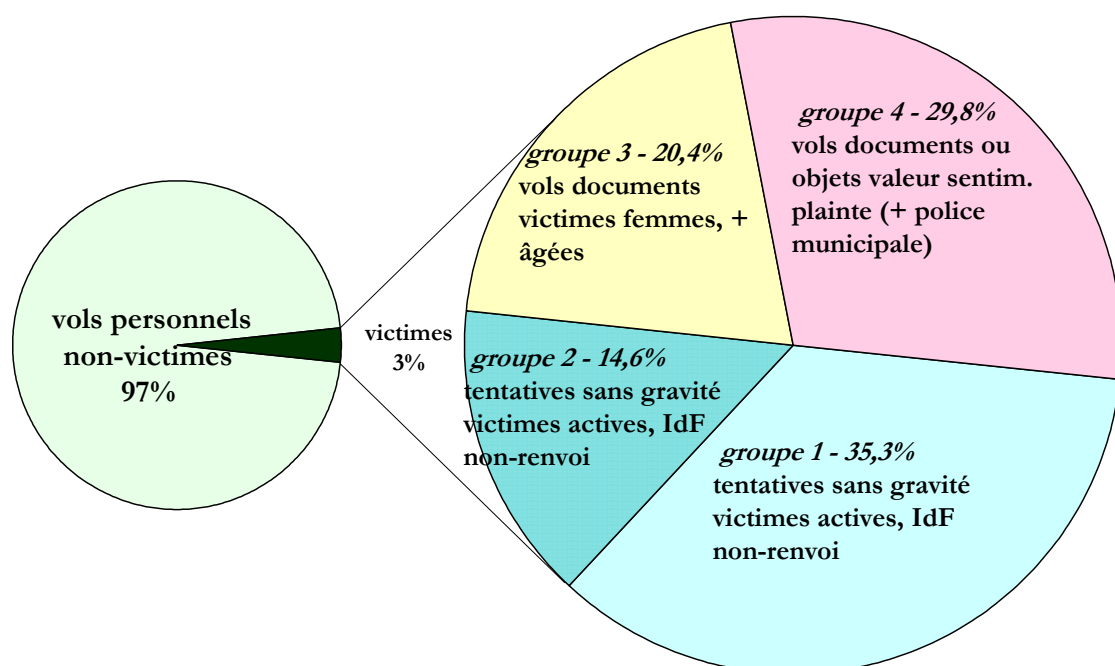
<sup>109</sup> Même s'il ne s'agit jamais que de 13% des cas de cette classe.

l'autre moitié la trouve finalement inutile. En outre, le recours à la police municipale est deux fois plus fréquent qu'en moyenne<sup>110</sup>.

Les caractéristiques des victimes ne ressortent pas très nettement : intermédiaires et employés y sont surreprésentés ainsi que les 25 à 64 ans et, un peu, les Parisiens, ou encore ceux qui mettent le chômage au premier plan des problèmes de société.

Ici, c'est la *plainte* qui caractérise la classe.

**Figure 20. Profils de victimes de vols personnels ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



Chez les victimes de vols personnels

- les **plaignants** de la classe 4 s'opposent aux **inertes** de la première classe sans que l'une et l'autre soient très caractérisées par ailleurs ;

- entre les deux, prennent place une classe des volés **jeunes** (classe 2) et une de volés **âgés** (classe 3). Les premiers, en tous cas, ne mobilisent pas la police malgré l'importance du dommage ; il s'agit pour eux d'une histoire entre jeunes. Quant aux autres, on ignore leurs réactions.

Au total, cette analyse multivariée n'enrichit pas beaucoup la compréhension de cette victimation, peut-être en raison du faible relief de l'évènement.

<sup>110</sup> Et représente la moitié des cas où une victime de vol sans violence fait cette démarche.



# LES CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES

Parmi les victimations qui atteignent tout le ménage, les CVS interrogent sur :

- les cambriolages de la résidence principale,
- les vols domiciliaires, c'est-à-dire ceux commis (ou tentés) dans la résidence principale sans que le malfaiteur s'y soit introduit par l'un des moyens qualifiant le cambriolage,
- enfin une catégorie imprécise les vols ou tentatives dans un autre lieu possédé ou loué par le ménage (résidence secondaire ou autre) (Il peut s'agir d'un jardin privatif, d'un terrain avec une caravane ou un mobil-home possédé ou loué par le ménage). Autrement dit, il semble que l'enquête soit invitée à signaler à la fois les cambriolages et les vols sans effraction commis dans les autres lieux que son ménage peut posséder ou louer.

Pour les CVS, *il y a cambriolage dans tous les cas où des personnes se sont introduites avec effraction dans le logement ou une de ses dépendances, y compris les cas où il n'y a pas eu de vol. Les entrées par escalades ou fausses clés sont assimilées à des entrées par effraction.* Cette formule néglige le cas où le cambrioleur a tenté de s'introduire, par exemple en forçant la serrure de la porte d'entrée, mais n'y est pas parvenu et a abandonné son projet.

Nous nous attacherons surtout au cambriolage de la résidence principale, le seul pour lequel on possède des données sur le long terme.

## I - LES TAUX DE CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES

### *1°) Les cambriolages de la résidence principale*

**Tableau 94. Cambriolages de la résidence principale ;  
prévalence, multivictimation, incidence, CVS**

	2005-2006	2006-2007
prévalence (%)	3,06 [2,80 – 3,32]	3,05 [2,79 – 3,31]
<i>multivictimation</i>	<i>1,15</i>	<i>1,12</i>
incidence (%)	3,50 [3,21 – 3,80]	3,42 [3,13 – 3,71]

*Source : CESDIP, INSEE.*

*Champ : France métropolitaine*

3,06 % des enquêtés en 2005-2006 (soit 565 individus) et 3,05 % en 2006-2007 (soit 542 individus) – deux prévalences très semblables – déclarent que leur ménage a été victime au moins une fois d'un cambriolage de sa résidence principale. Ces prévalences s'avèrent bien plus élevées que les précédentes. Il faut revenir à l'enquête CESDIP pour 1984-1985 et aux trois premières EPCVM pour trouver des prévalences plus élevées.

**Tableau 95. Cambriolages de la résidence principale ; prévalence (%) (1984-2007)**

	CESDIP	EPCVM											CVS	
	1984-1985	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
<b>taux minimum</b>	<b>4,27</b>	<b>3,03</b>	<b>3,10</b>	<b>2,71</b>	<b>2,28</b>	<b>2,30</b>	<b>2,12</b>	<b>2,05</b>	<b>2,37</b>	<b>2,15</b>	<b>2,06</b>	<b>1,96</b>	<b>2,80</b>	<b>2,79</b>
taux estimé	4,66	3,50	3,57	3,16	2,71	2,72	2,53	2,45	2,79	2,54	2,31	2,21	3,06	3,05
<b>taux maximum</b>	<b>5,05</b>	<b>3,97</b>	<b>4,04</b>	<b>3,61</b>	<b>3,14</b>	<b>3,14</b>	<b>2,94</b>	<b>2,85</b>	<b>3,21</b>	<b>2,93</b>	<b>2,56</b>	<b>2,46</b>	<b>3,32</b>	<b>3,31</b>

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

On se demande cependant si un artefact n'a pas été créé par l'instabilité de la question. Les neuf premières EPCVM demandaient si *le logement* avait été cambriolé. Dans les deux dernières, l'enquêteur sollicitait l'enquêté de dire s'il avait été victime du cambriolage de son *logement* en précisant qu'il s'agissait de la *résidence principale*. Les commentaires précisait qu'on entendait par cambriolage l'introduction par effraction même s'il n'y avait pas eu de vol. Dans les CVS, la formulation a encore changé : *avez-vous été victime d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de votre logement ?* Et les instructions à l'enquêteur précisent que le cambriolage signifie introduction par effraction dans le logement ou l'une de ses dépendances (cave ou grenier) y compris les cas où il n'y a pas eu de vol et que les entrées par escalade ou fausses clefs sont assimilées à des effractions. L'accent est donc mis plus explicitement sur la prise en compte des *tentatives* ce qui peut avoir incliné les enquêtés à rechercher plus systématiquement dans leur mémoire les incidents susceptibles d'apparaître comme des tentatives de cambriolage.

Si l'on recalcule la prévalence des seuls cambriolages avec vol consommé dans ces quatre dernières enquêtes, on parvient à une conclusion exactement inverse de celle autorisée par les résultats bruts : la tendance à la baisse se poursuit très nettement.

**Tableau 96. Cambriolages de la résidence principale ; « prévalence »<sup>111</sup> avec vol effectif (%) (2003-2007)**

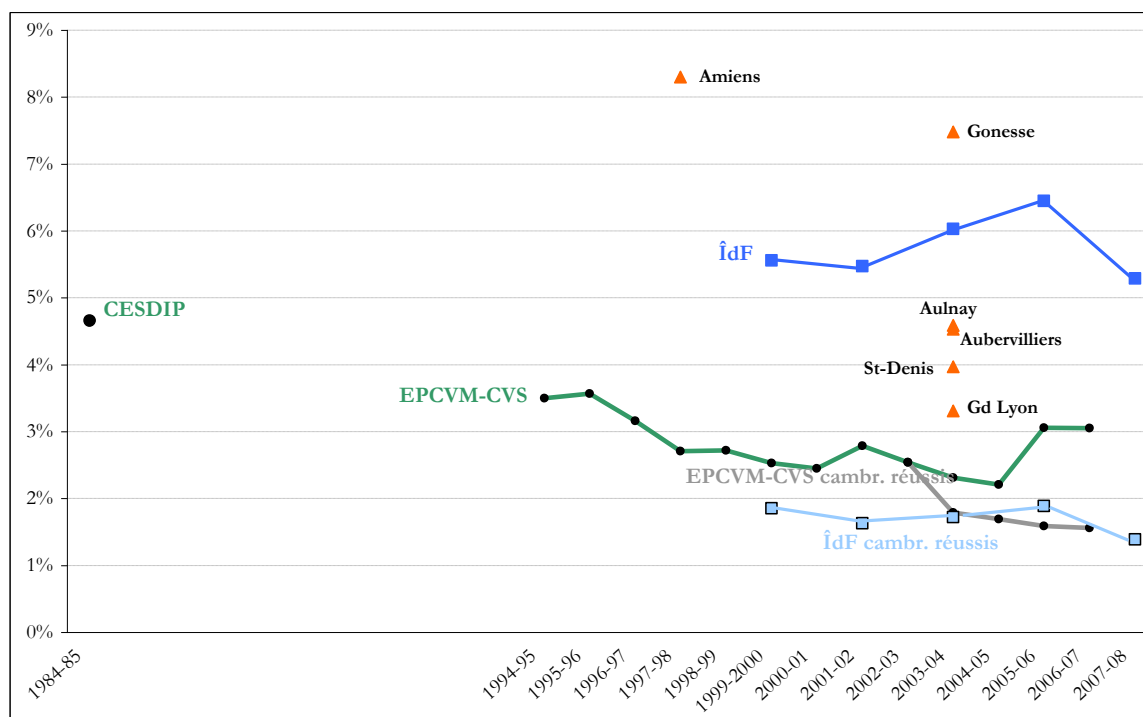
EPCVM 2003-2004	EPCVM 2004-2005	CVS 2005-2006	CVS 2006-2007
1,79	1,69	1,59	1,56

Source : INSEE (EPCVM, CVS).

Champ : France métropolitaine

Finalement, malgré l'apparence première, on n'est pas certain du tout de la consistance de la hausse du cambriolage suggérée par la CVS. Le soupçon d'artefact ne peut être écarté. Toutefois, il n'est pas certain dans la mesure où les enquêtes franciliennes, aussi, suggèrent un retour à la hausse pour les cambriolages (du moins entre 2002 et 2006) (figure 21) : si l'on opère le même test en se bornant aux seuls cambriolages franciliens réussis, la courbe montre alors une pente presque étale et de surcroît, on se situe dans le même ordre de grandeur que celui indiqué par les enquêtes nationales.

**Figure 21. Cambriolages de la résidence principale ; prévalences ; diverses enquêtes (1984-2008)**



Source : CESDIP, INSE, LAU-ÎdF.

Champ : variable selon les enquêtes

<sup>111</sup> Il s'agit d'une prévalence approximative : comme on ne connaît la répartition entre tentative et fait consommé que pour la victimation la plus récente, on est conduit à compter comme victimes d'une simple tentative celles pour qui c'est le cas lors de l'incident le plus récent, même si un cambriolage antérieur a éventuellement été effectivement consommé.

En tous cas, que la tendance baissière se poursuive ou non à l'échelle nationale, il n'en reste pas moins que toutes les enquêtes régionales ou locales dont on dispose laissent à voir des scores plus élevés, surtout pour certaines communes de la banlieue Nord de Paris (ou pour Amiens à la fin du XX<sup>e</sup> siècle). Il est vrai qu'il s'agit de zones fortement urbanisées où le risque de cambriolage peut être plus prononcé que pour l'ensemble du territoire métropolitain.

En ce qui concerne les multivictimations homogènes, la tendance à la baisse continue son chemin avec les deux dernières CVS.

**Tableau 97. Cambriolages de la résidence principale ; multivictimation homogène (1984-2007)**

CESDIP	EPCVM											CVS		
	1984-1985	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-01	2001-02	2002-03	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
	1,27	1,27	1,32	1,26	1,21	1,22	1,24	1,15	1,21	1,13	1,23	1,12	1,15	1,12

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

## 2°) Les vols domiciliaires dans la résidence principale

**Tableau 98. Vols domiciliaires ; prévalences, multivictimations et incidences (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
prévalence (%)	1,79 [1,59 – 1,99]	1,79 [1,59 – 1,99]
<i>multivictimation</i>	1,26	1,18
incidence (%)	2,26 [2,01 – 2,50]	2,11 [1,88 – 2,35]

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La prévalence des vols domiciliaires simples est la même pour les deux CVS, à un niveau bien plus bas que celui observé pour les cambriolages de la résidence principale. La multivictimation baisse au contraire d'une enquête sur l'autre, entraînant l'incidence avec elle.

Des éléments de comparaison figurent dans les enquêtes régionales et locales et dans les deux dernières EPCVM. Elles donnent à voir des résultats très comparables à ceux des CVS.

**Tableau 99. Vols domiciliaires ; prévalences (%), diverses enquêtes**

Île-de-France 1999-2000*	Île-de-France 2001-2002*	Île-de-France 2003-2004	Île-de-France 2005-2006	Île-de-France 2007-2008	Aubervilliers 2003-2004*	Aulnay-sous-Bois 2003-2004*	Gonesse 2003-2004*	Grand Lyon 2003-2004*	Saint-Denis 2003-2004*	EPCVM 2003-2004	EPCVM 2004-2005
1,42	1,35	1,54	1,44	1,23	2,01	1,55	1,69	1,26	1,52	1,75	1,64

Source : LAU-IDF, CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

\* Recalculé sur deux ans.

### 3°) Les vols dans des résidences secondaires

Le dispositif adopté par les CVS est ici très complexe. Il faut le décrire pour comprendre la portée des résultats. On a d'abord posé aux enquêtés les questions suivantes :

*Votre ménage possède-t-il ou a-t-il possédé en n-2 – n-1 une résidence secondaire en France ou à l'étranger ?*

*Votre ménage possède-t-il ou loue-t-il un autre terrain (ou en a-t-il possédé ou loué en n-2 – n-1) ? Exemples : un jardin ouvrier, un emplacement de camping, un hangar à bateau, etc. Exclure les biens professionnels et les locations saisonnières. OUI/NON*

À ceux qui ont répondu positivement à l'une d'entre elles, on a posé ensuite la question :

*En n-2 ou en n-1, avez-vous été victime d'un vol ou d'une tentative dans un autre lieu possédé ou loué par votre ménage (résidence secondaire ou autre) ? Il peut s'agir d'un jardin privatif, d'un terrain avec une caravane ou un mobile-home possédé ou loué par le ménage.*

Et à ceux qui répondent positivement, on a posé les questions :

*Combien de cambriolages (ou tentatives) dans votre résidence secondaire avez-vous subis ?*

- en n-2

- en n-1

*Combien de vols sans effraction (ou tentatives) dans votre résidence secondaire avez-vous subis ?*

- en n-2

- en n-1

*Combien de vols (ou tentatives) dans ou sur un autre terrain ou bâtiment possédé ou loué par votre ménage avez-vous subis ?*

- en n-2

- en n-1

Tout ceci pour aboutir à des résultats de l'ordre d'épsilon (tableau 100) donc à peu près inexploitable.

**Tableau 100. Cambriolages et vols dans une résidence secondaire ; prévalences (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
	n=17 496	n=17 176
ensemble des vols ou tentatives dans un autre lieu possédé ou loué par le ménage	0,57	0,55
<b>dont</b>		
cambriolages ou tentatives dans la résidence secondaire	0,29	0,28
vols sans effraction ou tentatives dans la résidence secondaire	0,03	0,08
vols ou tentatives dans ou sur un autre terrain ou bâtiment possédé ou loué	0,25	0,23

Source : INSEE.  
Multiréponses possibles.

Champ : France métropolitaine

La consultation des autres enquêtes rendait ce résultat prévisible (tableau 101).

**Tableau 101. Cambriolages et vols dans les résidences secondaires ; prévalences (%) ; diverses enquêtes**

	Île-de-France 1999-2000*	Île-de-France 2001-2002*	Île-de-France 2003-2004	Île-de-France 2005-2006	Île-de-France 2007-2008	Auber- villiers 2003-2004*	Aulnay -sous- Bois 2003-2004*	Gonesse 2003-2004*	Grand Lyon 2003-2004*	Saint- Denis 2003-2004*	EPCVM 2003-2004	EPCVM 2004-2005
cambriolages résidences secondaires	0,40	0,43	0,39	0,44	0,45	0,40	0,12	0,40	0,50	0,40	0,35	0,31
vols simples résidences secondaires	0,07	0,05	0,09	0,10	0,04	0,10	0,06	0,00	0,15	0,00	0,11	0,09

Source : LAU-IdF, CESDIP, INSEE.

Champ : variable selon les enquêtes

\* Recalculé sur deux ans.

Avec des multivictimations de 1,51 et 1,64<sup>112</sup>, les incidences de l'ensemble des vols dans les différentes sortes de résidences secondaires sont de 0,86 % en 2007 et 0,90 % en 2008.

<sup>112</sup> Comme d'habitude, nous calculons les multivictimations homogènes sous une troncature de  $[\geq 3=4]$  ; sans troncature, on obtiendrait des multivictimations de 1,71 et 1,85.

## II - LES CIRCONSTANCES DES CAMBRIOLAGES ET VOLS DOMICILIAIRES

### 1°) Les circonstances des cambriolages de la résidence principale

Dans chaque CVS, la moitié des cambriolages de résidence principale ont donné lieu à un vol effectif.

**Tableau 102. Cambriolages de la résidence principale ; avec et sans vol (%)**

	2005-2006	2006-2007
avec vol consommé	51,89	51,26
sans vol consommé	48,11	48,74

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Deux fois sur trois, le ou les cambrioleurs ont forcé une porte, une fois sur quatre une fenêtre ; une fois sur six, ils ont escaladé un balcon, une clôture ou une grille ; une fois sur vingt, ils ont utilisé une fausse clé.

Plus de la moitié des enquêtés (57,86 et 52,36 %) ont mentionné la destruction ou la dégradation d'une porte, d'une fenêtre ou d'autres objets.

**Tableau 103. Cambriolages de la résidence principale ; types d'objets volés (en %, plusieurs réponses possibles), CVS**

	2005-2006	2006-2007
Argent liquide, chèques, CB	24,29	22,66
Bijoux	42,28	35,83
Tableaux, œuvres d'art	6,50	6,94
Vêtements	12,41	18,65
Meubles	2,51	3,44
Matériel électroménager	5,81	7,55
Matériel hi-fi, photo/vidéo	32,13	33,85
Matériel informatique	14,87	17,56
Vélo	8,78	8,18
Deux-roues à moteur	4,88	2,87
Automobile	3,22	1,80
Matériel de bricolage/ jardinage	12,15	13,61
Bateau, matériel de loisir en plein air	3,03	1,60
Téléphonie (portable, fax, téléphone)	9,76	14,26
Console de jeux, jouets	6,91	8,98
Vin/alcool	6,91	4,76
Nourriture	3,48	2,71
Papier identité, carte grise, documents administratifs	9,02	12,47
Autres	19,35	26,02

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les objets les plus dérobés ont été les bijoux, le matériel hi-fi et l'argent liquide. Ont été aussi dérobés assez fréquemment des vêtements, du matériel informatique, de téléphonie ou de bricolage et de papiers d'identité ou documents administratifs.

Plus de trois fois sur cinq, les cambriolés qui ont effectivement subi un vol accordent aux biens dérobés une valeur sentimentale élevée ou assez élevée.

Le tiers (35,35 et 37,70 %) de l'ensemble des cambriolés étaient présents sur les lieux mais le dixième (10,29 et 11,41 %) seulement déclarent avoir vu le ou les cambrioleurs. Six (0,70 et 1,12 %) personnes dans chaque enquête déclarent avoir été menacées par le ou les malfaiteurs ; six (0,66 %) et trois (0,17 %) ont été victimes de violences ; enfin 3 en 2005-2006 (0,34 %) ont obtenu un certificat d'incapacité totale temporaire de travail. Bref, comme d'habitude, le cambriolage se présente massivement comme une victimation sans guère d'interférence entre auteur et victime.

## ***2°) Les circonstances des vols domiciliaires***

Six fois sur dix, les voleurs sont entrés par une ouverture restée ouverte, trois fois sur dix ils n'ont même pas eu à entrer. Enfin, c'est par erreur que les CVS classent dans les vols domiciliaires des entrées par prise de fausse qualité qui sont en réalité des cambriolages... mais cela représente seulement 6 % des cas.



**Tableau 104. Vols domiciliaires ; types d'objets volés  
(en % ; plusieurs réponses possibles), CVS**

	2005-2006	2006-2007
argent liquide, chèques, cb	22,61	23,33
bijoux	7,88	9,55
tableaux, œuvres d'art	1,20	1,35
vêtements	0,00	3,61
meubles	2,47	4,10
matériel électroménager	1,09	1,74
matériel hi-fi, photo/vidéo	8,92	6,52
matériel informatique	2,80	0,62
vélo	3,70	3,96
deux-roues à moteur	1,17	1,91
automobile	0,77	0,56
matériel de bricolage/jardinage	16,20	14,59
bateau, matériel de loisir en plein air	2,11	0,84
téléphonie (portable, fax, téléphone)	5,10	5,76
console de jeux, jouets	1,82	2,22
vin/alcool	2,14	3,04
nourriture	2,33	3,40
papier identité, carte grise, documents administratifs	8,48	8,59
autres	33,89	42,36

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

L'argent liquide est l'objet le plus fréquemment dérobé, suivi par le matériel de jardinage ou de bricolage (d'où le grand nombre de voleurs qui n'ont pas eu besoin d'entrer dans le logement). Un gros tiers des volés (33,89 et 42,36 %) ont répondu qu'on leur avait dérobé des objets ne figurant pas sur cette liste, pourtant horriblement longue. Logiquement, la valeur sentimentale n'est jugée importante ou assez importante que dans le tiers des cas (30 et 40 %).

Plus d'un volé sur deux (60,74 et 54,72 %) était présent au moment du forfait mais un sur six (16,84 et 13,63 %) seulement a déclaré avoir vu son voleur. Une interférence plus marquée est rarissime : 6 et 2 personnes menacées, 5 et 3 frappées, on compte un seul certificat d'ITT.

### 3°) Les circonstances des cambriolages de résidence secondaire

**Tableau 105. Cambriolages de la résidence secondaire ;  
avec et sans vol (2005-2006,2006-2007), en %, CVS**

	2005-2006	2006-2007
avec vol consommé	70,28	75,65
sans vol consommé	29,72	24,35

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La proportion de cambriolages réussis dépasse ici les deux-tiers, ce qui se comprend puisque les lieux sont fréquemment inhabités et que le malfaiteur a tout le temps pour commettre son forfait.

De toute manière, ces cambriolages sont trop rares (respectivement 93 et 95 enquêtes) pour que l'on puisse en tirer grand-chose.

### III - LES RENVOIS

#### 1°) *Le renvoi à la police ou à la gendarmerie*

Contrairement à toutes les observations antérieures, les enquêtes CVS font apparaître une chute insolite du renvoi, quelle qu'en soit la définition, pour le cambriolage de la résidence principale.

**Tableau 106. Cambriolages de la résidence principale ; renvoi (%) (1984-2007)**

	CESDIP	EPCVM											CVS	
	1984-1985	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
tous renvois	75,24	81,85	78,82	73,02	77,09	75,84	79,83	73,84	75,59	80,41	84,13	82,26	69,42	66,10
plainte + main											83,46	78,91	67,18	65,01
plainte seule											66,55	67,14	57,58	56,11

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les données de l'enquête CESDIP correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières EPCVM. On les utilisera néanmoins, faute d'autre source, pour calculer l'incidence apparente.

On se demande immédiatement si ce résultat n'est pas un simple artefact du doublement du pourcentage de tentatives, dans la mesure où la propension à la plainte est toujours plus faible si la victimation n'a pas été consommée. C'est bien ce que l'on observe ici quand on recalcule le taux de renvoi en distinguant selon qu'il y a eu ou non vol effectif.

**Tableau 107. Cambriolages de la résidence principale,  
renvois selon que la victimation a été consommée ou non (%), 2003-2007**

		Déclaration/déplacement	Plainte +main courante	Plainte formelle
<b>EPCVM 2003-2004</b>	Cambriolage réalisé	87,69	86,83	72,89
	Tentative de cambriolage	71,75	71,75	44,51
<b>EPCVM 2004-2005 partie fixe 1</b>	Cambriolage réalisé	84,38	79,64	68,09
	Tentative de cambriolage	71,59	71,59	51,88
<b>EPCVM 2004-2005 partie fixe 2</b>	Cambriolage réalisé	89,01	84,87	75,71
	Tentative de cambriolage	65,60	65,60	47,98
<b>CVS 2005-2006</b>	Cambriolage réalisé	84,82	83,46	75,25
	Tentative de cambriolage	52,81	49,61	38,52
<b>CVS 2006-2007</b>	Cambriolage réalisé	85,82	84,94	77,12
	Tentative de cambriolage	45,34	44,01	34,40

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Pareille observation est-elle propre aux deux dernières enquêtes ? Étendre l'observation aux deux dernières EPCVM est possible (tableau 107), même si la comparaison est compliquée par un curieux<sup>113</sup> changement de formulation entre la première et la seconde phase de l'enquête pour 2004-2005 : dans un cas, on demande si l'on a déclaré à la police, dans l'autre si l'on s'est rendu au commissariat. La deuxième formulation semble accroître, dès l'ultime EPCVM, la différence de renvoi toujours constatée entre le cambriolage consommé et la simple tentative. Les CVS produisent des taux de renvoi particulièrement faibles en cas de simple tentative, nettement plus faibles que ceux observés dans la seconde partie de l'EPCVM pour 2004-2005 dont les formulations sont pourtant les mêmes que celles retenues dans la CVS.

<sup>113</sup> En ce sens qu'il oublie les signalements sans déplacement du renvoyant au commissariat, soit par téléphone, soit par indication verbale à une patrouille.

**Tableau 108. Cambriolages ; renvois sur les cambriolages de résidence principale, secondaire et vols sans effraction (%), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Cambriolages de résidence principale	Vols domiciliaires	Cambriolages de résidence secondaire	Cambriolages de résidence principale	Vols domiciliaires	Cambriolages de résidence secondaire
tous renvois	69,42	42,38	58,57	66,10	45,01	54,39
plainte + main courante	67,18	40,90	57,07	65,01	41,80	53,05
plainte seule	57,58	30,85	48,72	56,11	32,01	45,64

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On peut également comparer les renvois selon le type de cambriolage. Ainsi on voit que la victime renvoie plus s'il s'agit d'un cambriolage de la résidence principale que s'il s'agit d'un vol domiciliaire, ou d'un cambriolage de résidence secondaire.

Il en va de même pour les plaintes, on dépose presque deux fois plus de plaintes quand on a été victime d'un cambriolage dans sa résidence principale que lorsqu'on a été victime d'un vol domiciliaire. Le taux de plainte des cambriolages de résidence secondaire se situe entre les deux.

**Tableau 109. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; motifs de non-renvoi ou de plainte à la police ou à la gendarmerie (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Cambriolage résidence principale	Vol domiciliaire	Cambriolage résidence principale	Vol domiciliaire
<i>Motifs de non-renvoi*</i>				
pas grave	42,91	45,25	45,43	49,94
pas le temps	2,38	0,48	2,69	1,53
pas pensé	1,21	4,53	3,63	4,50
pas utile	30,17	29,82	30,75	28,16
peur des représailles	3,45	0,87	1,81	1,51
ne pas avoir affaire à la police/justice	2,11	1,93	2,04	1,38
autre	17,76	17,12	13,65	12,97
<i>Motifs de plainte**</i>				
identifier et punir auteurs	23,37	27,50	21,48	25,68
retrouver les objets volés	16,91	26,10	14,40	17,66
éviter la récidive	13,55	9,13	13,88	11,57
obtenir un remboursement	32,49	16,91	38,26	19,15
il faut le faire	13,67	20,16	11,98	25,94

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

\* La question n'est posée qu'aux non-renvoyants et ils doivent choisir une seule réponse.

\*\* La question n'est posée qu'aux plaignants qui peuvent donner cette fois plusieurs réponses : le tableau ne retient que celle indiquée comme « principale ».

Qu'il s'agisse de cambriolage de la résidence principale ou de vol domiciliaire, les victimes qui s'abstiennent de renvoyer à la police ou à la gendarmerie invoquent près d'une fois sur deux le manque de gravité de la victimation – ce qui est à rapprocher de la forte proportion de simples tentatives dans les CVS – et une fois sur trois l'inutilité escomptée de la démarche.

Du côté des plaignants, les motivations fonctionnelles – obtenir un remboursement ou retrouver le bien dérobé – viennent au premier rang ; les pénales – obtenir l'identification du cambrioleur ou éviter la récidive – sont au second rang ; les civiques – il faut le faire – ferment la marche.

Les CVS permettent encore de savoir que les policiers ou gendarmes se sont déplacés une fois sur deux (respectivement 56,7 et 51,20 %) en cas de cambriolage de la résidence principale, mais seulement une fois sur six (respectivement 14,05 et 17,16 %) s'il s'agissait seulement d'un vol domiciliaire.

Une série de questions s'intéressent à divers aspects de l'interaction entre victime et services de police ou de gendarmerie<sup>114</sup> ; elles permettent de collectionner des scores proches de l'unanimité.

**Tableau 110. Cambriolages de la résidence principale ; interaction renvoyant/police ou gendarmerie, satisfaction (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
accueil <i>*i</i>	91,10	91,74
délais d'attente	78,28	79,87
temps d'écoute	86,23	86,79
conseils donnés <i>*i*i</i>	49,30	57,27
condition de confidentialité	85,48	85,87

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

*\*i* [très bien passé] + [bien passé].

*\*i\*i* Ici les scores plus faibles viennent de la présence d'une catégorie sans objet ; si l'on en fait abstraction, les % montent à 68,37 et 78,63.

Si l'on s'avise maintenant d'interroger les plaignants sur l'utilité de leur démarche, le tableau change du tout au tout : le tableau 111 montre que plus de la moitié la jugent inutile.

<sup>114</sup> Six fois sur dix, il s'agit de la police nationale.

**Tableau 111. Cambriolages de la résidence principale ;  
utilité du dépôt de plainte (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
très utile	10,49	11,34
plutôt utile	30,25	31,82
plutôt inutile	22,18	20,53
totalement inutile	31,92	30,51
ne sait pas	5,16	5,80

*Source : INSEE*

*Champ : France métropolitaine*

Il est vrai que ces plaignants ne semblent pas avoir eu beaucoup de retour sur leur affaire de la part des services officiels (tableau 112).

**Tableau 112. Cambriolages de la résidence principale ; informations sur les suites  
de la plainte (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
plus eu de nouvelles	77,86	76,34
informé du classement sans suite	5,59	5,16
enquête en cours	5,37	7,40
enquête terminée	10,21	10,71
ne sait pas	0,96	0,39

*Source : INSEE.*

*Champ : France métropolitaine*

Au su des victimes, la proportion d'élucidation est pratiquement inexistante : 6,19 et 7,76 % des plaignants, soit 4,30 et 5,13 % de l'ensemble des cambriolés. Logiquement, les taux d'arrestation (5,11 et 6,65 % soit 3,55 et 4,39 % de tous les cambriolés) et ceux de condamnation sont encore plus faibles (2,95 et 2,78 % soit 2,05 et 1,84 %). Il est possible que les victimes ne soient pas informées de toutes les élucidations mais seules celles qu'elles connaissent ont une consistance pour elles. À cette aune, on aurait pu imaginer des résultats encore plus sévères concernant l'utilité du dépôt de plainte : c'est probablement que beaucoup de cambriolés ne se font guère d'illusion sur l'efficacité policière et qu'ils ne voient dans leur démarche qu'un préalable à une déclaration de sinistre : pour eux, ce n'est pas la police qui gère réellement les cambriolages, mais l'assurance et les vendeurs d'équipements de protection.

## 2°) Comparaison entre enquête et statistiques de police

**Tableau 113. Cambriolages de la résidence principale (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) (1984-2007)**

		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques policières
<b>CESDIP</b>	1984-1985	1 186 [1087-1286]	893 [818-968]	473
	1985-1986	...	...	453
	1986-1987			405
	1987-1988			368
	1988-1989			366
	1989-1990			376
	1990-1991			387
	1991-1992			410
	1992-1993			433
	1993-1994			439
<b>EPCVM</b>	1994-1995	1 026 [887-1164]	840 [726-953]	433
	1995-1996	1 102 [955-1248]	868 [753-984]	424
	1996-1997	943 [809-1078]	689 [591-787]	399
	1997-1998	792 [667-917]	611 [514-707]	370
	1998-1999	799 [676-922]	606 [512-699]	349
	1999-2000	771 [645-896]	615 [515-715]	331
	2000-2001	694 [581-807]	512 [429-596]	348
	2001-2002	837 [712-962]	633 [538-727]	380
	2002-2003	707 [599-815]	569 [482-655]	387
	2003-2004	729 [650-808]	485 [433-538]	372
<b>CVS</b>	2004-2005	640 [568-713]	430 [381-479]	344
	2005-2006	926 [849-1 003]	533 [489-578]	325
	2006-2007	915 [838-992]	513 [470-557]	312

Source : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine

La comparaison dans le temps entre enquêtes et *statistiques policières* (tableau 113) souffre de deux difficultés. La première concerne l'instabilité du protocole à propos des tentatives, qui atteint la prévalence mais se répercute naturellement sur l'incidence et fait soupçonner un « excès » d'enregistrement des tentatives par rapport aux enquêtes précédentes. La seconde concerne le renvoi : bien que les neuf premières EPCVM interrogent sur le dépôt de plainte, la comparaison avec les deux dernières et les CVS qui détaillent beaucoup plus l'interrogation sur le renvoi, conduit à se demander si les enquêtes les plus anciennes ne capturent pas plutôt une mesure globale du renvoi.

Cette seconde difficulté conduit à laisser ouverte la possibilité d'une estimation excessive de l'incidence apparente jusqu'en 2002-2003. La tendance au rapprochement entre incidence

apparente et données policières pourrait donc être plus forte encore qu'on ne le pensait<sup>115</sup>, ce qui revient à dire que, tendanciellement, la différence entre les deux sources s'explique de plus en plus par la seule propension de la victime au renvoi ; autrement dit, la police semble enregistrer de plus en plus systématiquement par procès-verbal les plaintes pour cambriolages.

L'instabilité du protocole est plus grave encore car elle touche non seulement l'incidence apparente, mais aussi l'incidence ; elle rend suspecte la rupture de tendance que suggèrent les CVS : il n'est pas certain, on l'a déjà dit plus haut à propos de la prévalence, que cette victimation ait ré-augmenté à partir 2005-2006 ; il n'est pas certain non plus qu'incidence apparente et données policières aient cessé de converger.

En conclusion, c'est seulement en vertu d'une prise en compte plus intense des tentatives que les CVS paraissent rompre tant avec la tendance baissière de long terme – plus marquée dans les enquêtes que dans les données officielles – qu'avec la convergence croissante entre statistiques policières et les estimés d'incidence apparente.

### 3°) *Les autres renvois*

Bien entendu, il s'agit essentiellement de l'assurance.

**Tableau 114. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; renvois à l'assurance, CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Cambriolages de la résidence principale	Vols domiciliaires	Cambriolages de la résidence principale	Vols domiciliaires
assurés	88,74	48,07	86,73	44,33
déclaration de sinistre	55,55	18,09	50,40	14,41
indemnisation	43,60	7,77	40,31	9,34
assuré mais n'a pas déclaré	33,19	29,98	36,32	29,92
<b>dont</b>				
pas grave	19,14	14,03	23,99	13,45
pas le temps	0,38	1,12	0,08	0,00
pas pensé sur le moment	1,14	3,27	1,60	1,79
montant de la réparation < montant franchise	3,64	2,70	2,50	2,44
pas assuré pour ce type de sinistre	0,89	1,47	0,38	3,30
ne voulait pas que la prime d'assurance augmente	0,15	0,65	0,16	0,00
pas les moyens de payer le montant de la franchise	0,93	0,00	0,00	0,00
autre	6,93	6,75	7,62	8,94

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

<sup>115</sup> ZAUBERMAN, *et al.*, 2009.



Les quatre cinquièmes des cambriolés étaient assurés, mais un peu plus de la moitié d'entre eux seulement a finalement déposé une déclaration de sinistre. Ceux qui se sont abstenus invoquent essentiellement le manque de relief de leur dommage – ce que l'on rapprochera de la forte proportion de tentatives dans les CVS. Quant aux renvoyants, les quatre cinquièmes ont été indemnisés<sup>116</sup>, mais le tiers se déclare pourtant insatisfait (probablement ces enquêtés-ci jugent-ils l'indemnisation insuffisante).

Le tableau change du tout au tout en cas de vol domiciliaire, essentiellement parce que les assurés tombent des quatre cinquièmes à moins de la moitié. Du coup, un sixième seulement de ces volés fait une déclaration de sinistre, et un peu moins du dixième est finalement indemnisé.

Au total, si l'assurance apparaît comme un partenaire bien plus effectif que les services officiels, c'est surtout vrai pour le cambriolage où elle vole au secours de la moitié des victimes, beaucoup moins pour le vol domiciliaire.

Une autre ressource tient probablement une place importante, les fournisseurs d'équipements de sécurité ; il est regrettable que les CVS ne s'y intéressent pas. Toutefois, ces enquêtes permettent de constater la place – relativement modeste mais pas nulle – tenue par les polices municipales. De manière surprenante, les élus constituent en matière de cambriolage et de vol domiciliaire une ressource non négligeable, encore qu'on ne sache pas précisément sur quoi débouche le renvoi qui leur est adressé.

**Tableau 115. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; renvoi à la police municipale ou à un élu (en %), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Cambriolages de la résidence principale	Vols domiciliaires	Cambriolages de la résidence principale	Vols domiciliaires
police municipale	6,34	2,64	5,22	4,59
élu (maire, député, sénateur...)	10,78	8,82	9,52	10,84

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

#### IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES DE CAMBRIOLAGE

Le cambriolage faisant partie des victimations de ménage, les caractéristiques individuelles du répondant – comme le sexe ou l'âge – n'ont pas de pertinence. On s'attachera seulement à celles du ménage ou de la personne de référence.

<sup>116</sup> Et ce pourcentage pourrait être finalement plus élevé encore puisque certains dossiers d'indemnisation (un sur vingt environ) sont encore en cours d'instruction au moment de l'enquête.

Les personnes de référence des ménages victimes de cambriolages sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures plus souvent qu'en moyenne (29,9 % *vs* 23,1 % et 32,2 % *vs* 24,5 %). En cas de vol domiciliaire, la surreprésentation concerne plutôt le niveau « collègue ».

Les ménages cambriolés appartiennent plus que la moyenne à des catégories socioprofessionnelles en surplomb (entrepreneurs, cadres et professions intellectuelles supérieures) mais aussi de faible statut (chômeurs, autres inactifs et, en 2006-2007, intermédiaires) suggérant une possible structure bifide<sup>117</sup> (tableau 116). De ce point de vue également, les volés présentent un tableau différent : ils sont surtout surreprésentés par les agriculteurs et autres inactifs (auxquels s'ajoutent les entrepreneurs en 2006-2007).

**Tableau 116. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires ; catégories socioprofessionnelles de la personne de référence (%), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Cambriolages de résidence principale	Vols domiciliaires	Échantillon	Cambriolages de résidence principale	Vols domiciliaires	Échantillon
agriculteurs	1,05	6,00	1,64	0,49	3,06	1,24
artisans, commerçants, chefs entreprise	9,06	5,86	5,13	7,73	6,40	5,08
cadres et prof. intellect. sup.	13,57	8,61	9,74	13,05	9,63	9,70
professions intermédiaires	14,99	12,62	14,32	16,71	14,24	15,20
employés	10,83	10,64	12,24	12,88	7,31	12,39
ouvriers	13,09	14,87	15,13	12,46	11,34	14,05
chômeurs	6,70	3,48	3,76	5,75	8,07	3,78
retraités	27,07	33,39	34,59	28,01	35,20	34,93
hommes/femmes au foyer	1,43	1,39	1,12	0,65	1,91	1,18
étudiants	0,77	1,50	1,54	0,92	1,21	1,57
autres inactifs	1,44	1,67	0,78	1,34	1,63	0,89

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les ménages victimes de cambriolages sont surreprésentés (tableau 117) dans le 4<sup>e</sup> quartile des revenus, soit dans la tranche des 25 % les plus riches de la population française, alors que les ménages victimes de vols domiciliaires font au contraire, plus souvent qu'en moyenne, partie de la tranche des 25 % plus pauvres (1<sup>er</sup> quartile).

<sup>117</sup> Déjà dégagée à propos d'autres enquêtes (*cf.*, par exemple, ZAUBERMAN, *et al.*, 2004, 375-378).

**Tableau 117. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires ; répartition selon le revenu brut mensuel du ménage en Euros (%), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Cambriolages de résidence principale	Vols domiciliaires	<i>Échantillon</i>	Cambriolages de résidence principale	Vols domiciliaires	<i>Échantillon</i>
1 <sup>er</sup> quartile	20,33	30,81	25,01	23,61	30,82	25,07
2 <sup>e</sup> quartile	21,16	24,41	25,42	22,28	22,77	27,01
3 <sup>e</sup> quartile	22,24	23,85	24,87	21,10	18,92	22,92
4 <sup>e</sup> quartile	36,27	20,93	24,70	33,01	27,50	25,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Le type de ménage ne fait pas apparaître de surreprésentation très nette ou très stable (tableau 118).

**Tableau 118. Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires ; type de ménage (%), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Cambriolages de résidence principale	Vols domiciliaires	<i>Échantillon</i>	Cambriolages de résidence principale	Vols domiciliaires	<i>Échantillon</i>
personne seule	23,11	28,38	30,68	28,12	36,25	34,38
famille monoparentale	7,89	9,25	7,28	10,71	8,91	7,48
couple sans enfant	32,97	24,57	28,28	26,99	19,60	26,80
couple avec enfant	33,06	34,21	31,27	31,92	28,72	28,35
autres	2,97	3,59	2,49	2,25	6,53	2,98

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On peut enfin relever une certaine surexposition des ménages habitant des maisons individuelles. 49,06 % des ménages victimes de cambriolages en 2005-2006 et 49,14 % en 2006-2007 habitaient un lotissement, alors que c'est le cas de 44,40 % et 43,91 % de l'ensemble des enquêtés.

## V - COMPARAISONS SELON LES ZONES

**Tableau 119. Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; répartition par zones (en %), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Cambriolages de résidence principale	Vols domiciliaires	Échantillon	Cambriolages de résidence principale	Vols domiciliaires	Échantillon
ZUS	7,94	4,20	6,36	7,12	5,09	6,24
Île-de-France	27,58	12,37	18,20	26,24	13,11	18,39
Nord-ouest	14,35	17,03	19,46	13,93	20,09	19,15
Nord-est	21,79	27,08	23,61	22,28	23,59	23,27
Sud-est	24,77	26,40	24,31	26,70	30,55	24,36
Sud-ouest	11,50	17,12	14,42	10,85	12,67	14,82
commune rurale	19,35	24,18	24,78	15,54	20,77	24,06
UU < 20 000 hab.	9,15	1,94	16,85	15,67	19,84	17,26
UU de 20 000 à 100 000 hab.	11,07	21,53	13,25	13,84	12,14	13,17
UU >100 000 hab.	36,55	31,44	29,33	34,13	34,82	29,27
UU de Paris	23,89	10,91	15,80	20,82	12,43	16,24

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les victimations sous examen frappent en zone urbaine, mais il s'agit plutôt des villes moyennes pour les vols domiciliaires, alors que les ménages cambriolés sont surreprésentés dans les grandes villes et à Paris (tableau 119). D'ailleurs, les ménages franciliens sont surexposés au cambriolage (mais pas au vol domiciliaire).

Ajoutons que les ménages victimes de cambriolages sont surreprésentés dans les ZUS, mais cette surreprésentation n'est significative qu'en 2005-2006<sup>118</sup>. En revanche ceux qui sont victimes de vols y sont sous-représentés.

Sans préjuger des résultats des analyses multivariées, cette série de coups de sonde sur les caractéristiques des ménages victimes suggère deux leçons.

D'une part, le profil des volés diffère complètement de celui des cambriolés : leur statut socioprofessionnel, leurs revenus, leur capital scolaire sont plus modestes ; ce sont plus que la moyenne des provinciaux de villes petites ou moyennes.

D'autre part, les cambriolés présentent des traits contradictoires. Par certains côtés, ce sont des favorisés ce qui vérifie l'assertion selon laquelle on cambriole les riches. Mais par d'autres, ils apparaissent comme beaucoup moins bien lotis, ainsi de la surreprésentation des ménages en ZUS. Peut-être retrouve-t-on là le caractère bifide plusieurs fois relevé de cette victimation qui

<sup>118</sup> La probabilité associée au  $\chi^2$  sur l'échantillon non pondéré est de 0,006 en 2007 et de 0,12 en 2008. Elle est (très) significative dans la première enquête mais pas du tout dans la deuxième.

frappe principalement des cibles plutôt favorisées, mais qui sévit aussi dans des zones urbaines et parmi des populations en difficulté.

## VI - PROFILS DE CAMBRIOLÉS ET DE CAMBRIOLAGES

### *1°) Cambriolages*

Pour tenter d'aller plus loin, il faut passer à une analyse multivariée. On commence par procéder à une analyse des correspondances multiples où sont placées en variables actives celles qui s'attachent au contexte de la victimation :

- le pays de naissance, les catégories socioprofessionnelles (croisement situation/pcs) de la personne de référence du ménage, la zone géographique (indice téléphonique), le revenu mensuel moyen du ménage, le statut d'occupation du logement, la strate d'unité urbaine, le type de logement, le type de ménage, les variables de différenciation (logement et revenu), le niveau de diplôme atteint par la personne de référence du ménage, la vie en ZUS, le groupe du cadre de vie et de l'insécurité ;

ainsi que les variables qui décrivent la victimation elle-même.

- le nombre de cambriolages, les précautions contre le cambriolage, le renvoi à l'assurance (croisement assuré/déclaration) , le renvoi à la police ou gendarmerie, l'entrée dans le logement, le dommage matériel, la valeur sentimentale attachée aux objets volés, la localisation du vol, la dégradation/destruction d'objet lors du cambriolage, la présence d'un membre du ménage cambriolé dans le logement lors du méfait, le fait d'avoir vu/entendu le ou les cambrioleurs, la connaissance du ou des auteurs, le déplacement de la police sur les lieux du cambriolage, les raisons de non-renvoi et de plainte, le signalement du cambriolage à d'autres interlocuteurs, l'utilité du dépôt de plainte, la satisfaction envers l'assurance (déclaration/satisfaction) ;

soit 32 variables, 107 modalités, et 1 107 individus.

Pour identifier les facteurs extraits, on va s'appuyer sur les variables qui contribuent le plus à l'inertie de chacun d'eux.

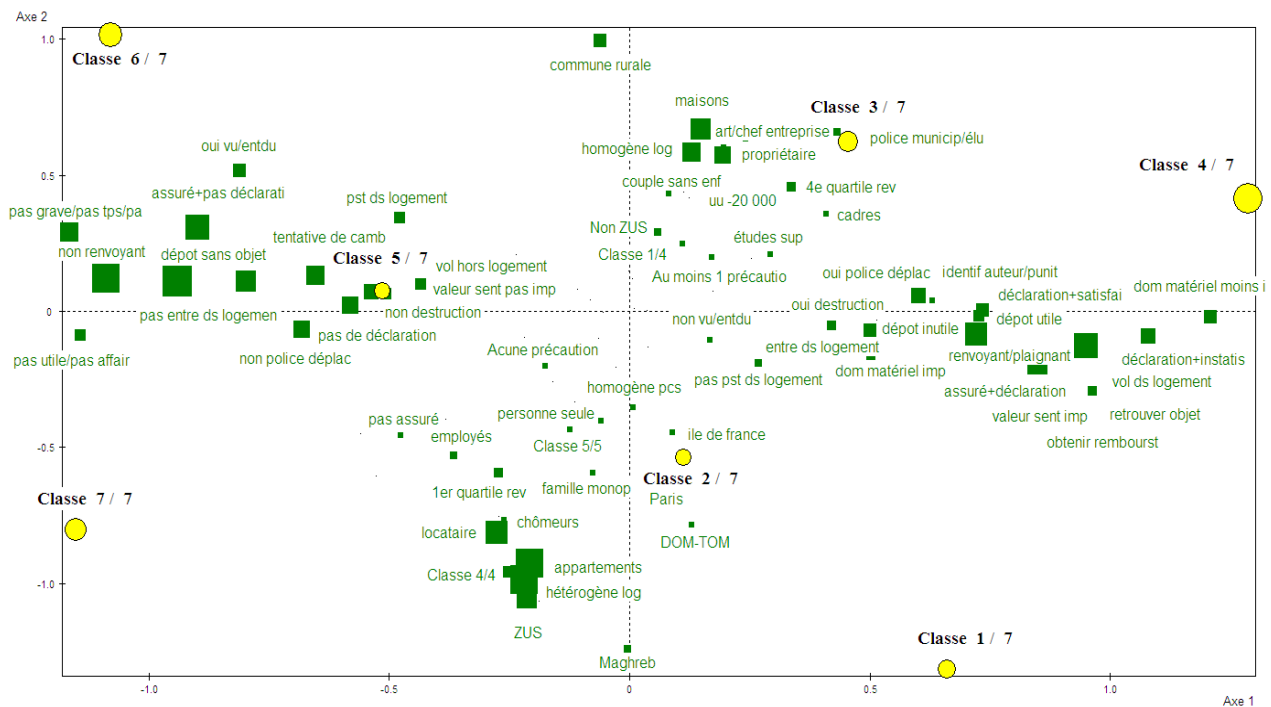
Le **1<sup>er</sup> facteur** extrait (9,28 % de la variance) se définit comme un axe de *renvoi/non-renvoi*. Il oppose ceux qui mobilisent et le renvoi à la police<sup>119</sup> et celui à l'assurance pour des cambriolages jugés graves (dommages élevés, valeur sentimentale importante des biens dérobés, intrusion effective dans le logement, vol dans le logement même et non dans une de ses annexes) à ceux

---

<sup>119</sup> Le déplacement de la police sur les lieux du cambriolage contribue aussi à l'inertie de ce côté du facteur.

qui s'abstiennent de tout renvoi pour un incident assez peu marqué, une simple tentative ou un vol dans un lieu annexe au logement même (absence de perte sentimentale, absence d'intrusion effective dans le logement même).

**Figure 22. Cambrjolages, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Après un fort coude, le **2<sup>e</sup> facteur** (5,46 %) oppose *deux profils* contrastés de cambrjolés : des urbains défavorisés (les locataires, ceux qui habitent en appartements, ceux dont le type de logement détonne par rapport à leur quartier, les enquêtés habitant Paris, ceux qui vivent en ZUS, la classe la plus défavorisée en termes de cadre de vie, les ménages dont les revenus sont les plus faibles) à des provinciaux plus cossus (les propriétaires, ceux qui habitent une maison, ceux dont le logement est du même type que ceux du quartier, ceux qui habitent une unité urbaine plutôt rurale).

Le **3<sup>e</sup> facteur** (3,86 %) fait apparaître une autre opposition parmi les *profils* de cambrjolés. Il oppose des Franciliens ou Parisiens favorisés (le quartile le plus élevé de revenus du ménage, des études supérieures, des cadres ou professions intellectuelles supérieures) qui semblent n'avoir connu qu'une victimation limitée (pas d'intrusion dans le logement à proprement parler) mais qui pour autant ont mobilisé leur assurance (dont ils sont satisfaits) à des provinciaux (Nord-est), de faible statut (la classe de revenus la plus faible, un niveau d'études primaires), qui attachent une

certaine importance au cambriolage subi (valeur sentimentale importante) mais ne disposent pas de possibilités d'indemnisation car ils ne sont pas assurés.

Sur la base de cette ACM, on peut répartir les ménages cambriolés parmi les classes d'une typologie.

Une **1<sup>ère</sup> classe** (12,10 % de l'ensemble des ménages cambriolés) regroupe des victimes qui se sont tournées vers la police ou la gendarmerie, pour déposer plainte<sup>120</sup>, et vers leur assurance, pour remplir une déclaration de sinistre.

Elles ont fait l'objet d'un cambriolage qui correspond à l'image que l'on s'en fait classiquement<sup>121</sup> et dont les dommages sont présentés comme sérieux<sup>122</sup>.

Les ménages membres de ce groupe sont clairement défavorisés à toutes sortes de points de vue<sup>123</sup>.

Ils ne jugent pas positivement les résultats des recours qu'ils ont tenté de mobiliser : l'insatisfaction envers l'assurance est deux fois plus élevée qu'en moyenne et il en va de même de l'impression d'inutilité du dépôt de plainte.

En résumé, des cambriolés de statut modeste ont cherché à mobiliser police et assurance à l'issue de victimations sérieuses, mais ils n'ont guère été satisfaits du résultat de leurs démarches.

Une **2<sup>e</sup> classe** d'importance similaire (10,98 %) regroupe, elle aussi, des ménages qui se sont tournés vers la police (ou gendarmerie) et vers leur assurance. En revanche, ils ne prennent aucune précaution ultérieure ce qui s'explique par le faible relief de la victimation.

Cette fois, cependant, il ne s'agissait que d'une tentative de cambriolage ou parfois d'un vol dans une annexe du logement proprement dit, sans intrusion du cambrioleur dans celui-ci et sans perte sentimentale.

Le profil de ces ménages est très différent de celui du groupe précédent : parisiens (deux fois et demie plus souvent qu'en moyenne), franciliens (deux fois plus souvent) ils apparaissent favorisés à tous points de vue<sup>124</sup>.

---

<sup>120</sup> La police (ou la gendarmerie) s'est rendue sur les lieux plus souvent qu'elle ne le fait en moyenne.

<sup>121</sup> Plus souvent qu'en moyenne le cambrioleur a fait intrusion dans le logement même ; plus souvent qu'en moyenne, ses habitants n'étaient pas présents au moment du méfait.

<sup>122</sup> Surreprésentation des variables dommages matériels importants et perte sentimentale élevée.

<sup>123</sup> Deux fois plus que la moyenne des cambriolés, ils habitent en ZUS, appartiennent à une famille monoparentale, ont une personne de référence « ouvrier » ou « employé », mais aussi « immigré » ou « originaire de la France d'outre-mer ». Plus souvent qu'en moyenne, leur logement – un appartement – est loué. On observe aussi une surreprésentation des ménages aux revenus les plus faibles (premier quartile).

<sup>124</sup> La personne de référence appartient deux fois plus souvent qu'en moyenne aux cadres, professions intellectuelles supérieures ou libérales ; les revenus les plus élevés (4<sup>e</sup> quartile) y sont surreprésentés ainsi que les diplômés de l'enseignement supérieur. Deux fois plus souvent qu'en moyenne, le logement de ces ménages apparaît hétérogène par rapport à leur environnement.

Le jugement sur l'utilité des recours est contrasté : plus souvent qu'en moyenne, le dépôt de plainte est ensuite estimé sans utilité, alors que, au contraire, la satisfaction à l'égard de l'assurance est surreprésentée.

Au total, des cambriolés à statut privilégié ont mobilisé police et assurance après des victimations de faible gravité ; ils ont été satisfaits de la seconde, pas de la première.

Une **3<sup>e</sup> classe** de ménages de taille équivalente (13,91 %) est encore constituée de plaignants et, moins systématiquement, de déclarants.

En fait, leur cambriolage s'est déroulé alors que les habitants du logement se trouvaient sur place et cette circonstance explique que les motivations punitives émergent plus nettement qu'en moyenne (et aussi que policiers – ou gendarmes – se soient déplacés sur les lieux du méfait).

Presque tous les ménages de ce groupe sont propriétaires, d'une maison, en province. Il s'agit de couples, au capital scolaire souvent modeste, plus souvent qu'en moyenne d'artisans ou de commerçants.

En somme, des cambriolés provinciaux ont réagi fortement à une victimation qui s'est déroulée en leur présence.

On peut encore distinguer une **4<sup>e</sup> classe** (19,96 %) de plaignants qui ont aussi – mais moins systématiquement - fait appel à leur assurance.

Cette fois-ci, ils n'étaient pas présents, mais le cambriolage a comporté – plus souvent qu'en moyenne – intrusion dans le logement même, perte sentimentale conséquente et des dommages matériels variables.

Ce sont, cette fois encore, des ménages provinciaux<sup>125</sup>, vivant dans un cadre tranquille<sup>126</sup>, de statut plutôt confortables<sup>127</sup>.

Tantôt plus satisfaits que la moyenne de leur assurance, tantôt au contraire plus mécontents, ils penchent plutôt pour juger que leur dépôt de plainte a été utile<sup>128</sup>.

Finalement, des cambriolés provinciaux de statut assez confortable ont fait appel à la police (ou gendarmerie) et à l'assurance pour des méfaits assez caractérisés.

En transition entre les ménages qui ont mobilisé des recours institutionnels et ceux qui se sont abstenus, on note une classe de 11,29 % qui regroupe ceux qui ont bien averti la police (ou

---

<sup>125</sup> Sont surreprésentées le Sud-est et le Sud-ouest, les petites villes.

<sup>126</sup> Surreprésentation de la classe 1 du cadre de vie.

<sup>127</sup> On note une surreprésentation des cadres, professions intellectuelles supérieures, intermédiaires, artisans et commerçants, aussi des propriétaires.

<sup>128</sup> On notera que la police s'est déplacée sur les lieux plus souvent qu'en moyenne.



gendarmerie) mais sans aller jusqu'à déposer formellement plainte. Ils se sont abstenus de souscrire une déclaration de sinistre.

Il s'agissait soit d'une simple tentative de cambriolage soit, au pire, d'un vol dans une annexe du logement, sans perte sentimentale et c'est la bénignité de l'incident qui explique le caractère limité de leurs démarches.

Au total, ce groupe se caractérise par un renvoi à peine esquissé après un incident de faible gravité.

Passons maintenant aux ménages qui se sont abstenus de tout renvoi.

On distingue d'abord une **1<sup>ère</sup> classe** qui regroupe 16,26 % des ménages cambriolés.

Certes, plus souvent qu'en moyenne, le logement était habité au moment des faits et le cambrioleur a été vu ou entendu, mais il s'est agi d'une simple tentative ou d'un vol dans une annexe du logement. En tous cas, il n'y a pas vraiment eu de dommages.

Les victimes sont – plus souvent qu'en moyenne – des propriétaires, habitant de petites villes, retraités, provinciaux<sup>129</sup>.

Au total, ce groupe se caractérise par un incident mineur atteignant des propriétaires provinciaux qui n'entament aucune démarche.

Une **2<sup>e</sup> classe** de non-renvoyants est de taille analogue (15,54 %).

Là encore, il s'agit d'un incident mineur (tentative de cambriolage ou, au pire, vol dans une annexe du logement lui-même) n'ayant pas causé de dégâts.

Mais le profil des ménages cambriolés est tout différent : ce sont des urbains, de statut modeste<sup>130</sup> vivant dans un environnement défavorisé<sup>131</sup>, avec un sentiment d'insécurité élevé (classe 5).

Cette fois, des ménages urbains de faible statut en zone défavorisée ne donnent pas suite à un incident de peu de gravité.

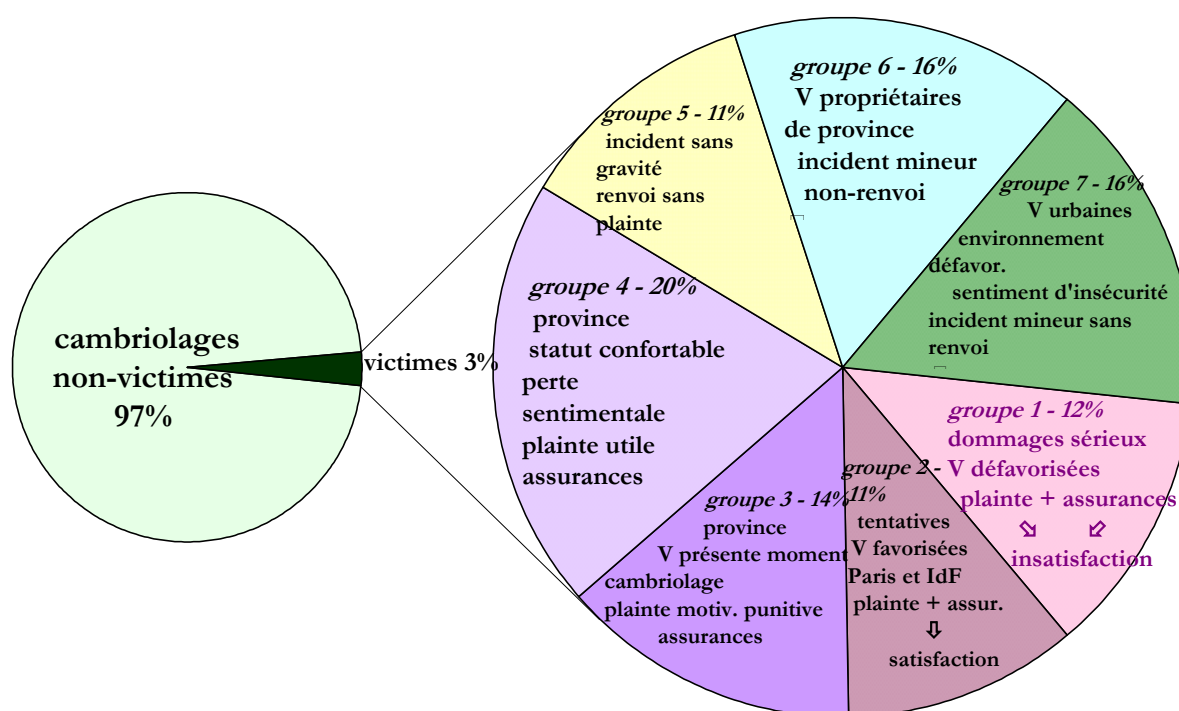
---

<sup>129</sup> Avec une surreprésentation du Nord-ouest.

<sup>130</sup> Surreprésentation du quartile de revenus le plus faible, des ouvriers et des chômeurs.

<sup>131</sup> Surreprésentation de la résidence en ZUS et d'une classe (4) peu favorisée de cadre de vie.

**Figure 23. Profils de victimes de cambriolages ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



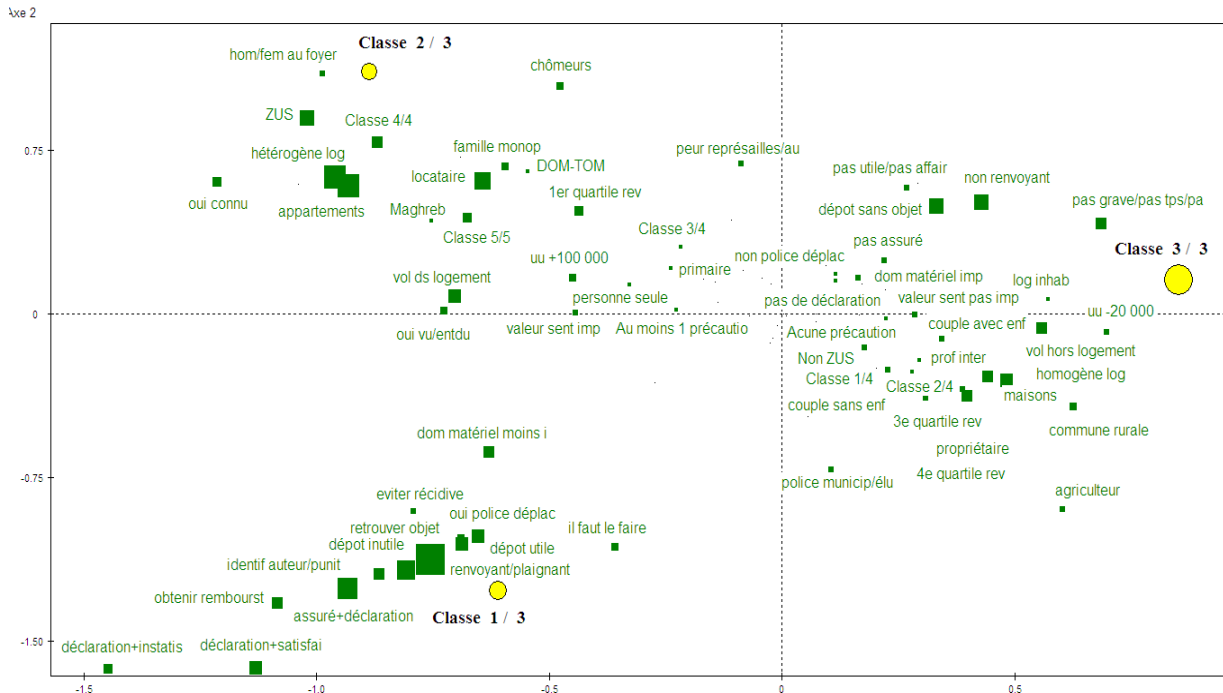
Classiquement, cette typologie permet de distinguer ceux qui cherchent à mobiliser des recours institutionnels publics (police ou gendarmerie) ou privés (assurance) de ceux qui s'en abstiennent. Globalement, les premiers ont été atteints plus gravement que les seconds. On vérifie ainsi la leçon de la littérature internationale qui fait de la *seriousness* de la victimation le déterminant principal de la décision de renvoi ; nous-mêmes avons d'ailleurs pu vérifier sa pertinence sur des données françaises<sup>132</sup>. Cette règle supporte cependant, on l'a vu, quelques exceptions. On a encore constaté qu'il y avait plusieurs manières de chercher des recours ou de s'en abstenir et qu'elles avaient à voir avec le statut des victimes ou, parfois, avec les circonstances, plus ou moins alarmantes, de la victimation.

## 2°) Vols domiciliaires

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (31 variables, 104 modalités, 589 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les vols domiciliaires.

<sup>132</sup> ROBERT, *et al.*, 2010.

**Figure 24. Vols domiciliaires, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie**



*Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.*

Le **1<sup>er</sup> facteur** (6,51 % de la variance) oppose :

- des propriétaires de maison qui n'opèrent aucun renvoi en raison de l'absence de gravité de vol dans une annexe du logement même

- à des volés qui renvoient tant à la police (dépôt de plainte) qu'à l'assurance, pour une victimisation caractérisée (vol dans le logement lui-même) par un auteur connu, vu et/ou entendu, probablement quelqu'un qui habite dans le voisinage. Vivre en appartement, dans une ZUS, dans un type de logement qui détonne par rapport à son environnement contribuent fortement à l'inertie de l'axe, de même que l'insécurité (groupe 5) et le jugement défavorable sur son cadre de vie (groupe 4). Après coup, le dépôt de plainte est jugé inutile.

Au total ce facteur oppose trois groupes de variables : le renvoi ou l'inertie ; le sérieux ou l'inconsistance des circonstances du vol ; les conditions de vie confortables ou défavorisées.

Le **2<sup>e</sup> facteur** (5,99 %) oppose des habitants de ZUS qui s'abstiennent de tout renvoi à des propriétaires qui mobilisent police et surtout assurance bien que le vol ait causé de faibles dommages. Du côté de ceux qui renvoient, les motivations sont à la fois punitives et indemnitaires, mais si la satisfaction envers l'assurance contribue à l'inertie de l'axe, il en va fortement de même pour le sentiment d'inutilité du dépôt de plainte.

Ici l'opposition renvoi/non-renvoi semble moins gouvernée par la gravité de la victimation que par le statut des victimes.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger trois classes.

La **1<sup>ère</sup> classe** réunit un gros quart (28,01 %) de ces ménages volés. Dans tous les cas, il y a eu dépôt de plainte et la déclaration de sinistre y est trois fois plus répandue qu'en moyenne. Ajoutons que le recours à la police municipale est lui-même plus fréquent qu'en moyenne.

Cette mobilisation tous azimuts va de pair avec une valeur sentimentale attachée plus fréquemment qu'à l'habitude aux objets dérobés. On notera qu'il s'agit le plus souvent d'incidents uniques qui ne se sont pas répétés.

Ces volés bénéficient d'un cadre de vie tranquille<sup>133</sup> et d'un statut confortable<sup>134</sup>, dans une province rurale<sup>135</sup>.

En résumé, des volés provinciaux, souvent ruraux, mobilisent tous les recours possibles à propos d'un incident exceptionnel qui vient troubler une vie sans histoire.

Une **2<sup>e</sup> classe** réunit à peine moins de ménages (25,47 %). Cette fois-ci, il s'agit de renvois amorcés envers la police sans qu'on soit allé jusqu'au dépôt de plainte, ou même d'abstention pure et simple.

Le voleur est très fréquemment connu de sa victime<sup>136</sup> ; là encore une valeur sentimentale est souvent attachée à l'objet volé ; quoique toujours minoritaire, la peur des représailles est invoquée plus souvent qu'en moyenne pour expliquer l'absence de renvoi.

Cette fois, le profil social des ménages est clairement défavorisé<sup>137</sup>, tout comme leur cadre de vie<sup>138</sup>. L'insécurité est vive<sup>139</sup>. Ce sont des urbains, plus souvent franciliens, voire plus parisiens que la moyenne des volés.

Au total, voici des volés de statut précaire dans des zones urbaines de relégation qui s'abstiennent de réagir trop vivement à des vols de proximité pourtant mal vécus.

---

<sup>133</sup> Surreprésentation du groupe 1 du cadre de vie (environnement sans problème) et du groupe 1 de l'insécurité (absence de peur et de préoccupation envers la délinquance).

<sup>134</sup> Surreprésentation des propriétaires.

<sup>135</sup> Surreprésentation des agriculteurs exploitants.

<sup>136</sup> Trois fois plus souvent qu'en moyenne.

<sup>137</sup> Presque tous habitent des appartements en location. Sont surreprésentés les revenus les plus faibles (premier quartile), les familles monoparentales, celles dont la personne de référence est employée ou au chômage, les immigrés maghrébins et les Français d'outre-mer.

<sup>138</sup> Surreprésentation de la résidence en ZUS et du groupe 4 du cadre de vie.

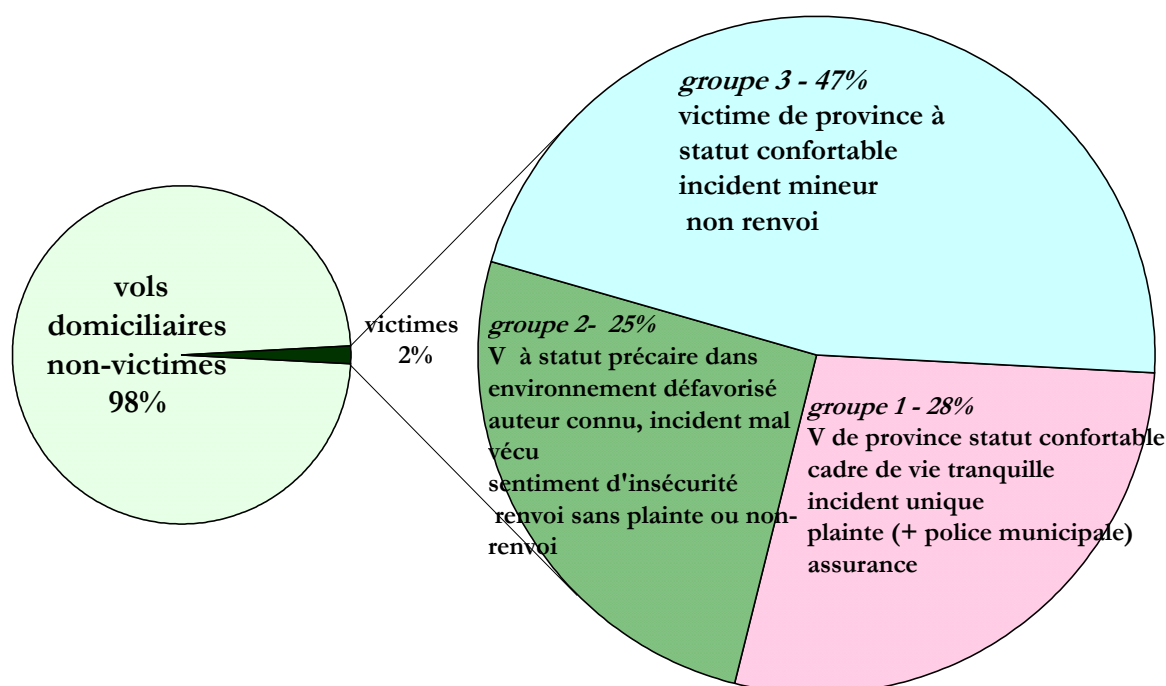
<sup>139</sup> Surreprésentation du groupe 5 d'insécurité marqué par la peur du crime et la préoccupation sécuritaire.

Enfin, l'autre moitié des volés, la **3<sup>e</sup> classe**, (46,52 %) se retrouve dans une classe marquée par l'absence de toute mobilisation pour un incident jugé mineur<sup>140</sup>.

Généralement propriétaires de maison, ces ménages jouissent d'un statut confortable<sup>141</sup> et vivent dans un cadre de vie confortable<sup>142</sup>, provincial de petite ville ou de milieu rural.

En somme, des *provinciaux aisés* n'ont déclenché aucune démarche après un incident jugé mineur.

**Figure 25. Profils de victimes de vols domiciliaires ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



Les victimes de vol domiciliaire se laissent donc classer selon leur degré de réaction à l'incident : ceux qui mobilisent tous les renvois possibles, ceux qui esquissent seulement une réaction vite interrompue, ceux enfin qui s'abstiennent de toute mobilisation institutionnelle.

Ces profils de réaction correspondent à des profils sociaux eux-mêmes contrastés, mais ici le tableau est moins simple : certes, ceux qui esquissent une réaction vite avortée sont des urbains plus ou moins précaires dans des zones en difficulté, mais renvoyants et non-renvoyants sont les

<sup>140</sup> Surreprésentation du vol dans une annexe du logement, sans valeur sentimentale, quoique le dommage matériel soit jugé plutôt notable. En tous cas, l'auteur en est inconnu ; on ne l'a d'ailleurs ni vu ni entendu.

<sup>141</sup> Surreprésentation du quartile des revenus les plus élevés, des personnes de référence retraitées, artisans/commerçants.

<sup>142</sup> Surreprésentation des classes 1 et 2 du cadre de vie.

uns et les autres des provinciaux tranquilles, simplement les seconds jouissent peut-être d'un statut plus confortable que les premiers.

# LES DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DANS LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Contrairement aux dégradations ou destructions de véhicules, cette victimation n'a jamais été étudiée dans les enquêtes françaises. On ne disposera donc d'aucun point de comparaison pour jauger les mérites des réponses.

*En (n-2) ou en (n-1), en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre résidence principale...*

*S'agissait-il :*

- d'une dégradation (inscription sur les murs, plante abîmée ou clôture endommagée, jet de débris) ?
- d'une destruction totale (boîte aux lettres, vitres ou pots de fleurs cassés, volets arrachés) ?
- les deux (murs tagués et vitres cassées par exemple) ?

## I - LES TAUX DE DÉGRADATIONS/DESTRUCTIONS

**Tableau 120. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; prévalence, multivictimation et incidence), CVS**

	2005-2006	2006-2007
Prévalence (%)	3,08 [2,82-3,34]	4,44 [4,13-4,75]
Multivictimation	1,44	1,46
Incidence (%)	4,44 [4,13-4,75]	6,48 [6,11-6,85]

*Source : INSEE.*

*Champ : France métropolitaine*

Respectivement, 3,08 % (560) et 4,44 % (821) des enquêtés ont déclaré avoir été, au moins une fois, victimes d'une dégradation ou destruction à leur domicile. Si la prévalence varie fortement d'une enquête à l'autre, la multivictimation reste dans les mêmes eaux<sup>143</sup>.

## II - LES CIRCONSTANCES DES DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS

Plus des deux tiers des victimations correspondent à des dégradations ; une fois sur cinq, il s'agit d'une destruction (par exemple, l'arrachage d'une boîte aux lettres).

<sup>143</sup> Comme chaque fois, nous l'avons calculée sous troncature telle que  $[\geq 3=4]$ . Sans troncature, on obtiendrait une multivictimation nettement plus élevée respectivement 2,91 et 2,13, ce qui témoigne d'un nombre relativement important de répétitions.

La moitié (47 et 51 %) des victimes a jugé les dommages importants ou assez importants.

Une petite minorité (16 et 11 %) d'entre elles a vu l'auteur du méfait.

Les destructions ou dégradations qui reviennent le plus souvent concernent les boîtes aux lettres, mais aussi les plantes, les vitres, les portes et portails, les volets, les serrures, les sonnettes, les murs, les poubelles... Il peut s'agir de bris, casse, dégradation, destruction, détérioration, incendie, jets, graffiti/tags.

Malgré les instructions données aux enquêtés, une trentaine de vols se sont glissés dans les réponses à ce module.

### III - LES RENVOIS

#### *1°) Le renvoi à la police ou à la gendarmerie*

**Tableau 121. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; renvoi à la police/gendarmerie (en %), CVS**

	2005-2006	2006-2007
tous renvois	28,60	23,32
plainte + main courante	25,26	21,31
plainte seule	18,59	14,61

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les taux de renvoi sont les plus faibles enregistrés dans les CVS, deux fois moins importants que ceux pour les vols domiciliaires et trois fois moins que ceux pour les cambriolages.

C'est la modestie des dommages qui justifie le plus souvent l'inertie de la victime, tandis que son scepticisme sur l'utilité de la démarche n'intervient qu'une fois sur quatre.

Quant aux plaignants, les raisons de leur choix s'éparpillent entre les différentes modalités proposées.



**Tableau 122. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; motifs de plainte et de non-renvoi (en %), CVS**

	2005-2006	2006-2007
<i>Motifs de plainte</i>		
identification auteur/punition	30,45	27,46
éviter la récidive	23,84	29,18
obtenir le remboursement	22,92	29,71
il faut le faire	22,79	13,64
<i>Motifs de non-renvoi</i>		
pas grave	46,34	43,28
pas le temps	3,41	3,86
pas pensé	6,39	5,93
pas utile	23,41	25,12
pas affaire police	3,94	2,52
peur représailles	0,86	0,78
autres	15,66	18,51

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Ceux qui se sont tournés vers les services de police ou de gendarmerie se déclarent massivement satisfaits de l'accueil qui leur a été réservé, mais seule la moitié (52 et 46 %) des plaignants est finalement convaincue de l'utilité de la démarche.

C'est que – comme d'habitude – le silence radio semble ensuite de mise : plus des deux tiers des rares plaignants déclarent n'avoir plus eu de nouvelles de leur affaire (tableau 123).

**Tableau 123. Dégradations/destructions ; suite de l'affaire (en % des plaignants), CVS**

	2005-2006	2006-2007
plus de nouvelles	66,63	71,23
classement sans suite	15,34	8,06
enquête en cours	7,99	9,53
enquête terminée	8,51	10,80
ne sait pas	1,52	0,38

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Quant au taux d'élucidation (tableau 124), il frôle l'inexistence. Par voie de conséquence, il en va de même pour ceux d'arrestation et de condamnation.

**Tableau 124. Dégradations/destructions ; élucidation, arrestation, condamnation (en % des plaignants), CVS**

	2005-2006	2006-2007
élucidation	6,93	9,32
arrestation	3,99	6,22
condamnation	2,74	0,97

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

### 2°) Comparaison entre enquête et statistiques de police

On ne trouve pas de terme de comparaison à cette victimation dans la statistique policière dans la mesure où celle-ci parle de destructions ou dégradations de *biens privés* sans considérer leur localisation.

### 3°) Les autres renvois

Très peu (15 et 13 %) de victimes font appel à leur assurance, et leur manque d'empressement tient essentiellement – cette fois encore – à la modestie des dommages subis (tableau 125).

**Tableau 125. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; déclaration de sinistre (en%), CVS**

	2005-2006	2006-2007
déclaration de sinistre	15,17	13,11
indemnisation	9,11	6,67
assuré mais pas déclaré	84,39	85,85
<b>dont</b>		
pas grave	48,26	44,53
pas le temps	0,60	1,43
pas pensé sur le moment	7,93	6,99
pas assuré	1,55	1,96
montant réparation inférieur au montant de la franchise	0,61	0,45
pas assuré pour ce type de sinistre	8,45	6,42
ne voulait pas que la prime d'assurance augmente	0,20	0,29
n'avait pas les moyens de payer le montant de la franchise	1,26	1,56
autre	15,52	22,22

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les trois quarts de ceux qui ont été indemnisés se déclarent satisfaits, soit quelque 5 ou 6 % de l'ensemble des victimes<sup>144</sup>.

Le signalement à la police municipale est rare (4 et 5 %), mais une fois de plus la mobilisation d'un élu occupe une certaine place (17 et 16 %) dans les recours mobilisés.

#### IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES DE DÉGRADATIONS/DESTRUCTIONS À LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Les ménages dont la personne de référence possède un faible capital scolaire sont sous-représentés parmi les victimes de ce type d'incident (tableau 126).

**Tableau 126. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; dernier diplôme obtenu par la personne de référence (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de dégradation/destruction	<i>Échantillon</i>	Victimes de dégradation/destruction	<i>Échantillon</i>
primaire	27,28	32,46	23,99	31,15
collège	37,01	34,47	35,26	34,24
lycée	9,90	10,00	12,05	10,12
études supérieures	25,81	23,06	28,71	24,48

*Source : INSEE.*

*Champ : France métropolitaine*

<sup>144</sup> On se demande pourquoi cette question n'a pas été posée à tous ceux qui ont souscrit une déclaration de sinistre.

**Tableau 127. Dégradations/destructions dans la résidence principale ;  
PCS de la personne de référence (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de dégradation/ destruction	Échantillon	Victimes de dégradation/ destruction	Échantillon
agriculteurs	1,03	1,64	0,73	1,24
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,59	5,13	5,74	5,08
cadres et professions intellectuelles supérieures	13,03	9,74	11,58	9,70
professions intermédiaires	16,43	14,32	13,35	15,20
employés	12,46	12,24	13,47	12,39
ouvriers	14,42	15,13	14,66	14,05
chômeurs	3,60	3,76	5,85	3,78
retraités	30,42	34,59	30,46	34,93
hommes/femmes au foyer	1,05	1,12	1,36	1,18
étudiants	1,10	1,54	1,85	1,57
autres inactifs	1,85	0,78	0,97	0,89

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

À peine peut-on noter une certaine surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (tableau 127). En revanche, la répartition par quartile des revenus du ménage ne laisse voir aucune spécificité des victimes de dégradations de leur domicile.

Couples avec enfants et familles monoparentales sont un peu surreprésentés (tableau 128).

**Tableau 128. Dégradations/destructions dans la résidence principale ;  
répartition par sorte de ménage (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de dégradation/destruction	Échantillon	Victimes de dégradation/destruction	Échantillon
personne seule	27,44	30,68	28,00	34,38
famille monoparentale	9,14	7,28	10,91	7,48
couple sans enfant	25,24	28,28	28,88	26,80
couple avec enfant	35,09	31,27	29,64	28,35
autres	3,09	2,49	2,57	2,98

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

De manière contre-intuitive, on observe une surreprésentation des ménages habitant des maisons disposées dans une zone pavillonnaire (tableau 129). Sont-ils plus exposés ou plus sensibles à toute atteinte à leur logement ?

**Tableau 129. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; répartition par sorte d'habitat (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de dégradation/destruction	Ensemble des enquêtés	Victimes de dégradation/destruction	Ensemble des enquêtés
maisons dispersées	8,24	16,44	7,43	15,64
maisons lotissement	55,89	44,40	50,55	43,91
immeubles villes	19,83	23,59	21,51	23,68
immeubles cités	9,13	9,92	13,30	10,21
habitat mixte	6,91	5,66	7,20	6,56

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

## V - COMPARAISONS SELON LES ZONES

**Tableau 130. Dégradations/destructions dans la résidence principale ; répartition par zones régionales, taille d'unité urbaine et ZUS (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes de dégradation/destruction	Échantillon	Victimes de dégradation/destruction	Échantillon
Île-de-France	14,49	18,20	19,79	18,39
Nord-ouest	17,64	19,46	17,00	19,15
Nord-est	30,57	23,61	25,62	23,27
Sud-est	27,33	24,31	23,46	24,36
Sud-ouest	9,98	14,42	14,12	14,82
commune rurale	13,01	24,78	11,80	24,06
UU < 20 000 hab.	15,65	16,85	15,15	17,26
UU de 20 000 à 100 000 hab.	18,56	13,25	15,76	13,17
UU >100 000 hab.	41,42	29,33	40,77	29,27
UU de Paris	11,36	15,80	16,52	16,24
ZUS	8,26	6,36	8,87	6,24

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Ceux qui habitent le Nord-est semblent plus exposés, ceux qui vivent dans le Sud-ouest plus épargnés (tableau 130). En tous cas, on n'observe pas de surreprésentation des Franciliens.

De même, les Parisiens ne semblent pas surreprésentés, au contraire des habitants des moyennes et grosses villes de province (tableau 130).

On remarquait déjà une distribution de ce genre parmi les agressés, mais, cette fois-ci, il faut y ajouter une certaine surreprésentation des ménages logés dans des zones urbaines sensibles.

Cependant, au total, l'étude de cette victimation est particulièrement peu intéressante à tous points de vue : on a l'impression de gratter les fonds de tiroir d'incidents minimes.

## **VI - LES DESTRUCTIONS/DÉGRADATIONS À LA RÉSIDENCE PRINCIPALE : PROFILS DE VICTIMES ET DE VICTIMATIONS**

Pour tenter d'aller plus loin, il faut passer à une analyse multivariée. On commence par procéder à une analyse des correspondances multiples où sont placées en variables actives les variables de contexte de la victimation :

- le pays de naissance, les catégories socioprofessionnelles (croisement situation/pcs) de la personne de référence du ménage, la zone géographique (indice téléphonique), le revenu mensuel moyen du ménage, le statut d'occupation du logement, la strate, le type de logement, le type de ménage, les variables de différenciation (logement et revenu), le niveau de diplôme atteint, la vie en ZUS, le groupe du cadre de vie et de l'insécurité ;

ainsi qu'un deuxième groupe de variables décrivant la victimation elle-même :

- le nombre de destructions/dégradations de logement, la déclaration à l'assurance, le renvoi à la police/gendarmerie, l'importance du dommage matériel, le fait d'avoir vu/entendu le ou les auteurs, la connaissance du ou des auteurs, les raisons de non-renvoi et de plainte, le signalement à un autre interlocuteur, l'utilité du dépôt de plainte, la satisfaction envers l'assurance (déclaration/satisfaction),

soit 24 variables, 88 modalités, 1 381 individus.

Un **1<sup>er</sup> facteur** (7,05 % de la variance) oppose des établis à des précaires. Les premiers sont propriétaires (de leur maison) et au sommet de l'échelle des revenus (4<sup>e</sup> quartile). Ils jugent faible le dommage subi et ne voient pas d'autre motif au dépôt de plainte que l'obligation civique (*il faut le faire*). Les seconds sont caractérisés par un jugement sévère sur un cadre de vie perturbé par toutes sortes de désordres et mal équipé, la résidence en ZUS, le fait d'être locataires d'appartements. Ils jugent le dommage subi important et mobilisent en conséquence et le dépôt de plainte – avec des motivations essentiellement punitives cette fois – et la déclaration de sinistre. Satisfaits de leur assurance, ils sont plus partagés quant à l'utilité du dépôt de plainte<sup>145</sup>.

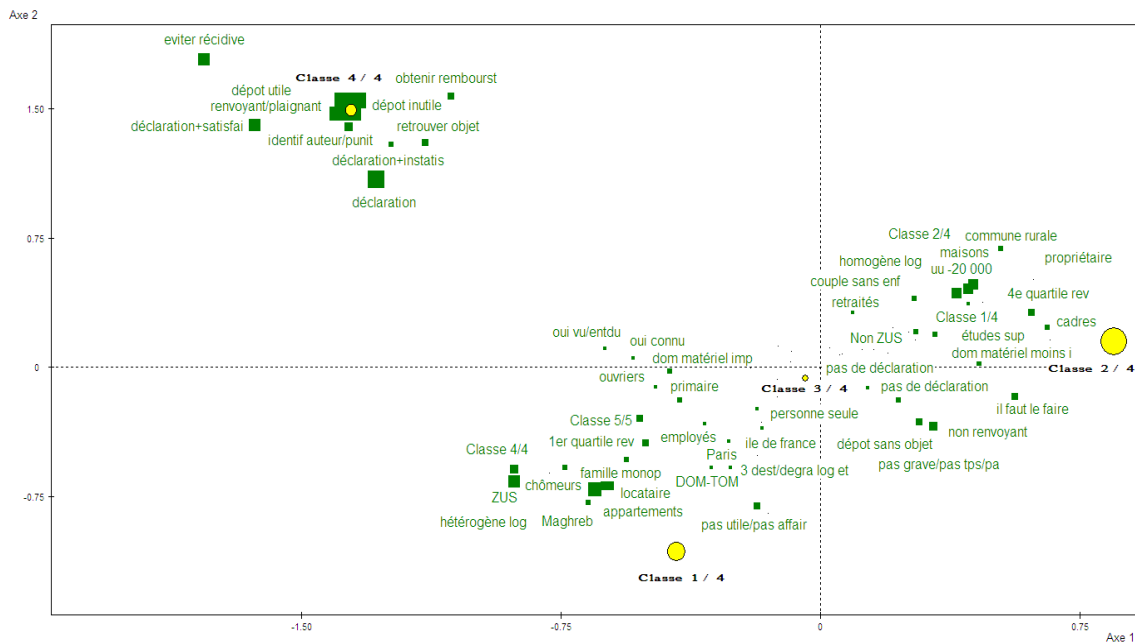
Un **2<sup>e</sup> facteur** (6,19 %) oppose des renvoyants à des abstentionnistes. Les premiers – des propriétaires habitant des maisons dans des quartiers pavillonnaires – déposent plainte pour des

---

<sup>145</sup> Mais cependant la modalité *utilité* contribue plus fortement que son contraire à l'inertie du demi-facteur.

motifs à la fois punitifs et indemnitaires et souscrivent une déclaration de sinistre. Satisfaits de l'assurance, ils sont plus partagés sur l'utilité du dépôt de plainte. Quant aux seconds, ils s'abstiennent car ils doutent de l'utilité du renvoi. Le cadre de vie est ici moins riant : on vit en ZUS, on habite des immeubles d'appartements au milieu de quartiers plutôt pavillonnaires, le logement est hétérogène par rapport à son environnement.

**Figure 26. Dégradations/destructions dans la résidence principale, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger quatre classes.

La 1<sup>ère</sup> classe réunit un gros quart (29,91 %) des victimes de dégradations ou destructions à leur résidence principale. Ils s'abstiennent de tout renvoi. La motivation surreprésentée dans ce groupe est l'absence de gravité de l'incident. Et pourtant, on relève plusieurs indices qui semblent bien plaider en sens inverse<sup>146</sup>.

Leur statut social est marqué par une indéniable précarité<sup>147</sup>. Urbains – soit Parisiens, soit habitant de grandes villes de province – ils sont deux fois plus souvent que la moyenne en

<sup>146</sup> Surreprésentation des victimations à répétition, des dommages matériels importants.

<sup>147</sup> Surreprésentation des ménages aux revenus les plus faibles (1<sup>er</sup> quartile) – qui sont particulièrement concentrés dans cette classe – des familles monoparentales, vivant dans des appartements en location, des ménages dont la personne de référence n'a pas dépassé le niveau d'études primaire, sont au chômage, ouvriers ou employés, immigrés maghrébins ou Français d'outre-mer.

ZUS<sup>148</sup>. Leur jugement sur leur cadre de vie les laisse insatisfaits, voire très insatisfaits (classes 3 et surtout 4). La délinquance les préoccupe et leur fait peur (classe 5).

Au total, on trouve ici des victimes de statut modeste, vivant dans des zones urbaines défavorisées qui s'abstiennent de tout recours même si l'incident ne leur semble pas si négligeable que cela.

La **2<sup>e</sup> classe** approche la moitié des victimes de dégradations (43,30 %). Il s'agit encore d'abstentionnistes qui ne procèdent à aucun renvoi en arguant, plus que la moyenne, de l'absence de gravité de l'incident.

Mais leur profil est bien différent : dotés de revenus confortables<sup>149</sup>, d'un solide capital scolaire<sup>150</sup> et de positions professionnelles plus assurées<sup>151</sup> que ceux de la classe précédente, ils sont, plus que la moyenne, propriétaires de la maison où ils habitent, ne vivent jamais en ZUS. Il s'agit, plus fréquemment qu'en moyenne, de couples avec ou sans enfants, Français d'origine. En tous cas, ils ne semblent guère en proie à l'insécurité<sup>152</sup>.

En résumé, des victimes au statut plutôt favorisé qui s'abstiennent de toute démarche.

Une **3<sup>e</sup> classe** de non-renvoyants est cette fois très réduite (9,20 %). Tous ses membres disent s'abstenir par *peur de représailles*, et cette motivation peu répandue constitue bien la caractéristique de la classe, ce qui en réunit les membres. Il s'agit, il est vrai, d'une victimation de proximité : deux fois plus souvent qu'en général, on en connaît l'auteur, on l'a même vu ou entendu opérer. Tout cela se situe vraisemblablement dans un milieu assez précaire : le quartile des revenus les plus faibles (premier) y est surreprésenté.

Enfin le sixième restant (17,60 % des ménages victimes de dégradation à domicile) réunit des plaignants. La moitié d'entre eux ont en outre souscrit une déclaration de sinistre<sup>153</sup> et presque tous en sont satisfaits, alors que le jugement sur l'utilité du dépôt de plainte est très partagé.

Plus souvent qu'en moyenne, le dommage matériel est estimé important, mais cette petite classe est loin de réunir toutes les victimes de dégradations qui jugent leur dommage important, à peine le quart. Il ne s'agit pas ici de dégradations à répétition : l'incident rapporté est généralement unique.

---

<sup>148</sup> Cette classe regroupe 60 % des victimes de dégradations qui vivent en ZUS.

<sup>149</sup> Surreprésentation des quartiles des revenus les plus élevés (3 et 4).

<sup>150</sup> Surreprésentation des diplômés d'études supérieures.

<sup>151</sup> Surreprésentation des cadres, professions intellectuelles supérieures, artisans et commerçants.

<sup>152</sup> Surreprésentation des classes 1 et 3 d'insécurité : quand préoccupation il y a pour un problème social, elle porte sur le chômage.

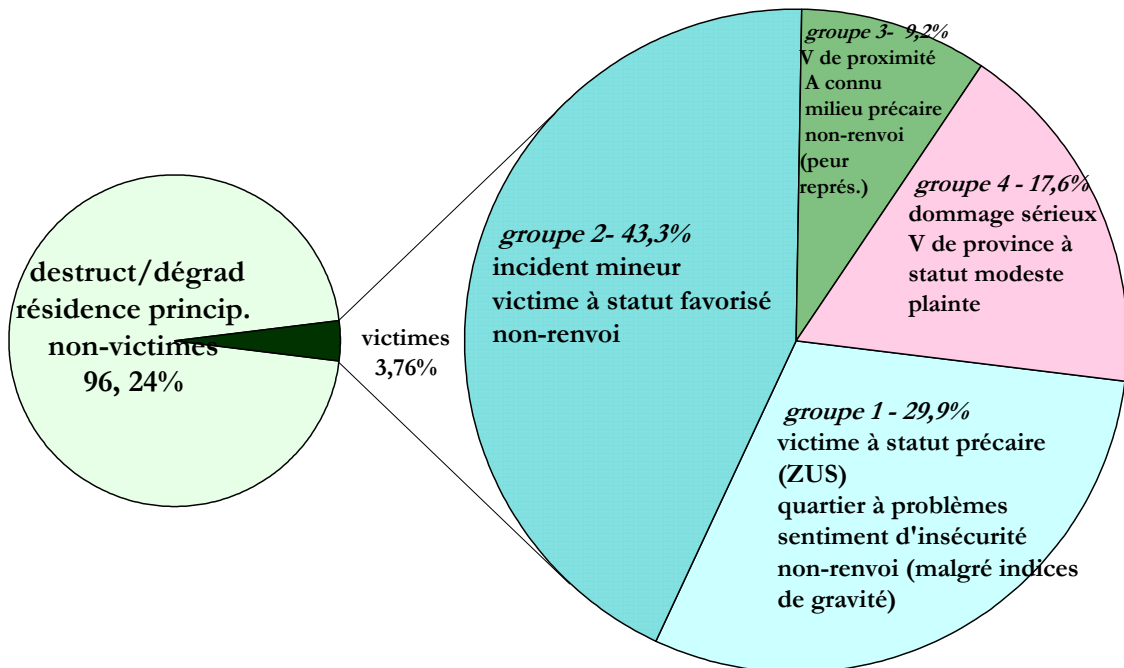
<sup>153</sup> Les deux tiers des déclarations de sinistre de cette victimation se trouvent dans cette classe.



Il doit s'agir de provinciaux<sup>154</sup>, vivant plus souvent qu'en moyenne dans des ZUS. Leur statut social doit être assez faible<sup>155</sup>. En tous cas, ils sont marqués par une forte insécurité<sup>156</sup>.

Au total, cette classe réunit la petite minorité des urbains provinciaux à profil modeste qui réagissent vigoureusement à un incident exceptionnel.

**Figure 27. Dégradations/destructions dans la résidence principale : enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



En résumé, le renvoi constitue ici une hypothèse marginale. C'est l'abstention qui domine, mais on peut distinguer plusieurs profils en son sein :

- des victimes à statut favorisé dédaignent un incident mineur,
- des urbains à statut défavorisé restent inertes devant un événement qu'ils ne jugent pourtant pas si négligeable que cela et
- une petite minorité s'abstient par peur de représailles.

Cette typologie est intéressante au moins à deux points de vue : elle concerne d'abord une victimation où les recours institutionnels ne tiennent qu'une place marginale ; elle montre ensuite que la décision de renvoi – ou de non-renvoi – échappe cette fois à la détermination purement fonctionnelle par la *seriousness* de la victimation : des incidents à répétition, souvent perçus comme

<sup>154</sup> Surreprésentation du Nord-est.

<sup>155</sup> Surreprésentation des ménages dont la personne de référence est ouvrier ou aussi retraité.

<sup>156</sup> Surreprésentation de la classe 5 d'insécurité.

sérieux ne suffisent pas à faire bouger les ménages précaires de la classe 1 ; pire encore, le petit groupe de la classe 3 s'abstient uniquement par peur de représailles d'auteurs qui tournent dans leur environnement. En sens inverse, un groupe restreint à profil modeste réagit vigoureusement à un incident unique, probablement parce qu'il détonne dans leur cadre de vie par son exceptionnalité, tandis qu'une majorité relative dédaigne de perdre du temps avec de tels petits incidents. Pour comprendre ces différences contre-intuitives, il faudrait disposer de plus de variables, notamment de variables d'attitudes qui constituent souvent la variable intermédiaire entre les situations de victimation et les réactions des victimes.

## LES ATTEINTES AUX VÉHICULES

Elles comprennent dans les CVS des vols de voiture, dans les voitures (dits *à la roulotte*), de deux-roues à moteur, de vélos, ainsi que des destructions ou dégradations de véhicules. À l'exception de l'enquête CESDIP et des deux dernières EPCVM, les enquêtes nationales antérieures ne distinguaient pas vols de et dans les véhicules qu'il faudra donc réagrèger à fins de sérialisation. Les vols de deux-roues et les destructions/dégradations n'ont été pris en compte que dans les enquêtes franciliennes et dans celles réalisées à la demande du Forum français pour la sécurité urbaine sur cinq villes. Ils figurent par ailleurs dans la partie variable « cadre de vie et sécurité » des deux dernières EPCV.

Une complication préalable tient à la possibilité de doubles comptages dans la mesure où certaines de ces atteintes aux véhicules ont pu, dans les CVS, être déjà prises en compte au titre des vols ou des cambriolages. Mais une question<sup>157</sup> permet de les détecter (tableau 131), partant de les éliminer.

**Tableau 131. Atteintes aux véhicules ; doubles comptes, CVS**

	Double-comptes 2005-2006		Double-comptes 2006-2007	
	Effectifs	% parmi les victimes	Effectifs	% parmi les victimes
vol de voiture	11	1,75	8	1,54
vol à la roulotte	12	1,06	10	0,94
vol de deux roues motorisées	6	4,26	8	6,66
vol de vélo	27	6,41	19	4,88

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

<sup>157</sup> Ce vol a-t-il eu lieu au cours d'un vol ou d'un cambriolage déjà décrit précédemment ? Cette question n'est posée qu'en cas de vol, pas en cas de destruction/dégradation.

## I - LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES

**Tableau 132. Atteintes aux véhicules ; prévalences, multivictimations et incidences de toutes les sortes d'atteintes aux véhicules (%), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Vols de/dans voiture	Dégradations destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>						
prévalence	3,48 [3,21-3,75]	6,21 [5,85-6,57]	8,57 [8,16-8,98]	7,46 [7,07-7,85]	0,80 [0,67-0,93]	1,91 [1,71-2,11]
prévalence dans ménages équipés	4,22 [3,89-4,55]	7,54 [7,11-7,97]	10,40 [9,90-10,90]	9,06 [8,59-9,53]	6,47 [5,39-7,55]	3,48 [3,11-3,85]
<i>multivictimation</i>	1,26	1,24	1,40	1,40	1,25	1,19
incidence	4,38 [4,08-4,68]	7,70 [7,30-8,10]	12,01 [11,53-12,49]	10,48 [10,03-10,93]	1,00 [0,85-1,15]	2,27 [2,05-2,49]
incidence dans ménages équipés	5,31 [4,94-5,68]	9,35 [8,87-9,83]	14,57 [13,99-15,15]	12,73 [12,18-13,28]	8,07 [6,88-9,26]	4,13 [3,73-4,53]
<b>2006-2007</b>						
prévalence	2,94 [2,69-3,19]	6,15 [5,79-6,51]	8,21 [7,80-8,62]	9,09 [8,66-9,52]	0,66 [0,54-0,78]	2,06 [1,85-2,27]
prévalence dans ménages équipés	3,58 [3,27-3,89]	7,49 [7,05-7,93]	10,00 [9,50-10,50]	11,08 [10,56-11,60]	5,19 [4,23-6,15]	3,70 [3,32-4,08]
<i>multivictimation</i>	1,24	1,24	1,38	1,47	1,10	1,20
incidence	3,65 [3,37-3,93]	7,63 [7,23-8,03]	11,32 [10,85-11,79]	13,39 [12,88-13,90]	0,72 [0,59-0,85]	2,46 [2,23-2,69]
incidence dans ménages équipés	4,44 [4,10-4,78]	9,30 [8,82-9,78]	13,79 [13,22-14,36]	16,32 [15,71-16,93]	5,69 [4,69-6,69]	4,42 [4,01-4,83]

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les prévalences et incidences brutes peuvent être recalculées sur les ménages effectivement à risque, soit ceux qui possédaient un véhicule lors de la période sous examen<sup>158</sup>.

Par ailleurs, la multivictimation homogène figurant dans le tableau 132 a été, comme partout ailleurs, calculée sous troncature  $[\geq 3=4]$ , à fins d'homogénéité. Au cas d'espèce, le calcul sans troncature (tableau 133) aurait abouti à des résultats peu différents, ce qui n'est pas le cas pour toutes les victimations.

<sup>158</sup> En ce qui concerne les voitures, le taux de motorisation reste stable depuis le début des enquêtes INSEE autour de 82 % des ménages, l'apparente surmotorisation des deux premières enquêtes constituant, comme nous l'avons expliqué par ailleurs, un artefact d'enquête.

### Taux de motorisation des ménages (en %) (1994-2007)

EPCVM										CVS		
1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-01	2001-2002	2002-03	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
87,99	89,06	81,13	82,25	80,98	81,77	82,51	82,42	81,94	80,64	82,06	82,35	82,06

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

**Tableau 133. Atteintes aux véhicules ; multivictimations sans troncature, CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Vols de/dans voiture	Dégradations/ destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
CVS 2005-2006	1,25	1,23	1,40	1,46	1,25	1,16
CVS 2006-2007	1,26	1,28	1,41	1,64	1,10	1,20

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

### **1°) Les taux de vols de voitures**

3,48 % des ménages enquêtés en 2005-2006 (soit 619 ménages) et 2,94 % en 2006-2007 (soit 511 ménages), ont fait l'objet d'un vol de voiture ou d'une tentative au moins une fois au cours de la période sous examen. Recalculés sur les ménages à risque, ces taux montent à 4,22 et 3,58 %.

Avec des multivictimations à 1,26 et 1,24, on parvient à des taux d'incidence de 4,38 et 3,65 % ; recalculés sur les seuls ménages à risque, ces derniers taux montent à 5,31 et 4,44 %.

Les seuls termes de comparaison sont fournis par les deux dernières EPCVM et les enquêtes régionales et locales précitées (tableau 134). Tous les indicateurs donnés par la CVS – prévalence, prévalence des ménages équipés, multivictimation, incidence, incidence des ménages équipés – se situent à un niveau beaucoup plus modeste que leurs homologues des enquêtes régionales et locales. Cette divergence incline à penser qu'il s'agit d'une victimation typique des grandes concentrations urbaines. Mais les résultats des CVS marquent aussi un fort repli par rapport à la dernière EPCVM ; ils se situent plutôt dans les ordres de grandeur de l'avant-dernière.

**Tableau 134. Les vols de voiture : taux dans les enquêtes comparables**

	Prévalence	Prévalence dans ménages équipés	Multivictimation	Incidence	Incidence dans ménages équipés
Île-de-France 1999-2000	9,17 [8,62-9,72]	11,43 [10,75-12,11]	1,42	13,06 [12,27-13,84]	16,28 [15,31-17,24]
Île-de-France 2001-2002	8,80 [8,26-9,34]	11,09 [10,42-11,76]	1,46	12,84 [12,05-13,63]	16,18 [15,20-17,16]
Île-de-France 2003-2004	6,39 [5,92-6,86]	8,07 [7,49-8,65]	1,39	8,89 [8,24-9,54]	11,23 [10,41-12,04]
Île-de-France 2005-2006	5,67 [5,30-6,04]	7,18 [6,72-7,64]	1,43	8,10 [7,56-8,63]	10,25 [9,60-10,91]
Île-de-France 2007-2008	5,23 [4,80-5,66]	6,42 [5,90-6,94]	1,37	7,15 [6,57-7,73]	8,78 [8,07-9,49]
Aubervilliers 2003-2004	9,05 [7,27-10,83]	13,12 [10,59-15,65]	1,80	16,29 [13,08-19,50]	23,62 [19,07-28,16]
Aulnay 2003-2004	10,61 [9,11-12,11]	12,50 [10,75-14,25]	1,49	15,82 [13,58-18,06]	18,64 [16,03-21,25]
Gonesse 2003-2004	9,37 [7,57-11,17]	10,68 [8,64-12,72]	1,52	14,25 [11,51-17,00]	16,25 [13,14-19,35]
Saint-Denis 2003-2004	8,86 [7,43-10,29]	12,68 [10,67-14,69]	1,61	14,28 [11,97-16,59]	20,44 [17,21-23,67]
Grand Lyon 2003-2004	8,98 [8,17-9,79]	10,56 [9,62-11,50]	1,43	12,82 [11,66-13,98]	15,07 [13,73-16,42]
EPCVM 2003-2004	1,78 [1,56-2,00]	2,21 [1,94-2,48]	1,18	2,11 [1,85-2,37]	2,61 [2,29-2,94]
EPCVM 2004-2005	5,26 [4,88-5,64]	6,42 [5,96-6,88]	1,33	7,01 [6,51-7,52]	8,56 [7,95-9,18]

Source : LAU-ÎdF, CESDIP, INSEE.

\* Taux calculés sur les seuls ménages équipés.

Champ : variable selon les enquêtes

## 2°) Les taux de vols à la roulotte sur les voitures

6,21 % des ménages en 2005-2006 (soit 1 116) et 6,15 % en 2006-2007 (soit 1 056), ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol à la roulotte (objets, accessoires ou pièces se trouvant dans ou sur le véhicule), au moins une fois dans la période sous examen. La prévalence du risque s'établit à 7,54 et 7,49 %. Avec une multivictimation homogène à 1,24, on parvient à des taux d'incidence de 7,70 et 7,63 % ; recalculés sur les seuls ménages à risque, ils grimpent à 9,35 et 9,30 %.

Si la multivictimation est du même ordre, en revanche la prévalence atteint presque le double de celle des vols de voiture. Naturellement, on observe la même différence pour la prévalence du risque puisque le taux de motorisation est le même et cette différence se transporte aussi dans les taux d'incidence.

Pareil constat n'a d'ailleurs rien d'étonnant : le vol à la roulotte est beaucoup plus fréquent que celui du véhicule lui-même.

Les termes de comparaison disponibles sont les mêmes que ceux déjà utilisés pour les vols de voiture (tableau 135). Ici encore, les CVS présentent des indicateurs beaucoup plus faibles que ceux des enquêtes régionales et locales, laissant entendre qu'il s'agit d'une victimation des zones fortement urbanisées. Leurs résultats marquent aussi un repli par rapport aux données des deux dernières EPCVM.

**Tableau 135. Les vols à la roulotte : taux dans les enquêtes comparables**

	Prévalence	Prévalence dans ménages équipés	Multivictimation	Incidence	Incidence dans ménages équipés
Île-de-France 1999-2000	11,66 [11,05-12,27]	14,54 [13,79-15,29]	1,41	16,44 [15,58-17,31]	20,50 [19,44-21,56]
Île-de-France 2001-2002	11,01 [10,41-11,61]	13,86 [13,12-14,60]	1,44	15,85 [14,99-16,72]	19,96 [18,89-21,03]
Île-de-France 2003-2004	10,10 [9,52-10,68]	12,75 [12,03-13,47]	1,33	13,38 [12,62-14,15]	16,89 [15,95-17,84]
Île-de-France 2005-2006	9,73 [9,25-10,21]	12,33 [11,74-12,92]	1,32	12,87 [12,24-13,50]	16,31 [15,54-17,09]
Île-de-France 2007-2008	8,57 [8,03-9,11]	10,51 [9,86-11,16]	1,33	11,42 [10,70-12,13]	14,00 [13,13-14,86]
Aubervilliers 2003-2004	13,48 [11,36-15,60]	19,53 [16,56-22,50]	1,64	22,13 [18,65-25,62]	32,06 [27,19-36,93]
Aulnay 2003-2004	13,53 [11,86-15,20]	15,94 [14,00-17,88]	1,54	20,79 [18,22-23,36]	24,49 [21,51-27,48]
Gonesse 2003-2004	16,65 [14,34-18,96]	18,98 [16,39-21,57]	1,37	22,73 [19,58-25,88]	25,91 [22,38-29,45]
Saint-Denis 2003-2004	15,15 [13,34-16,96]	21,67 [19,19-24,15]	1,66	25,14 [22,14-28,14]	35,96 [31,84-40,08]
Grand Lyon 2003-2004	10,89 [10,01-11,77]	12,80 [11,78-13,82]	1,33	14,49 [13,31-15,67]	17,03 [15,67-18,39]
EPCVM 2003-2004	7,28 [6,85-7,71]	9,03 [8,50-9,56]	1,35	9,82 [9,24-10,40]	12,18 [11,46-12,90]
EPCVM 2004-2005	7,30 [6,86-7,74]	8,92 [8,38-9,46]	1,32	9,61 [9,03-10,19]	11,74 [11,04-12,45]

Source : LAU-IdF, CESDIP, INSEE.

Champ : variable selon les enquêtes

### 3°) Les taux de vols de et dans les voitures

Pareille agrégation permet, comme on l'a expliqué, de procéder à une sérialisation des données nationales de victimation.

**Tableau 136. Vols de et dans les voitures; prévalence brute (%) (1984-2007)**

	CESDIP*	EPCVM											CVS	
	1984-1985	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
<b>taux minimum</b>	<b>4,69</b>	<b>12,60</b>	<b>11,81</b>	<b>10,30</b>	<b>8,92</b>	<b>9,90</b>	<b>8,63</b>	<b>9,45</b>	<b>8,43</b>	<b>8,31</b>	<b>7,90</b>	<b>9,96</b>	<b>8,16</b>	<b>7,80</b>
taux estimé	5,10	13,48	12,66	11,11	9,70	10,70	9,39	10,23	9,16	9,01	8,36	10,48	8,57	8,21
<b>taux maximum</b>	<b>5,51</b>	<b>14,36</b>	<b>13,51</b>	<b>11,92</b>	<b>10,48</b>	<b>11,50</b>	<b>10,15</b>	<b>11,01</b>	<b>9,89</b>	<b>9,71</b>	<b>8,82</b>	<b>11,00</b>	<b>8,98</b>	<b>8,62</b>

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

\*Chiffre probablement sous-estimé (ROBERT, et al., 1999, 291 ; LAGRANGE, et al., 2004, 290).

Les résultats de ces deux dernières enquêtes sont parmi les plus faibles jamais observés que l'on s'attache aux prévalences brutes (tableau 136) ou à celles recalculées sur les ménages à risque (tableau 137)<sup>159</sup>.

<sup>159</sup> Pour permettre le raccordement des CVS à la série nationale précédemment construite, on a calculé la prévalence de « vols de et dans la voiture » dans ces enquêtes en comptant comme victime tout enquêté ayant subi l'un ou l'autre de ces vols.

**Tableau 137. Vols de et dans les voitures : prévalence dans les ménages équipés (%)  
(1994-2007)**

EPCVM											CVS	
1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
15,45	14,33	13,92	12,11	13,46	11,66	12,64	11,35	11,06	10,38	12,80	10,40	10,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Avec une multivictimation de 1,40, on obtient des taux d'incidence de 12,01 et 11,32 % ; recalculés sur les seuls ménages à risque, ils grimpent à 14,57 et 13,79 %.

#### **4°) Les taux de destructions et dégradations de voitures**

7,46 % des ménages en 2005-2006 (soit 1 381) et 9,09 % en 2006-2007 (soit 1 621), ont été victimes d'une destruction ou dégradation *volontaire* de leur voiture au moins une fois pendant la période observée, ce qui aboutit à des prévalences au risque de 9,06 et 11,08 %. Le nombre moyen de faits par ménage est également élevé et se situe à 1,40 et 1,47. D'où des incidences assez fortes : 10,48 et 13,39 % ; si l'on prend en compte l'équipement des foyers, on arrive à des taux de 12,73 et 16,32 %.

Ici, on ne trouve pas de termes de comparaison nationaux, mais seulement dans les enquêtes régionales et locales (tableau 138). Les indicateurs fournis par les CVS sont, une fois encore, très en retrait ; une fois de plus, il semble bien s'agir d'une victimation de grandes concentrations urbaines.



**Tableau 138. Les destructions et dégradations de voitures :  
taux dans les enquêtes comparables**

	Prévalence	Prévalence dans ménages équipés	Multivictimation	Incidence	Incidence dans ménages équipés
Île-de-France 1999-2000	13,25 [12,60-13,90]	16,52 [15,73-17,31]	1,48	19,58 [18,63-20,54]	24,42 [23,24-25,59]
Île-de-France 2001-2002	12,58 [11,95-13,21]	15,85 [15,07-16,63]	1,54	19,37 [18,40-20,35]	24,41 [23,20-25,62]
Île-de-France 2003-2004	12,38 [11,75-13,01]	15,63 [14,85-16,41]	1,51	18,67 [17,72-19,62]	23,57 [22,39-24,75]
Île-de-France 2005-2006	12,99 [12,45-13,53]	16,46 [15,80-17,12]	1,56	20,25 [19,41-21,10]	25,66 [24,63-26,69]
Île-de-France 2007-2008	12,88 [12,24-13,52]	15,80 [15,03-16,57]	1,48	19,10 [18,15-20,05]	23,43 [22,29-24,58]
Aubervilliers 2003-2004	13,18 [11,08-15,28]	19,10 [16,16-22,04]	1,61	21,23 [17,84-24,62]	30,76 [26,03-35,50]
Aulnay 2003-2004	15,15 [13,40-16,90]	17,84 [15,81-19,87]	1,64	24,90 [22,02-27,77]	29,32 [25,98-32,65]
Gonesse 2003-2004	15,85 [13,59-18,11]	18,07 [15,53-20,61]	1,52	24,02 [20,60-27,45]	27,39 [23,54-31,24]
Saint-Denis 2003-2004	13,36 [11,65-15,07]	19,11 [16,74-21,48]	1,79	23,94 [20,87-27,02]	34,25 [30,00-38,49]
Grand Lyon 2003-2004	14,31 [13,32-15,30]	16,82 [15,67-17,97]	1,50	21,40 [19,91-22,89]	25,15 [23,44-26,87]
EPCVM 2003-2004	12,38 [11,75-13,01]	15,61 [14,83-16,39]	1,51	18,67 [17,72-19,62]	23,54 [22,37-24,71]
EPCVM 2004-2005	13,46 [12,91-14,01]	16,51 [15,85-17,17]	1,55	20,88 [20,02-21,73]	25,61 [24,58-26,63]

Source : LAU-ÎdF, CESDIP.

Champ : France métropolitaine

### 5°) Les taux de vols de deux-roues à moteur

On observe ici des prévalences très faibles : 0,80 % (135 ménages) et 0,66 % (112 ménages). Mais cette apparence s'efface quand on tient compte de l'équipement des ménages : on parvient alors à des prévalences du risque de 6,47 et 5,19 % qui dépassent celles observées pour les vols de voiture (et aussi, on le verra ci-après, de vélos). Si la multivictimation ressemble à celle observée pour les vols de voiture (1,25 et 1,10), les incidences au risque atteignent des niveaux (8,07 et 5,69 %) qui dépassent ceux observés pour les autres véhicules.

À proportion de leur distribution, les deux-roues à moteur sont donc finalement les véhicules les plus exposés au vol.

Ici les enquêtes régionales et locales ne peuvent servir de points de comparaison dans la mesure où elles interrogent dans un même module sur les vols de deux-roues à moteur et ceux de vélos.

### 6°) Les taux de vols de vélos

En 2005-2006, 1,91 % des ménages enquêtés et 2,06 % en 2006-2007, ont été victimes de ce type de victimation et cette prévalence ne remonte que modérément si on la recalcule en tenant compte de l'équipement des ménages (3,48 et 3,70 %).

La multivictimation est également plus basse que pour les autres atteintes aux véhicules (1,19 et 1,20).

Et si l'on recalcule les incidences brutes (2,27 et 2,48 %) sur les seuls ménages à risque, on obtient les taux les plus faibles (4,13 et 4,42 %) de toutes les atteintes aux véhicules.

Là non plus, les enquêtes régionales et locales ne peuvent servir de points de comparaison puisque, comme on l'a déjà dit, ces vols sont confondus dans un même module avec les vols de deux-roues à moteur.

## II - LES CIRCONSTANCES DES ATTEINTES AUX VÉHICULES

**Tableau 139. Atteintes aux véhicules réalisées (en %), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Vol de/dans voiture	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
2005-2006	20,81	91,51	66,29	sans objet	61,34	87,63
2006-2007	22,10	91,18	68,65	sans objet	68,34	87,43

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On retrouve ici une observation accoutumée : les vols de voiture échouent quatre fois sur cinq ; en revanche, les autres atteintes réussissent le plus souvent. Il est vrai qu'on ne voit pas trop comment la victime relèverait une tentative de vol à la roulotte : si elle trouve la serrure de sa voiture forcée, elle parlera de tentative de vol de la voiture. Il en va un peu de même pour le vol de vélo. Quant à ceux de deux-roues motorisés, ils réussissent deux fois sur trois (tableau 139).

**Tableau 140. Atteintes aux véhicules, moment de la commission (en %), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Vol de/dans voiture	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>						
le jour	20,81	30,98	27,35	36,49	49,46	56,23
la nuit	78,37	62,34	68,06	54,39	43,06	30,81
ne sait pas	0,82	6,68	4,59	9,12	7,48	12,95
<b>2006-2007</b>						
le jour	22,10	28,48	26,40	37,40	48,45	55,93
la nuit	77,60	64,78	68,96	54,16	49,09	25,58
ne sait pas	0,30	6,74	4,64	8,44	2,47	18,49

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les atteintes aux voitures sont généralement nocturnes, surtout les vols de ces véhicules, tandis que les vols de vélo sont plutôt commis de jour ; quant aux vols de deux-roues à moteur, ils se déroulent aussi bien de jour que de nuit (tableau 140). Ces tendances s'expliquent assez bien : dérober un vélo est une opération assez simple qui peut se réaliser même le jour, outre que c'est alors qu'ils sont le plus accessibles ; s'attaquer à une voiture est plus compliqué et plus visible et l'on opérera d'autant plus facilement à la faveur de l'obscurité que ces biens – pourtant souvent de valeur – couchent fréquemment à la belle étoile.

**Tableau 141. Atteintes aux véhicules, localisation dans ou hors du quartier (en %), CVS**

	Vols de voiture	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>				
dans le quartier/village	70,60	67,19	56,04	73,63
hors quartier	29,40	32,81	43,96	26,37
<b>2006-2007</b>				
dans le quartier/village	73,38	64,96	65,42	70,90
hors quartier	26,62	35,04	34,58	29,10

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

\* Dans le module des vols à la roulotte, il y a eu une erreur de filtre. La question demandant si le vol a eu lieu dans le quartier ou non n'a été posée qu'aux personnes victimes de cambriolage ou vol domiciliaire déclarant que le vol à la roulotte n'avait pas eu lieu lors d'un cambriolage déjà décrit précédemment (soit, sur les deux enquêtes, à 150 victimes au lieu des 2 194). Nous en avons informé l'INSEE qui va corriger le filtre pour la prochaine enquête.

Dans les modules concernant les atteintes aux véhicules, on demande d'abord (sauf pour les vols à la roulotte et les dégradations/destructions de véhicules) si le vol a eu lieu dans la résidence principale, la résidence secondaire, un autre terrain ou bâtiment (box) possédé ou loué par le ménage, ou un autre lieu. Ensuite, on demande aux personnes qui ont répondu que le vol avait eu lieu dans un autre terrain ou autre lieu (ou *ns/p*) si le vol a eu lieu dans le quartier ou le village. Pour obtenir des taux sur l'ensemble des victimes (tableau 141), on a considéré que les vols qui ont eu lieu dans la résidence principale ont eu lieu dans le quartier et que les vols qui ont eu lieu dans la résidence secondaire ont eu lieu hors du quartier.

On voit que les atteintes aux véhicules sont, très majoritairement, des victimations de proximité<sup>160</sup>.

<sup>160</sup> C'est, semble-t-il, un peu moins vrai des vols de deux-roues à moteur et des dégradations.

**Tableau 142. Atteintes aux véhicules, lieu de commission (en %), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Vol de/dans voiture	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>						
garage	3,03	1,66	2,15	1,56	10,67	12,01
parking fermé	5,27	6,56	6,10	3,63	9,55	6,37
parking ouvert	37,91	37,20	37,45	35,10	23,25	12,36
rue	51,81	53,89	53,15	58,95	43,98	33,00
autre	1,99	s.o.	0,71	s.o.	12,55	36,26
ne sait pas	0,00	0,68	0,44	0,77	0,00	0,0
<b>2006-2007</b>						
garage	2,72	2,48	2,56	1,24	12,13	8,67
parking fermé	6,78	6,50	6,59	4,66	10,61	8,13
parking ouvert	31,66	35,24	34,07	34,31	18,79	13,83
rue	55,48	55,58	55,55	58,63	46,70	35,77
autre	2,72	s.o.	0,89	s.o.	11,76	33,61
ne sait pas	0,65	0,20	0,35	1,17	0,00	0,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Comme de bien entendu, les atteintes aux véhicules se déroulent massivement dans les endroits où la cible est la plus accessible, la rue ou le parking ouvert, à l'exception toutefois des vols de vélo qui ont lieu une fois sur trois dans un endroit (*autre*) qui a échappé à l'imagination du concepteur du questionnaire (tableau 142).

**Tableau 143. Atteintes aux véhicules ; récupération du véhicule (en %), CVS**

	2005-2006			2006-2007		
	Vols de voiture	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo	Vols de voiture	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
avec dégâts	78,75	36,74	8,07	81,92	41,75	7,23
sans dégâts	15,11	18,36	12,07	11,93	14,07	13,85
pas récupéré	6,14	44,90	79,87	6,15	44,18	78,92

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Là encore, nous retrouvons une observation accoutumée : les voitures volées sont généralement retrouvées (quoique le plus souvent endommagées), tandis que les vélos ne le sont pas ; les deux-roues à moteur occupent une position intermédiaire (tableau 143).

**Tableau 144. Atteintes aux véhicules ; dommages subis par le véhicule (en %), 2005-2006, 2006-2007, CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>					
importants	73,37	28,21	52,80	75,39	36,14
peu importants	17,85	21,97	47,20	14,03	14,92
inexistants	8,78	49,82	sans objet	10,57	48,94
<b>2006-2007</b>					
importants	83,99	31,06	49,62	61,61	34,62
peu importants	10,42	21,97	50,38	26,65	22,12
inexistants	5,59	46,97	sans objet	11,74	43,27

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Pour les vols de voitures, de deux-roues à moteur et de vélos, la question est posée seulement aux victimes qui ont récupéré leur bien. Pour les vols à la roulotte et les dégradations, elle est posée à tous.

Ceux qui ont récupéré le bien volé estiment massivement que les dommages sont importants au moins s'il s'agissait d'un véhicule à moteur. On ne sait pourquoi, la question ne semble pas avoir été posée à ceux qui n'ont pas retrouvé leur bien.

En revanche, ceux qui ont subi une dégradation ne l'estiment importante qu'une fois sur deux ; plus curieux, les victimes d'un vol à la roulotte le considèrent sans dommage une fois sur deux (!) et sans dommage important une fois sur quatre.

Il n'est pas certain que l'on puisse attacher une grande considération aux résultats de questions mal posées : il aurait fallu interroger toutes les victimes d'atteintes aux véhicules. L'expérience montre, en effet, que de simples tentatives peuvent entraîner des dommages conséquents<sup>161</sup>. Une modification en ce sens dans les prochaines enquêtes serait bienvenue, outre qu'elle simplifierait la passation d'un questionnaire très long et très complexe qui peut risquer de laisser l'attention de l'enquêté.

<sup>161</sup> Ainsi les quatre enquêtes franciliennes et les cinq enquêtes Forum montrent que les deux cinquièmes des tentatives de vols de voiture ont entraîné des dommages importants. La proportion est encore de trois sur dix quand on cumule vols de voiture et vols à la roulotte. Elle tombe à deux sur dix quand il s'agit de vols de deux-roues (POTTIER, *et al.*, 2002 ; FOUQUET, *et al.*, 2006 ; DIDIER, *et al.*, 2006a & b ; NÉVANEN, *et al.*, 2006 ; ROBERT, *et al.*, 2006 ; ZAUBERMAN, *et al.*, 2006).

### III - LES RENVOIS

#### 1°) Les renvois à la police ou à la gendarmerie

Si le vol de voiture a été consommé, le renvoi est systématique et il va jusqu'au dépôt de plainte. Comme d'habitude, les tentatives sont beaucoup moins systématiquement renvoyées, de sorte que le taux global pour les vols de voiture tombe aux trois cinquièmes. Les vols de motos, de scooters... se situent dans les mêmes eaux. En revanche, les vols à la roulotte ne sont renvoyés qu'une fois sur deux, les dégradations une fois sur trois et finalement les vols de vélos encore un peu moins (tableau 145).

**Tableau 145. Atteintes aux véhicules, renvois à la police et à la gendarmerie (en %), CVS**

	Vols de voiture	Vols de voitures réalisés	Vols à la roulotte	Vol de/dans voiture	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>							
tous renvois	60,67	96,32	47,87	52,44	33,08	70,94	30,39
plainte+ main courante	59,01	95,29	46,88	51,21	31,45	69,16	29,49
plainte seule	50,72	91,61	37,90	42,47	25,76	59,07	21,13
<b>2006-2007</b>							
tous renvois	61,57	97,32	46,04	51,10	30,39	71,78	27,91
plainte+ main courante	60,72	97,32	45,33	50,35	29,05	71,02	23,77
plainte seule	53,93	92,14	38,97	43,85	24,81	64,60	14,80

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si l'on observe l'évolution du renvoi sur la série composite des vols de et dans les véhicules, la baisse du renvoi observée depuis l'avant-dernière EPCVM se poursuit avec les CVS. Il est difficile de décider si la rupture observée en 2003-2004 traduit un changement réel des pratiques des victimes ou un artefact des modifications imposées à l'instrument. Malgré tout, sur l'ensemble de la période, le diagnostic de baisse du renvoi semble vraisemblable.

Les dépôts de plainte ont aussi globalement chuté entre l'avant dernière EPCVM et les CVS.

**Tableau 146. Vols de et dans les voitures ; renvoi (%) (1984-2007)**

	CESDIP	EPCVM											CVS	
	1984-1985	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
tous renvois	80,17	67,47	65,31	66,37	64,38	62,46	63,58	66,21	62,17	65,27	59,31	58,08	52,44	51,10
plainte + main courante											58,56	57,31	51,21	50,35
plainte seule											46,86	44,55	42,47	43,85

Source : CESDIP, INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les données de l'enquête CESDIP correspondent plutôt au renvoi qu'à la plainte. Il en va de même, malgré leur intitulé, de celles des neuf premières EPCVM. On les utilisera néanmoins, faute d'autre source, pour calculer l'incidence apparente.

Comme d'habitude, les motifs d'abstention se partagent entre la bénignité des dommages subis (*pas grave*) et le scepticisme sur l'utilité de la démarche (*pas utile*). Pour les vols de vélos, néanmoins, ce dernier motif devient largement majoritaire. On notera pour la première CVS – et elle seulement – un score inhabituellement important (19,53 %) de victimes d'un vol de deux-roues à moteur qui se sont abstenues d'avertir police ou gendarmerie pour *ne pas avoir affaire à la justice ou à la police* ; à vrai dire, pour cette victimation, les résultats portent sur 35 personnes en 2007 et 30 personnes en 2008, ce qui explique l'instabilité des résultats<sup>162</sup>.

**Tableau 147. Atteintes aux véhicules ; raisons de non-renvoi, CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>					
pas grave	36,03	45,33	38,72	28,03	29,78
pas le temps	4,14	3,09	2,68	3,65	6,00
pas pensé	4,13	5,36	6,39	4,27	5,97
pas utile	48,34	41,22	45,16	37,20	48,12
peur des représailles	1,09	0,57	2,14	0,00	0,18
ne veut pas avoir affaire à police/justice	0,63	0,19	0,58	19,53	1,52
autre	5,64	4,23	4,33	7,32	8,43
<b>2006-2007</b>					
pas grave	37,49	48,73	40,42	39,74	26,84
pas le temps	5,49	5,25	3,63	0,00	4,65
pas pense	7,96	3,74	6,14	5,42	4,38
pas utile	44,14	35,85	42,35	31,30	52,60
peur des représailles	0,00	0,35	0,99	0,00	1,09
ne veut pas avoir affaire à police/justice	0,00	0,49	1,44	2,68	2,29
autre	4,91	5,60	5,03	20,87	8,15

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

<sup>162</sup> En fait seulement 2 enquêtés ont répondu en 2007 « ne veut pas avoir affaire à la police/justice », soit sans pondération une proportion de 6%. Le taux passe à 19,53 % du fait de la pondération, très élevée sur les deux personnes en question (sur très faible effectif on voit là la limite des calculs sous pondération).

Quant aux plaignants – puisque eux seuls, parmi tous les renvoyants, ont été interrogés sur les motifs de leur démarche – ils mettent en avant des raisons résolument fonctionnelles : tous placent au premier plan l’obtention d’un remboursement – ce qui fait du dépôt de plainte une simple formalité préalable à la déclaration de sinistre – à l’exception de ceux qui se sont fait voler un deux-roues (à moteur ou non), pour qui retrouver l’objet perdu devient le motif principal. On aurait pu imaginer que les victimes d’un vol de voiture adoptent la même attitude puisqu’en fait elles retrouveront assez généralement leur bien, mais la majorité d’entre elles n’a subi qu’une tentative ; il n’y a alors rien à récupérer mais seulement d’éventuels dommages à faire rembourser.

Quant aux motivations pénales (faire identifier et punir l’auteur, éviter la récidive), elles ne sont pas absentes, mais restent au second plan, avec cependant une poussée chez les victimes de destructions ou dégradations sans doute irritées par un délit qui leur paraît relever d’une méchanceté gratuite. On observera toutefois que ces raisons pénales sont généralement plus faibles chez les victimes d’un vol de deux-roues<sup>163</sup> (à moteur ou non) (tableau 148).

**Tableau 148. Atteintes aux véhicules, motifs de plainte, CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>					
identification auteur + punition	19,62	17,52	26,66	9,90	23,69
retrouver objets volés	16,09	10,03	sans objet	43,27	38,17
éviter la récidive	7,26	5,57	9,55	2,96	4,59
obtenir un remboursement	46,02	48,00	50,56	37,85	14,12
il faut le faire	11,01	18,89	13,23	6,01	19,42
<b>2006-2007</b>					
identification auteur + punition	18,94	21,43	23,62	8,83	10,75
retrouver objets volés	12,28	9,42	sans objet	40,96	45,01
éviter la récidive	7,42	5,87	12,17	3,51	3,31
obtenir un remboursement	51,72	46,91	47,21	39,24	20,47
il faut le faire	9,64	16,36	17,00	7,45	20,46

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Comme d’habitude, les renvoyants se déclarent satisfaits de l’accueil qu’ils ont reçu de la police ou de la gendarmerie (tableau 149).

<sup>163</sup> Cependant dans l’enquête pour 2005-2006, la volonté de faire punir l’auteur arrive en deuxième position (23,69 %) pour les victimes d’un vol de vélo.



**Tableau 149. Atteintes aux véhicules, interaction renvoyant/police ou gendarmerie, satisfaction (%), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>					
accueil	88,17	89,37	89,26	88,67	85,97
délais d'attente	76,24	76,02	78,30	66,29	80,56
temps d'écoute	81,47	85,48	84,19	72,71	86,79
conseils donnés*	43,20	49,58	47,33	43,91	51,45
condition de confidentialité	82,10	80,69	81,10	71,88	82,95
<b>2006-2007</b>					
accueil	85,84	88,67	87,41	88,47	84,30
délais d'attente	74,58	74,70	76,40	74,92	74,72
temps d'écoute	81,11	85,88	84,60	81,19	78,68
conseils donnés*	38,67	44,87	43,54	44,51	46,28
condition de confidentialité	82,60	83,83	81,88	77,04	85,13

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

\* Ici les scores plus faibles viennent de la présence d'une catégorie « sans objet » ; si l'on en fait abstraction, les pourcentages montent à 62,70 et 56,40 % pour les vols de voiture, 58,99 et 69,30 % pour les vols à la roulotte, 68,40 et 67,72 % pour les destructions/dégradations, 62,73 et 64,90 % pour les vols de deux-roues à moteur, 68,79 et 68,30 % pour les vols de vélos.

Le tableau change quand l'on interroge les plaignants sur l'utilité de leur démarche : majoritairement, ils jugent qu'elle a été inutile. Pourtant ceux à qui l'on a dérobé leur voiture, voire leur moto, ont de fortes chances de la retrouver, quoique probablement en assez piteux état. Peut-être les victimes qui se trouvent dans cette situation jugent qu'elles auraient aussi bien retrouvé leur véhicule, souvent abandonné à peu de distance, quand bien même elles n'auraient pas déposé de plainte<sup>164</sup>.

**Tableau 150. Atteintes aux véhicules, utilité du dépôt de plainte (%), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>					
utile	43,18	35,04	38,66	40,18	33,63
inutile	53,50	62,49	57,11	57,72	60,74
ne sait pas	3,52	2,48	4,22	2,10	5,63
<b>2006-2007</b>					
utile	38,77	28,83	33,36	48,52	31,41
inutile	58,26	68,71	63,70	48,25	68,59
ne sait pas	2,98	2,46	2,94	3,22	0,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

<sup>164</sup> Les victimes d'un vol réalisé qui n'ont pas déposé plainte présentent toujours un taux de récupération du véhicule volé plus élevé que les plaignants ; c'est particulièrement net dans le cas du vol de voiture.

Il est vrai que les plaignants n'entendent généralement plus parler de leur affaire par la suite (tableau 151).

**Tableau 151. Atteintes aux véhicules, suites données à la plainte (en % des plaignants), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>					
plus de nouvelles	70,13	86,18	81,34	74,75	82,60
classement sans suite	3,52	4,01	4,56	3,31	4,61
enquête en cours	3,63	2,18	3,83	5,35	6,75
enquête finie	20,06	6,65	9,98	16,59	6,03
ne sait pas	2,66	0,97	0,29	0,00	0,00
<b>2006-2007</b>					
plus de nouvelles	70,00	85,08	81,43	64,10	84,59
classement sans suite	5,61	4,83	5,06	6,72	8,96
enquête en cours	2,36	3,33	4,01	0,91	1,64
enquête finie	19,60	6,40	9,28	28,27	2,99
ne sait pas	2,42	0,36	0,22	0,00	1,83

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

Au su des victimes, les taux d'élucidation se situent à un niveau qui frôle l'inexistence.

**Tableau 152. Atteintes aux véhicules, élucidation (%), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>					
taux d'élucidation/tous plaignants	8,37	4,12	7,19	10,43	6,03
taux d'élucidation/toutes victimes	4,25	1,56	1,85	6,16	1,27
<b>2006-2007</b>					
taux d'élucidation/tous plaignants	6,93	3,70	8,14	14,62	4,62
taux d'élucidation/toutes victimes	3,74	1,44	2,02	9,45	0,68

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

## 2°) Comparaison entre enquêtes et données policières

**Tableau 153. Vols de et dans les véhicules (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) (1984-2007)**

		Estimés d'incidence	Estimés d'incidence apparente	Statistiques policières
CESDIP	1984-1985	3 263 [3 002-3 524]	2 616 [2 407-2 826]	1 990
	1985-1986			1 918
	1986-1987			1 783
	1987-1988			1 776
	1988-1989			1 851
	1989-1990			2 004
	1990-1991			2 211
	1991-1992			2 410
	1992-1993			2 519
	1993-1994			2 451
	1994-1995	4 793 [4 480-5 106]	3 234 [3 023-3 445]	2 286
	1995-1996	4 248 [3 963-4 534]	2 775 [2 589-2 961]	2 146
	1996-1997	3 709 [3 439-3 979]	2 462 [2 283-2 641]	2 043
	1997-1998	3 219 [2 961-3 477]	2 072 [1 906-2 239]	1 998
	1998-1999	3 654 [3 382-3 926]	2 282 [2 112-2 452]	1 968
	1999-2000	3 272 [3 006-3539]	2 080 [1 911-2 250]	1 935
	2000-2001	3 615 [3 339-3 892]	2 394 [2 210-2 577]	2 006
	2001-2002	3 161 [2 909-3 413]	1 965 [1 809-2 122]	2 020
	2002-2003	2 962 [2 731-3 194]	1 933 [1 782-2 085]	1 847
	2003-2004	3 063 [2 894-3 231]	1 435 [1 356-1 514]	1 627
	2004-2005	4 180 [3 972-4 387]	1 862 [1 769-1 955]	1 461
CVS	2005-2006	3 173 [3 020-3 327]	1 348 [1 282-1 413]	1 355
	2006-2007	3 028 [2 876-3 179]	1 328 [1 261-1 394]	1 272

Source : CESDIP, INSEE, ministère de l'Intérieur.

Champ : France métropolitaine

La comparaison avec les *données policières* ne peut être menée dans la durée qu'avec l'agrégation « vols de et dans les véhicules » (*cf.* tableau 153). Elle soulève, comme d'habitude, la difficulté due à la possible estimation excessive de la plainte dans les enquêtes antérieures aux deux dernières EPCVM. Elle conduit à penser que le rapprochement entre incidence apparente et données policières est plus précoce qu'il ne semble. Le raccordement de l'estimé d'incidence pour 2005-2006 et 2006-2007 « efface » le pic peu convaincant de la dernière EPCVM et se relie en douceur au reste de la série. Au total, on peut parler d'une tendance à la baisse au moins depuis le milieu des années 1990. Cette tendance peut s'expliquer par une efficacité accrue des mesures de protection installées par les constructeurs.

Quant au raccordement de l'incidence apparente et des données policières, il confirme la convergence des deux sources : leur écart s'explique seulement par la propension des victimes à la

plainte. Autrement dit, depuis un certain temps déjà, il semble que la police enregistre plus systématiquement par procès-verbal les vols de, et dans, les véhicules qui lui sont signalés.

### 3°) *Les autres renvois*

Il s'agit évidemment d'abord de l'assurance. Contrairement au cas du cambriolage, on ne demande pas ici aux enquêtés s'ils étaient assurés ; probablement les concepteurs ont-ils pensé au caractère obligatoire de l'assurance en matière de circulation ce qui constitue une erreur puisque seule l'assurance de la responsabilité envers les tiers est obligatoire, pas celle couvrant le vol, la destruction ou la dégradation.

**Tableau 154. Atteintes aux véhicules ; déclaration de sinistre (en%), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Destructions, dégradations de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
2005-2006	53,07	38,76	32,86	54,07	14,25
2006-2007	56,68	37,66	31,92	60,07	8,29

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Une grosse moitié des victimes produit une déclaration de sinistre en cas de vol de voiture ou de deux-roues à moteur. Ce taux tombe au tiers pour les vols à la roulotte et les dégradations et autour du dixième pour les vols de vélo (tableau 154). Probablement faut-il voir dans les scores plus faibles de ces trois dernières victimations l'effet d'une moindre fréquence de l'assurance.

**Tableau 155. Atteintes aux véhicules, indemnisations (en % des déclarations de sinistre), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Destructions, dégradations de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
2005-2006	72,91	63,16	66,16	61,49	37,08
2006-2007	82,50	68,54	71,03	61,54	18,18

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Parmi ceux qui ont eu recours à leur assurance, les victimes de vols de voiture se font rembourser assez généralement, les autres victimes un peu moins systématiquement, celles qui ont subi un vol de vélo le plus souvent pas (tableau 155).

Parmi ceux qui ont été effectivement indemnisés, les taux de satisfaction (tableau 156) envers l'assurance sont généralement élevés surtout quand on les compare aux jugements des plaignants sur l'utilité du dépôt de plainte (*supra* tableau 150).

**Tableau 156. Atteintes aux véhicules, satisfaction envers l'assurance parmi les indemnisés (%), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>					
satisfaction	70,93	71,97	81,00	50,88	39,66
insatisfaction	28,16	28,03	18,65	49,12	60,35
ne sait pas	0,92	0,00	0,35	0,00	0,00
<b>2006-2007</b>					
satisfaction	67,98	72,13	81,45	63,58	67,81
insatisfaction	32,01	27,72	17,54	32,83	32,19
ne sait pas	0,00	0,15	1,02	3,58	0,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il ne faut pas oublier toutefois l'importance parmi ces victimes du défaut de déclaration de sinistre. Entre deux fois sur cinq et une fois sur deux, il est dû à l'absence de couverture (franchise, absence d'assurance en général ou pour la sorte particulière de dommages) ; la bénignité des dommages subis intervient deux fois sur cinq quand il s'agit d'une voiture, une fois sur trois pour un deux-roues (tableau 157).

**Tableau 157. Atteintes aux véhicules, raisons de non déclaration (%), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>					
pas assez grave	38,24	45,25	39,83	28,98	31,53
pas couvert*	42,52	38,28	25,12	35,52	43,29
autres raisons**	19,24	16,47	35,05	35,50	25,19
<b>2006-2007</b>					
pas assez grave	36,92	43,93	42,09	29,36	30,55
pas couvert*	46,48	38,49	21,40	53,98	44,51
autres raisons**	16,60	17,58	36,51	16,66	25,94

Source : INSEE

Champ : France métropolitaine

\* pas assuré, montant inférieur à la franchise, non couverture de ce type de dommage.

\*\* pas le temps, pas pensé, etc.

L'on notera quelques renvois à la police municipale ou, un peu plus fréquemment à un élu, sans qu'il soit possible de supputer la consistance d'une telle démarche. On remarquera aussi l'importance relative des renvois à des interlocuteurs qui n'étaient pas venus à l'esprit des concepteurs (peut-être des garagistes) (tableau 158).

**Tableau 158. Atteintes aux véhicules, signalement à un autre interlocuteur (en %), CVS**

	Vols de voiture	Vols à la roulotte	Dégradations, destructions de véhicule	Vols de deux roues à moteur	Vols de vélo
<b>2005-2006</b>					
police municipale	4,71	2,41	2,73	0,89	2,88
élu (maire, député, sénateur...)	6,22	5,69	5,01	1,61	3,47
propriétaire	3,27	2,14	2,36	2,72	5,47
autre interlocuteur	22,47	23,17	20,35	21,45	27,48
<b>2006-2007</b>					
police municipale	3,76	2,27	1,57	3,21	1,51
élu (maire, député, sénateur...)	6,00	3,07	4,27	1,13	4,35
propriétaire	4,35	3,46	2,93	3,82	5,93
autre interlocuteur	25,48	26,20	23,91	33,82	23,82

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On demande aussi aux victimes qui n'ont pas renvoyé à la police ou à la gendarmerie si elles ont signalé leur affaire... à la préfecture, à la police nationale ou à la gendarmerie ! Il s'en trouve quelques-unes pour répondre positivement. Une question concerne aussi le signalement à la justice mais les scores sont nuls à part quelques rares cas en cas de destruction/dégradation ou de vol de vélo.

#### IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES

Comme pour les cambriolages, on s'intéressera seulement aux caractéristiques du ménage ou à celles de la personne de référence. On les comparera non pas à celles de l'ensemble de l'échantillon mais à celles des ménages équipés.

**Tableau 159. Atteintes aux véhicules, niveau scolaire atteint par les personnes de référence du ménage (en %), CVS**

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Destruction/ dégradations de véhicules		Vols de deux-roues à moteur		Vols de vélo	
	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>
<b>2005-2006</b>										
primaire	19,08	26,75	13,71	26,75	18,87	26,75	27,04	19,95	18,53	23,01
collège	36,37	37,79	37,34	37,79	35,54	37,79	41,43	45,82	31,74	39,86
lycée	12,47	10,46	12,68	10,46	11,41	10,46	10,25	10,59	8,75	10,59
études supérieures	32,08	25,00	36,27	25,00	34,19	25,00	21,27	23,63	40,98	26,54
<b>2006-2007</b>										
primaire	15,79	25,80	15,69	25,80	16,85	25,80	22,55	18,74	14,07	22,45
collège	39,97	37,26	35,93	37,26	36,84	37,26	40,56	43,81	31,25	38,57
lycée	11,58	10,38	12,17	10,38	12,20	10,38	12,66	9,99	11,76	10,31
études supérieures	32,66	26,55	36,22	26,55	34,11	26,55	24,24	27,46	42,91	28,66

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les ménages victimes d'atteintes aux véhicules ont des personnes de référence qui sont plus diplômées que la moyenne des ménages équipés, à la seule exception des ménages victimes de vol d'un deux-roues à moteur qui sont, au contraire, moins diplômés que la moyenne (tableau 159).

**Tableau 160. Atteintes aux véhicules, PCS des personnes de référence (en %), CVS**

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Destruction/ dégradations de véhicules		Vols de deux-roues à moteur		Vols de vélo	
	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>
<b>2005-2006</b>										
agriculteurs	0,15	<i>1,97</i>	0,48	<i>1,97</i>	1,41	<i>1,97</i>	0,00	<i>3,04</i>	0,38	<i>2,00</i>
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,14	<i>6,02</i>	6,42	<i>6,02</i>	6,66	<i>6,02</i>	12,39	<i>8,71</i>	5,47	<i>6,21</i>
cadres et professions intellectuelles supérieures	10,28	<i>10,77</i>	14,71	<i>10,77</i>	15,33	<i>10,77</i>	11,22	<i>12,80</i>	20,33	<i>12,43</i>
intermédiaires	21,45	<i>16,25</i>	22,19	<i>16,25</i>	19,68	<i>16,25</i>	16,49	<i>22,01</i>	16,48	<i>18,60</i>
employés	19,39	<i>12,83</i>	16,80	<i>12,83</i>	17,00	<i>12,83</i>	17,86	<i>13,79</i>	15,13	<i>13,46</i>
ouvriers	21,10	<i>16,87</i>	19,65	<i>16,87</i>	16,93	<i>16,87</i>	23,19	<i>24,78</i>	20,56	<i>18,61</i>
chômeurs	7,04	<i>3,18</i>	3,68	<i>3,18</i>	4,24	<i>3,18</i>	13,22	<i>4,11</i>	5,54	<i>3,11</i>
retraités	13,02	<i>30,26</i>	13,60	<i>30,26</i>	15,49	<i>30,26</i>	2,62	<i>9,22</i>	9,39	<i>23,41</i>
au foyer	0,54	<i>0,50</i>	0,46	<i>0,50</i>	0,56	<i>0,50</i>	0,00	<i>0,28</i>	0,64	<i>0,55</i>
étudiants	1,48	<i>0,90</i>	1,46	<i>0,90</i>	1,87	<i>0,90</i>	2,33	<i>0,59</i>	4,61	<i>1,20</i>
autres inactifs	0,40	<i>0,45</i>	0,55	<i>0,45</i>	0,82	<i>0,45</i>	0,69	<i>0,68</i>	1,47	<i>0,41</i>
<b>2006-2007</b>										
agriculteurs	1,10	<i>1,50</i>	0,82	<i>1,50</i>	1,22	<i>1,50</i>	1,51	<i>2,47</i>	0,66	<i>1,79</i>
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,42	<i>5,91</i>	6,69	<i>5,91</i>	8,65	<i>5,91</i>	4,97	<i>8,96</i>	9,34	<i>6,55</i>
cadres et professions intellectuelles supérieures	14,00	<i>10,72</i>	16,48	<i>10,72</i>	14,39	<i>10,72</i>	15,40	<i>14,73</i>	19,60	<i>12,65</i>
intermédiaires	20,85	<i>17,17</i>	22,27	<i>17,17</i>	21,07	<i>17,17</i>	18,70	<i>22,05</i>	22,72	<i>19,31</i>
employés	17,16	<i>12,92</i>	15,83	<i>12,92</i>	14,86	<i>12,92</i>	16,22	<i>13,74</i>	10,70	<i>13,06</i>
ouvriers	19,82	<i>15,61</i>	15,08	<i>15,61</i>	15,67	<i>15,61</i>	29,33	<i>24,10</i>	16,23	<i>16,37</i>
chômeurs	4,05	<i>3,04</i>	4,34	<i>3,04</i>	3,93	<i>3,04</i>	3,41	<i>2,72</i>	7,00	<i>2,96</i>
retraités	14,87	<i>31,17</i>	15,52	<i>31,17</i>	17,90	<i>31,17</i>	5,68	<i>9,11</i>	7,18	<i>25,09</i>
au foyer	0,26	<i>0,58</i>	1,12	<i>0,58</i>	0,68	<i>0,58</i>	0,97	<i>0,54</i>	2,05	<i>0,64</i>
étudiants	0,43	<i>0,85</i>	1,36	<i>0,85</i>	1,15	<i>0,85</i>	2,08	<i>0,83</i>	3,63	<i>1,06</i>
autres inactifs	0,05	<i>0,52</i>	0,50	<i>0,52</i>	0,48	<i>0,52</i>	1,73	<i>0,73</i>	0,88	<i>0,51</i>

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il est difficile d'interpréter des données ventilées en un si grand nombre de catégories socioprofessionnelles (tableau 160). Il semble toutefois que les ménages dont la personne de référence est un actif, le plus souvent salarié, sont les plus exposés aux atteintes aux véhicules. Il s'agit surtout des cadres, des intermédiaires, des employés, un peu moins des ouvriers. C'est aussi quelquefois le cas des entrepreneurs. Quant aux ménages de chômeurs, ils ne sont surexposés qu'aux vols de vélo.



**Tableau 161. Atteintes aux véhicules, revenus des personnes de référence (en %), CVS**

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Destruction/ dégradations de véhicules		Vols de deux-roues à moteur		Vols de vélo	
	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés
<b>2005-2006</b>										
1 <sup>er</sup> quartile	20,57	19,96	15,05	19,96	19,50	19,96	23,06	19,05	25,02	19,52
2 <sup>e</sup> quartile	25,09	25,14	24,92	25,14	21,66	25,14	26,14	24,60	24,45	24,76
3 <sup>e</sup> quartile	26,60	27,27	30,35	27,27	28,83	27,27	24,35	27,93	21,79	27,26
4 <sup>e</sup> quartile	27,73	27,62	29,68	27,62	30,01	27,62	26,45	28,42	28,74	28,46
<b>2006-2007</b>										
1 <sup>er</sup> quartile	17,64	20,13	17,19	20,13	17,83	20,13	26,32	19,63	27,14	19,94
2 <sup>e</sup> quartile	26,55	27,00	24,16	27,00	23,24	27,00	29,67	25,45	21,86	26,19
3 <sup>e</sup> quartile	24,09	25,00	27,90	25,00	26,99	25,00	23,30	25,66	22,63	25,35
4 <sup>e</sup> quartile	31,71	27,87	30,75	27,87	31,95	27,87	20,71	29,26	28,37	28,52

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les ménages victimes des atteintes aux voitures sont plutôt surreprésentés parmi ceux dont les revenus sont les plus élevés (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quartiles) ; c'est plutôt l'inverse pour les ménages victimes de vols de deux-roues, notamment à moteur. Toutefois, ces surexpositions ne sont que modestement marquées (tableau 161).

**Tableau 162. Atteintes aux véhicules, sortes de ménages, CVS**

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Destruction/dégradations de véhicules		Vols de deux-roues à moteur		Vols de vélo	
	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés
<b>2005-2006</b>										
personnes seules	18,52	22,17	19,03	22,17	21,98	22,17	15,75	13,47	19,33	16,94
familles monoparentales	7,97	7,01	8,14	7,01	7,72	7,01	8,63	6,48	11,89	7,79
couples sans enfant	28,90	31,97	26,28	31,97	26,13	31,97	11,49	20,20	15,81	28,68
couples avec enfants	42,91	36,41	44,04	36,41	41,06	36,41	59,74	57,82	49,35	44,43
autres	1,71	2,43	2,51	2,43	3,11	2,43	4,39	2,04	3,62	2,15
<b>2006-2007</b>										
personnes seules	20,13	25,70	26,43	25,70	24,71	25,70	15,65	13,96	22,96	20,11
familles monoparentales	9,15	7,28	8,40	7,28	8,75	7,28	13,91	7,84	12,96	8,09
couples sans enfant	27,17	30,45	25,34	30,45	24,99	30,45	15,22	19,43	12,36	27,94
couples avec enfants	41,07	33,51	37,42	33,51	38,44	33,51	50,84	54,83	47,62	40,83
autres	2,48	3,06	2,42	3,06	3,11	3,06	4,37	3,94	4,10	3,03

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Les couples avec enfants figurent parmi les plus exposés à toutes les sortes d'atteintes aux véhicules. Les ménages d'une seule personne et les familles monoparentales viennent les rejoindre pour les vols de deux-roues (tableau 162).

**Tableau 163. Atteintes aux véhicules, sortes d'environnement (en %), CVS**

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Destruction/ dégradations de véhicules		Vols de deux-roues à moteur		Vols de vélo	
	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>
<b>2005-2006</b>										
maisons dispersées	6,34	18,46	9,02	18,46	7,88	18,46	15,50	21,82	7,17	19,21
maisons lotissement	45,45	48,16	43,73	48,16	44,24	48,16	30,73	49,17	35,66	52,74
immeubles ville	27,07	19,40	28,24	19,40	27,84	19,40	37,58	17,54	37,23	16,08
immeubles cité	13,22	8,39	11,82	8,39	13,14	8,39	8,78	6,46	12,93	6,94
habitat mixte	7,93	5,58	7,18	5,58	6,89	5,58	7,41	5,01	7,01	5,03
<b>2006-2007</b>										
maisons dispersées	7,74	17,67	6,96	17,67	9,62	17,67	8,90	22,34	6,69	18,84
maisons lotissement	42,27	48,00	40,91	48,00	42,05	48,00	42,55	51,35	35,03	52,39
immeubles ville	30,38	19,74	29,27	19,74	27,23	19,74	27,29	15,15	35,41	16,29
immeubles cité	12,52	8,41	13,04	8,41	12,50	8,41	8,99	5,30	11,26	6,61
habitat mixte	7,09	6,19	9,82	6,19	8,60	6,19	12,27	5,87	11,61	5,87

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si le pavillonnaire est suréquipé en véhicules, la surexposition au risque d'atteintes aux véhicules, quelle qu'en soit la sorte, est liée elle à l'habitat collectif urbain (tableau 163). Au reste, ce sont les ménages habitant un logement urbain typique, un appartement, qui sont largement surexposés à toutes les atteintes aux véhicules (tableau 164).

**Tableau 164. Atteintes aux véhicules, sortes de logement (en %), CVS**

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Destruction/ dégradations de véhicules		Vols de deux-roues à moteur		Vols de vélo	
	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés
<b>2005-2006</b>										
maison	52,71	67,44	53,65	67,44	52,77	67,44	46,73	72,55	42,79	73,13
appartement	47,17	32,30	46,08	32,30	47,04	32,30	53,24	27,13	57,21	26,68
autre	0,12	0,26	0,27	0,26	0,19	0,26	0,00	0,32	0,00	0,19
<b>2006-2007</b>										
maison	51,52	66,74	49,00	66,74	53,58	66,74	54,29	74,67	43,26	72,50
appartement	48,48	33,05	50,73	33,05	46,13	33,05	45,71	25,16	56,63	27,34
autre	0,00	0,20	0,27	0,20	0,29	0,20	0,00	0,18	0,12	0,16

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

**V - COMPARAISONS SELON LES ZONES****Tableau 165. Atteintes aux véhicules, répartition selon les zones régionales (en %), CVS**

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Destruction/ dégradations de véhicules		Vols de deux-roues à moteur		Vols de vélo	
	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés	Victimes	Ménages équipés
<b>2005-2006</b>										
Île-de-France	20,01	15,82	26,54	15,82	23,23	15,82	29,07	14,64	27,16	14,57
Nord-ouest	17,35	20,52	16,52	20,52	18,04	20,52	16,43	19,71	12,76	22,62
Nord-est	21,32	23,73	20,54	23,73	23,55	23,73	16,25	21,87	23,93	25,63
Sud-est	31,08	24,53	25,46	24,53	24,71	24,53	20,29	27,22	20,43	21,21
Sud-ouest	10,24	15,40	10,94	15,40	10,47	15,40	17,96	16,55	15,72	15,96
<b>2006-2007</b>										
Île-de-France	25,50	15,89	25,52	15,89	20,54	15,89	17,70	12,23	24,15	14,36
Nord-ouest	15,81	19,79	16,57	19,79	17,98	19,79	20,54	18,82	17,01	21,62
Nord-est	18,49	23,56	19,10	23,56	22,23	23,56	15,56	23,13	25,57	25,50
Sud-est	28,91	24,99	28,12	24,99	26,87	24,99	26,53	27,85	18,01	21,66
Sud-ouest	11,29	15,78	10,69	15,78	12,38	15,78	19,68	17,98	15,26	16,86

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Ce sont les ménages franciliens qui sont surexposés à toutes les atteintes aux véhicules, quelquefois rejoints par ceux du sud-est, du moins quand il s'agit des voitures (tableau 165).

**Tableau 166. Atteintes aux véhicules, répartition par taille d'unité urbaine (en %), CVS**

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Destruction/ dégradations de véhicules		Vols de deux-roues à moteur		Vols de vélo	
	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>
<b>2005-2006</b>										
commune	13,59	27,33	16,26	27,33	13,90	27,33	20,20	30,93	9,22	29,47
UU < 20	19,00	17,74	14,00	17,74	14,06	17,74	8,55	16,37	12,23	18,89
20 000 <	11,74	13,17	11,98	13,17	14,98	13,17	7,69	13,50	12,90	12,77
UU > 100	40,45	28,57	36,41	28,57	36,93	28,57	35,71	27,25	41,62	26,90
Paris	15,22	13,19	21,35	13,19	20,13	13,19	27,85	11,96	24,03	11,96
<b>2006-2007</b>										
commune	17,27	27,33	14,23	27,33	14,44	27,33	15,74	31,33	8,14	29,25
UU < 20	14,22	17,74	13,93	17,74	15,14	17,74	16,61	19,21	12,25	19,36
20 000 <	11,47	13,17	12,44	13,17	14,38	13,17	19,24	12,66	11,99	12,48
UU > 100	35,02	28,57	36,37	28,57	37,84	28,57	33,96	26,83	45,09	26,76
Paris	22,02	13,19	23,02	13,19	18,21	13,19	14,45	9,97	22,53	12,15

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Quelle que soit la sorte d'atteinte aux véhicules, ce sont systématiquement les ménages habitant les grands centres urbains (plus de 100 000 habitants) qui se trouvent surexposés (tableau 166).

**Tableau 167. Atteintes aux véhicules, habitat en ZUS (en %), CVS**

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Destruction/ dégradations de véhicules		Vols de deux-roues à moteur		Vols de vélo	
	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>	Victimes	<i>Ménages équipés</i>
<b>2005-2006</b>										
ZUS	7,61	5,02	7,15	5,02	8,29	5,02	6,60	3,66	8,96	4,04
<b>2006-2007</b>										
ZUS	6,69	4,83	7,57	4,83	7,40	4,83	6,12	3,43	7,06	4,08

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si le fait d'habiter en ZUS ne se traduit pas toujours par une surexposition au risque de victimation, c'est cependant manifestement le cas pour les atteintes aux véhicules quelle qu'en soit la sorte : elles apparaissent – ce n'est pas nouveau – comme la victimation-type de cette sorte de zone urbaine (tableau 167).

## VI - LES ATTEINTES AUX VÉHICULES : PROFILS DE VICTIMES ET DE VICTIMATIONS

### *1°) Vols de voiture*

Pour tenter d'aller plus loin, il faut passer à une analyse multivariée. On commence par procéder à une analyse des correspondances multiples où sont placées en variables actives celles qui décrivent le contexte de la victimation :

- le pays de naissance, les catégories socioprofessionnelles (croisement situation/pcs) de la personne de référence du ménage, la zone géographique (indice téléphonique), le revenu mensuel moyen du ménage, le statut d'occupation du logement, la strate, le type de logement, le type de ménage, les variables de différenciation (logement et revenu), le niveau de diplôme atteint, la vie en ZUS, le groupe du cadre de vie et de l'insécurité ;

ainsi que les variables qui décrivent la victimation elle-même :

- le nombre de vols de voiture, les précautions prises, la déclaration à l'assurance, le renvoi à la police (ou gendarmerie), la consommation du vol ou sa simple tentative, sa localisation, le vol dans le quartier de la victime, le moment de la journée, la récupération de la voiture, les dommages subis par la voiture, le fait d'avoir vu le ou les auteurs, la connaissance d'au moins un des auteurs, les raisons de non-renvoi et de plainte, le signalement du vol de voiture à d'autres interlocuteurs, l'utilité du dépôt de plainte, la satisfaction envers l'assurance (déclaration/satisfaction).

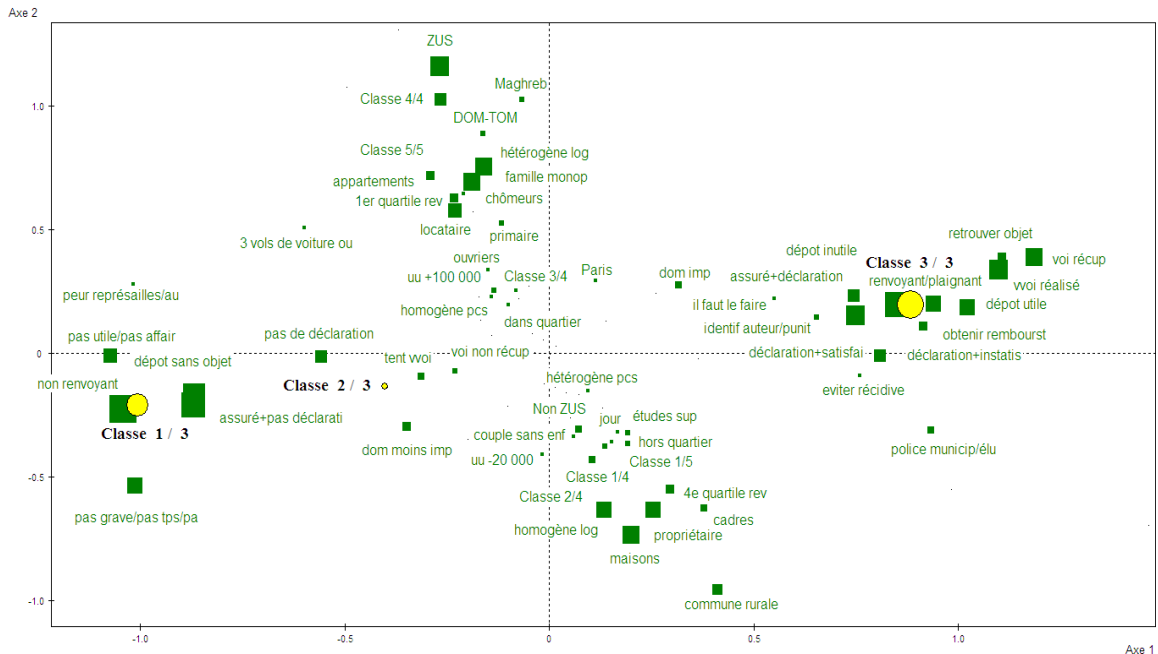
Soit 30 variables, 101 modalités, 1 130 individus.

Un **1<sup>er</sup> facteur** (7,27 % de la variance) oppose le dépôt de plainte et la déclaration de sinistre à l'absence de tout renvoi. Au côté de la plainte sont associées des variables comme la réussite du vol mais aussi la récupération ultérieure du véhicule volé ainsi qu'une motivation indemnitaire à la démarche de renvoi. De l'autre côté, l'absence de gravité ou l'inutilité du renvoi colorent l'abstention.

Un **2<sup>e</sup> facteur** (5,34 %) oppose une ruralité confortable à une vie urbaine plus difficile. Au côté de la plainte sont associées des variables comme le fait d'habiter une maison et pas un appartement, l'homogénéité entre le type de logement du ménage victime, le type d'habitat prédominant dans le quartier, un jugement satisfait sur son cadre de vie (groupe 1), des revenus élevés (4<sup>e</sup> quartile), un cadre rural. De l'autre côté contribuent le fait d'habiter un appartement dans un immeuble, ce qui détonne par rapport au type de quartier environnant, des revenus

faibles (1<sup>er</sup> quartile), un jugement sévère sur son cadre de vie (classe 4) ainsi que la peur et le sentiment d’insécurité (classe 5).

**Figure 28. Vols de voiture ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger trois classes.

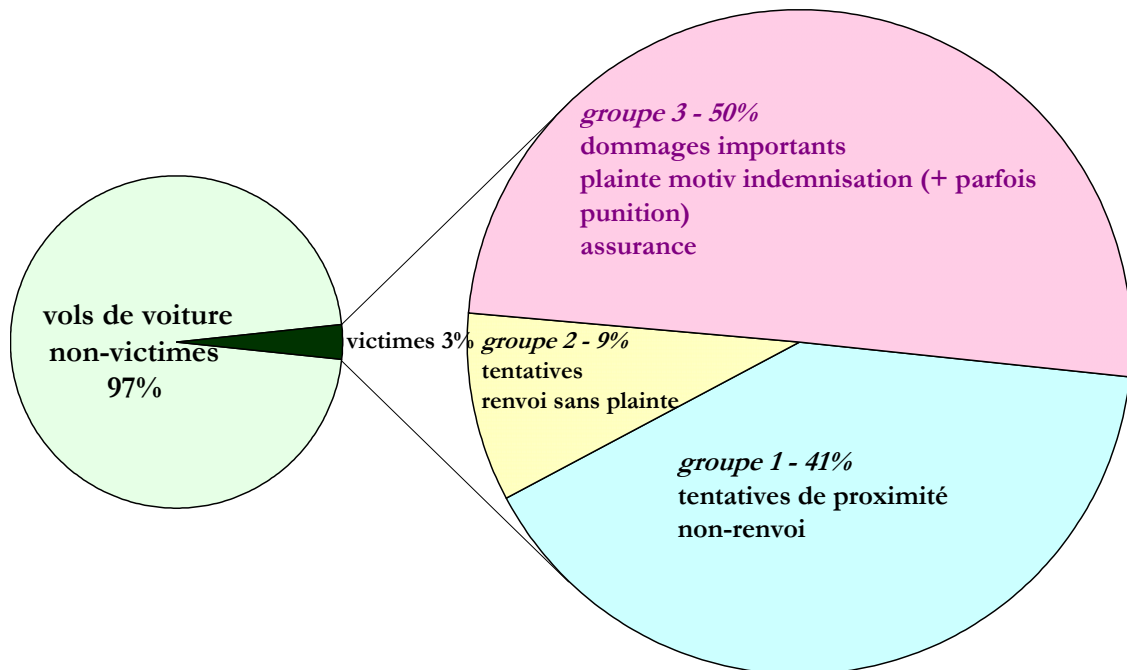
La 1<sup>ère</sup> classe réunit les deux cinquièmes des ménages volés (40,44 %). Il s’agit de non-renvoyants pour de simples tentatives de vols de voiture. On notera seulement que celles-ci se sont déroulées, plus qu’en moyenne, dans le quartier où vit le ménage : il s’agit d’une victimation de *proximité*.

La 2<sup>e</sup> classe (9,29 %) se caractérise par une réaction à peine plus marquée – un renvoi non suivi de dépôt de plainte – toujours pour des tentatives. En fait, cette classe ne joue d’autre rôle que d’isoler la petite minorité des *renvoyants qui ne vont pas ensuite jusqu’à formaliser une plainte*.

La 3<sup>e</sup> classe regroupe l’autre moitié des ménages (50,27 %). Il s’agit de *plaignants qui ont également souscrit une déclaration de sinistre*. Plus que proportionnellement, le vol a réussi ; il a entraîné un dommage marqué. On y trouve, plus qu’en moyenne et pêle-mêle, des vols hors de son

quartier et aussi des vols dans un garage ou un parking fermés. La recherche d'indemnisation l'emporte sur des motivations punitives qui ne sont pourtant pas non plus absentes.

**Figure 29. Profils de victimes de vols de voiture ;  
enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



Au total, cette typologie se borne à opposer renvoyants pour vol consommé et non-renvoyants pour tentative, sans permettre de discerner des profils différents d'un côté comme de l'autre. Elle n'apporte donc pas d'information complémentaire, sinon témoigner du caractère résolument fonctionnel des réactions de la victime à ce type de dommage.

## 2°) Vols à la roulotte

On utilise la même procédure.

Les variables actives utilisées dans les ACM comprennent :

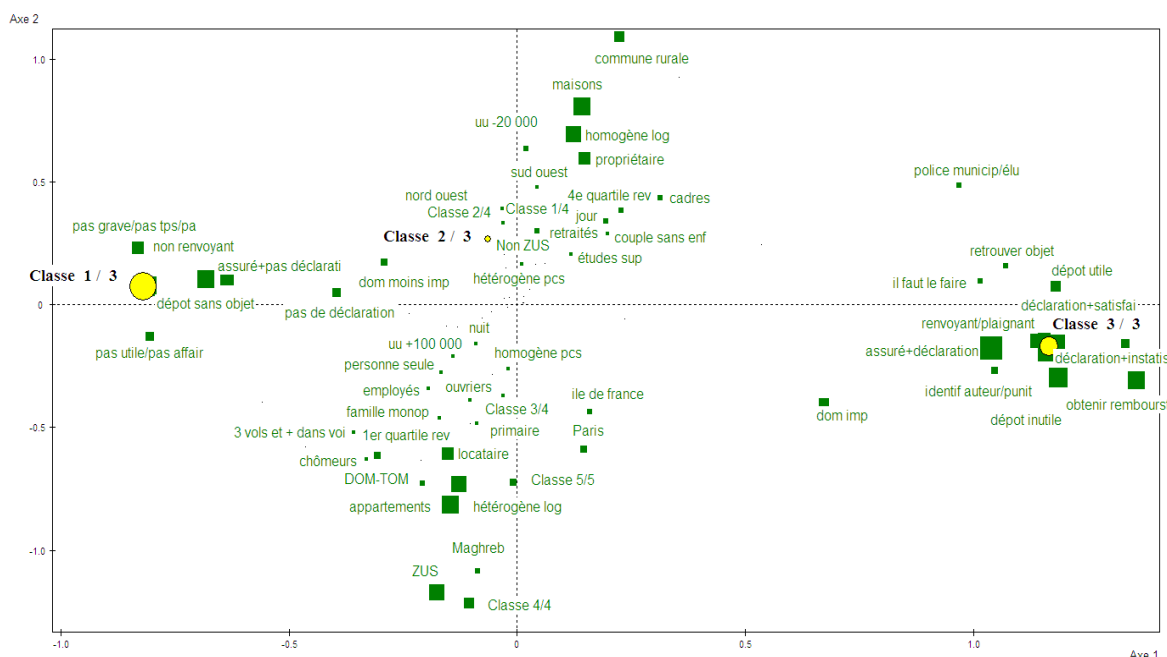
- le pays de naissance, les catégories socioprofessionnelles (croisement situation/pcs) de la personne de référence du ménage, la zone géographique (indice téléphonique), le revenu mensuel moyen du ménage, le statut d'occupation du logement, la strate, le type de logement, le type de ménage, les variables de différenciation (logement et revenu), le niveau de diplôme atteint, la vie en ZUS, le groupe du cadre de vie et de l'insécurité ;

ainsi que :

- le nombre d'objets volés dans ou sur une voiture, la déclaration à l'assurance, le renvoi à la police (ou gendarmerie), la nature du vol, sa localisation<sup>165</sup>, le moment de la journée, les dommages subis par la voiture, le fait d'avoir vu le ou les auteurs, la connaissance d'au moins un des auteurs, les raisons de non-renvoi et de plainte, le signalement du vol à d'autres interlocuteurs, l'utilité du dépôt de plainte, la satisfaction envers l'assurance (déclaration/satisfaction).

Soit 28 variables, 97 modalités, 2 172 individus.

**Figure 30. Vols à la roulotte ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

<sup>165</sup> La question sur le vol dans le quartier où habite le ménage victime s'est avérée inexploitable (cf. Tableau 141.).



Un **1<sup>er</sup> facteur** (6,65 % de la variance) oppose l'absence de renvoi tant à la police qu'à l'assurance au dépôt de plainte et à la déclaration de sinistre. À ce second côté de l'axe sont associés des dommages importants et le désir d'être indemnisé.

Un **2<sup>e</sup> facteur** (5,55 %) oppose un cadre de vie confortable (pas en ZUS, habitat en maison, jugement positif sur le cadre de vie, milieu rural) à un autre beaucoup plus difficile (en ZUS, en appartement, le quartile des revenus les plus faibles, les jugements les plus sévères sur le cadre de vie et sur l'insécurité).

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger trois classes.

À elle seule, la **1<sup>ère</sup> classe** regroupe plus de la moitié (52,99 %) des ménages qui se sont déclarés victimes de vol à la roulotte. *S'abstenant de tout renvoi à la police comme de toute déclaration à l'assurance*, ils se caractérisent par la faiblesse des dommages subis.

Leur cadre de vie est urbain (surreprésentation des ménages habitant des unités urbaines de plus de 100 000 habitants), mais pas francilien. On notera une surreprésentation des très faibles revenus et des ménages qui n'habitent pas des maisons, ce qui incline à penser à des milieux populaires urbains.

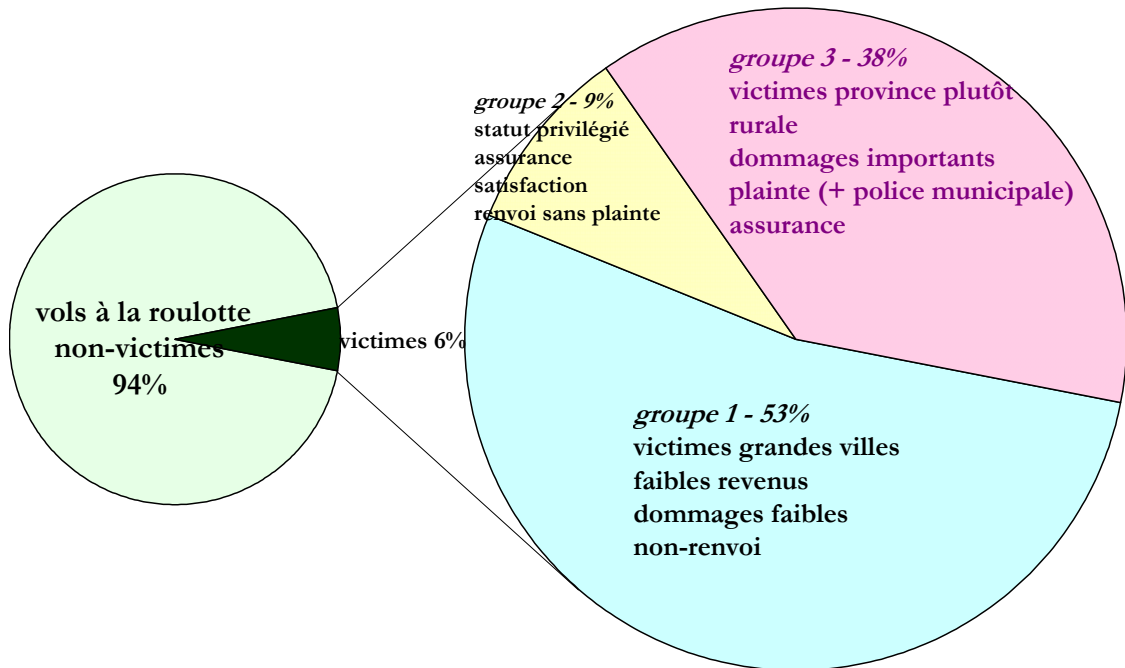
La **2<sup>e</sup> classe** est petite (9,25 %). Ce sont les ménages qui ont *averti la police puis omis de déposer plainte*. En revanche, le recours à l'assurance y est surreprésenté, d'ailleurs il semble donner satisfaction. On notera que les personnes de référence y sont plus souvent que dans l'ensemble des ménages victimes de vol à la roulotte des cadres, professions intellectuelles supérieures. Autrement dit, cette petite minorité, plutôt privilégiée, choisit des recours institutionnels ailleurs que dans le dépôt de plainte et s'en trouve bien.

Enfin, la **3<sup>e</sup> et dernière classe** – un gros tiers (37,75 %) – regroupe les plaignants qui ont aussi souscrit une déclaration de *sinistre* et, plus souvent qu'en moyenne, fait encore appel à la police municipale.

Le dommage est considéré comme important plus fréquemment qu'en moyenne.

Quelques indices – surreprésentation des ménages en milieu rural et dans le Nord-est – semblent indiquer qu'il s'agirait de provinciaux en milieu faiblement urbanisé... c'est peut-être, combiné avec la gravité attribuée aux dommages, la raison de cette forte mobilisation de tous les recours possibles.

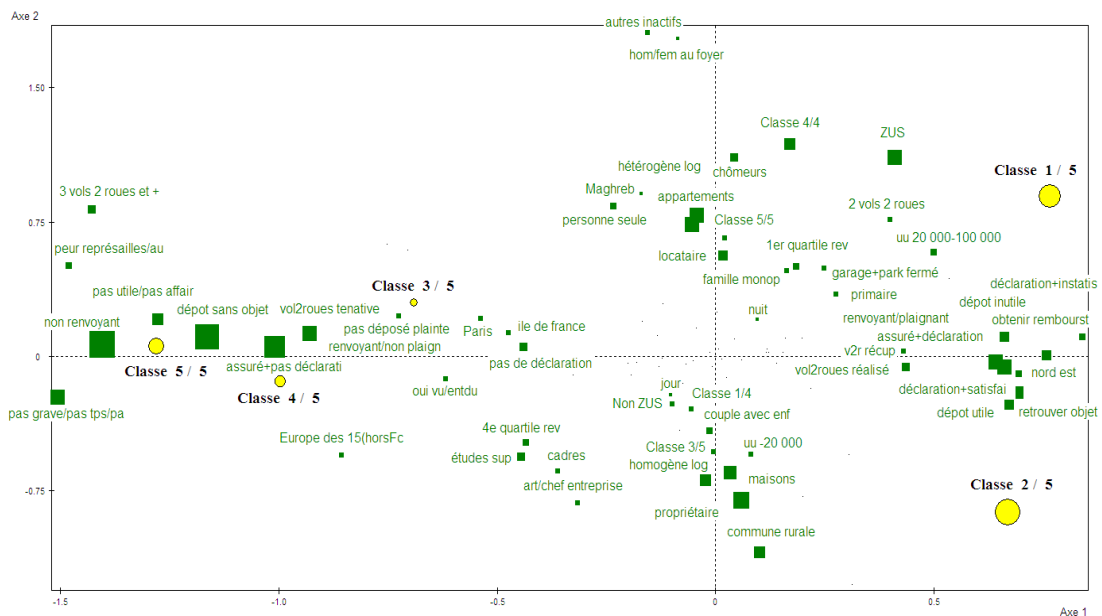
**Figure 31. Profils de victimes de vols à la roulotte ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



### 3°) Vols de deux-roues à moteur

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (29 variables, 98 modalités, 247 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les vols de deux-roues à moteur.

**Figure 32. Vols de deux-roues à moteur ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Un **1<sup>er</sup> facteur** (7,09 % de la variance) oppose le dépôt de plainte et la déclaration de sinistre pour un vol consommé à l'absence de démarche pour un incident qui apparaît comme une simple tentative.

Un **2<sup>e</sup> facteur** (5,46 %) oppose des ménages aux conditions de vie confortables (propriétaires de la maison qu'ils habitent, dans un quartier pavillonnaire, des couples avec enfants, des ménages dont la personne de référence est titulaire de diplômes universitaires, enfin un milieu rural) à des ménages aux conditions de vie plus précaires (résidence en ZUS, dans un habitat où leur propre logement, un appartement dont ils sont locataires, détonne ; des ménages unipersonnels, des revenus faibles – premier quartile –, des ménages dont la personne de référence est au chômage).

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger cinq classes.

La **1<sup>ère</sup> classe** réunit un gros quart (28,34 %) des ménages ayant subi ce type de vol. Tous ont déposé plainte – mais ils sont plus nombreux que la moyenne à estimer ensuite que cette démarche a été inutile – et presque tous ont également souscrit une déclaration de sinistre.

Les vols à répétition y sont deux fois plus nombreux que parmi l'ensemble des victimes de ce type de vols.

Leur cadre de vie est urbain<sup>166</sup> mais défavorisé<sup>167</sup>. D'ailleurs ils portent un jugement sévère sur leur cadre de vie<sup>168</sup>. Tous sont locataires et tous vivent en appartement.

Au total, nous trouvons ici des ménages vivant dans *des zones urbaines défavorisées de villes moyennes qui mobilisent tous les renvois institutionnels à la suite d'incidents répétés*.

La **2<sup>e</sup> classe** est un peu plus nombreuse (31,58 %). Le dépôt de plainte et la déclaration de sinistre y sont unanimes pour des vols consommés, et les membres de cette classe sont plus satisfaits de chacune de ces démarches que la moyenne des ménages victimes de ce type de vol.

Ils vivent dans des unités urbaines plus petites que les ménages de la classe précédente ou en milieu franchement rural. Ils n'ont aucun grief contre leur cadre de vie<sup>169</sup>.

En résumé, des ménages plutôt *ruraux ou de petite ville mobilisent tous les recours institutionnels et en sont plutôt satisfaits*.

---

<sup>166</sup> Ils sont deux fois plus nombreux que la moyenne à habiter des unités urbaines de taille moyenne.

<sup>167</sup> La résidence en ZUS y est deux fois plus répandue que dans l'ensemble des victimes de ce type de vol.

<sup>168</sup> Le groupe 4 du cadre de vie y est trois fois plus répandu que dans l'ensemble des victimes de ce type de vol.

<sup>169</sup> Surreprésentation du groupe 1 du cadre de vie, celui des satisfaits de leur quartier.

La **3<sup>e</sup> classe** est toute petite (8,91 %). Elle isole ceux qui ont fait *appel à la police ou à la gendarmerie mais sans aller jusqu'à déposer formellement plainte*. Peu ont souscrit une déclaration de sinistre. Le sentiment d'insécurité y est deux fois plus élevé que dans l'ensemble des victimes de ce type de vol. Deux fois plus souvent qu'en moyenne, ils vivent dans le Sud-ouest.

La **4<sup>e</sup> classe** est à peine plus nombreuse (11,34 %). De manière paradoxale, il s'agit de non-renvoyants pour des vols répétés<sup>170</sup> et dont le deux-roues n'a pas été retrouvé. Pourtant, les dommages y sont jugés peu importants. Il s'agit, plus souvent qu'en moyenne, d'un vol dans le quartier.

Ces ménages sont parisiens ou franciliens ; leurs revenus sont plus élevés qu'en moyenne tout comme le niveau d'études de la personne de référence. Cadres, professions intellectuelles supérieures et surtout commerçants et artisans y sont surreprésentés.

Bref, des ménages *parisiens au statut plutôt confortable ne font aucune démarche après des vols répétés de deux-roues auxquels ils attachent peu d'importance*.

Enfin la **5<sup>e</sup>** et dernière **classe** réunit le cinquième (19,84 %) des ménages ayant subi un vol de deux-roues. Eux aussi s'abstiennent de tout renvoi à la police comme à l'assurance. Mais leur inertie est plus facilement compréhensible puisqu'il s'agit de tentatives. On notera toutefois que la peur de représailles – aussi peu répandue soit-elle – l'est trois fois plus qu'en moyenne au sein de cette classe.

C'est un groupe apparemment plus *provincial*<sup>171</sup>, dont les revenus semblent moins élevés que ceux du précédent<sup>172</sup>.

En résumé, on trouve plusieurs profils de renvoyants et aussi de non-renvoyants. Parmi les premiers, des urbains victimes de vols répétés en zone urbaine difficile qui ne sont guère satisfaits du résultat de leur démarche, mais aussi des ruraux qui eux s'affirment plutôt satisfaits. Parmi les seconds, des Parisiens cossus pourtant victimes de vols à répétition qui les affectent peu mais aussi des provinciaux moins riches qui n'ont subi que des tentatives.

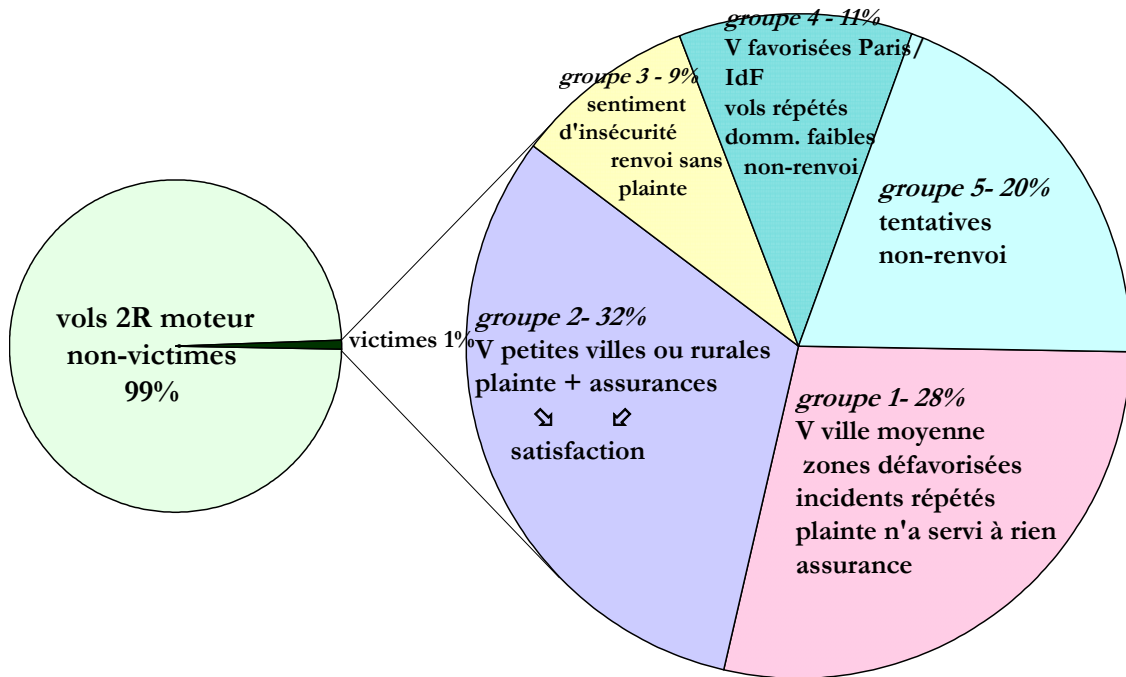
---

<sup>170</sup> Quatre fois plus souvent que pour l'ensemble des victimes de ce type de vol.

<sup>171</sup> Surreprésentation du Nord-ouest.

<sup>172</sup> C'est le deuxième quartile qui est cette fois surreprésenté.

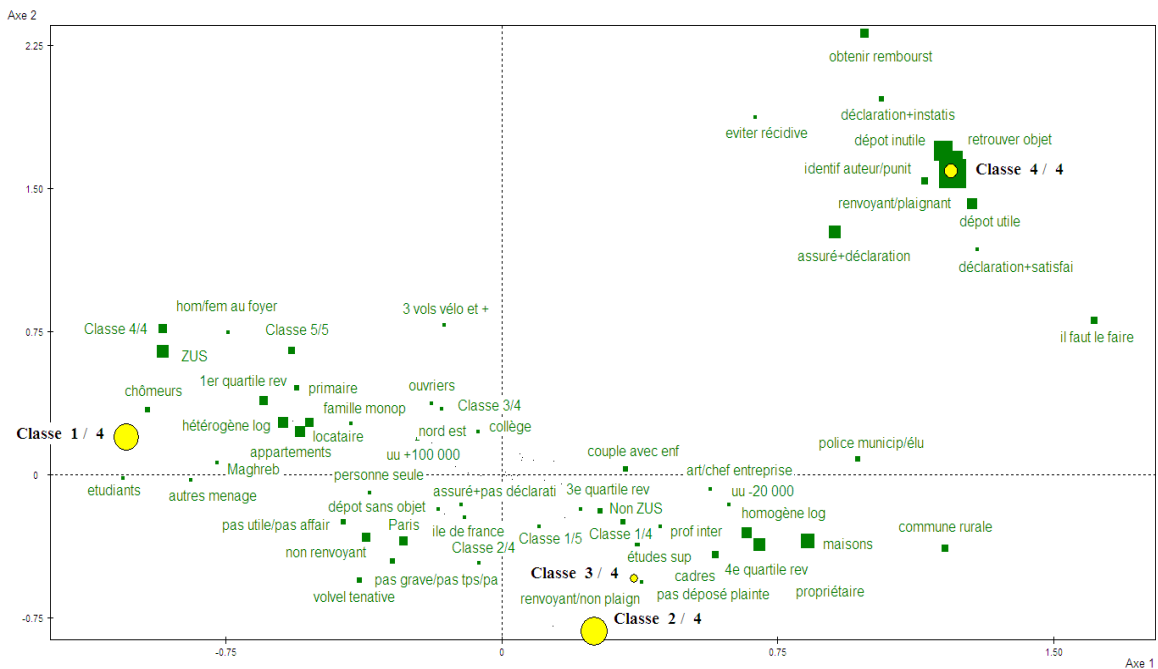
**Figure 33. Profils de victimes de vols de deux-roues à moteur ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



#### 4°) Vols de vélo

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (29 variables, 99 modalités, 764 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les vols de vélos.

**Figure 34. Vols de vélo ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Sur l'axe du **1<sup>er</sup> facteur** (6,38 % de la variance) on trouve :

- d'un côté le dépôt de plainte et la déclaration de sinistre mais aussi des variables témoignant d'un cadre de vie (maison dans un environnement du même type, milieu rural) et d'un statut (4<sup>e</sup> quartile de revenus) confortables ;

- de l'autre une inertie, mais aussi des variables témoignant d'un cadre de vie urbain (résidence en ZUS, en appartement, comme locataires, classe 4 du cadre de vie, critique à l'endroit de son quartier) et d'un statut (quartile des revenus les plus médiocres) difficile.

Sur le **2<sup>e</sup> facteur** (4,86 %) on retrouve encore cette opposition entre renvoyants et non-renvoyants, mais cette fois le renvoi à la police et à l'assurance va de pair avec le fait d'habiter en ZUS et de connaître et sentiment d'insécurité et peur (classe 5 d'insécurité).

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger quatre classes.

La **1<sup>ère</sup> classe** réunit le tiers (34,55 %) des ménages ayant mentionné un vol de vélo. Ils restent plutôt inertes tant vis-à-vis de l'assurance que de la police, parce qu'ils estiment les faits peu graves et la démarche inutile.

Plus que proportionnellement, ces ménages vivent dans de grandes villes de province<sup>173</sup>, plus précisément dans les quartiers les moins riants de ces métropoles<sup>174</sup>.

Leur statut est peu assuré : tous sont locataires. Les revenus les plus faibles y sont surreprésentés. Les familles monoparentales y sont plus nombreuses que proportionnellement. Les personnes de référence sont plus nombreuses qu'en moyenne à être étudiants, ouvriers, chômeurs, immigrés maghrébins ou Français d'outre-mer, plus nombreux aussi à avoir un capital scolaire médiocre.

En fin de compte, des ménages *populaires de grandes villes de province restent inertes* après un vol de vélo parce que l'incident n'est pas jugé vraiment grave et parce qu'il semble inutile de chercher à mobiliser des recours institutionnels.

La **2<sup>e</sup> classe** est encore plus nombreuse (36,78 %). Là encore, il s'agit de non renvoyants. Ces ménages ont subi un vol unique, parfois une simple tentative. Certes, le vélo volé n'a pas été retrouvé. Mais l'incident n'est pas jugé grave et tout renvoi semble inutile.

Leur profil se distingue des précédents : ils sont plutôt franciliens, mais n'habitent jamais en ZUS. Leur statut social est plus assuré : plus que proportionnellement, ils sont propriétaires,

---

<sup>173</sup> Surreprésentation de ceux qui vivent dans le Nord-est.

<sup>174</sup> Surreprésentation de ceux qui vivent en ZUS, de ceux qui jugent sévèrement leur cadre de vie.

vivent dans des maisons et apprécient leur cadre de vie. Les revenus élevés y sont surreprésentés tout comme les diplômés d'études supérieures. Parmi les personnes de référence, les cadres, professions intellectuelles et libérales y sont deux fois plus nombreux qu'en moyenne, les intermédiaires sont aussi surreprésentés.

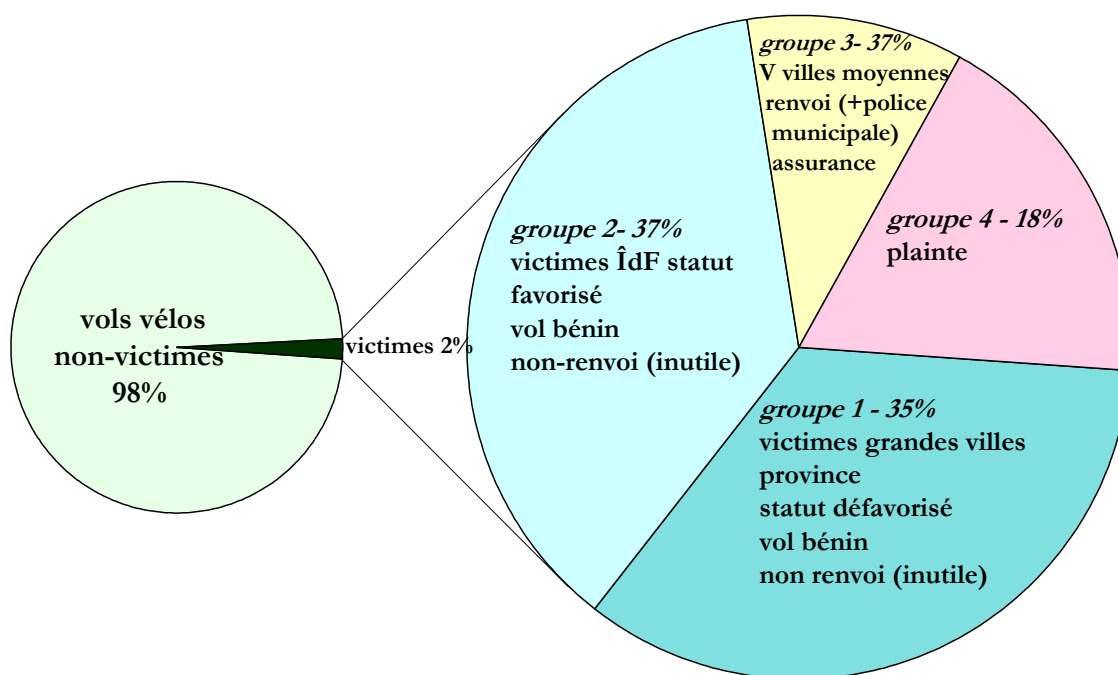
Bref, ces *non-renvoyants-ci* sont des *Franciliens* de meilleur statut que les ménages du groupe 1.

La petite **3<sup>e</sup> classe** (10,47 %) se caractérise surtout par un *renvoi à la police qui n'a pas débouché* sur un dépôt de plainte. Mais la déclaration de sinistre y est deux fois plus répandue que parmi l'ensemble des ménages victimes de vols de vélo et l'on note aussi un recours plus que proportionnel à la police municipale.

Cette fois-ci il s'agit, plus que proportionnellement, de ménages vivant dans des villes moyennes.

Il reste moins d'un cinquième (18,19 %) de tous les ménages victimes de vol de vélo pour constituer la classe des *plaignants* (**4<sup>e</sup> classe**). Cette caractéristique la définit presque à elle seule. Tout au plus, peut-on voir une surreprésentation des couples avec enfants, des propriétaires, de ceux qui vivent dans des maisons plutôt que dans des appartements.

**Figure 35. Profils de victimes de vols de vélos ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**

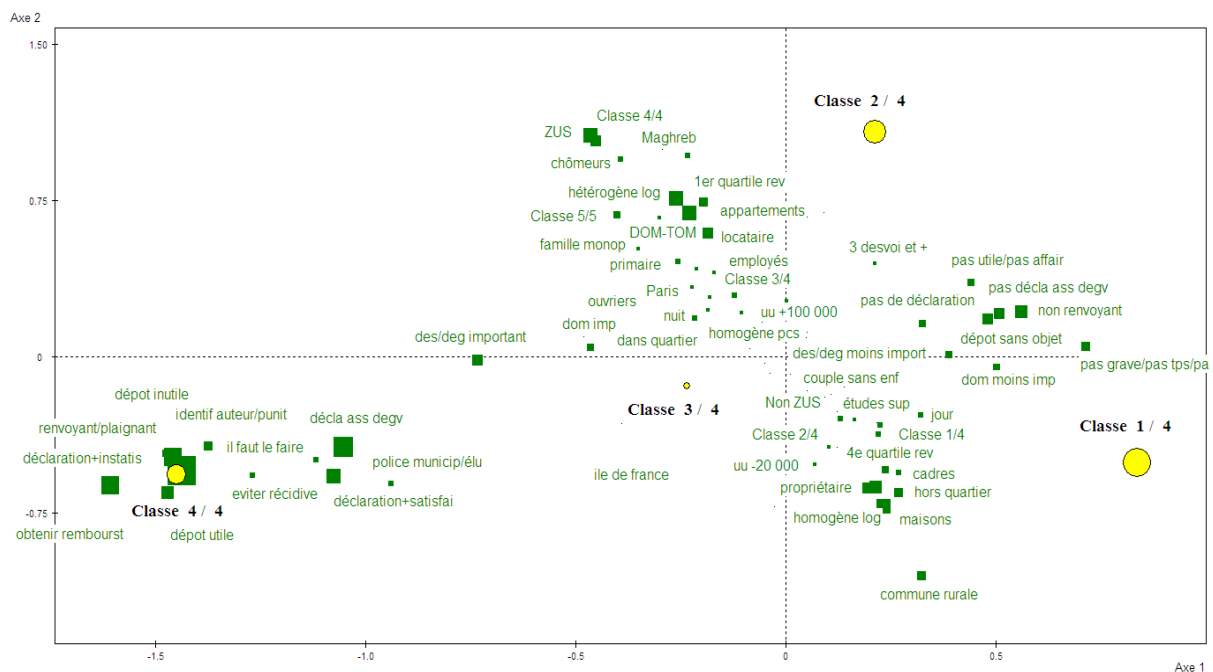


En résumé, le dépôt de plainte ne tient ici qu'une place limitée dont les déterminants ne se distinguent pas très clairement. Il est plus intéressant de découvrir une petite classe (3) qui tente de se débrouiller avec d'autres recours, à l'assurance et à la police municipale. Quant à la grande majorité qui s'abstient de toute démarche après un vol de vélo, on distingue parmi eux des Franciliens plutôt cossus et des provinciaux plus démunis, mais il n'est pas sûr que ce soit d'un apport très instructif.

## 5°) Dégradations de voitures

Le même protocole – avec *mutatis mutandis* les mêmes variables (28 variables, 96 modalités, 3 002 individus) – est mis en œuvre pour ce qui concerne les dégradations.

**Figure 36. Dégradations de véhicules ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie**



Sur ce graphique sont présentes les variables qui expliquent 60 % de la contribution de ces deux axes.

Sur le 1<sup>er</sup> facteur (6,88 % de la variance), on voit s'opposer :

- l'absence de renvoi tant à la police qu'à l'assurance, la faiblesse des dégâts ;
- le dépôt de plainte – avec une motivation punitive mais surtout une visée indemnitaire, aussi avec un jugement parfois favorable mais plutôt défavorable sur l'utilité de la démarche – et la déclaration de sinistre ; cette fois les dégâts sont jugés sévères.



Quant au **2<sup>e</sup> facteur** (5,96 %), il oppose un cadre de vie défavorisé (en ZUS, comme locataire, en appartement, le quartile des revenus les plus faibles) à un cadre de vie beaucoup plus confortable (le quartile des revenus les plus élevés, la qualité de propriétaire, le fait d'habiter une maison, le milieu rural) mais aussi le dépôt de plainte.

Sur la base de cette ACM, on peut procéder à une analyse typologique qui fait émerger quatre classes.

La **1<sup>ère</sup> classe** réunit un gros tiers (37,28 %) des ménages victimes de dégradation. Ils ne se tournent ni vers la police ni vers l'assurance. Ils jugent leur victimation peu grave et, accessoirement, la démarche de renvoi peu utile.

La dégradation a été commise plutôt de jour et en dehors du quartier, mais les dommages apparaissent faibles.

Aucun de ces ménages n'habite en ZUS, mais le milieu rural y est surreprésenté.

Le statut social est plutôt favorisé : surreprésentation des revenus élevés et des diplômes d'études supérieures, des personnes de référence qui appartiennent aux cadres et professions intellectuelles supérieures, également intermédiaires.

Le jugement sur le cadre de vie est plutôt favorable<sup>175</sup>, celui sur l'insécurité aussi<sup>176</sup>.

Au total, des *provinciaux de petites villes ou de milieu rural, de profil moyen ou supérieur qui s'abstiennent*, fort fonctionnellement, de procéder à une quelconque mobilisation institutionnelle pour un incident jugé mineur.

La **2<sup>e</sup> classe** est un peu moins importante (31,45 %). Il s'agit encore de non-renvoyants, cette fois après des dégradations de proximité (commises dans le quartier)

Mais leur statut est tout différent. Plus que proportionnellement, ils vivent dans de grandes villes, dans des ZUS. Leur jugement sur leur cadre de vie est très négatif (groupe 3 et surtout 4) et surtout leur insécurité forte (groupe 5). Leur profil social est fragile : surreprésentation des deux quartiles de revenus les plus faibles, des familles monoparentales, des ménages dont la personne de référence est un immigré maghrébin ou un Français d'outre-mer, un ouvrier, un employé, un chômeur et dont le capital scolaire est minimal.

Au total, ces *non-renvoyants-ci sont très urbains* mais de statut défavorisé. Victimes d'une dégradation de leur voiture dans leur quartier, ils restent inertes car ils la jugent sans gravité.

---

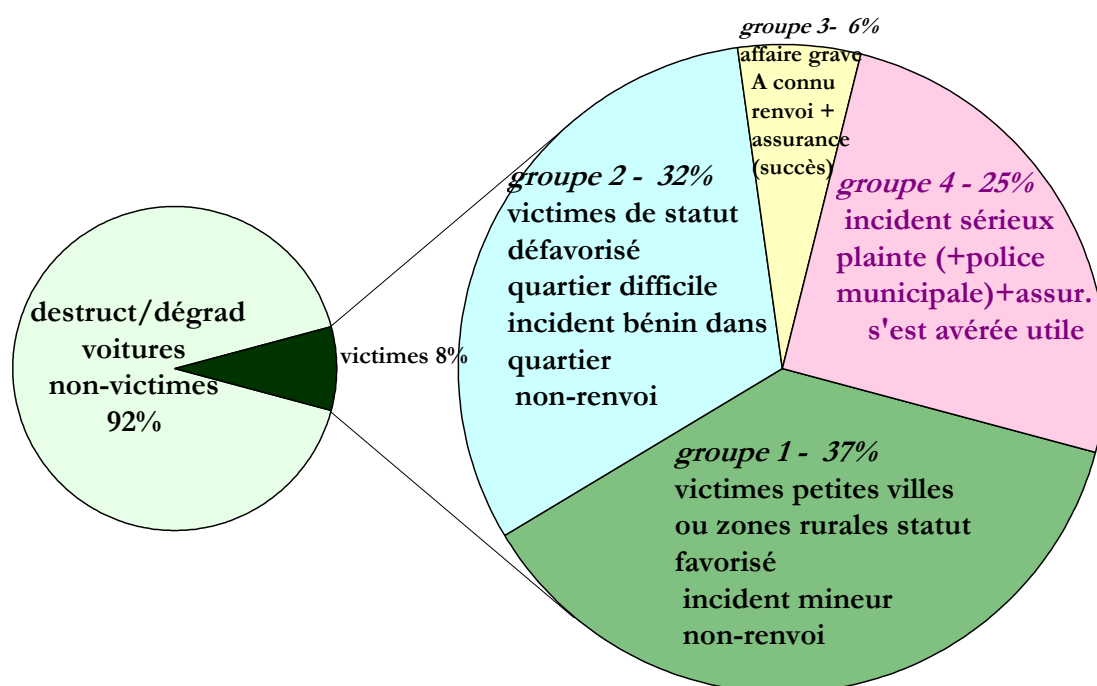
<sup>175</sup> Surreprésentation des groupes 1 et 2.

<sup>176</sup> Surreprésentation du groupe 1 mais aussi du groupe 4 où, si l'on se préoccupe d'un problème social, ce n'est en tout cas pas de la délinquance.

La toute petite (6,13 %) **3<sup>e</sup> classe** se caractérise par un *recours à la police qui n'a pas débouché sur un dépôt de plainte*, quoique l'affaire soit estimée sérieuse et l'auteur souvent connu. Plus que proportionnellement, on s'est borné à se tourner vers l'assurance et avec succès. La seule caractéristique sociale est une surreprésentation des ménages habitant des petites villes.

Enfin la **4<sup>e</sup>** et dernière **classe** (25,15 %) réunit ceux qui déposent *plainte et souscrivent une déclaration de sinistre* pour une affaire sans précédent mais jugée sérieuse. Ces ménages font aussi, plus que proportionnellement, appel à la police municipale. Partagés sur l'utilité du dépôt de plainte, ils s'accordent davantage sur celle de l'assurance. On ne sait trop rien de leur profil social. Peut-être faut-il y lire un indice de fonctionnalité dans une victimation où le renvoi tient peu de place.

**Figure 37. Profils de victimes de destruction/dégradation de voiture ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées**



## LES VICTIMATIONS SEXUELLES

Les EPCVM ignoraient ce type de victimation ; il a été introduit dans les CVS mais selon des modalités qui ne permettent guère de les rapprocher des autres victimations étudiées.

Le périmètre des enquêtés interrogés est plus restreint : au lieu des plus de 14 ans, il s'agit seulement des 18 à 75 ans. On n'a pas voulu interroger des mineurs et on a pensé que les plus de 75 ans n'étaient plus concernés<sup>177</sup>.

En outre, pour la CVS 2005-2006, on a été obligé de se restreindre aux 18-60 ans. Pour des raisons de confidentialité, les promoteurs de l'enquête ont opté pour une auto-administration de cette partie du questionnaire : les enquêtés écoutaient les questions sous casque et répondaient en se servant eux-mêmes de l'ordinateur que l'enquêteur leur confiait à cette fin, mais on a relevé un grand nombre de bizarreries dans les réponses des 60-75 ans ce qui a conduit à conclure que beaucoup d'entre eux étaient incapables à user d'un tel instrument. En revanche, les moins de 60 ans n'ont pas paru – à une exception près – souffrir de la même difficulté ; finalement, on a dû, pour la première CVS, réduire l'exploitation de ce module aux 18-60 ans. La procédure a ensuite été modifiée et il semble que les campagnes suivantes se soient déroulées sans difficulté permettant ainsi de conserver les réponses des 60-75 ans<sup>178</sup>.

Par ailleurs, ce module diffère parfois beaucoup de ceux explorant les autres victimations et il n'est pas sans poser de délicats problèmes.

Ainsi il débute par trois questions dont la formulation rend difficile une réponse négative :

*Diriez-vous que la lutte contre la délinquance sexuelle doit être une priorité des pouvoirs publics ?*  
*Diriez-vous que la lutte contre la délinquance sexuelle est particulièrement difficile car les victimes hésitent à porter plainte ?*  
*Pensez-vous qu'il faut faire des campagnes de publicité pour sensibiliser la population aux problèmes de délinquance sexuelle ?*

Ce sont pratiquement des modèles de pression à l'inférence au oui. Et c'est d'ailleurs ce que l'on observe : neuf enquêtés sur dix répondent positivement, ce qui ôte tout intérêt aux résultats. Cela ne porte d'ailleurs pas vraiment à conséquence dans la mesure où de telles questions sont sans utilité dans une enquête de victimation : leur style normatif les rapproche davantage de ces

---

<sup>177</sup> Il semble, en fait, que cette limite d'âge supérieure a été adoptée parce qu'on a pensé qu'il devenait ensuite difficile de répondre de façon autonome à un questionnaire à partir d'un clavier d'ordinateur.

<sup>178</sup> Nous remercions Sébastien Picard (INSEE) pour les précisions qui ont permis de clarifier cet aspect du protocole d'enquête.

sondages d'opinion publique qui permettent aux administrations de vérifier, sans courir le risque d'un désaveu, la popularité de leurs objectifs de politiques publiques.

Le questionnaire a été traduit en trois langues – turc, allemand, arabe<sup>179</sup> – mais dans des formulations abrégées qui omettent un certain nombre de questions figurant dans la version en français<sup>180</sup>. Cette version-ci a été administrée à 10 662 et 13 590 enquêtés ; si l'on y ajoute ceux qui ont été interrogés dans une autre langue, on parvient à 10 750 et 13 719, ce qui montre le caractère marginal de l'administration en langues étrangères.

Enfin, il était précisé que – contrairement au choix opéré pour les enquêtes régionales et locales – le module excluait les victimations commises par d'autres membres du ménage ; une autre partie du questionnaire auto-administré est consacrée à l'ensemble des victimations commises par un cohabitant.

## I - LES TAUX DE VICTIMATIONS SEXUELLES

Plusieurs sortes de victimations sexuelles sont passées en revue : l'exhibition, les « gestes déplacés », les attouchements et viols. On verra que les fréquences sont tout à fait différentes d'un cas à l'autre.

### 1°) *Exhibition*

La première question était ainsi formulée : *est-il arrivé qu'une personne se livre à une exhibition sexuelle, comme par exemple un homme qui se serait déshabillé devant vous contre votre volonté ?* Il semble donc que l'exhibition ne puisse être que masculine, mais qu'elle puisse atteindre des victimes de l'un ou l'autre sexe (l'exhibition devant des enfants à laquelle on pense spontanément en la matière est ici exclue puisqu'on interroge seulement des enquêtés majeurs).

**Tableau 168. Exhibition, prévalence (%), CVS**

2005-2006	2006-2007	
18-59 ans	18-76 ans <sup>181</sup>	18-59 ans
2,64	2,14	2,24

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

<sup>179</sup> Et aussi en portugais pour la deuxième CVS.

<sup>180</sup> Ces traductions n'existent pas pour les modules administrés en face à face, probablement parce qu'on a pensé que l'enquêteur devait être à même d'opérer les traductions utiles, tandis qu'il ne pouvait intervenir lors de la passation des modules auto-administrés.

<sup>181</sup> Compte tenu du mode de tirage des répondants pour le questionnaire auto-administré, un petit nombre de personnes peuvent avoir atteint l'âge de 76 ans au moment de son administration : on en compte 26 dans la CVS 2006-2007, soit 0,19 % de l'échantillon.

En se bornant aux moins de 60 ans, 313 et 254 enquêtés ont affirmé avoir été au moins une fois pendant la période observée victime d'une telle exhibition. Sept fois sur dix, l'incident a été unique ; une fois sur vingt, il a été fréquent.

**Tableau 169. Exhibition, multivictimation, CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
une seule fois	74,65	68,95	68,54
quelquefois	12,62	20,43	21,17
souvent	4,85	5,34	5,35

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

L'exhibition la plus récente s'est produite presque une fois sur deux dans un lieu public, rue ou transports en commun, mais aussi plus d'une fois sur dix au domicile de la victime alors que les agressions par un autre membre du ménage ont été exclues de ce module. L'hypothèse d'une exhibition à domicile par un tiers n'est pas inimaginable, cependant un léger doute pèse sur le respect de cette consigne d'exclusion.

**Tableau 170. Exhibitions, localisation (%) 2005-2006, 2006-2007, CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
à votre domicile	17,53	14,40	10,67
dans le logement de qqn d'autre	7,80	10,70	12,76
dans votre immeuble	2,25	0,74	0,49
sur votre lieu de travail ou d'études	7,35	5,25	6,29
dans un transport en commun	15,08	11,02	12,24
dans la rue	28,39	30,00	32,48
ailleurs	11,26	21,60	19,61

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

## 2°) Gestes déplacés

Une autre question est consacrée aux « gestes déplacés » : *Est-il arrivé qu'une personne cherche à vous embrasser contre votre volonté, à vous caresser, ou faire d'autres gestes déplacés ?*

**Tableau 171. Gestes déplacés, prévalence (%), CVS**

2005-2006	2006-2007	
18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
3,64	3,23	3,72

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

En se bornant aux moins de 60 ans, on compte respectivement 461 et 455 victimes.

**Tableau 172. Gestes déplacés, multivictimation, CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
une seule fois	57,54	57,05	56,68
quelquefois	36,45	35,70	36,86
souvent	4,27	5,12	4,96

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il manque un répondant en 2006-2007, en raison de son abandon du questionnaire en cours d'administration.

La localisation de ces « gestes déplacés » appellerait les mêmes commentaires que ceux concernant les exhibitions, n'était la fréquence de ceux qui se produisent sur les lieux du travail ou des études.

**Tableau 173. Gestes déplacés, localisation (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
à votre domicile	15,23	15,44	13,81
dans le logement de qqn d'autre	14,83	11,98	11,90
dans votre immeuble	0,47	2,05	2,03
sur votre lieu de travail ou d'études	23,77	18,16	19,43
dans un transport en commun	5,88	9,36	10,13
dans la rue	12,43	14,71	14,81
ailleurs	26,29	24,74	24,88

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version française.

On observe d'ailleurs que cette victimation n'est pas majoritairement un incident de proximité : il ne se produit que le tiers des fois dans le quartier de la victime (tableau 174). On ne peut pas comparer avec la victimation précédente pour laquelle la question n'est pas posée.

**Tableau 174. Gestes déplacés, dans le quartier (%), CVS**

2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-59 ans
35,55	37,25	34,27

Source : INSEE. Champ : France métropolitaine  
Cette question n'est posée que dans la version française.  
Variable recodée : la question n'est posée qu'aux personnes qui n'ont pas répondu « à votre domicile » ou « dans votre immeuble ».

Il en va de même pour l'interconnaissance auteur/victime qui ne semble pas explorée dans le cas d'exhibition alors qu'elle l'est pour les « gestes déplacés ». On ne connaît pas la raison de telles hétérogénéités dans la construction du module. On observera seulement – ce n'est pas une surprise – que ce type d'incident intervient trois fois sur quatre dans un cercle d'interconnaissance.

**Tableau 175. Gestes déplacés, interconnaissance, CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
oui, personnellement	57,46	48,89	48,45
non, seulement de vue	14,07	18,62	18,44
non, il s'agissait d'un inconnu	27,47	28,85	30,00

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version française.

### **3°) Attouchements sexuels et viols**

**Tableau 176. Attouchements sexuels et viols, prévalence (%), CVS**

2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-59 ans
0,99	0,65	0,69

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On arrive ici dans des zones infinitésimales : en se bornant aux moins de 60 ans, 137 et 101 enquêtés.

**Tableau 177. Attouchements sexuels et viols, répartition par sorte (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
un viol, un rapport sexuel forcé	24,84	36,59	32,24
une tentative de viol	26,60	13,02	12,55
une autre agression sexuelle	36,59	37,65	41,23
nsp	4,56	9,28	9,86
refus de répondre	7,42	3,47	4,13

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il manque trois répondants en 2006-2007, en raison de leur abandon du questionnaire en cours d'administration.

Les viols ou tentatives représentent à peu près les deux tiers des cas, ce qui paraît considérable par rapport aux résultats des enquêtes régionales auxquelles on peut les comparer : dans celles-ci, l'ensemble *viols + tentatives* se situe entre le quart et le tiers des agressions sexuelles. Le tiers restant devrait, d'après la formulation de la question initiale des CVS, concerner des attouchements. Mais lorsque l'on demande à tous ceux qui n'ont subi ni un viol ni une tentative de viol s'ils ont fait l'objet d'attouchements, une grosse moitié répond par la négative. On se demande alors si leur victimisation diffère beaucoup des « gestes déplacés » et s'il était bien opportun de séparer les deux hypothèses.

La question était formulée ainsi : *Est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ?*

Nous pouvons chercher un terme de comparaison dans les enquêtes franciliennes ou locales (tableau 178) qui comprennent un module sur les agressions sexuelles à partir d'une question *Vous est-il arrivé de faire l'objet d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par un de vos proches ?* Il convient tout d'abord de retailer ces données pour rendre les résultats comparables en termes de plage d'âge (18-59 ans) et de période observée (deux ans). Il faut ensuite déterminer quel est le terme de comparaison dans les CVS. En bonne logique, on doit prendre toutes les formes d'agression sexuelle en incluant aussi celles commises par des cohabitants. On parvient alors à des prévalences sans aucune commune mesure avec celles observées dans les enquêtes régionales et locales.

Mais si l'on travaille sur un ensemble restreint aux seuls attouchements et rapports sexuels forcés (y compris toujours ceux commis par un cohabitant, voir les deux dernières lignes du tableau 178), alors la différence entre les prévalences observées dans les CVS et celles relevées dans les monographies régionales ou locales se réduit de manière importante<sup>182</sup>. Ceci dit, il ne faut

<sup>182</sup> Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, procéder sous casque n'augmente que modérément la productivité de l'enquête pour cette catégorie des atteintes sexuelles les plus caractérisées.



pas chercher à trop pousser la comparaison dans le détail en raison des faibles valeurs absolues observées dans ces dernières enquêtes.

**Tableau 178. Agressions sexuelles, prévalences, multivictimation, incidence, différentes enquêtes**

	n	Prévalence	<i>Multi victimation</i>	Incidence
Île-de-France 1999-2000	47	0,60 [0,43-0,77]	1,489	0,89 [0,64-1,15]
Île-de-France 2001-2002	52	0,66 [0,48-0,84]	1,385	0,91 [0,67-1,16]
Île-de-France 2003-2004	37	0,47 [0,32-0,62]	1,649	0,78 [0,53-1,02]
Île-de-France 2005-2006	39	0,44 [0,31-0,57]	1,436	0,63 [0,45-0,81]
Île-de-France 2007-2008	47	0,60 [0,43-0,77]	1,298	0,78 [0,56-1,00]
Aubervilliers 2003-2004	2	0,27 [0,00-0,64]	3,000	0,81 [0,00-1,93]
Aulnay-sous-Bois 2003-2004	6	0,50 [0,1-0,9]	1,833	0,92 [0,19-1,65]
Gonesse 2003-2004	5	0,64 [0,08-1,2]	1,000	0,64 [0,08-1,2]
Saint-Denis 2003-2004	10	0,87 [0,33-1,41]	1,700	1,48 [0,57-2,39]
Grand Lyon 2003-2004	27	0,88 [0,57-1,19]	1,235	1,09 [0,7-1,47]
CVS 2005-2006	746	6,11 [5,66-6,56]	*	–
CVS 2006-2007	710	6,03 [5,58-6,48]	*	–
CVS 2005-2006 ensemble restreint	171	1,34 [1,12-1,56]	2,052	2,75 [2,30-3,20]
CVS 2006-2007 ensemble restreint	134	1,11 [0,91-1,31]	2,113	2,35 [1,92-2,77]

Source : INSEE, LAU-IdF, CESDIP.

Champ : variable selon les enquêtes

\* On ne peut pas connaître, pour les enquêtes CVS, la multivictimation des atteintes sexuelles (ni par conséquent leur incidence) puisque la question recensant le nombre d'exhibitions et de gestes déplacés est posée de la façon suivante : Au cours de ces deux dernières années, est-ce arrivé ?

- une seule fois
- quelques fois
- souvent

Cependant, on retrouve probablement ici la différence entre une interrogation globale – celle des enquêtes régionales et locales – et des questions détaillées – celles des CVS : les secondes produisent toujours des résultats beaucoup plus abondants que les premières. Pour le dire autrement, la forme adoptée dans les monographies subnationales incline les enquêtés à ne mentionner que les victimations qui ont un certain relief, celle retenue dans les CVS les pousse au contraire à ajouter des événements moins significatifs qui ne leur seraient pas venues spontanément à l'esprit.

Comme les « gestes déplacés » et à la différence de l'exhibition, cette victimation est fréquemment à répétition.

**Tableau 179. Attouchements sexuels et viols, multivictimation, CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
une fois	62,44	57,20	57,61
deux fois	14,15	11,10	11,68
plus de deux fois	16,96	24,03	22,78

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il manque un répondant en 2006-2007 en raison de son abandon du questionnaire en cours d'administration.

En calculant une multivictimation sur la base d'une troncature de forme  $[\geq 3=4]$ , on obtient, pour les attouchements et rapports sexuels forcés, 1,719 dans l'enquête 2005-2006 et 1,869 pour 2006-2007. On est là à un niveau un peu supérieur à celui de la multivictimation des violences physiques ordinaires qui se situe autour de 1,6 (voir tableau 21, *supra*).

Si l'on reprend la comparaison avec les monographies régionales et locales, en ajoutant les victimations sexuelles dues à un cohabitant, la multivictimation observée dans les CVS (respectivement 2,052 et 2,113) est toujours supérieure aux scores observés dans les enquêtes subnationales (tableau 178).

On est frappé par la fréquence des victimations au domicile de l'enquêté. Si l'on y ajoute les très nombreux incidents dans d'autres logements, on dépasse la moitié des cas. En revanche, les attouchements ou viols dans des lieux publics ou transports en commun sont beaucoup moins répandus, probablement parce que des lieux privés sont plus propices à ces agressions plus caractérisées.

**Tableau 180. Attouchements sexuels et viols, localisation (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
à votre domicile	37,68	28,26	28,83
dans le logement de qqn d'autre	13,46	34,76	35,38
dans votre immeuble	1,60	0,54	0,62
sur votre lieu de travail ou d'études	4,94	4,22	4,86
dans un transport en commun	1,16	6,99	4,96
dans la rue	13,39	2,60	2,37
ailleurs	19,80	15,69	16,21

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version en français.

En conséquence, la part des attouchements et viols perpétrés dans le quartier même où vit la victime est plus importante que pour les « gestes déplacés » : elle tutoie la moitié des cas.

**Tableau 181. Attouchements sexuels et viols, dans le quartier (%), CVS**

2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-59 ans
58,40	46,03	43,41

Source : INSEE. Champ : France métropolitaine  
Cette question n'est posée que dans la version en français.  
Variable recodée : la question n'est posée qu'aux personnes qui n'ont pas répondu « à votre domicile » ou « dans votre immeuble ».

## II - LES CIRCONSTANCES DES ATTOUACHEMENTS SEXUELS OU DES VIOLS

Ces agressions ont rarement (14 cas en 2005-2006 et 4 en 2006-2007) été commises à plusieurs.

L'agresseur unique est presque toujours (respectivement 89,92 et 86,88 %) un homme. Il est rarement (31,55 et 15,48 %) totalement inconnu de la victime qui, au contraire, le connaît souvent (49,65 et 63,18 %) personnellement.

Parmi les victimes qui déclarent connaître personnellement leur agresseur, il s'agit souvent (40,29 et 25,70 %) d'un ex-conjoint ; rarement (3,82 et 9,06 %) d'une personne de leur famille ; d'une personne qui fait partie de leurs relations proches dans 31,83% et 32,27 % des cas ; presque jamais (0 et 9,25 %) d'une personne connue sur le lieu de travail/d'études.

Parmi ces mêmes victimes, 27,84 % et 22,08 % déclarent que l'auteur vivait dans le même logement qu'elles au moment de l'incident et que c'est souvent (entièrement : 59,58 et 26,70 % ; partiellement : 13,42 et 54,08 %) pour cette raison qu'elles ne vivent plus avec cette personne. On voit par là qu'il n'est guère judicieux de vouloir exclure les agressions sexuelles par un cohabitant ; la solution adoptée dans les enquêtes régionales et locales semble alors plus pertinente.

Une fois sur trois (38,37 et 29,54 %), l'enquêté soupçonne l'agresseur d'être sous l'emprise de l'alcool ou d'une drogue lors de l'incident.

**Tableau 182. Attouchements sexuels et viols, circonstances aggravantes (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
été frappé, giflé, reçu des coups	15,35	15,01	12,01
arme ou objet dangereux	09,70	09,28	06,64
pluralité d'auteurs	13,21	08,94	06,36

Source : INSEE.

Ces questions ne sont posées que dans la version en française.

Champ : France métropolitaine

Sans être tout à fait négligeable, le recours à des moyens de contrainte – tels les coups, les armes ou la pluralité de malfaiteurs – ne concerne qu’une minorité définie de cas<sup>183</sup>.

La fréquence des démarches actives (discuter, se débattre) donne l’impression que ces victimes ont, le plus souvent, tenté de résister à l’agression (tableau 183). En fait, la combinaison des différentes sortes de réactions fait apparaître trois classes : une grosse moitié des victimes a essayé de discuter avec l’agresseur et s’est généralement défendue ; un quart s’est défendu et a crié ou appelé au secours ; seul le dernier quart n’a tenté ni de discuter ni de se défendre, ni de fuir.

**Tableau 183. Attouchements sexuels et viols, réaction de la victime (%), CVS**

	2005-	2006-2007	
	18-59 ans	18-76	18-59
vous avez eu le sentiment de ne rien pouvoir faire [vous avez été pétrifié(e), figé(e)]	49,02	42,84	43,63
vous avez essayé de discuter, de dissuader les agresseurs	71,90	65,47	67,90
vous vous êtes défendue(e), débattue(e)	68,38	62,25	63,66
vous avez fui, vous vous êtes échappé(e)	44,73	33,86	32,88
vous avez crié, appelé au secours	33,90	17,38	14,92

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n’est posée que dans la version en français.

Quant à estimer la gravité des dommages physiques, il est difficile d’utiliser la question sur les blessures physiques : elle opère une distinction entre « visibles » et « non visibles » dont le sens n’est pas évident, outre que cette distinction est omise dans les versions en langues étrangères. La consultation d’un médecin, l’hospitalisation ou une ITT supérieure à 8 jours sont plus utilisables : celle-ci est rarissime, celle-là presque aussi rare, la première assez peu fréquente (tableau 184).

**Tableau 184. Attouchements sexuels et viols, dommages physiques (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
été vu(e) par un médecin	25,45	11,34	11,15
passé une ou plusieurs nuits à l’hôpital	10,08	3,36	2,22
ITT ≥ 8 jours	4,87	0,15	0,17

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

La deuxième question n’est posée que dans la version en français.

<sup>183</sup> En 2005-2006, sur 18 victimes *frappées, giflées ou ayant reçu des coups*, cinq ont été aussi menacées d’une arme, deux ont eu affaire à plusieurs attaquants et deux ont cumulé les deux circonstances. En 2006-2007, sur 13 victimes frappées, deux ont été menacées d’une arme et une autre a subi le cumul d’une arme et d’auteurs multiples.

Au total, on incline à penser que les conséquences physiques de ces agressions sont rarement graves. En revanche, les dommages psychiques d'une certaine importance, aux dires de la victime, sont plus répandus, excédant toujours la moitié des cas (tableau 185).

**Tableau 185. Attouchements sexuels et viols, dommages psychiques (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
très importants	22,08	28,54	28,13
plutôt importants	27,96	28,89	27,60
peu importants	22,16	16,37	15,98
pas importants	21,51	17,93	20,22

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Cette question n'est posée que dans la version en français.

**Tableau 186. Attouchements sexuels et viols, perturbations ultérieures (%), CVS**

2005-2006	2006-2007	
18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
35,51	40,31	42,65

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Pareille conclusion est corroborée par les réponses à la question sur les perturbations dans la vie quotidienne, les études et le travail (tableau 186) : deux victimes sur cinq affirment en avoir subi.

### III - LES RENVOIS

#### 1°) Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

**Tableau 187. Attouchements sexuels et viols, renvoi à la police ou gendarmerie (%), CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
renvoi à la police ou gendarmerie	20,27	7,90	7,72
plainte + main courante	15,71	6,81	6,10
plainte seule	11,89	4,24	3,20

Source : INSEE .

Champ : France métropolitaine

Manquent cinq répondants en 2006-2007 à la question du déplacement.

Les questions concernant les plaintes et mains courantes ne sont posées que dans la version française du questionnaire. Aussi les effectifs sur lesquels portent les pourcentages de renvoi et de plainte sont différents.

Même dans la première CVS, les taux de renvoi sont particulièrement faibles. Alors que dans les enquêtes régionales, elles sont le fait d'un petit quart à un gros tiers des victimes, ici ils atteignent au mieux un cinquième : police et gendarmerie n'apparaissent pas comme des acteurs significatifs de la scène de cette victimation. D'ailleurs c'est le sentiment d'inutilité de la démarche qui, avec la préférence pour une autre solution, domine le tableau des raisons d'abstention (tableau 188).

**Tableau 188. Attouchements sexuels et viols, motifs de non-renvoi (% , multiréponses), CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
pour éviter que cela se sache	41,76	41,37	41,82
parce que vous préférez trouver une autre solution	64,85	58,55	61,00
par peur des représailles, d'une vengeance	25,77	32,29	31,68
parce que cela n'aurait servi à rien	65,21	68,09	69,46
parce que ce n'était pas grave	58,90	37,95	39,45

Source : INSEE.

Cette question n'est posée que dans la version en français.

Champ : France métropolitaine

Par ailleurs, la question sur les motifs qui ont poussé à la plainte n'a pas été posée dans ce module.

## 2°) Comparaison entre données d'enquêtes et comptages policiers

Les caractéristiques de cette partie de l'enquête – notamment les bornes d'âges adoptées – ne permettent pas de procéder à une comparaison avec les statistiques de police.

## 3°) Autres renvois

**Tableau 189. Attouchements sexuels et viols, autres renvois (% , multiréponses), CVS**

	2005-2006	2006-2007	
	18-59 ans	18-76 ans	18-59 ans
appelé un numéro vert, un service téléphonique gratuit d'aide aux victimes	14,07	12,35	11,11
rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes	8,11	6,16	4,75
parlé de votre situation avec les services sociaux	7,88	12,78	12,84
parlé de votre situation à des amis, des proches	52,59	62,18	62,95
consulté un psychiatre, vu un psychologue	19,09	20,02	19,14
déjà parlé à quelqu'un	82,14	86,38	89,01

Source : INSEE.

Cette question n'est posée que dans la version en français.

Champ : France métropolitaine

C'est – on s'en doute – le cercle des proches qui est principalement mobilisé, encore que ce ne soit pas systématique. Vient ensuite le monde psy, puis les dispositifs d'aide aux victimes – qui sans être omniprésents ne sont pas totalement absents de la scène – enfin les services sociaux. En tous cas, la victimation n'a pas été entièrement occultée puisque la victime en avait déjà parlé quatre fois sur cinq.

#### IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D'ATTOUchemENTS SEXUELS ET VIOLS

Même si les femmes sont surreprésentées dans ce type de victimation, on trouve quand même un quart à un tiers d'hommes, selon les enquêtes (tableau 190).

**Tableau 190. Attouchements sexuels et viols ; répartition par sexe (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes	Échantillon	Victimes	Échantillon
hommes	24,17	49,18	33,49	49,18
femmes	75,83	50,82	66,51	50,82

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Il s'agit d'une victimation de jeunes : ce sont les moins de 30 ans qui sont surreprésentés (tableau 191).

**Tableau 191. Attouchements sexuels et viols ; répartition par tranche d'âge (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes	Échantillon	Victimes	Échantillon
18-19 ans	5,38	4,64	6,54	4,49
20-24 ans	13,20	11,00	32,19	11,05
25-29 ans	13,20	9,67	11,41	9,45
30-49 ans	47,00	51,92	28,76	51,32
50-59 ans	21,22	22,77	21,10	23,68

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Si l'on observe une légère surreprésentation de ceux qui ont obtenu un diplôme de fin d'études secondaires, il faut surtout retenir la nette surreprésentation de ceux dont le capital scolaire est le plus faible (tableau 192).

**Tableau 192. Attouchements sexuels et viols ;  
répartition par dernier diplôme obtenu (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes	Échantillon	Victimes	Échantillon
primaire	30,91	17,27	27,27	16,75
collège	37,22	41,40	26,53	40,07
lycée	18,10	14,49	21,01	14,77
études supérieures	13,76	26,84	25,18	28,42

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Sont particulièrement victimes les chômeurs, les personnes au foyer et ceux sans activité professionnelle, enfin les étudiants, ce qui conduit à se demander si un exercice professionnel, quel qu'il soit, ne prémunit pas contre l'agression sexuelle. De manière assez inattendue – mais pas contradictoire avec ce que l'on vient de noter – les retraités paraissent aussi surexposés (tableau 193).

**Tableau 193. Attouchements sexuels et viols ; répartition par PCS (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes	Échantillon	Victimes	Échantillon
agriculteurs	0,89	1,74	0,56	1,55
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,38	5,32	0,88	4,67
cadres et professions intellectuelles supérieures	1,90	9,58	2,94	9,74
professions intermédiaires	8,61	17,90	12,97	18,27
employés	25,20	22,63	13,63	22,98
ouvriers	8,22	16,83	16,53	16,26
chômeurs	14,68	7,84	17,03	7,32
retraités	7,15	4,21	10,24	4,83
hommes/femmes au foyer	10,63	4,92	5,45	4,68
étudiants	13,95	7,64	17,47	8,33
autres inactifs	5,40	1,39	2,30	1,37

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On relève une surreprésentation des enquêtés appartenant aux ménages dont les revenus sont les plus faibles (tableau 194).



**Tableau 194. Attouchements sexuels et viols ; répartition par revenus mensuels bruts en euros (en quartile et en %), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes	Échantillon	Victimes	Échantillon
1 <sup>er</sup> quartile	48,92	23,19	49,20	22,95
2 <sup>e</sup> quartile	28,41	25,14	27,73	25,36
3 <sup>e</sup> quartile	15,89	26,28	10,26	25,63
4 <sup>e</sup> quartile	6,78	25,39	12,81	26,05

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

Ceux qui vivent seuls ou appartiennent à des familles monoparentales paraissent nettement plus exposés (tableau 195).

**Tableau 195. Attouchements sexuels et viols ; répartition par type de ménage (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes d'attouchements sexuels et viols	Échantillon	Victimes d'attouchements sexuels et viols	Échantillon
personne seule	19,03	10,66	26,14	12,94
famille monoparentale	15,83	8,03	10,82	8,90
couple sans enfant	15,08	19,78	10,98	19,74
couple avec enfant	37,46	57,57	40,33	53,59
autre	12,60	3,97	11,72	4,84

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

On est plus exposé si l'on vit en immeubles plutôt que dans des maisons (tableaux 196 et 197).

**Tableau 196. Attouchements sexuels et viols ; répartition par type de voisinage (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes d'attouchements sexuels et viols	Échantillon	Victimes d'attouchements sexuels et viols	Échantillon
maisons dispersées	17,11	16,69	11,67	16,31
maisons lotissement	43,69	48,19	25,93	46,67
immeubles villes	21,51	19,83	31,73	20,25
immeubles cités	12,92	9,82	21,33	10,46
habitat mixte	4,78	5,47	9,34	6,30

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

**Tableau 197. Attouchements sexuels et viols ; répartition par type de logement (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes d'attouchements sexuels et viols	<i>Échantillon</i>	Victimes d'attouchements sexuels et viols	<i>Échantillon</i>
maisons	56,83	65,87	37,73	64,27
appartements	43,17	33,87	62,27	35,58
autres types d'habitat	0,00	0,25	0,00	0,16

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

## V - COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTOUCHEMENTS SEXUELS ET DE VIOLS SELON LES ZONES

Si les résultats par zones régionales ne sont pas très nets, on peut relever une surexposition assez générale des urbains et surtout très nettement des enquêtés habitant en ZUS (tableau 198).

**Tableau 198. Attouchements sexuels et viols ; répartition par zones régionales, tailles des unités urbaines et ZUS (%), CVS**

	2005-2006		2006-2007	
	Victimes d'attouchements sexuels et viols	<i>Échantillon</i>	Victimes d'attouchements sexuels et viols	<i>Échantillon</i>
Île-de-France*	16,28	19,18	27,83	19,40
Nord-ouest	14,69	19,28	16,78	19,20
Nord-est	27,69	25,30	20,45	24,42
Sud-est	21,17	22,67	25,97	23,39
Sud-ouest	20,17	13,57	8,98	13,59
commune rurale	18,66	25,73	12,19	24,91
UU < 20 000 hab.	12,11	16,60	7,63	16,84
UU 20 000-100 000 hab.	20,07	12,08	18,49	12,18
UU > 100 000 hab.	33,33	29,44	36,90	29,24
UU de Paris	15,82	16,15	24,79	16,83
ZUS	10,89	6,50	16,21	6,76

Source : INSEE.

Champ : France métropolitaine

\* Ces zones ont été construites en référence au découpage des indicateurs téléphoniques : 01 pour la région parisienne, 02 pour le nord-ouest, 03 pour le nord-est, 04 pour le sud est et enfin le 05 pour le sud-ouest.

Ce dernier trait, joint aux caractéristiques relevées dans la section précédente, suggère le portrait d'une victimation liée à une précarité multidimensionnelle (faible capital scolaire, faibles revenus, faible insertion professionnelle et familiale, habitat en zone urbaine sensible).

Pour autant, la qualité du matériau disponible dissuade de s'engager plus avant dans une analyse multivariée.

## LES AGRESSIONS PAR UN PROCHE COHABITANT

Le module CASI explore encore les agressions par un proche cohabitant (*domestic violence*), mais la manière dont il s'y prend rend les résultats très difficilement exploitables. On demande en effet aux enquêtés *en dehors des violences sexuelles, est-il arrivé en n-2 ou n-1 qu'une personne qui vit actuellement avec vous vous gifle, vous frappe, vous donne des coups ou vous fasse subir toute autre violence physique ?*

Outre le fait que les agressions sans blessures ni coups sont exclues<sup>184</sup>, c'est la procédure suivie par la suite qui fait problème : il existe, en effet, trois modules, l'un pour ceux qui ont subi une seule agression par un cohabitant soit physique, soit sexuelle ; un autre pour ceux qui ont subi plusieurs agressions d'une seule sorte ; une troisième enfin pour ceux qui ont subi plusieurs agressions des deux sortes. Pour couronner le tout, ces modules ne sont pas identiques. Pareil montage rend l'exploitation de cette victimation extrêmement hypothétique.

On se bornera donc à reconstruire des taux – prévalence, multivictimation, incidence – concernant les agressions par un proche cohabitant (tableau 199). Pour permettre leur comparaison avec les résultats des enquêtes régionales ou locales, on exclura les violences sexuelles commises par un proche ; elles ont d'ailleurs déjà été prises en compte dans les comparaisons menées au chapitre précédent.

---

<sup>184</sup> Les monographies régionales et locales usaient d'une question moins restrictive : *au cours des... , vous est-il arrivé de faire l'objet de violences ou de tentatives de violences par un proche vivant avec vous ?* L'enquête ENVEFF a montré l'importance des violences non physiques au sein d'un couple (JASPARD, *et al.*, 2003, 58 *et suiv.*).

**Tableau 199. Agressions par un proche ; prévalence, multivictimation, incidence ; différentes enquêtes**

	<i>N</i>	Prévalence	<i>Multi victimation</i>	Incidence
Île-de-France 1999-2000	67	0,85 [0,65-1,05]	2,179	1,85 [1,41-2,29]
Île-de-France 2001-2002	68	0,86 [0,66-1,06]	2,088	1,80 [1,37-2,22]
Île-de-France 2003-2004	84	1,06 [0,83-1,29]	2,571	2,73 [2,15-3,31]
Île-de-France 2005-206	102	0,85 [0,67-1,03]	2,984	2,54 [2,01-3,06]
Île-de-France 2007-2008	85	1,09 [0,86-1,32]	2,271	2,48 [1,95-3,00]
Aubervilliers 2003-2004	13	1,74 [0,8-2,68]	1,846	3,21 [1,48-4,94]
Aulnay-sous-Bois 2003-2004	16	1,32 [0,68-1,96]	2,563	3,38 [1,73-5,03]
Gonesse 2003-2004	8	1,02 [0,32-1,72]	2,500	2,55 [0,79-4,31]
Saint-Denis 2003-2004	12	1,04 [0,45-1,63]	2,000	2,08 [0,91-3,25]
Grand Lyon 2003-2004	34	0,83 [0,53-1,13]	2,564	2,13 [1,35-2,9]
CVS 2005-2006*	247	2,30 [2,02-2,58]	2,275	5,23 [4,59-5,88]
CVS 2006-2007**	227	2,25 [1,97-2,53]	2,402	5,40 [4,73-6,08]

Source : INSEE, LAU-ÎdF, CESDIP.

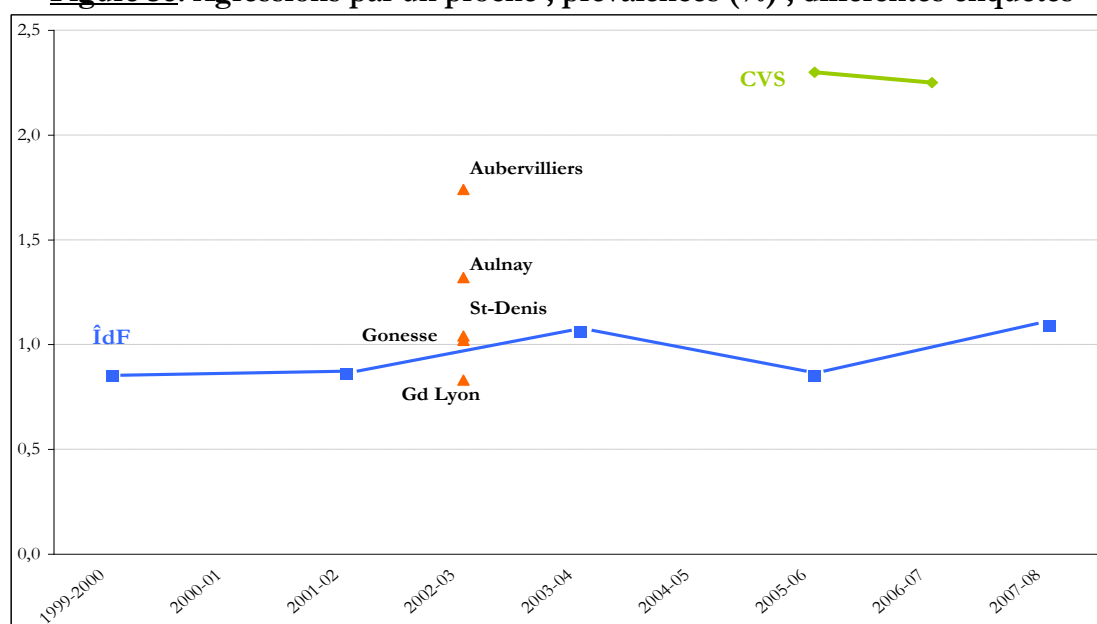
Champ : variable selon les enquêtes

\* Les prévalences sont données sur les 10 750 répondants au questionnaire sous casque de 18 à 59 ans, même si la question filtre n'est administrée qu'à 8 271 personnes car elle n'a pas été posée aux enquêtés ayant déclaré vivre dans un ménage d'une seule personne.

\*\* De la même façon, les prévalences sont calculées sur les 10 625 répondants au questionnaire sous casque de 18 à 59 ans.

Même si la comparaison ne peut aller très loin en raison de la faiblesse des effectifs, notamment dans les monographies urbaines, il apparaît que les prévalences et, par conséquent, les incidences observées dans les CVS sont plus élevées que celles obtenues dans les enquêtes régionales et locales, alors que la multivictimation ne fait pas apparaître de différence très systématique. Procéder sous casque semble donc plus productif pour l'exploration des violences par un cohabitant que pour celles des agressions sexuelles les plus caractérisées.

**Figure 38. Agressions par un proche ; prévalences (%) ; différentes enquêtes**



Source : INSEE, LAU-IdF, CESDIP.

Champ : variable selon les enquêtes

L'excès des taux CVS est d'autant plus inattendu que la question posée y est plus restrictive que celle utilisée dans les autres enquêtes. Enfin cette victimation est généralement plus répandue dans des contextes socioéconomiques difficiles<sup>185</sup> qui occupent une plus grande place dans les enquêtes franciliennes ou celles sur des communes de la banlieue nord de Paris que dans des enquêtes nationales.

---

<sup>185</sup> POTTIER, *et al.*, 2002, 60 ; FOUQUET, *et al.*, 2006, 63.



## CONCLUSION

L'exploitation systématique des deux premières CVS permet d'abord de constater que leur raccordement<sup>186</sup> aux séries déjà constituées n'est pas impossible, même si c'est au prix de plusieurs difficultés et avec un certain nombre de zones d'ombre.

Réussir un tel exercice permet de confirmer globalement les enseignements tirés des enquêtes précédentes sur l'évolution de la délinquance : baisse des atteintes contre les biens, contraste de plus en plus marqué entre des agressions physiques qui stagnent et des agressions verbales beaucoup plus répandues.

En ce qui concerne la comparaison entre statistiques policières et enquêtes de victimation, le raccordement des CVS confirme que les deux sources constituent pour les atteintes aux biens un ensemble à peu près constant et cohérent, mais qu'il n'en va pas de même pour celles aux personnes. En raison de l'instabilité législative touchant l'article 222-13 du code pénal, les données officielles surestiment de plus en plus sérieusement la violence physique révélée par les enquêtes ; en revanche, elles sous-estiment de manière de plus en plus massive celle de faible gravité telle qu'elle apparaît dans les enquêtes en population générale. Cette sous-estimation tient d'une part à l'exclusion des contraventions des comptages policiers et, d'autre part, plus encore à une très faible propension au signalement par les victimes d'incidents minimes en soi, mais qui peuvent être ressentis comme fort irritants quand ils se répètent avec insistance.

Ce raccordement constitue en outre le socle indispensable à la poursuite de l'exploitation scientifique dans la durée des enquêtes nationales de victimation.

Mais on peut aussi mettre à profit cette première exploitation systématique d'une nouvelle enquête pour procéder à un examen méthodologique de ce nouvel instrument.

On relève d'abord un certain nombre de fragilités sous forme d'incohérences. Citons ainsi les différences relevées entre ceux qui se déclarent victimes d'agressions au sein de la variable AGRESS et ceux qui répondent positivement aux questions-filtres des modules sur les différentes sortes d'agressions (physiques, avec vol, menaces, injures). Rappelons aussi les contradictions entre les questions-filtres et les questions ouvertes de tête de module qui amènent à découvrir un nombre important de victimations mal classées. De même, le nombre de cohabitants parmi les

---

<sup>186</sup> Une publication particulière (MICELI, *et al.*, 2009) est consacrée à ce raccordement.

auteurs d'agressions sexuelles caractérisées montre que l'instruction excluant ces cas n'est pas respectée<sup>187</sup>.

Diminuer la longueur et la complexité du questionnaire permettrait probablement de réduire ces fragilités en évitant des effets de lassitude de l'enquêté<sup>188</sup>. À ce titre on pourrait sans dommage renoncer aux interrogations sur l'avant-dernier incident. Interroger sur le seul avant dernier n'apporte pas grand-chose ; c'est une fausse coupe. Quant à interroger sur tous les incidents d'une même sorte survenus dans la période observée, il faudrait pour cela réduire cette dernière à une durée beaucoup plus brève, par exemple les six mois du *National Crime Victimization Survey* (NCVS). De même, les questions sur les séries s'avèrent d'une faible utilité ; elles pourraient facilement être sacrifiées. Dans le même ordre d'idées, certaines questions semblent d'une utilité médiocre, ainsi celle demandant à l'enquêté s'il évite de sortir de chez lui dans certaines circonstances qui fait doublon avec la peur dans le quartier. De même, on pourrait sans dommage réduire aux seuls enfants la question sur la peur pour autrui ce qui permettrait d'avoir des réponses exploitables sur le seul type conséquent de peur pour autrui. Citons encore l'enchaînement complexe de questions sur le vol dans la résidence secondaire qui produit des résultats trop minimes pour être d'un grand usage. De même, les trois fausses questions d'opinion qui ouvrent les victimations sexuelles n'ont rien à faire dans une enquête de victimation et y font même assez mauvais effet. Les questions sur l'accueil policier du plaignant gagneraient à être sérieusement simplifiées.

Quant au recours à un module sous casque, il augmente certes le rendement des interrogations sur les violences par un cohabitant et sur les agressions sexuelles de basse intensité, mais curieusement, il accroît plus faiblement la productivité de l'enquête en matière d'agressions sexuelles caractérisées, en tout cas par rapport à la complication qu'il introduit. En tout état de cause, l'agencement des interrogations sur les violences par un cohabitant limite sévèrement l'usage que l'on peut faire de cette partie de l'instrument.

En revanche, on pourrait, sans guère allonger, pallier quelques omissions qui s'avèrent fâcheuses à l'expérience : ainsi le silence sur le recours à l'assurance dans les victimations individuelles alors qu'on en traite dans les victimations de ménage. De même, mentionner le recours aux fournisseurs d'équipement de sécurité (pour les cambriolages), à des prestataires comme les garagistes pour les atteintes aux véhicules permettrait de dégonfler le fâcheux score des « autres » dans les autres renvois.

---

<sup>187</sup> Cette observation plaiderait pour l'abandon d'une telle exclusion.

<sup>188</sup> Déjà relevés quand l'EPCVM pour 1997-1998 avait été entrelardée d'une série de questions supplémentaires conduisant à un notable alourdissement (ROBERT, *et al.*, 2008, 439 *et suiv.*).



Récolter des pourcentages élevés de « autres » au terme de longues listes (sur les sortes d'objets volés ou de menaces...) pose le problème du calibrage de ces énumérations.

Il serait sans doute profitable d'harmoniser la question sur les motifs de plainte et de veiller à sa présence dans tous les modules y compris celui sur les agressions sexuelles.

Certains filtrages devraient être rectifiés, ainsi à propos des peurs pour autrui, mais aussi des circonstances des menaces et des injures où l'on exclut arbitrairement l'exploration des cas qui ne sont pas en face à face. De même, il faut poser la question des dommages subis aussi à ceux qui ont récupéré leur véhicule : l'expérience des autres enquêtes prouve que le véhicule récupéré l'est souvent en mauvais état.

Enfin certaines formulations s'avèrent ambiguës comme on l'a relevé à propos de l'interrogation sur la peur ou de l'emploi du terme « préoccupé ». À propos des questions sur le sentiment d'insécurité, il va être difficile de ne pas tenir compte des suggestions contenues dans les recherches européennes, et notamment britanniques, récentes, même s'il faudra veiller à ne pas briser la continuité des questionnements anciens.

Ceci dit, on a vu tout au long de ce rapport comment une modification, même minime, du protocole peut perturber l'observation de l'évolution des victimations en introduisant des *artefacts*. Même des changements de filtrage ou de formulation peuvent avoir des effets gênants pour la continuité des séries. Ceci conduit à penser que toute évolution de l'instrument et des conditions de passation devrait s'accompagner de multiples précautions qui tiennent compte de l'état international des savoirs scientifiques et qui garantissent la continuité des séries. Des procédures existent à cette fin ; ainsi, dans un article récent, Rand<sup>189</sup> a mis en évidence les mesures prises pour assurer la poursuite de la mise en série aux États-Unis des *NCVS* sur le long terme.

C'est dans ces conditions que l'on pourra tirer profit de l'expérience des premières CVS en évitant la tentation de remettre sans arrêt le compteur à zéro ce qui ruinerait tout effort de production d'un savoir cumulatif, ainsi que toute possibilité de dégager des évolutions.

---

<sup>189</sup> RAND, 2006.



## BIBLIOGRAPHIE

- BIDERMAN A.D., JOHNSON L.A., MC INTYRE J., WEIR A.W., 1967, *Report on a Pilot Study in the District of Columbia on Victimization and Attitudes Toward Law Enforcement. Field Survey I, President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice*, Washington DC, Bureau of Social Science Research.
- CAVALIN C., 2007, *Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans. Premiers résultats de l'enquête Événements de vie et santé*, Paris, DREES, ministère de la Santé, Collection « Études et Résultats », 598.
- DIDIER E., NÉVANEN S., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2006a, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Aulnay-sous-Bois*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études & Données Pénales », 99 (téléchargeable sur le site Internet : [http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP\\_no\\_99.pdf](http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_99.pdf)).
- DIDIER E., NÉVANEN S., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2006b, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Gonesse*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études & Données Pénales », 101 (téléchargeable sur le site Internet : [http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP\\_no\\_101.pdf](http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_101.pdf)).
- DIDIER E., NÉVANEN S., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2009, La solidité des institutions. Les statistiques de « victimation » de l'INSEE (1996-2006), *Genèses*, 74, 128-144.
- DITTON J., FARRALL S., 2007, The British Crime Survey and the Fear of Crime, in HOUGH J.M., MAXFIELD M.G., (eds.), *Surveying Crime in the 21<sup>st</sup> Century*, Cullompton, Willan Publishing, 223-241.
- ENNIS P., 1967, *Criminal Victimization in the US: A report of a national survey, President's Commission on Law enforcement and Administration of Justice, Field Survey II*, Washington DC, President's Commission on Law enforcement and Administration of Justice.
- FARRALL S., JACKSON J., GRAY E., 2009, *Social Order and the Fear of Crime in Contemporary Times*, Oxford, Oxford University Press.
- FIGGIE H.E., 1980, *The Figgie Report on Fear of Crime: America Afraid*, Willoughby, Research & Forecasts.
- FOUQUET A., LOTODÉ H., NÉVANEN S., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2006, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Analyse de l'enquête LAURIF 2003*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études & Données Pénales », 104 (téléchargeable sur le site Internet : [http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP\\_no\\_104-2.pdf](http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_104-2.pdf)).
- FURSTENBERG F., 1971, Public Reaction to Crime in the Street, *American Scholar*, 40, 601-610.
- GORGEON C., 1994, Police et public : représentations, recours et attentes. Le cas français, *Déviance et Société*, 18, 3, 245-273.
- GUILBERT P., GAUTIER A., 2006, *Baromètre santé 2005. Premiers résultats*, Saint-Denis, INPES.
- HERPIN N., LAGRANGE H., 2005, La victimation de proximité, les précautions et la peur. Étude sur la cohésion sociale de voisinage, *Revue Économique*, 56, 2, 285-312.

- HEURTEL H., 2006, Troisième enquête de victimation en Île-de-France, *Note rapide n° 411*, Paris, IAU-ÎdF (téléchargeable sur le site Internet : [http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude\\_223/nr\\_411\\_3e\\_enquete.pdf](http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_223/nr_411_3e_enquete.pdf)).
- HEURTEL H., 2009a, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île de France. Résultats de la quatrième enquête, (2007)*, Paris, IAU-ÎdF (téléchargeable sur le site Internet : [http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude\\_581/rapport\\_enquete\\_2007\\_avec\\_signets.pdf](http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_581/rapport_enquete_2007_avec_signets.pdf)).
- HEURTEL H., 2009b, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Enquête de 2009 : les premiers résultats*, Paris, IAU-ÎdF (téléchargeable sur le site Internet : [http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude\\_598/note\\_premiers\\_resultats18\\_06\\_vf\\_avec\\_signets.pdf](http://www.iau-idf.fr/fileadmin/Etudes/etude_598/note_premiers_resultats18_06_vf_avec_signets.pdf)).
- HOUGH M., 2008 Recherches sur la victimation et l'insécurité en Grande-Bretagne, in ZAUBERMAN R., (dir.), *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, l'Harmattan, 67-87.
- JASPARD M., BROWN E., CONDON S., FIRDION J.M., FOUGEYROLAS-SCHWEBEL D., HOUEL A., LHOMOND B., MAILLOCHON F., SAUREL-CUBIZOLLES M. J., SCHILTZ M.A., 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation Française.
- LAGRANGE H., POTTIER M.L., ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., 2004, Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, *Déviance et Société*, 28, 3, 285-316.
- LE JEANNIC T., 2007, On pardonne tout à son quartier sauf... l'insécurité, les dégradations, le bruit, *INSEE Première*, 1133 (dossier complet).
- LOUIS-GUÉRIN C., 1984, Les réactions sociales au crime : peur et punitivité, *Revue Française de Sociologie*, 25, 4, 623-635.
- MICELI L., NÉVANEN S., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2009, De l'instantané au long métrage. L'enquête *Cadre de Vie et Sécurité* dans la série des données sur la victimation, *Économie et Statistique*, 426, 3-28.
- NÉVANEN S., DIDIER E., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2006, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Aubervilliers*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études & Données Pénales », 100 (téléchargeable sur le site Internet : [http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP\\_no\\_100.pdf](http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_100.pdf)).
- BERGFELL-FUCHS J., 2008, Les enquêtes sur la victimation et l'insécurité en Allemagne, in ZAUBERMAN R., (dir.), *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, l'Harmattan, 106-126.
- PAUWELS L., PLEYSIER S., 2005, Assessing Cross-Cultural Validity of Fear of Crime Measures through Comparisons between Linguistic Communities in Belgium, *European Journal of Criminology*, 2, 2, 139-159.
- PAUWELS L., PLEYSIER S., 2008 Victimes de délinquance et insécurité : les enquêtes en Belgique et aux Pays-Bas, in ZAUBERMAN R., (dir.), *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, l'Harmattan, 42-65.
- PERETTI-WATEL P., 2000, *L'enquête de victimation INSEE-IHÉSI. Première exploitation de l'enquête 1999*, Paris, IHÉSI, Collection « Études et Recherches ».
- PLEYSIER S., PAUWELS L., VERVAEKE G., GOETHALS J., 2005, Temporal Invariance in Repeated Cross-Sectional « Fear of Crime » Research, *International Review of Victimology*, 12, 3, 273-292.
- POTTIER M.L., ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris-Guyancourt, IAURIF-CESDIP,

- Collection « Études & Données Pénales », 92 (téléchargeable sur le site Internet : [http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP\\_no\\_92-2.pdf](http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_92-2.pdf)).
- PRESIDENT'S COMMISSION ON LAW ENFORCEMENT AND ADMINISTRATION OF JUSTICE, 1967, *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington DC, US Government Printing Office.
- RAND M.R., 2006, The National Crime Victimization Survey; Thirty for Years of Measuring Crime in the United States, *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, 23, 4, 289-301.
- RAND M.R., 2007, The National Crime Victimization Survey at 34: Looking Back and Looking Ahead, in HOUGH M., MAXFIELD M.G., (eds.), *Surveying Crime in the 21<sup>st</sup> Century*, Cullompton, Willan Publishing, 145-163.
- REISS A.J., 1967, *Studies in Crime and Law Enforcement in Major Metropolitan Areas. President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, Field Survey III*, Washington DC, President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice.
- ROBERT Ph., 2008, Enquêtes françaises sur la victimation et l'insécurité, in ZAUBERMAN R., (dir.), *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, l'Harmattan, 89-103.
- ROBERT Ph., POTTIER M.L., 1997, Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue Française de Science Politique*, 47, 5, 630-644.
- ROBERT Ph., POTTIER M.L., 2004, Les préoccupations sécuritaires : une mutation ?, *Revue Française de Sociologie*, 45, 2, 211-242.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 1985, Les victimes entre la délinquance et l'État, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1-2, 9-45.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., 2006, Insécurité et traitement policier des victimations, in BORN M., KÉFER F., LEMAÎTRE A., (dir.), *Conjugaison des peines : futur simple ?*, Louvain-la-Neuve, Larcier, 147-169.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., MICELI L., NÉVANEN S., DIDIER E., 2010, The Victim's Decision to Report Offences to the Police in France. Stating Losses or Expressing Attitudes, *International Review of Victimology* (sous presse).
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., NÉVANEN S., 2010, L'enquête *Événements de vie et Santé* confrontée aux enquêtes de victimation, in CAVALIN C. (sous presse).
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., NÉVANEN S., DIDIER E., 2006, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité: Saint-Denis*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études & Données Pénales », 103 (téléchargeable sur le site Internet : [http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP\\_no\\_103.pdf](http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_103.pdf)).
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., NÉVANEN S., DIDIER E., 2008, L'évolution de la délinquance d'après les enquêtes de victimation, France 1984-2005, *Déviance et Société*, 32, 4, 335-371.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., POTTIER M.L., 2003, La victime et le policier : point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance, *Sociologie du Travail*, 45, 3, 343-359.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., POTTIER M.L., LAGRANGE H., 1999, Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation, *Revue Française de Sociologie*, 40, 2, 255-294.
- SDSE/JUSTICE, 2009, *Annuaire de la Justice 2008*, Paris, La Documentation Française.
- VAN DIJK J.J.M., 2009, Approcher la vérité en matière de délinquance. La comparaison des données d'enquêtes en population générale avec les statistiques de police sur la

- délinquance enregistrée, in ROBERT Ph., (dir.), *Mesurer la délinquance en Europe. Comparer statistiques officielles et enquêtes*, Paris, l'Harmattan, 17-55.
- VENDERVEEN G., 2006, *Interpreting Fear, Crime, Risk and Unsafety*, Annendale, Boom Legal Publishers.
- ZAUBERMAN R., (dir.), 2008, *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, l'Harmattan.
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., 1995, *Du côté des victimes, un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan.
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., NÉVANEN S., 2006, *Enquête locale 2005 sur la victimation et l'insécurité : Communauté urbaine du Grand Lyon*, Guyancourt, CESDIP, Collection « Études & Données Pénales », 102 (téléchargeable sur le site Internet : [http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP\\_no\\_102.pdf](http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/EDP_no_102.pdf)).
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., NÉVANEN S., DIDIER E., 2009, L'acteur et la mesure : le comptage de la délinquance, *Revue Française de Sociologie*, 50, 1, 31-62.
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., PÉREZ-DIAZ C., LÉVY R., 1990, *Les victimes, comportements et attitudes. Enquêtes nationales de victimation*, Paris, CESDIP, Collection « Déviance et Contrôle Social », 52.
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., POTTIER M.L., 2000, Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, 42, 193-220.
- ZAUBERMAN R., ROBERT Ph., POTTIER M.L., 2004, Profils de victimes, profils de victimations, *Déviance et Société*, 28, 3, 369-384.

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1.</b> Peur au domicile, formulation selon les enquêtes .....	15
<b>Tableau 2.</b> Peur au domicile (%) ; prévalences selon différentes enquêtes.....	16
<b>Tableau 3.</b> Peur dans le quartier ; formulations selon les enquêtes.....	18
<b>Tableau 4.</b> La peur dans le quartier selon différentes enquêtes (%) .....	19
<b>Tableau 5.</b> Le renoncement à sortir par insécurité dans les enquêtes CVS (%) .....	20
<b>Tableau 6.</b> Le renoncement à sortir en raison de la présence de groupes menaçants, CVS (%).....	20
<b>Tableau 7.</b> La peur dans les transports en commun dans les CVS (%).....	21
<b>Tableau 8.</b> L'insécurité dans les transports en commun d'après les EPCVM (%).....	22
<b>Tableau 9.</b> L'insécurité dans les transports en commun d'après les enquêtes locales (%).....	23
<b>Tableau 10.</b> Personnes déclarant avoir « souvent » ou « quelquefois » peur dans les différents transports (%) .....	23
<b>Tableau 11.</b> La peur pour les enfants dans les enquêtes régionales et locales (%) .....	24
<b>Tableau 12.</b> Les peurs pour autrui d'après les CVS (%) .....	24
<b>Tableau 13.</b> Les problèmes du quartier d'après les CVS (%) .....	27
<b>Tableau 14.</b> La question sur l'insécurité dans le voisinage selon les enquêtes de l'INSEE.....	29
<b>Tableau 15.</b> L'insécurité dans le voisinage (%).....	30
<b>Tableau 16.</b> Problème le plus préoccupant dans la société française actuelle (%) d'après les CVS .....	31
<b>Tableau 17.</b> Sentiment d'insécurité ; croisement de la préoccupation et des peurs (%) ; cumul des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 .....	32
<b>Tableau 18.</b> Préoccupation et peurs selon les victimations (%) ; cumul des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 .....	33
<b>Tableau 19.</b> Victimes, non-victimes dans les CVS ; prévalence (sans pondération) de chaque type de victimation dans chacun des groupes issus de la typologie (%), cumul des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 .....	44
<b>Tableau 20.</b> Victimes, non-victimes dans les CVS ; prévalence (sans pondération) de chaque type de victimation dans chacun des groupes issus de la typologie (%), cumul des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007).....	47
<b>Tableau 21.</b> Agressions ; prévalence, multivictimation, incidence.....	51
<b>Tableau 22.</b> Toutes agressions ; prévalence (%) (1984-2007) .....	51
<b>Tableau 23.</b> Agressions physiques caractérisées ; prévalence (%) (1984-2007).....	52
<b>Tableau 24.</b> Agressions physiques simples ; prévalence (%) (1984-2007).....	53
<b>Tableau 25.</b> « Autres » agressions ; prévalence (%) (1984-2007) .....	54
<b>Tableau 26.</b> Agressions, prévalence, multivictimation, incidence, CVS .....	57
<b>Tableau 27.</b> Vols violents, prévalences, multivictimation, incidences, EPCVM, CVS.....	58
<b>Tableau 28.</b> Vols violents, prévalence dans les enquêtes régionales et locales (%).....	58
<b>Tableau 29.</b> Vols violents, prévalences selon la taille des unités urbaines, 2003-2007 .....	58
<b>Tableau 30.</b> Vols violents, répartition selon la sorte de violence, différentes enquêtes (%).....	59

<b>Tableau 31.</b> Vols violents, part des tentatives dans différentes enquêtes (%).....	59
<b>Tableau 32.</b> Agressions physiques, lieu et moment de la commission (en %), CVS .....	60
<b>Tableau 33.</b> Agressions physiques, présence d'une arme ou assimilé (en %), 2005-2006 et 2006-2007, CVS.....	61
<b>Tableau 34.</b> Agressions physiques, sorte d'arme (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS.....	61
<b>Tableau 35.</b> Agressions physiques, coexistence de menaces (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS .....	62
<b>Tableau 36.</b> Agressions physiques, coexistence d'injures ou d'insultes (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS.....	62
<b>Tableau 37.</b> Agressions physiques, dommages physiques (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS .....	63
<b>Tableau 38.</b> Agressions physiques, IIT (en % par rapport à l'ensemble des victimes de violences physiques), CVS .....	63
<b>Tableau 39.</b> Agressions physiques, exploitation de la question ouverte posée aux agressés qui affirment que la violence subie n'a été ni une blessure ni un coup, empilement des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007, CVS .....	63
<b>Tableau 40.</b> Menaces, répartition par sorte (%), CVS.....	64
<b>Tableau 41.</b> Menaces de face à face, répartition par sorte (%), CVS .....	64
<b>Tableau 42.</b> Menaces, avec ou sans injures (%), CVS.....	64
<b>Tableau 43.</b> Menaces en face à face, lieu et moment de la commission (en %), CVS.....	65
<b>Tableau 44.</b> Les circonstances des injures, répartition par sorte (%), CVS.....	66
<b>Tableau 45.</b> Vols violents, sortes de violences subies, CVS.....	66
<b>Tableau 46.</b> Vols violents, nature des autres violences subies, CVS.....	67
<b>Tableau 47.</b> Vols violents, sorte d'arme utilisée (%), CVS.....	68
<b>Tableau 48.</b> Vols violents, sortes d'objets volés .....	68
<b>Tableau 49.</b> Vol de téléphone portable, sans violence, circonstances (%), CVS.....	69
<b>Tableau 50.</b> Agressions, renvoi à la police ou à la gendarmerie, 1984-2007 .....	70
<b>Tableau 51.</b> Agressions, renvoi à la police ou à la gendarmerie (%), CVS .....	71
<b>Tableau 52.</b> Agressions, motifs de non-renvoi (% sur les non-renvoyants), CVS .....	71
<b>Tableau 53.</b> Agressions, motifs de dépôt de plainte (% sur les plaignants), CVS.....	72
<b>Tableau 54.</b> Agressions, utilité du dépôt de plainte (% des plaignants), CVS .....	72
<b>Tableau 55.</b> Agressions, élucidation (% des plaignants et de l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression), CVS.....	73
<b>Tableau 56.</b> Agressions, suites de la plainte (% des plaignants), CVS .....	73
<b>Tableau 57.</b> Vols violents, renvois à la police/gendarmerie, %, 2003-2007, EPCVM & CVS .....	74
<b>Tableau 58.</b> Vols violents, renvoi selon que le vol a été tenté ou consommé, %, CVS .....	74
<b>Tableau 59.</b> Vols violents, motifs de non-renvoi et de dépôt de plainte, %, CVS.....	75
<b>Tableau 60.</b> Vols violents, satisfaction des déclarants envers l'accueil policier, CVS.....	75
<b>Tableau 61.</b> Vols violents, élucidation (%), CVS .....	76
<b>Tableau 62.</b> Ensemble des agressions physiques (incidence, incidence apparente, données policières), en milliers, 1984-2007 .....	77



<b>Tableau 63.</b> Ensemble des « autres » agressions (incidence, incidence apparente, données policières), en milliers, 1984-2007 .....	78
<b>Tableau 64.</b> Ensemble des vols violents (incidence, incidence apparente, données policières), 2003-2007.....	79
<b>Tableau 65.</b> Agressions, autres renvois (% des victimes de chaque agression), CVS .....	80
<b>Tableau 66.</b> Agressions, répartition par sexe (% des victimes de chaque agression), CVS.....	81
<b>Tableau 67.</b> Agressions, répartition par âge (% des victimes de chaque agression), CVS .....	81
<b>Tableau 68.</b> Agressions, répartition par niveau scolaire atteint (% des victimes de chaque agression), CVS .....	82
<b>Tableau 69.</b> Agressions, répartition par PCS (% des victimes de chaque agression), CVS.....	82
<b>Tableau 70.</b> Agressions, répartition par sorte de ménage (% des victimes de chaque agression), CVS.....	83
<b>Tableau 71.</b> Agressions, répartition par niveau de revenus (% des victimes de chaque agression), CVS .....	83
<b>Tableau 72.</b> Agressions, répartition par sorte de logement (% des victimes de chaque agression), CVS.....	84
<b>Tableau 73.</b> Agressions, répartition entre propriétaires et locataires (% des victimes de chaque agression), CVS .....	84
<b>Tableau 74.</b> Agressions, répartition par taille d'unités urbaines et ZUS (% des victimes de chaque agression) CVS .....	84
<b>Tableau 75.</b> Vols personnels sans violence ; prévalences, multivictimations, incidences, CVS.....	103
<b>Tableau 76.</b> Vols personnels sans violence ; prévalences, multivictimations, incidences, 1984-2007.....	104
<b>Tableau 77.</b> Vols personnels sans violence ; sortes d'objets volés (%), CVS .....	105
<b>Tableau 78.</b> Vols personnels sans violence, localisation, CVS.....	106
<b>Tableau 79.</b> Vols personnels sans violence ; renvoi (%) (1984-2007).....	106
<b>Tableau 80.</b> Vols personnels sans violence ; motifs de non-renvoi à la police ou à la gendarmerie ou de dépôt de plainte (%), CVS.....	107
<b>Tableau 81.</b> Vols personnels sans violence ; utilité du dépôt de plainte (%), CVS .....	108
<b>Tableau 82.</b> Vols personnels sans violence ; suites de l'affaire (%), CVS .....	108
<b>Tableau 83.</b> Vols personnels sans violence (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) 1984-2007 .....	109
<b>Tableau 84.</b> Vols personnels sans violence ; autres renvois (% sur la totalité des volés), CVS.....	110
<b>Tableau 85.</b> Vols personnels sans violence ; répartition par sexe (%), CVS.....	111
<b>Tableau 86.</b> Vols personnels sans violence ; répartition par âge (%), CVS.....	111
<b>Tableau 87.</b> Vols personnels sans violence ; dernier diplôme obtenu (%), CVS .....	112
<b>Tableau 88.</b> Vols personnels sans violence ; répartition par PCS (%), CVS.....	112
<b>Tableau 89.</b> Vols personnels sans violence ; répartition par quartiles de revenus (%), CVS.....	112
<b>Tableau 90.</b> Vols personnels sans violence ; type de ménages (%), CVS.....	113
<b>Tableau 91.</b> Vols personnels sans violence ; répartition selon le type de voisinage (%), CVS .....	113
<b>Tableau 92.</b> Vols personnels sans violence ; répartition selon le type de logement (%), CVS.....	113
<b>Tableau 93.</b> Vols personnels sans violence ; zones régionales, tailles des unités urbaines et ZUS (%), CVS .....	114
<b>Tableau 94.</b> Cambriolages de la résidence principale ; prévalence, multivictimation, incidence, CVS.....	119
<b>Tableau 95.</b> Cambriolages de la résidence principale ; prévalence (%) (1984-2007).....	120
<b>Tableau 96.</b> Cambriolages de la résidence principale ; « prévalence » avec vol effectif (%) (2003-2007) .....	121
<b>Tableau 97.</b> Cambriolages de la résidence principale ; multivictimation homogène (1984-2007) .....	122
<b>Tableau 98.</b> Vols domiciliaires ; prévalences, multivictimations et incidences (%), CVS .....	122
<b>Tableau 99.</b> Vols domiciliaires ; prévalences (%), diverses enquêtes .....	123

<b>Tableau 100.</b> Cambriolages et vols dans une résidence secondaire ; prévalences (%), CVS.....	124
<b>Tableau 101.</b> Cambriolages et vols dans les résidences secondaires ; prévalences (%) ; diverses enquêtes .....	124
<b>Tableau 102.</b> Cambriolages de la résidence principale ; avec et sans vol (%) .....	125
<b>Tableau 103.</b> Cambriolages de la résidence principale ; types d'objets volés (en %, plusieurs réponses possibles), CVS.....	125
<b>Tableau 104.</b> Vols domiciliaires ; types d'objets volés (en % ; plusieurs réponses possibles), CVS .....	127
<b>Tableau 105.</b> Cambriolages de la résidence secondaire ; avec et sans vol (2005-2006,2006-2007), en %, CVS.....	127
<b>Tableau 106.</b> Cambriolages de la résidence principale ; renvoi (%) (1984-2007) .....	128
<b>Tableau 107.</b> Cambriolages de la résidence principale, renvois selon que la victimation a été consommée ou non (%), 2003-2007.....	129
<b>Tableau 108.</b> Cambriolages ; renvois sur les cambriolages de résidence principale, secondaire et vols sans effraction (%), CVS.....	130
<b>Tableau 109.</b> Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; motifs de non-renvoi ou de plainte à la police ou à la gendarmerie (%), CVS .....	130
<b>Tableau 110.</b> Cambriolages de la résidence principale ; interaction renvoyant/police ou gendarmerie, satisfaction (%), CVS.....	131
<b>Tableau 111.</b> Cambriolages de la résidence principale ; utilité du dépôt de plainte (%), CVS .....	132
<b>Tableau 112.</b> Cambriolages de la résidence principale ; informations sur les suites de la plainte (%), CVS.....	132
<b>Tableau 113.</b> Cambriolages de la résidence principale (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) (1984-2007).....	133
<b>Tableau 114.</b> Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; renvois à l'assurance, CVS.....	134
<b>Tableau 115.</b> Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; renvoi à la police municipale ou à un élu (en %), CVS.....	135
<b>Tableau 116.</b> Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires ; catégories socioprofessionnelles de la personne de référence (%), CVS.....	136
<b>Tableau 117.</b> Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires ; répartition selon le revenu brut mensuel du ménage en Euros (%), CVS.....	137
<b>Tableau 118.</b> Cambriolages de résidence principale et vols domiciliaires ; type de ménage (%), CVS.....	137
<b>Tableau 119.</b> Cambriolages de la résidence principale et vols domiciliaires ; répartition par zones (en %), CVS.....	138
<b>Tableau 120.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale ; prévalence, multivictimation et incidence), CVS.....	149
<b>Tableau 121.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale ; renvoi à la police/gendarmerie (en %), CVS.....	150
<b>Tableau 122.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale ; motifs de plainte et de non-renvoi (en %), CVS .....	151
<b>Tableau 123.</b> Dégradations/destructions ; suite de l'affaire (en % des plaignants), CVS.....	151
<b>Tableau 124.</b> Dégradations/destructions ; élucidation, arrestation, condamnation (en % des plaignants), CVS .....	152
<b>Tableau 125.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale ; déclaration de sinistre (en%), CVS .....	152
<b>Tableau 126.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale ; dernier diplôme obtenu par la personne de référence (%), CVS .....	153

<b>Tableau 127.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale ; PCS de la personne de référence (%), CVS.....	154
<b>Tableau 128.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale ; répartition par sorte de ménage (%), CVS.....	154
<b>Tableau 129.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale ; répartition par sorte d'habitat (%), CVS ...	155
<b>Tableau 130.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale ; répartition par zones régionales, taille d'unité urbaine et ZUS (%), CVS.....	155
<b>Tableau 131.</b> Atteintes aux véhicules ; doubles comptes, CVS .....	161
<b>Tableau 132.</b> Atteintes aux véhicules ; prévalences, multivictimations et incidences de toutes les sortes d'atteintes aux véhicules (%), CVS .....	162
<b>Tableau 133.</b> Atteintes aux véhicules ; multivictimations sans troncature, CVS .....	163
<b>Tableau 134.</b> Les vols de voiture : taux dans les enquêtes comparables.....	164
<b>Tableau 135.</b> Les vols à la roulotte : taux dans les enquêtes comparables .....	165
<b>Tableau 136.</b> Vols de et dans les voitures; prévalence brute (%) (1984-2007).....	165
<b>Tableau 137.</b> Vols de et dans les voitures : prévalence dans les ménages équipés (%) (1994-2007).....	166
<b>Tableau 138.</b> Les destructions et dégradations de voitures : taux dans les enquêtes comparables .....	167
<b>Tableau 139.</b> Atteintes aux véhicules réalisées (en %), CVS .....	168
<b>Tableau 140.</b> Atteintes aux véhicules, moment de la commission (en %), CVS .....	168
<b>Tableau 141.</b> Atteintes aux véhicules, localisation dans ou hors du quartier (en %), CVS.....	169
<b>Tableau 142.</b> Atteintes aux véhicules, lieu de commission (en %), CVS.....	170
<b>Tableau 143.</b> Atteintes aux véhicules ; récupération du véhicule (en %), CVS .....	170
<b>Tableau 144.</b> Atteintes aux véhicules ; dommages subis par le véhicule (en %), 2005-2006, 2006-2007, CVS.....	171
<b>Tableau 145.</b> Atteintes aux véhicules, renvois à la police et à la gendarmerie (en %), CVS .....	172
<b>Tableau 146.</b> Vols de et dans les voitures ; renvoi (%) (1984-2007) .....	173
<b>Tableau 147.</b> Atteintes aux véhicules ; raisons de non-renvoi, CVS.....	173
<b>Tableau 148.</b> Atteintes aux véhicules, motifs de plainte, CVS.....	174
<b>Tableau 149.</b> Atteintes aux véhicules, interaction renvoyant/police ou gendarmerie, satisfaction (%), CVS.....	175
<b>Tableau 150.</b> Atteintes aux véhicules, utilité du dépôt de plainte (%), CVS .....	175
<b>Tableau 151.</b> Atteintes aux véhicules, suites données à la plainte (en % des plaignants), CVS.....	176
<b>Tableau 152.</b> Atteintes aux véhicules, élucidation (%), CVS.....	176
<b>Tableau 153.</b> Vols de et dans les véhicules (incidence, incidence apparente, données policières, en milliers) (1984-2007) .....	177
<b>Tableau 154.</b> Atteintes aux véhicules ; déclaration de sinistre (en%), CVS.....	178
<b>Tableau 155.</b> Atteintes aux véhicules, indemnisations (en % des déclarations de sinistre), CVS.....	178
<b>Tableau 156.</b> Atteintes aux véhicules, satisfaction envers l'assurance parmi les indemnisés (%), CVS .....	179
<b>Tableau 157.</b> Atteintes aux véhicules, raisons de non déclaration (%), CVS.....	179
<b>Tableau 158.</b> Atteintes aux véhicules, signalement à un autre interlocuteur (en %), CVS.....	180
<b>Tableau 159.</b> Atteintes aux véhicules, niveau scolaire atteint par les personnes de référence du ménage (en %), CVS.....	181
<b>Tableau 160.</b> Atteintes aux véhicules, PCS des personnes de référence (en %), CVS.....	182
<b>Tableau 161.</b> Atteintes aux véhicules, revenus des personnes de référence (en %), CVS.....	183

<b>Tableau 162.</b> Atteintes aux véhicules, sortes de ménages, CVS.....	183
<b>Tableau 163.</b> Atteintes aux véhicules, sortes d'environnement (en %), CVS .....	184
<b>Tableau 164.</b> Atteintes aux véhicules, sortes de logement (en %), CVS.....	185
<b>Tableau 165.</b> Atteintes aux véhicules, répartition selon les zones régionales (en %), CVS.....	185
<b>Tableau 166.</b> Atteintes aux véhicules, répartition par taille d'unité urbaine (en %), CVS.....	186
<b>Tableau 167.</b> Atteintes aux véhicules, habitat en ZUS (en %), CVS.....	186
<b>Tableau 168.</b> Exhibition, prévalence (%), CVS.....	202
<b>Tableau 169.</b> Exhibition, multivictimation, CVS.....	203
<b>Tableau 170.</b> Exhibitions, localisation (%) 2005-2006, 2006-2007, CVS .....	203
<b>Tableau 171.</b> Gestes déplacés, prévalence (%), CVS.....	204
<b>Tableau 172.</b> Gestes déplacés, multivictimation, CVS.....	204
<b>Tableau 173.</b> Gestes déplacés, localisation (%), CVS.....	204
<b>Tableau 174.</b> Gestes déplacés, dans le quartier (%), CVS.....	205
<b>Tableau 175.</b> Gestes déplacés, interconnaissance, CVS.....	205
<b>Tableau 176.</b> Attouchements sexuels et viols, prévalence (%), CVS .....	205
<b>Tableau 177.</b> Attouchements sexuels et viols, répartition par sorte (%), CVS .....	206
<b>Tableau 178.</b> Agressions sexuelles, prévalences, multivictimation, incidence, différentes enquêtes.....	207
<b>Tableau 179.</b> Attouchements sexuels et viols, multivictimation, CVS.....	208
<b>Tableau 180.</b> Attouchements sexuels et viols, localisation (%), CVS.....	208
<b>Tableau 181.</b> Attouchements sexuels et viols, dans le quartier (%), CVS.....	209
<b>Tableau 182.</b> Attouchements sexuels et viols, circonstances aggravantes (%), CVS .....	209
<b>Tableau 183.</b> Attouchements sexuels et viols, réaction de la victime (%), CVS.....	210
<b>Tableau 184.</b> Attouchements sexuels et viols, dommages physiques (%), CVS.....	210
<b>Tableau 185.</b> Attouchements sexuels et viols, dommages psychiques (%), CVS .....	211
<b>Tableau 186.</b> Attouchements sexuels et viols, perturbations ultérieures (%), CVS .....	211
<b>Tableau 187.</b> Attouchements sexuels et viols, renvoi à la police ou gendarmerie (%), CVS .....	211
<b>Tableau 188.</b> Attouchements sexuels et viols, motifs de non-renvoi (% , multiréponses), CVS .....	212
<b>Tableau 189.</b> Attouchements sexuels et viols, autres renvois (% , multiréponses), CVS .....	212
<b>Tableau 190.</b> Attouchements sexuels et viols ; répartition par sexe (%), CVS .....	213
<b>Tableau 191.</b> Attouchements sexuels et viols ; répartition par tranche d'âge (%), CVS.....	213
<b>Tableau 192.</b> Attouchements sexuels et viols ; répartition par dernier diplôme obtenu (%), CVS .....	214
<b>Tableau 193.</b> Attouchements sexuels et viols ; répartition par PCS (%), CVS .....	214
<b>Tableau 194.</b> Attouchements sexuels et viols ; répartition par revenus mensuels bruts en euros (en quartile et en %), CVS .....	215
<b>Tableau 195.</b> Attouchements sexuels et viols ; répartition par type de ménage (%), CVS.....	215
<b>Tableau 196.</b> Attouchements sexuels et viols ; répartition par type de voisinage (%), CVS.....	215
<b>Tableau 197.</b> Attouchements sexuels et viols ; répartition par type de logement (%), CVS.....	216
<b>Tableau 198.</b> Attouchements sexuels et viols ; répartition par zones régionales, tailles des unités urbaines et ZUS (%), CVS.....	216
<b>Tableau 199.</b> Agressions par un proche ; prévalence, multivictimation, incidence ; différentes enquêtes.....	218

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1.</b> Le sentiment d'insécurité dans la CVS, analyse factorielle et typologie.....	34
<b>Figure 2.</b> Le cadre de vie dans les CVS, analyse factorielle et typologie.....	37
<b>Figure 3.</b> Victimes, non-victimes dans les CVS ; Analyse factorielle et classification sur quatre victimations.....	42
<b>Figure 4.</b> Victimes, non-victimes dans les CVS, classification sur quatre victimations ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007cumulées.....	43
<b>Figure 5.</b> Victimes, non-victimes dans les CVS ; analyse factorielle et classification sur treize victimations.....	45
<b>Figure 6.</b> Victimes, non-victimes dans les CVS, classification sur treize victimations ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007cumulées.....	46
<b>Figure 7.</b> Agressions physiques caractérisées : prévalences diverses enquêtes (1984-2008).....	52
<b>Figure 8.</b> Agressions physiques simples : prévalences diverses enquêtes (1984-2008).....	53
<b>Figure 9.</b> « Autres agressions » : prévalences diverses enquêtes (1984-2008).....	55
<b>Figure 10.</b> Violences physiques, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie, cumul des enquêtes 2005-2006 et 2006-2007.....	87
<b>Figure 11.</b> Profils de victimes de violences physiques ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	90
<b>Figure 12.</b> Menaces, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	91
<b>Figure 13.</b> Profils de victimes de menaces ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	94
<b>Figure 14.</b> Injures, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie.....	95
<b>Figure 15.</b> Profils de victimes d'injures ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	98
<b>Figure 16.</b> Vols violents, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	99
<b>Figure 17.</b> Profils de victimes de vols violents ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	102
<b>Figure 18.</b> Vols personnels sans violence, prévalences, diverses enquêtes (1984-2007).....	104
<b>Figure 19.</b> Vols personnels sans violence, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie.....	116
<b>Figure 20.</b> Profils de victimes de vols personnels ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	118
<b>Figure 21.</b> Cambriolages de la résidence principale ; prévalences ; diverses enquêtes (1984-2008).....	121
<b>Figure 22.</b> Cambriolages, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie.....	140
<b>Figure 23.</b> Profils de victimes de cambriolages ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	144
<b>Figure 24.</b> Vols domiciliaires, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie.....	145
<b>Figure 25.</b> Profils de victimes de vols domiciliaires ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	147
<b>Figure 26.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale, ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie.....	157

<b>Figure 27.</b> Dégradations/destructions dans la résidence principale : enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées .....	159
<b>Figure 28.</b> Vols de voiture ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie .....	188
<b>Figure 29.</b> Profils de victimes de vols de voiture ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	189
<b>Figure 30.</b> Vols à la roulotte ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie .....	190
<b>Figure 31.</b> Profils de victimes de vols à la roulotte ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées.....	192
<b>Figure 32.</b> Vols de deux-roues à moteur ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie .....	192
<b>Figure 33.</b> Profils de victimes de vols de deux-roues à moteur ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées .....	195
<b>Figure 34.</b> Vols de vélo ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie .....	195
<b>Figure 35.</b> Profils de victimes de vols de vélos ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées .....	197
<b>Figure 36.</b> Dégradations de véhicules ; ACM, plan des deux premiers facteurs et projection des classes de la typologie .....	198
<b>Figure 37.</b> Profils de victimes de destruction/dégradation de voiture ; enquêtes 2005-2006 et 2006-2007 cumulées .....	200
<b>Figure 38.</b> Agressions par un proche ; prévalences (%) ; différentes enquêtes.....	218

**ISBN : 2-907370-72-3**